



LA VALLÉE DE LA CHARENTE,
DES SEUGNES ET DU CORAN

Site FR 5400-472 (ZSC)

Site FR 541-2005 (ZPS)

"Moyenne vallée de la Charente,
Seugnes et Coran"

Document d'Objectifs **Natura 2000**

VOLUME III

Diagnostic socio-économique détaillé

Opérateur local : **Ligue pour la Protection des Oiseaux**
Départements de : **Charente- maritime et Charente**



Document d'Objectifs **Natura 2000**

"Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran"

Site FR 5400-472 (ZSC)
Site FR 541-2005 (ZPS)

VOLUME III
Diagnostic socio-économique détaillé

- juin 2011 -



Validé en Comité de Pilotage le 1^{er} juin 2011

Animatrice du site Natura 2000 :
Emmanuelle Champion
Justine Coulombier

Collaboration :
André Thillou (CRPF)
Yves Lacouture (CETEF 16)
Yann Davitoglu (poissons, FDPPMA17)
Michel Larivière (Fédération départementale de canoë-kayak -17)
ADASEA 17 (2009)

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	6
1 DESCRIPTION ET PERIMETRE.....	6
2 INONDABILITE.....	6
3 SECTEURS D'ACTIVITES.....	7
4 URBANISATION.....	7
5 VOIES DE COMMUNICATION.....	7
6 ACTIVITES HUMAINES, OCCUPATION DU SOL ET EVOLUTION ENTRE 1996 ET 2009.....	7
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN AU SEIN DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000.....	10
1 DEMOGRAPHIE.....	10
2 L'EVOLUTION DU LOGEMENT.....	12
3 URBANISME.....	14
4 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES.....	15
5 L'EVOLUTION DE L'EMPLOI.....	16
6 ORGANISATION DU TERRITOIRE.....	17
7 LE PATRIMOINE HISTORIQUE.....	19
8 LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE.....	24
9 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	30
10 LES ACTIVITES INDUSTRIELLES.....	35
11 SANTE ET ENVIRONNEMENT : LA DEMOUSTICATION.....	39
12 GESTION DES DECHETS (SOURCE : AREC PC).....	40
13 LA CHARTE TERRE SAINTE.....	41
14 DOCUMENT DE PLANIFICATION.....	42
LE MILIEU PHYSIQUE.....	45
1 CLIMAT.....	45
2 LE RELIEF.....	46
3 GEOLOGIE.....	47
4 PEDOLOGIE.....	49
5 LES ENTITES PAYSAGERES.....	52
LES BESOINS EN EAU.....	56
1 AGRICULTURE.....	56
2 DISTILLERIES.....	56
3 EAU DE CONSOMMATION DOMESTIQUE.....	58
4 POMPAGE INDUSTRIEL.....	59
5 ASSAINISSEMENT DES EAUX.....	59
6 NAVIGATION.....	60
7 PECHE.....	61
8 PISCICULTURE.....	62
9 URBANISATION, ROUTES, MOULINS.....	63
LA RESSOURCE EN EAU.....	64
1 HYDROGEOLOGIE.....	64
2 QUALITE DE L'EAU.....	65
3 LA CHARENTE (SOURCE : SDAGE ET CAHIERS GEOGRAPHIQUES - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE).....	69
4 LE CORAN.....	73
5 LES SEUGNES.....	74
6 LES AUTRES COURS D'EAU.....	76
L'ACTIVITE AGRICOLE DANS LE SITE.....	78
1 DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ACTIVITE SUR LE SITE.....	78
2 USAGES ET PRATIQUES HISTORIQUES.....	79
3 USAGES ET PRATIQUES ACTUELLES.....	79
4 LES SURFACES AGRICOLES (SOURCE : ADASEA17, 2009).....	79
5 ELEVAGE (SOURCE : ADASEA17, 2009).....	83
6 SUCCESSION DES MESURES (SOURCE : ADASEA17, 2009).....	85

7	EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES.....	87
8	EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES VERSUS L'ADEQUATION DE LEURS CAHIERS DES CHARGES AVEC LES OBJECTIFS DU DOCOB.....	89
9	LES APPELLATIONS (SOURCE : INAO, 2010)	94
L'ACTIVITE SYLVICOLE DANS LE SITE.....		96
1	DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ACTIVITE SUR LE SITE.....	96
2	USAGES ET PRATIQUES HISTORIQUES	96
3	USAGES ET PRATIQUES ACTUELLES.....	97
4	CARACTERISTIQUES LOCALES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET POPULICOLE	98
5	EVOLUTIONS ET TENDANCES.....	99
6	VERS DU « SYLVO-ENVIRONNEMENT » ?.....	100
7	CONDITIONNALITE DES AIDES :	100
LES ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS		106
1	DESCRIPTION SUCCINCTE DES ACTIVITES SUR LE SITE	106
2	L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE.....	106
3	LE PATRIMOINE TOURISTIQUE.....	110
4	TOURISME FLUVIAL.....	111
5	RANDONNEES.....	114
6	ACTIVITES CYNEGETIQUES	116
7	LA PECHE (SOURCE : FDPPMA17, 2009).....	119
8	LE CANOË-KAYAK (SOURCE : M. LARIVIERE, 2009).....	121
9	LES ACTEURS DE L'EAU SUR LE SITE NATURA 2000	124

ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : IMPORTANCES RELATIVES EN SURFACE OCCUPEE.....	8
FIGURE 2 : OCCUPATION DU SOL 1996/1998.....	10
FIGURE 3 : APPROCHE DE L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1996 ET 2009.....	11
FIGURE 4 : VARIATION ANNUELLE DE LA DENSITE DE POPULATION ENTRE 1999 ET 2006 (INSEE).....	11
FIGURE 5 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES POUR DES LOGEMENTS.....	11
FIGURE 6 : EVOLUTION DU LOGEMENT	13
FIGURE 7 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENT PAR COMMUNE (INSEE).....	13
FIGURE 8 : EVOLUTION DES ACTIFS SUR LES COMMUNES DU SITE (%)	16
FIGURE 9 : COMMUNAUTES DE COMMUNES ET NATURA 2000	17
FIGURE 10 : LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011).....	21
FIGURE 11 : VISON D'EUROPE VICTIME D'UNE COLLISION ROUTIERE SUR UN POINT NOIR DE COLLISION (PHOTO : P. JOURDE, LPO) ..	24
FIGURE 12 : ZONES DE COLLISION A RISQUE MAXIMAL.....	26
FIGURE 13 : ZONES DE COLLISION A RISQUE ELEVE.....	26
FIGURE 14 : TMJA EN 2009 (SOURCE : CG17).....	27
FIGURE 15 : RESEAU ROUTIER ET SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2010)	28
FIGURE 16 : RESEAU FERRE ET NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2010).....	29
FIGURE 17 : ATLAS ET ALEAS NATURELS SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011)	32
FIGURE 18 : CARTE DES PLANS DE PREVENTIONS RISQUES NATURELS EN CHARENTE- MARITIME (SOURCE : DDTM 2010-DOCUMENT DE TRAVAIL).....	33
FIGURE 19 : L'ALEA RETRAIT-GONFLEMENT ARGILE SUR LE SITE NATURA 2000	34
FIGURE 20 : ZONAGE SISMIQUE EN FRANCE.....	34
FIGURE 21 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	37
FIGURE 22 : DISTANCE D'EFFETS A PRENDRE EN COMPTE DE PART ET D'AUTRE DE LA CANALISATION DE GAZ	37
FIGURE 23 : TRACE DES CANALISATIONS DE GAZ ET NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011)	38
FIGURE 24 : SECTEURS DE SURVEILLANCE – UNITE D'AUNIS- EID ATLANTIQUE	39
FIGURE 25 : EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES.....	40
FIGURE 26 : TONNAGE POTENTIELLEMENT DETOURNE DES ORDURES MENAGERES	40
FIGURE 27 : COMMUNES ENGAGEES DANS LA CHARTE TERRE SAINTE	41

FIGURE 28 : LES ZONES LES MIEUX ADAPTEES ET POTENTIELLEMENT ADAPTEES AU DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR LA ZONE DU SITE NATURA 2000 (SOURCE : OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POITOU-CHARENTES, 2006)	43
FIGURE 29 : MOYENNE ANNUELLE DES PRECIPITATIONS (1961-1990).....	45
FIGURE 30 : CARTE D'ENSOLEILLEMENT	45
FIGURE 31 : LE RELIEF SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011)	46
FIGURE 32 : CARTE GEOLOGIQUE ASSEMBLEE (INFOTERRE - BRGM).....	47
FIGURE 33 : CARTE DES SOLS (SOURCE : DRAF POITOU-CHARENTES 1997)	49
FIGURE 34 : LES ENTITES PAYSAGERES DE CHARENTE-MARITIME	52
FIGURE 35 : CARTE DES PAYSAGE (SOURCE : DREAL 2010).....	55
FIGURE 36 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET NATURA 2000 (SOURCE : BDCARTHAGE).....	57
FIGURE 37 : ASSAINISSEMENT DE L'EAU SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000	60
FIGURE 38 : PRATIQUE DU SKI NAUTIQUE : NOTER LA HAUTEUR ET LA VITESSE DE PROPAGATION DES VAGUES DE BATILLAGE.....	60
FIGURE 39 : NAVIGATION ET VAGUE DE BATILLAGE SUR LA CHARENTE (OCTOBRE 2010 – J. COULOMBIER).....	61
FIGURE 40 : BERGES ERODEES PAR LE BATILLAGE (PHOTO : E. CHAMPION).....	61
FIGURE 41 : SUIVI DES NAPPES AQUIFERES EN POITOU-CHARENTES –ORE 2006.....	64
FIGURE 42 : ZONE VULNERABLE AUX NITRATES (AU 1 ^{ER} JANVIER 2008 - AEAG)	65
FIGURE 43 : ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION (AEAG 2007).....	65
FIGURE 44 : LA CHARENTE EN AMONT DE ST-SAVINIEN.....	69
FIGURE 45 : LA SEUGNE AU MOULIN DE COURPIGNAC.....	1
FIGURE 46 : REPARTITION DES SURFACES EN PRAIRIES PERMANENTES SUR LES COMMUNES DU SITE	81
FIGURE 47 : LES ASSOLEMENTS AGRICOLES SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL 2010).....	82
FIGURE 48 : NOMBRE ET TYPE D'ELEVAGES SUR LES COMMUNES DU SITE	83
FIGURE 49 : LE RALE DES GENETS NICHE AU SOL, DANS LES PRAIRIES NATURELLES ALLUMALES DE FAUCHE PHOTO : LM PREAU, LPO	84
FIGURE 50 : EVOLUTION DES SURFACES TOTALES SOUS CONTRAT DE 1996 A 2008.....	88
FIGURE 51 : EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES PAR PROCEDURE ET PAR NIVEAU DE CONTRAT	89
FIGURE 52 : TABLEAU DE SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'ADEQUATION DES CAHIERS DES CHARGES DES DIFFERENTES PROCEDURES ET DE LEURS NIVEAUX DE CONTRAT, AVEC LES ENJEUX BIOLOGIQUES DU SITE.....	91
FIGURE 53 : PERIODES D'ECLOSIONS DES RALES DES GENETS SUR LE SITE.....	91
FIGURE 54 : EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES ET DE L'ADEQUATION DE LEURS CAHIERS DES CHARGES AVEC LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	92
FIGURE 55 : EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES ET DE L'ADEQUATION DE LEURS CAHIERS DES CHARGES AVEC LA PRESERVATION DES MILIEUX PRAIRIAUX.....	92
FIGURE 56 : EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES ET DE L'ADEQUATION DE LEURS CAHIERS DES CHARGES AVEC LES EXIGENCES ECOLOGIQUES DE LA FLORE PATRIMONIALE.....	93
FIGURE 57 : EVOLUTION DES SURFACES CONTRACTUALISEES ET DE L'ADEQUATION DE LEURS CAHIERS DES CHARGES AVEC LES EXIGENCES ECOLOGIQUES DU RALE DES GENETS, PERIODE 96-08.....	93
FIGURE 58 : FRENAIE.....	96
FIGURE 59 : PEUPLERAIE.....	98
FIGURE 60 : CAPACITE D'ACCUEIL DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011).....	107
FIGURE 61 : NOMBRE DE LITS PAR COMMUNE (SOURCE : EPTB 2006).....	108
FIGURE 62 : CAMPINGS RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCE : DREAL PC 2011)	109
FIGURE 63 : PATRIMOINE TOURISTIQUE (SOURCE : COMOE)	110
FIGURE 64 : VISITES FLUVIALES AU DEPART DE SAINTES (PHOTO : E. CHAMPION).....	111
FIGURE 65 : LES SANTONS (VILLE DE SAINTES) ET CANOË SUR LES SEUGNES (SEUGNES AVENTURES)	111
FIGURE 66 : PROJET DE RANDONNEE ET VELOROUTE LE LONG DE LA CHARENTE (SOURCE : EPTB 2006).....	114
FIGURE 67 : OFFRE GLOBALE DE RANDONNEES EN CHARENTE-MARITIME (SOURCE : CG17 2010)	115
FIGURE 68 : UNE TONNE DE CHASSE EN MARAIS DES BREUILS (PHOTO : J. TERRISSE).....	116
FIGURE 69 : CARTE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DE LOISIRS DU CG17	118
FIGURE 70 : PONTONS DE PECHE LE LONG DU FLEUVE (PHOTO E. CHAMPION)	119
FIGURE 71 : LA BASSE SEUGNE : TERRAIN D'AVENTURE ET D'ENTRAINEMENT DU CLUB CK DE DOMPIERRE.....	121

TABLEAUX

TABLEAU 1 : OCCUPATION DU SOL EN 2009.....	8
TABLEAU 2 : POPULATION PAR COMMUNE ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.....	10
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU LOGEMENT RESIDENTIEL.....	12
TABLEAU 4 : ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME-CG17	15
TABLEAU 5 : NOMBRE D'ETABLISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE	15
TABLEAU 6 : MONUMENTS HISTORIQUES (SOURCE : MERIMEE)	20
TABLEAU 7 : CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SOURCE : DDASS)	58
TABLEAU 8: BILAN DES SOUSCRIPTIONS EN PROCEDURE MAET	87
TABLEAU 9 : LES APPELLATIONS DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000.....	94
TABLEAU 10 : ETUDE FONCIERE DES BOISEMENTS.....	99
TABLEAU 11 : SURFACES NETTOYEES ET RECONSTITUEES SUR LE SITE NATURA 2000 DE 2000 A 2008	100
TABLEAU 12 : SURFACES CERTIFIEES P EFC ZICO VALLEE DE LA CHARENTE (SOURCE CRPF 2008).....	100
TABLEAU 13 : GRILLE SYNTHETIQUE DES CRITERES D'ANALYSE DE L'ADEQUATION DES CAHIERS DES CHARGES AVEC LES ENJEUX BIOLOGIQUES DU SITE:.....	154
TABLEAU 14 : ANALYSE DE L'ADEQUATION DES CAHIERS DES CHARGES DES DIFFERENTES PROCEDURES ET DE LEURS NIVEAUX DE CONTRAT, AVEC LES ENJEUX BIOLOGIQUES DU SITE.....	159

Présentation générale du site

Présentation générale du site

1 Description et périmètre

Le site, d'une surface totale de 7087,28 hectares, couvre les vallées fluviales de la Charente entre Saint-Savinien et le Né, et des affluents : la Seugne depuis Pons jusqu'à sa confluence avec la Charente en amont de Saintes (5 bras de confluence), et le Coran, le Rochefollet, le Bourrut, Les Sauzaies, l'Escambouille, le Bramerit, Chacun de ses affluents est inclus de sa source à sa confluence, hormis le Bramerit dont seul l'aval est inclus dans le site, ce qui pose un problème de cohérence biologique.

Le vallon du Bel Air (environ 20 hectares) est pour le moment exclu du périmètre alors qu'il présente les mêmes caractéristiques écologiques et héberge plusieurs espèces d'intérêt communautaire du site. La commune de Port d'Envaux, dans le cadre de la refonte du présent Docob, a demandé son intégration au périmètre.



2 Inondabilité

Le périmètre est entièrement en zone inondable à l'exception des coteaux calcaires des « Arcivaux » et de « Chez Landart – Chez Chaussat – Douzillé ».

La situation de Saintes pose un problème écologique et urbanistique majeur, toute une partie de Saintes étant construite dans le lit majeur, en zone inondable donc, dans un secteur en outre où la Charente fait un coude à angle droit en infléchissant son cours vers le nord. Dans Saintes, la crue, qui s'étale sur un lit majeur de près de 2km de large à l'amont, est donc concentrée dans un étroit goulet d'environ 60m de large correspondant au seul lit mineur.

Chaque année donc, l'inondation de Saintes est renouvelée.

Etudes et projets se succèdent depuis plus de 20 ans pour résoudre – ou amoindrir – les conséquences, sans aboutissement et le phénomène s'accroît avec des inondations de plus en plus fréquentes, fortes et rapides. Les causes, identifiées par le programme PAPI, en sont les suivantes :

- 2 millions de mètres se sont accumulés après la création du barrage (40 ans), dans une section du fleuve soumise à la marée. Les impacts sur l'écoulement normal des crues sont très forts car ils se font ressentir jusqu'à 20 km en amont (ville de Saintes, pente quasi nulle jusqu'à l'océan) ;

- Les apports des affluents sont importants et l'arrivée des pointes de crues depuis les têtes de bassin dans les zones sensibles sont responsables d'inondations ;
- Les crues de la Charente sont lentes à arriver, donc prévisibles, mais lentes à repartir. Les dommages sont donc principalement matériels et en partie évitables ;

Une étude pour le curage de la Charente en amont de St Savinien est en cours en 2010. Elle est réalisée par l'EPTB.

3 Secteurs d'activités

Le site est caractérisé par la dominance du secteur primaire, l'agriculture étant l'activité prédominante (4387,4 ha soit 62 % de la surface totale). La sylviculture extensive (exploitation de la Frênaie alluviale pour le bois de chauffage) et la populiculture viennent ensuite représentant 24,6% du site. Les activités touristiques et de loisirs constituent le second pôle d'activités socio-économiques du périmètre. Le secteur secondaire n'est pas prépondérant au sein du site Natura 2000 même si des activités industrielles existent hors du périmètre.

Les paysages sont fortement marqués par l'agriculture, passée ou présente, à travers le quadrillage parcellaire et le maillage de haies dans les secteurs les plus bocagers. Les traces de l'aménagement hydraulique (énergie) sont une des caractéristiques majeures du site, notamment à travers la présence de nombreux moulins, témoignant de l'activité économique passée.

4 Urbanisation

En dehors de l'agglomération de Saintes **où le bâti s'étend largement dans la zone inondable** et la ville de Cognac, le site est très faiblement urbanisé (66 habitants au km² sans Saintes et Cognac, 146 hab/km² sinon).

5 Voies de communication

Les vallées de la Charente et de la Seugne sont bordées de chaque côté par des routes départementales : D24 et D128 (Charente), D134 et D234 (Seugne).

Deux voies de chemin de fer longent respectivement la rive droite de la Charente et la rive droite de la Seugne, parallèlement aux routes départementales, et marquent la limite de la zone inondable.

Les deux vallées sont en outre sillonnées par un ensemble de chemins d'Associations Foncières, non goudronnés, permettant l'accès aux parcelles.

Les autres vallées (du Coran et du Bramerit...) sont desservies par des routes départementales.

La vallée de la Charente est traversée en viaduc au sud de Taillebourg par l'A10.

6 Activités humaines, occupation du sol et évolution entre 1996 et 2009

- Les prairies naturelles, alluviales ou tourbeuses, sont le support d'une activité agricole d'élevage : historiquement essentiellement tournée vers la fauche des prairies, l'activité est en mutation avec une forte progression du pâturage – devenu largement dominant - au détriment de la fauche.
- Les surfaces labourées sont le support d'une agriculture céréalière, surtout maïsiculture.
- La frênaie alluviale est le support d'une exploitation ponctuelle et très extensive de bois de chauffage, activité "d'accompagnement" par rapport aux activités agricoles.
- Les peupleraies se développent soit sur des ensembles de parcelles peu propices à une intensification agricole de type céréalière (pédologie, parcellaire trop petit...), soit en activité de remplacement lors de départs d'exploitants agricoles à la retraite.
- La cladiaie tourbeuse et les pelouses calcaires, qui étaient autrefois entretenues par des activités d'exploitation aujourd'hui disparues (récolte de litière, ovins/bovins...), ne sont plus le support

d'aucune activité agricole (sauf très ponctuellement : 1 parcelle pâturée par des moutons « Chez Chaussat » ; 1 parcelle en pâturage bovin à l'Anglade).

- Le marais de l'Anglade (cladiaie turficole) est le support d'activités cynégétiques (chasse à la tonne, et surtout chasse au sanglier) et a continué à bénéficier à ce titre d'une forme très ponctuelle d'entretien de la végétation (fauche ou broyage) sur la surface de la "tonne" malgré l'abandon des autres usages agricoles depuis 30 à 60 ans.
- L'ensemble des milieux naturels, et particulièrement les cours d'eau, sont le support d'activités de tourisme ou de loisirs (sports, randonnée, pêche, chasse...).

Répartition proportionnelle

Type d'occupation du sol	surface 2009 (ha)
prairie naturelle	2742,50
culture	1644,92
Formations à hautes herbes	319,34
boisement spontané x boisements de production	35,84
boisement de production	664,43
boisement spontané	1043,20
anthropisé	93,36
cours d'eau	415,47
tonne de chasse	16,90
coupes, fourrés	16,13
pisciculture	2,97
pelouse calcaire	23,82
plan d'eau	1,83
falaises, grottes et carrières souterraines	1,14
usage indéterminé	65,42
Total	7087,28

Tableau 1 : Occupation du sol en 2009

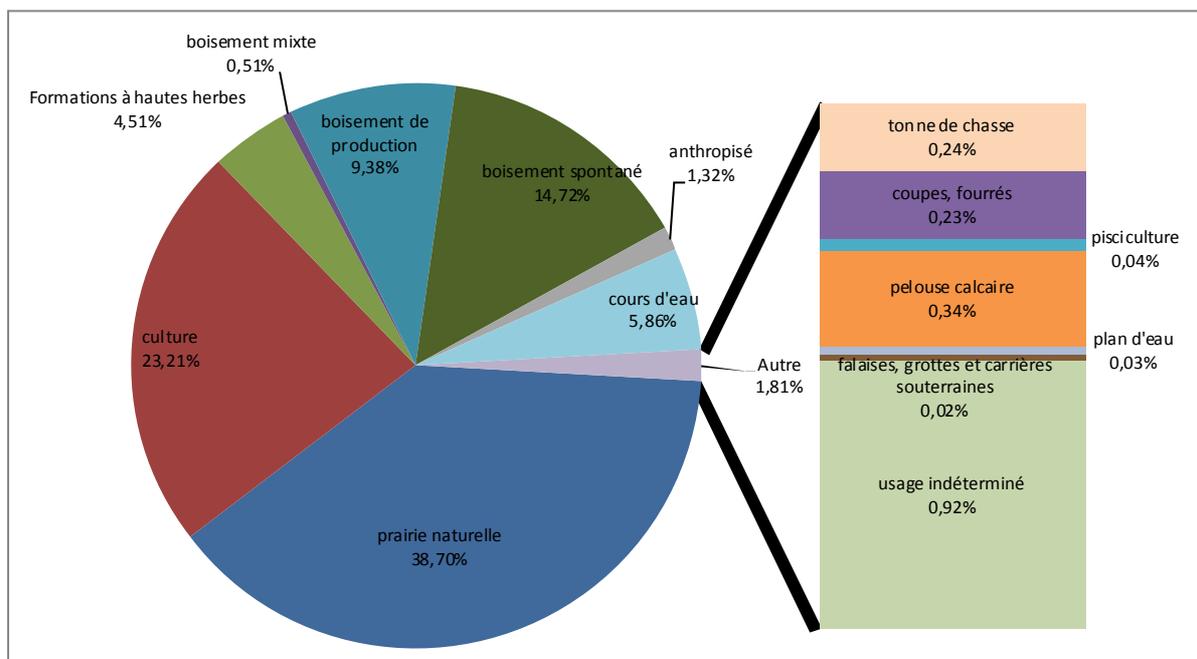


Figure 1 : Importances relatives en surface occupée

Répartition dans l'espace :

La cartographie de l'usage du sol montre que les activités et l'occupation du sol se répartit globalement selon le gradient de pente de la vallée et la nature des sols et leur hydromorphie :

- d'une manière générale, les parties les plus basses (aval) sont le domaine de l'élevage extensif (prairies de fauche ou pâturage) ;
- les parties les plus hautes (amont) ont été converties à la céréaliculture dès les remembrements ;
- la populiculture se répartit surtout dans les secteurs de terres alluviales (peu en secteurs tourbeux), souvent linéairement le long d'anciens fossés, ruisseaux, ou dépressions dont le remembrement parcellaire n'a pas été réalisé ;
- la frênaie alluviale exploitée pour le bois de chauffage se limite géographiquement au "noyau central" des Seugnes, partie basse, tourbeuse et très hydromorphe, et aux vallées affluentes ;
- l'exploitation (agricole notamment) a disparu des secteurs de Cladiaie tourbeuse (très hydromorphe) et des pelouses calcaires (bandes relictuelles en bord de coteaux, à très forts coefficients de pente) ;
- les activités touristiques et de loisirs suivent principalement les cours d'eau et s'exercent sur la quasi-totalité des milieux naturels accessibles



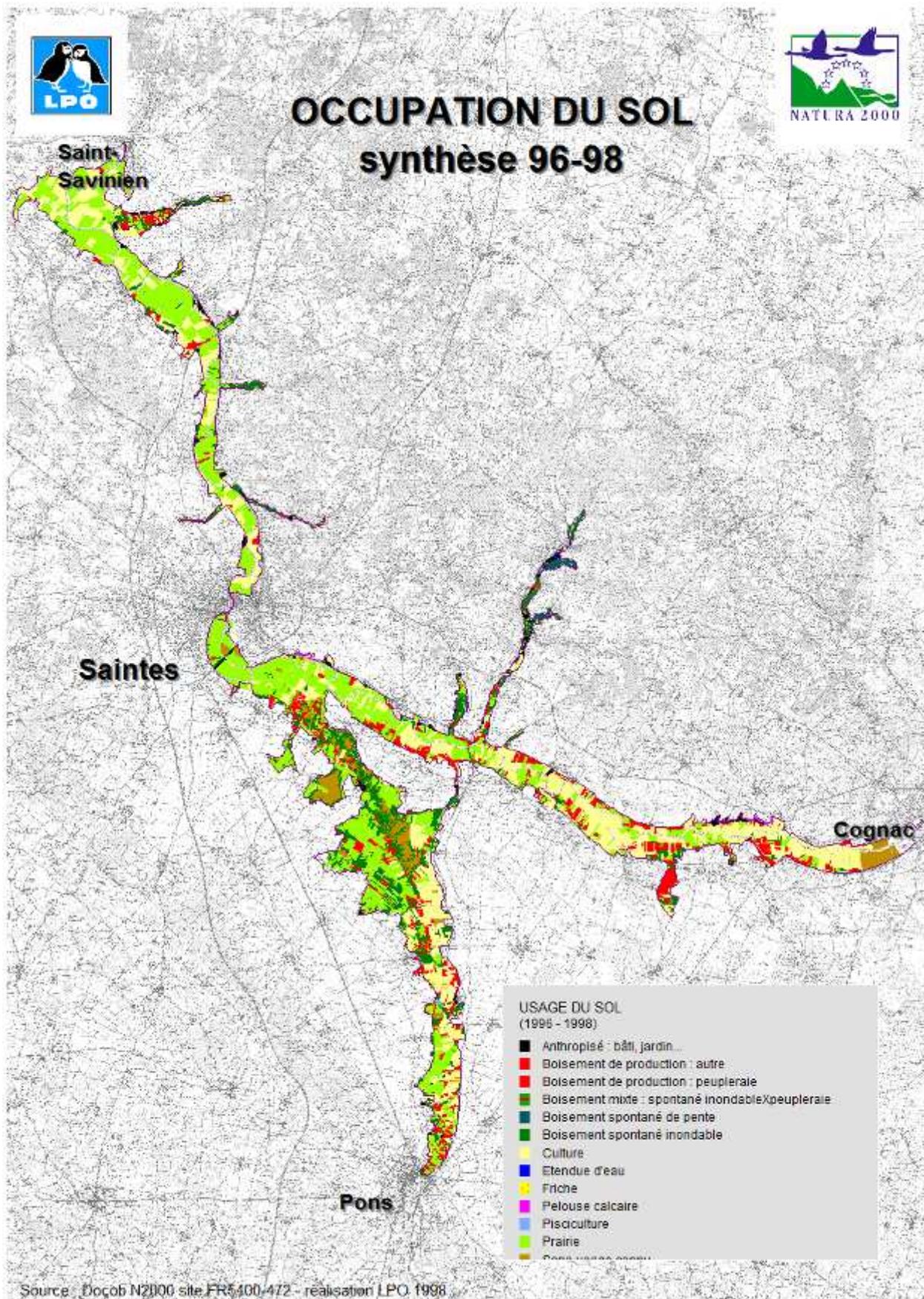


Figure 2 : Occupation du sol 1996/1998

La Figure 3 illustre les variations dans l'occupation du sol du site entre 1996/01/05 (selon année de l'état initial sur chacun des 3 secteurs) d'une part, et 2009 d'autre part, à périmètre égal (les vallons latéraux ajoutés lors de la mise en cohérence des périmètres à la désignation de la ZPS, ne sont pas pris en compte).

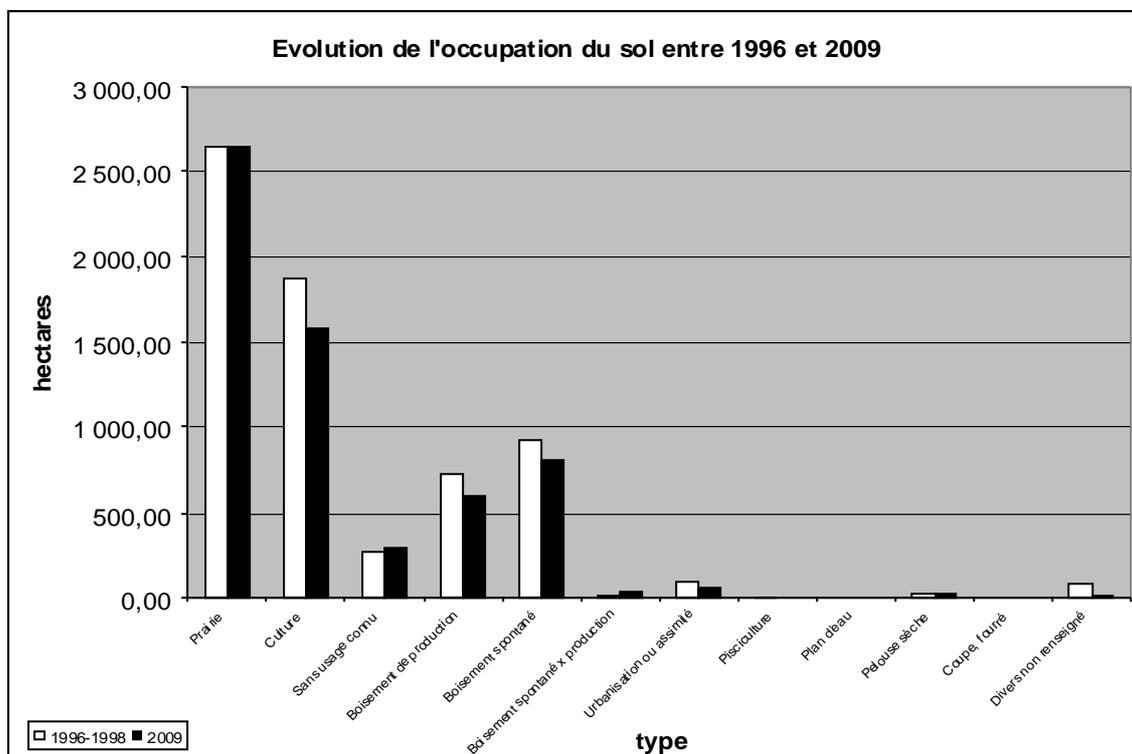


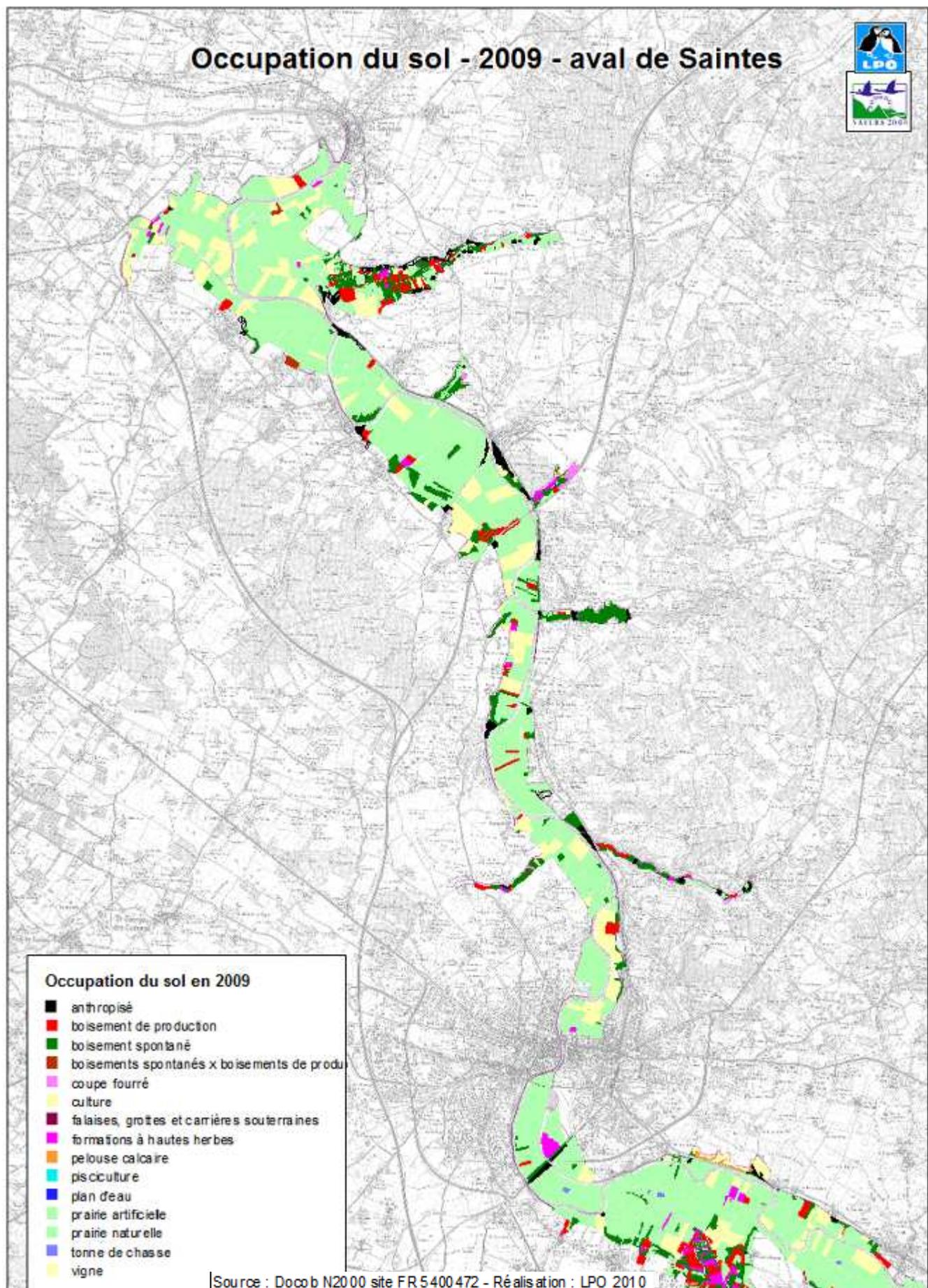
Figure 3 : Approche de l'évolution de l'occupation du sol entre 1996 et 2009
(à périmètres égalisés)

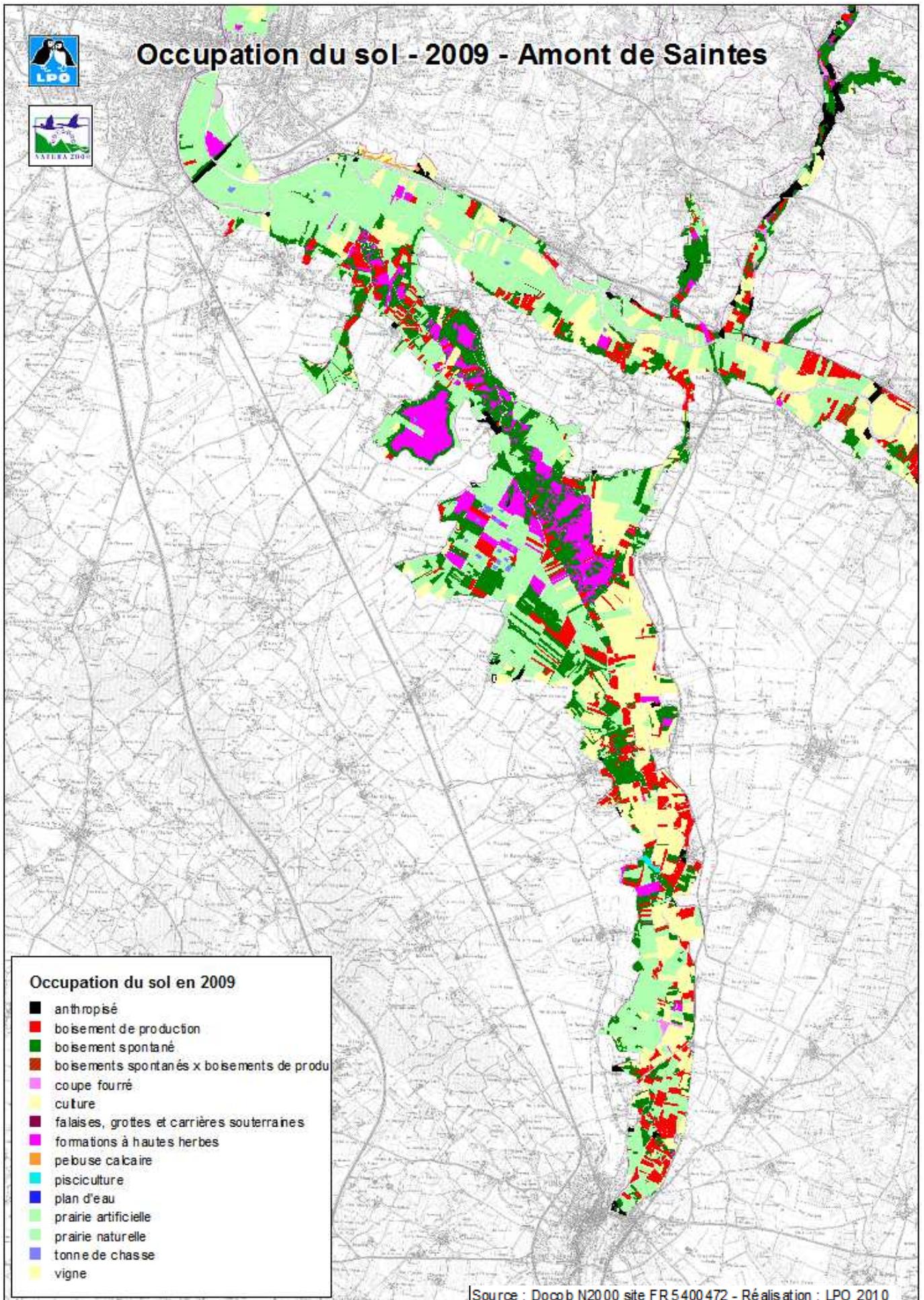
On constate une diminution apparente de presque chaque catégorie dans les surfaces calculées en 2009, qui correspond très vraisemblablement à un affinage de la cartographie plutôt qu'à des variations réelles :

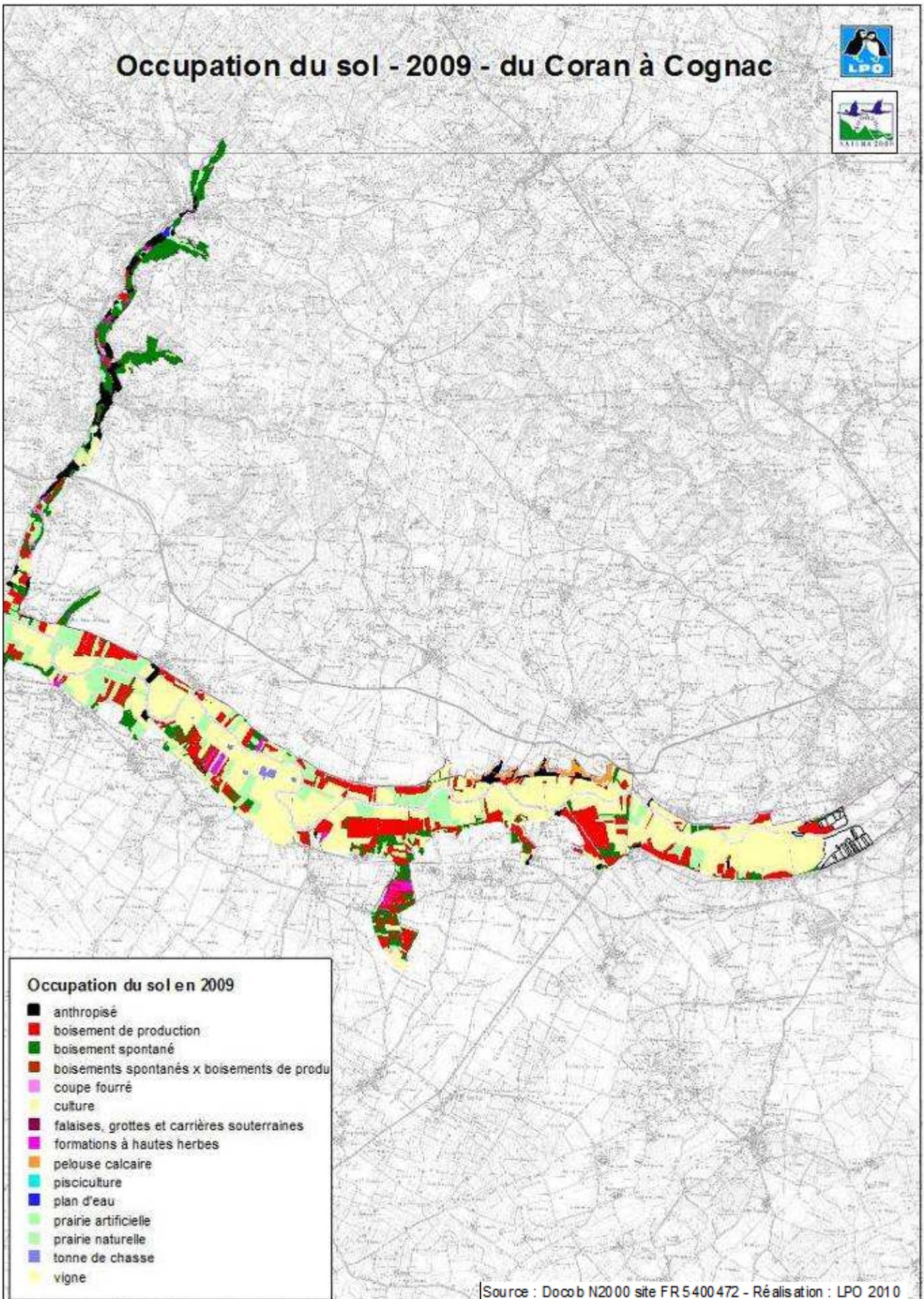
- la fiabilité des surfaces calculées en 1996 est médiocre (cartographie manuelle !)
- la cartographie de certains habitats (forestiers...) nécessite une part de photo-interprétation. Les variations fines (ex. < 200ha) peuvent être dues à des divergences d'interprétation des orthophotos (la qualité des orthophotos varie d'une mission IGN à l'autre, en particulier sur celles de 1996, cf. missions IGN papier en N&B...).

Seule la diminution enregistrée dans les surfaces en cultures (~-300 ha) semble refléter la situation réelle même si le nombre d'hectares n'est sans doute pas vraiment exact : elle est corroborée par les données de l'ADASEA 17 : un minimum de 120,74 ha ont été souscrits en RTA au cours des différentes générations de MAE, et sont donc reconverties en prairies.

La surface « prairie » de 2009 est également cohérente avec les données de l'ADASEA 17, qui comptabilise 2.354 ha de « prairies permanentes » et 302 ha de « prairie temporaire » dans le périmètre du site, soit 2.656 ha (SIG N2000 : 2.647,85 ha calculés en 2009). Cette surface est très stable entre 96 et 2009.







Environnement humain

L'environnement humain au sein des communes du site Natura 2000

1 Démographie

Le périmètre du site Natura 2000 rassemble 34 communes et compte environ 77 000 habitants, au recensement INSEE 2008. Cette population est répartie de manière assez inégale entre les différentes communes.

La variation moyenne annuelle comprend le solde migratoire (entrée et sortie du territoire communal) et le solde naturel (naissance et décès) entre 1999 et 2008.

Commune	Surface (ha)	Surface incluse dans le site (ha)	Nb d'hab. 1999	Nb d'hab. 2008	Variation 1999/2007
Berneuil	2500	484	732	1024	40%
Bougneau	1500	127	430	530	23%
Brives sur Charente	600	136	197	228	16%
Bussac sur Charente	1000	126	1123	1301	16%
Chaniers	2700	295	3232	3477	8%
Chérac	3000	178	1012	1054	4%
Cognac	1600	116	19525	19715	1%
Colombiers	700	234	254	336	32%
Courcoury	1300	695	567	717	26%
Crazannes	500	185	408	454	11%
Dompierre sur Charente	800	176	415	470	13%
Fontcouverte	1200	43	1892	2206	17%
Geay	1600	8	570	672	18%
La Jard	800	281	241	310	29%
Le Mung	800	169	275	264	-4%
Les Gonds	1300	482	1264	1550	23%
Merpins	1000	282	938	1052	12%
Montils	2400	415	652	738	13%
Pérignac	2800	17	967	994	3%
Pons	2800	99	4433	4601	4%
Port d'Envaux	2300	487	991	1083	9%
Rouffiac	600	165	327	446	36%
Saint Bris des Bois	900	27	392	420	7%
Saint Césaire	1000	52	891	929	4%
St Laurent de Cognac	1100	130	925	899	-3%
Saint Léger	1600	208	464	585	26%
Saint Sauvant	700	56	512	527	3%
Saint Savinien	4700	445	2362	2543	8%
Saint Seurin de Palenne	400	32	149	155	4%
Saint Sever de Saintonge	800	183	588	630	7%
Saint Vaize	500	49	462	586	27%
Saintes	4700	429	25628	27934	9%
Salignac sur Charente	1000	163	545	641	18%
Taillebourg	1400	113	600	749	25%
TOTAUX	52600	7087	73963	79820	8%
France			60 151 239	63 600 455	

Tableau 2 : Population par commune et évolution démographique

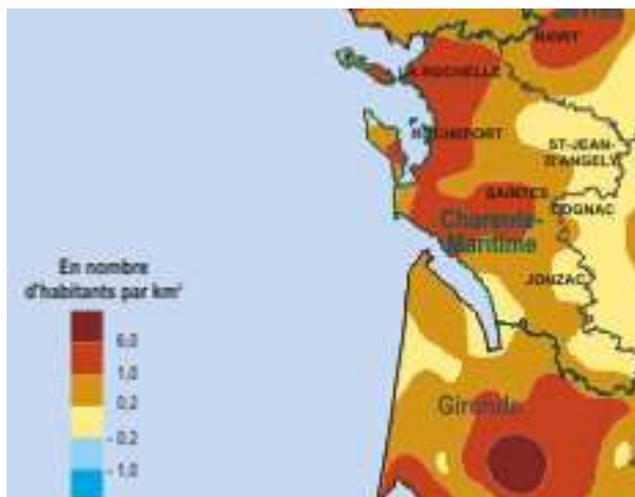


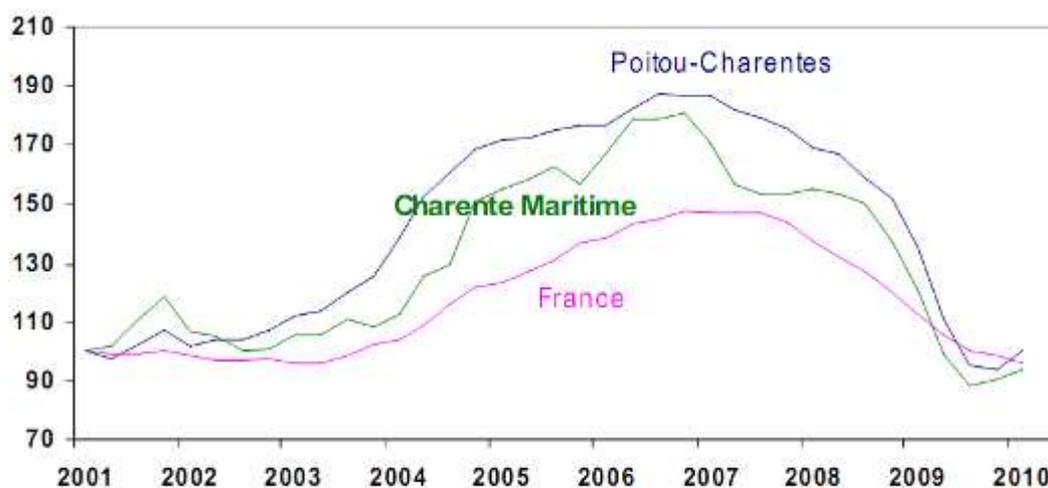
Figure 4 : Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006 (Insee)

A l'échelle du site, la population est en augmentation par rapport au recensement de 1999 avec en moyenne une variation moyenne annuelle positive de 1,2 % de la population, soit environ 2700 habitants supplémentaires.

Les villes de Saintes et de Cognac, de par leur attractivité, entraînent une périurbanisation plus ou moins large accompagnée d'un accroissement des populations des communes situées en périphéries : Merpins, Chaniers, les Gonds par exemple.

Ainsi, parmi l'ensemble de ses activités, c'est à travers le développement de son habitat que la population du territoire impacte le plus directement les milieux naturels, les paysages et leurs connexions écologiques. En outre, pour l'avenir du site, cela signifie aussi que la pression humaine sur le territoire naturel, en terme de fréquentation, s'accroît et continuera de s'accroître. **La maîtrise de la fréquentation des espaces les plus sensibles devient un enjeu pour la préservation des équilibres biologiques.**

La figure suivante indique la tendance générale de construction de logements en Charente-Maritime en comparaison de la région Poitou-Charentes et de la France.



Source : DREAL - Sit@del2

Figure 5 : Evolution du nombre de permis de construire accordés pour des logements (indice de base 100 au 1^{er} trimestre 2001)

La tendance que l'on constate est bien d'une progression de la construction neuve depuis 2001, avec une diminution récente (2008, 2009) des autorisations de permis de construire. Ceci n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels puisque ces constructions s'installent en règle générale en zone périurbaine.

2 L'évolution du logement

De manière générale, entre 1999 et 2006, le nombre de résidences principales au sein des communes du site n'a pas évolué aussi vite qu'au niveau national (9,8% de résidences principales supplémentaires en France). De, même, peu de résidences secondaires nouvelles ont été créées.

	1999			2006			Evolution 1999/2006		
	RP	RS	LV	RP	RS	LV	RP	RS	LV
Berneuil	299	16	40	346	21	27	7,3%	13,5%	-19,4%
Bougneau	175	10	21	208	13	23	8,6%	13,0%	4,5%
Brives	83	8	3	89	15	8	3,5%	30,4%	45,5%
Bussac	420	16	28	490	17	34	7,7%	3,0%	9,7%
Chaniers	1265	74	90	1399	80	87	5,0%	3,9%	-1,7%
Chérac	405	29	18	433	25	53	3,3%	-7,4%	49,3%
Cognac	9020	196	938	9651	191	1152	3,4%	-1,3%	10,2%
Colombiers	98	20	20	123	17	19	11,3%	-8,1%	-2,6%
Courcoury	221	42	15	279	30	18	11,6%	-16,7%	9,1%
Crazannes	168	40	11	179	44	18	3,2%	4,8%	24,1%
Dompierre sur Charente	179	25	10	191	26	14	3,2%	2,0%	16,7%
Fontcouverte	733	28	34	874	38	50	8,8%	15,2%	19,0%
Geay	222	44	26	253	54	26	6,5%	10,2%	0,0%
Les Gonds	488	24	42	654	21	62	14,5%	-6,7%	19,2%
La Jard	101	5	11	115	4	9	6,5%	-11,1%	-10,0%
Merpins	375	7	31	462	9	30	10,4%	12,5%	-1,6%
Montils	253	35	31	300	45	26	8,5%	12,5%	-8,8%
Le Mung	103	9	13	110	18	7	3,3%	33,3%	-30,0%
Pérignac	376	22	24	404	18	36	3,6%	-10,0%	20,0%
Pons	1981	69	208	2067	108	280	2,1%	22,0%	14,8%
Port d'Envaux	408	96	62	427	100	70	2,3%	2,0%	6,1%
Rouffiac	138	25	18	165	23	21	8,9%	-4,2%	7,7%
Saint Césaire	336	35	25	389	14	33	7,3%	-42,9%	13,8%
Saintes	12157	331	1002	13030	289	1228	3,5%	-6,8%	10,1%
Saint Léger	176	13	33	214	15	20	9,7%	7,1%	-24,5%
Salignac	209	16	32	236	20	25	6,1%	11,1%	-12,3%
St Bris des Bois	153	11	10	176	19	14	7,0%	26,7%	16,7%
St Laurent de Cognac	339	7	27	359	3	17	2,9%	-40,0%	-22,7%
Saint Sauvant	213	29	14	227	42	10	3,2%	18,3%	-16,7%
Saint Savinien	993	187	140	1117	221	91	5,9%	8,3%	-21,2%
Saint Seurin de Palenne	57	7	7	64	11	6	5,8%	22,2%	-7,7%
Saint Sever de Saintonge	221	24	18	238	24	19	3,7%	0,0%	2,7%
Saint Vaize	182	20	10	212	17	20	7,6%	-8,1%	33,3%
Taillebourg	261	27	26	306	64	36	7,9%	40,7%	16,1%
TOTAL	32808	1547	3038	35787	1656	3589	6,3%	4,4%	5,0%

RP : Résidence principale ; RS : résidence secondaire ou occasionnelle ; LV : logement vacant

Tableau 3 : Evolution du logement résidentiel

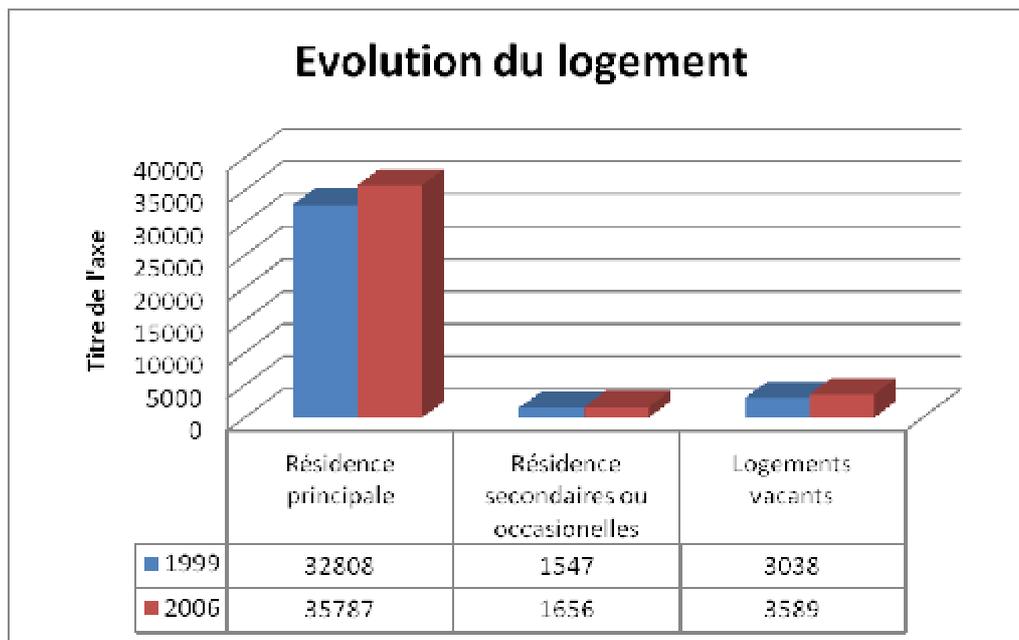


Figure 6 : Evolution du logement

L'évolution en termes de création de logements s'est surtout fait ressentir aux abords des villes (Saintes, Pons et Cognac) et en périphérie de certains villages (Les Gonds, Fontcouverte, Colombiers, Merpins, Rouffiac, Courcoury). Elle est liée à l'augmentation de population, qui peut être mise en relation avec l'attractivité des pôles urbains, porteurs d'emplois et d'activités économiques et sociales.

Evolution du nombre de logement entre 1990 et 1999

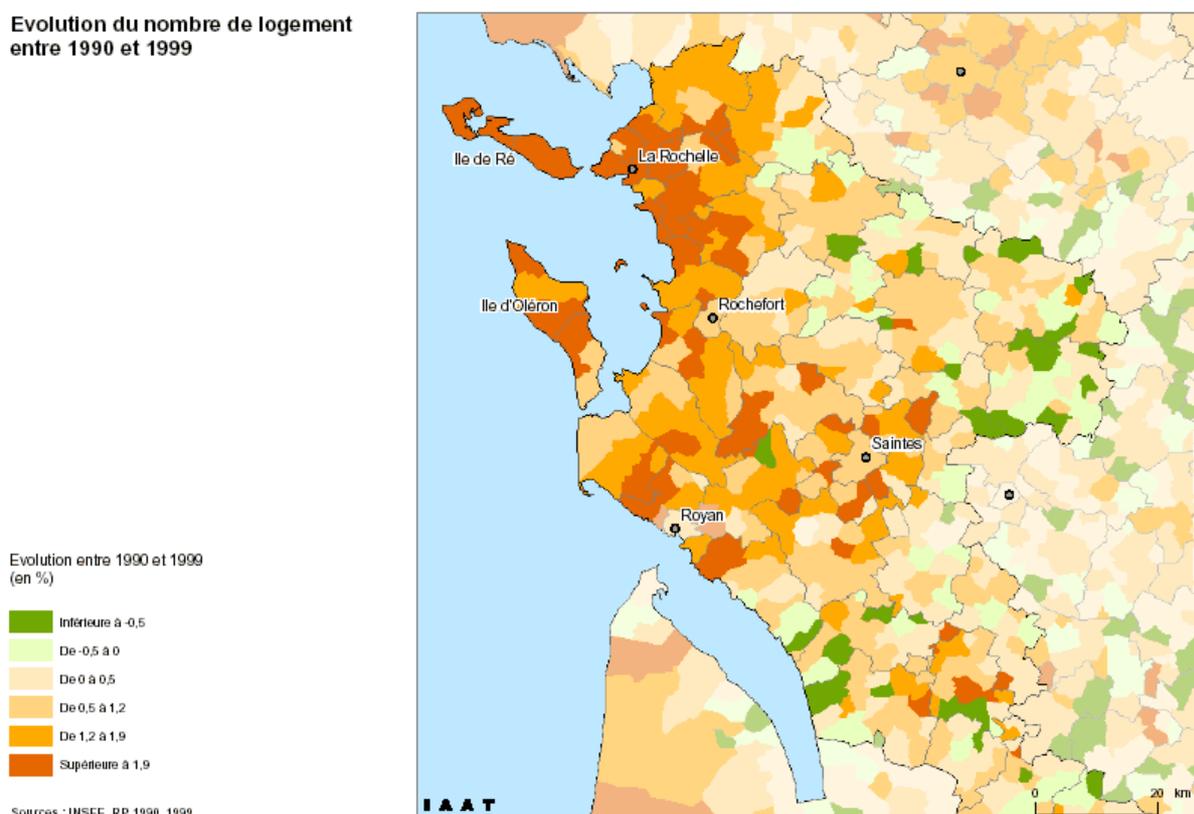


Figure 7 : Evolution du nombre de logement par commune (Insee)

3 Urbanisme

Il existe plusieurs types de documents d'urbanisme, qui sont des règles de planification urbaine.

De façon générale, il est souhaitable qu'un site Natura 2000 fasse l'objet d'un zonage et d'un règlement appropriés (zone naturelle ou agricole) afin de maintenir la nature et la qualité des milieux.

Il est donc prudent, au moment de l'élaboration d'un document d'urbanisme, de s'assurer de la compatibilité entre la vocation d'aménagement attribuée à un secteur et la conservation du patrimoine naturel visé par Natura 2000.

La DREAL veille à la prise en compte des sites Natura 2000 dans les documents d'urbanisme.

Commune	type	procédure en cours	POS d'origine	dernière révision	dernière modification	dernière révision simplifiée	dernière mise à jour
Berneuil	PLU		20/09/1988	31/03/2004	04/03/1993	16/03/2007	
Bougneau	CC			21/06/2005			
Brives sur Charente	RNU						
Bussac sur Charente	PLU		05/09/1978	30/06/2005	06/02/2008	06/02/2008	
Chaniers	PLU		05/09/1978	30/10/2006	02/07/2001	27/09/2004	22/03/1999
Cherac	PLU		25/08/1986	16/03/2006	30/10/2000		08/07/2003
Cognac	POS		1991	17/12/2009			
Colombiers	CC			30/03/2004			
Courcoury	PLU		15/09/1988	07/07/2009	09/04/2002		05/09/2003
Crazannes	POS	PLU arrêté en instruction	24/03/1988				
Dompierre sur Charente	PLU		26/04/1985	04/05/2009	31/05/1995		08/07/2003
Fontcouverte	POS		26/02/1980	11/12/2000	11/07/2006	11/07/2006	04/09/1989
Geay	RNU	CC en cours					
les Gonds	PLU		05/09/1978	19/11/2007	27/01/2003		
la Jard	CC		23/02/1990	23/05/2005			
Merpins	PLU	Révision Modification, révision simplifiée		29/01/2009	En cours	En cours	
Montils	CC			18/09/2006			
le Mung	CC			14/11/2006			
Pérignac	PLU		21/07/1989	02/06/2008			
Pons	POS	PLU arrêté le 10/12/2009	19/07/1979	16/12/2005	09/09/2008		05/07/2002
Port d'Envaux	PLU		26/05/1989	03/07/2009	04/03/2004		05/05/1990
Rouffiac	CC			08/06/2006			
St-Bris-des-Bois	POS	PLU arrêté le 21/10/09	20/11/1986	03/11/1995			
St-Césaire	POS	PLU en cours	29/07/1985	08/11/2001			
St Laurent de Cognac	PLU		1980	12/03/2007	31/10/2003		
St-Léger	CC			12/12/2006			
St-Sauvant	POS		18/04/1986	16/11/2001	26/12/2002		
St-Savinien	PLU		13/04/1988	18/10/2007	18/11/2004		
St-Seurin-de-Palenne	RNU	Projet de carte communale					
St-Sever-de-Saintonge	PLU		03/11/1988	16/01/2008	28/05/1998		15/12/1997

St-Vaize	POS		26/02/1987	19/12/2001	05/10/2005		
Saintes	PLU	Révision à partir de 2011	05/09/1978	21/09/2005	27/06/2007		17/02/1997
Salignac sur Charente	CC			12/09/2006			
Taillebourg	PLU		04/02/1981	30/11/2007			28/06/2008

PLU : Plan Local d'Urbanisme ; CC : Carte communale ; POS : Plan d'Occupation des Sols

Tableau 4 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme–CG17

On constate qu'en 1996, lors de l'élaboration du Docob Natura 2000 initial du site, seules 22 communes sur 34, étaient dotées d'un document d'urbanisme. En 2010, 31 communes sur 34 en ont un (29 établi, 3 en cours/projet), soit une progression de 27%.

4 Activités socio-économiques

En 2008, tous domaines confondus, les communes situées, tout ou partie, dans le périmètre du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » possédaient des établissements répartis entre les différents secteurs d'activité comme suit :

Commune	Agricole	Industriel	Construction	Commerce/service	Commerciaux	Administration publique
Berneuil	42	0	9	22	7	6
Bougneau	23	0	5	18	6	2
Brives sur Charente	4	0	0	6	2	2
Bussac sur Charente	11	1	12	20	7	11
Chaniers	51	15	36	92	30	27
Chérac	53	4	8	34	13	5
Cognac	33	133	106	1172	460	285
Colombiers	13	2	2	2	0	4
Courcoury	14	0	4	14	6	5
Crazannes	3	6	5	8	0	2
Dompierre sur Charente	14	1	3	14	1	5
Fontcouverte	6	5	14	63	23	17
Geay	21	3	6	13	1	4
les Gonds	9	7	17	49	19	28
la Jard	6	3	1	2	1	4
Merpins	9	16	6	44	17	5
Montils	34	5	11	20	8	4
le Mung	8	1	3	11	1	2
Pérignac	72	16	9	28	12	9
Pons	62	37	38	266	92	58
Port d'Envaux	17	6	12	25	6	4
Rouffiac	17	2	6	6	4	1
St-Bris-des-Bois	13	3	3	13	5	1
St-Césaire	15	3	8	17	2	6
St Laurent de Cognac	19	6	3	12	3	5
St-Léger	24	0	5	19	5	2
St-Sauvant	10	1	2	19	10	7
St-Savinien	44	17	17	110	39	35
St-Seurin-de-Palenne	8	1	3	3	0	1
St-Sever-de-Saintonge	8	0	10	15	4	15
St-Vaize	2	3	8	8	2	5
Saintes	44	171	142	1735	546	495
Salignac sur Charente	18	4	3	11	3	4
Taillebourg	16	1	6	31	7	9

Tableau 5 : Nombre d'établissement par secteur d'activité

5 L'évolution de l'emploi

On constate entre 1999 et 2007 une évolution positive de l'emploi. Il y a plus d'actifs, moins de chômage sur les communes du site Natura 2000.

Dans le détail, c'est la commune de St Seurin de Palenne qui observe la plus forte augmentation du nombre d'actifs. Les communes de Chérac, Geay, St Sever de Saintonge, Salignac sur Charente présentent quant à elles une forte diminution du nombre d'actifs sans emplois.

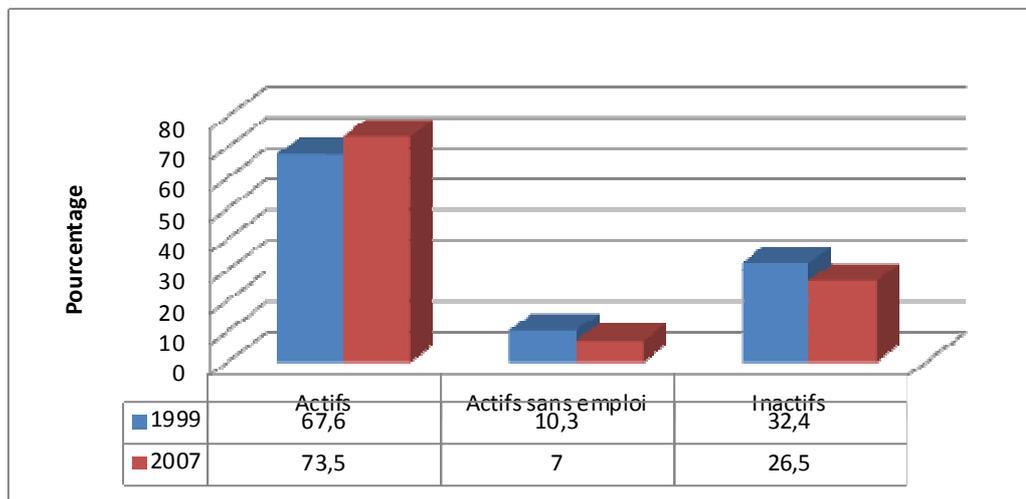


Figure 8 : Evolution des actifs sur les communes du site (%)

6 Organisation du territoire

Les 34 communes du site Natura 2000 appartiennent à différentes communautés de communes, comme figuré ci-dessous.

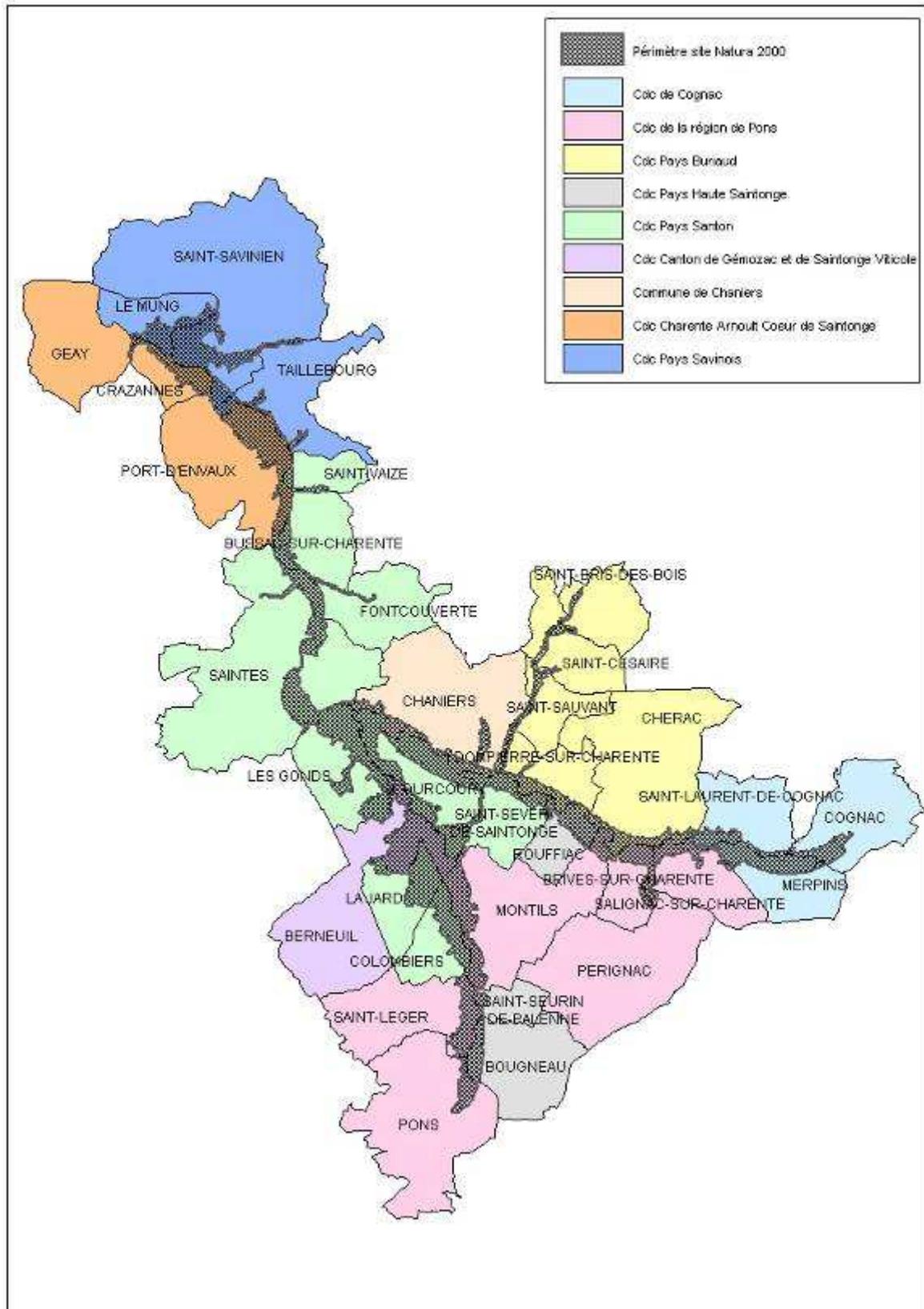


Figure 9 : Communautés de communes et Natura 2000

D'autre part, le territoire de Charente-Maritime est organisé en Pays.

Le site Natura 2000 passe au sein du Pays de la Saintonge Romane, du Pays des Vals de Saintonge, du Pays de Haute-Saintonge et enfin du Pays Ouest Charente - Pays du Cognac.

Le Pays de Saintonge Romane

Regroupant 6 Communautés de Communes, c'est le Pays dans lequel passe la majorité du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, des Seignes et du Coran ».

On dénombre ainsi 19 communes traversées par la Charente et ses affluents, dont une partie du territoire communal appartient au site.

Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), document d'urbanisme fixant les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire dans une optique de développement durable, est en cours d'élaboration.



Le Pays de Haute Saintonge

Celui-ci regroupe la Communauté de Communes de Haute Saintonge ainsi que celle de la région de Pons. Les communes concernées par le site Natura 2000 au sein de ce pays sont : Bougneau, Pons, Brives-sur-Charente, Salignac-sur-Charente, Montils, Rouffiac, Saint Serin de Palenne et Saint Léger.

Le Pays des Vals de Saintonge



Territoire à dominante rurale, où l'agriculture est encore très présente, il présente seulement 9 % de la population du département mais représente 25% de sa surface.

La Communauté de Communes du Pays Savinois est découpée par la vallée de la Charente qui longe un ensemble de prairies alluviales et de boisements. Les communes concernées ici par le site sont Saint-Savinien, le Mung et Taillebourg.

Un SCOT est en cours d'élaboration.

Le Pays Ouest Charente - pays du Cognac

Pays centré autour de la production viticole, il est situé à la frontière de la Charente-Maritime.

Les communes concernées par le site sont Merpins, Saint Laurent de Cognac et Cognac.



7 Le patrimoine historique

- Les monuments historiques

Communes	Description	Type
Berneuil	Eglise Notre-Dame 12 ^{ème}	classé MH
Bougneau	Eglise Saint-Pierre 12 ^{ème}	classé et inscrit MH
Chaniers	Eglise Saint-Pierre 12 ^{ème}	classé MH
Chérac	Eglise fin 12 ^{ème}	inscrit MH
Cognac	Immeuble 18 ^{ème}	inscrit MH
	Hôtel Duplessis (ancien) 17 ^{ème}	inscrit MH
	Maison Martell 19 ^{ème}	inscrit MH
	Immeuble dit Maison Lestrade ou de la Lieutenance 15 ^{ème}	classé MH
	Hôtel de l' Esclopard (ancien) 16 ^{ème}	inscrit MH
	Immeuble 17 ^{ème} rue Isle d'Or	inscrit MH
	Hôtel Allenet 16 ^{ème}	inscrit MH
	Hôtel Verdelin 18 ^{ème}	classé MH
	Maison Isle d'Or	inscrit MH
	Prieuré Saint-Léger (ancien) 13 ^{ème}	inscrit MH
	Hôtel Brunet du Bocage (ancien) 17 ^{ème}	classé MH
	Hôtel de la Gabelle (ancien) 16 ^{ème}	inscrit MH
	Porte et tours du Vieux-Port 15 ^{ème}	inscrit MH
	Musée 19 ^{ème}	inscrit MH
	Maison dite de la Nourrice de François-Ier 16 ^{ème}	inscrit MH
	Fontaine dite de François-Ier 17 ^{ème}	inscrit MH
	Eglise Saint-Léger 12 ^{ème}	classé MH
	Dolmen de Séchebec	classé MH
Couvent des Récollets (ancien) 17 ^{ème}	inscrit MH	
Château de François-Ier 14 ^{ème}	inscrit MH	
Colombiers	Eglise Saint-Maclou 12 ^{ème}	Classé MH
Courcoury	Eglise 12 ^{ème}	Inscrit MH
Crazannes	Château 15 ^{ème}	Classé et inscrit MH
Fontcouverte	Aqueduc gallo-romain	Classé MH
Geay	Eglise Saint-Vivien 12 ^{ème}	Classé MH
	Château 16 ^{ème}	Inscrit MH
La Jard	Eglise Saint-Jacques 12 ^{ème}	Inscrit MH
Les Gonds	Métairie des Pères 17 ^{ème}	Inscrit MH
	Château de Thérac 15 ^{ème}	Inscrit MH
Merpins	Pont du Cocuron 1777	Inscrit MH
	Château (ruines) 10 ^{ème}	Inscrit MH
	Abbaye de la Frenade (vestiges) 12 ^{ème}	Classé MH
Montils	Eglise Saint-Sulpice 12 ^{ème}	Classé MH
Pérignac	Eglise Saint-Pierre 12 ^{ème}	Classé MH
Pons	Château du Fa (ancien)	Inscrit MH
	Hôtel Kervilio-Broussard 18 ^{ème}	Inscrit MH
	Eolienne 20 ^{ème}	Classé MH
	Ancien temple protestant, aujourd'hui église St-Martin 17 ^{ème}	Inscrit MH
	Château (ancien), actuellement Hôtel de Ville 12 ^{ème}	Classé et inscrit MH
	Maison 16 ^{ème} s. autrefois rue Vieille-Prison, réédifiée près du jardin public	Inscrit MH
	Ancien hôpital des Pèlerins 12 ^{ème}	Classé et inscrit MH
	Eglise Saint-Vivien 12 ^{ème}	Classé MH
	Château des Egreteaux, dit château d'Usson 16 ^{ème}	Inscrit MH
Chapelle Saint-Gilles 12 ^{ème}	Classé MH	
Port d'Envaux	Château de Panloy 17 ^{ème}	Inscrit MH
Saint Bris des Bois	Eglise Saint-Brice 12 ^{ème}	Inscrit MH
	Abbaye de Fontdouce (vestiges) 12 ^{ème}	Classé MH
Saint Césaire	Eglise 12 ^{ème}	Classé MH
Saint Léger	Eglise 12 ^{ème}	Classé MH
Saint Sauvant	Tour	Classé MH
	Eglise 12 ^{ème}	Classé MH
Saint Savinien	Eglise 12 ^{ème}	Classé MH
	Eglise abbatiale (ancienne) 15 ^{ème}	Inscrit MH

Communes	Description	Type
	Château de Bernere 17 ^{ème}	Inscrit MH
Saintes	Maison de l'Echevinage 16 ^{ème}	Inscrit MH
	Eglise Saint-Pallais 12 ^{ème}	Inscrit MH
	Polissoir rue Gambetta	Classé MH
	Ancien couvent des Jacobins et ancienne maison de Maurice Martineau, actuellement bibliothèque municipale 15 ^{ème}	Classé et inscrit MH
	Hôtel de Brémond d'Ars 16 ^{ème}	Inscrit MH
	Temple protestant 20 ^{ème}	Inscrit MH
	Rempart gallo-romain	Classé MH
	Hôtel Monconseil, actuellement musée d'art régional 18 ^{ème}	Inscrit MH
	Maison de la Juridiction Consulaire 18 ^{ème}	Inscrit MH
	Eglise Saint-Vivien 19 ^{ème}	Inscrit MH
	Haras national 19 ^{ème}	Inscrit MH
	Thermes de Saint-Saloine	Classé MH
	Terrain sur lequel est édifié l'immeuble Guinguenaud	Classé MH
	Terrain appartenant à M. Robin	Classé MH
	Terrain appartenant à M. Pitard situé face à l'amphithéâtre	Classé MH
	Mur de soutènement gallo-romain	Classé MH
	Maison dite du Présidial 17 ^{ème}	Classé MH
	Eglise St-Pierre, ancienne cathédrale, et son cloître 12 ^{ème}	Classé MH
	Eglise Sainte-Marie-aux-Dames (ancienne) 11 ^{ème}	Classé MH
	Eglise Saint-Eutrope 12 ^{ème}	Classé MH
Castrum 4 ^{ème}	Classé MH	
Arc de Triomphe 2 ^{ème}	Classé MH	
Amphithéâtre gallo-romain (restes)	Classé MH	
Abbaye des Dames (ancienne) 11 ^{ème}	Inscrit MH	
Salignac sur Charente	Château de la Garde 17 ^{ème}	Inscrit MH
Taillebourg	Château de Taillebourg 17 ^{ème}	Classé et inscrit MH

Tableau 6 : Monuments historiques (Source : Mérimée)

Le territoire est réputé pour son art roman : églises, abbayes du 12^{ème} siècle.

De nombreuses églises, en particulier sur les chemins de St-Jacques-de-Compostelle sont en pierre calcaire facile à travailler. Cette pierre va permettre tous types de créations et c'est un style spécifique de l'art roman qui se développe en Saintonge. L'architecture romane en Saintonge est caractérisée par les voûtes en berceau, l'arc en plein cintre et les chapiteaux historiés.

De nombreux châteaux bordent la Charente. D'abord forteresses, certains châteaux ont été réaménagés et sont aujourd'hui des résidences de luxe, chambre d'hôte, lieux de visite...

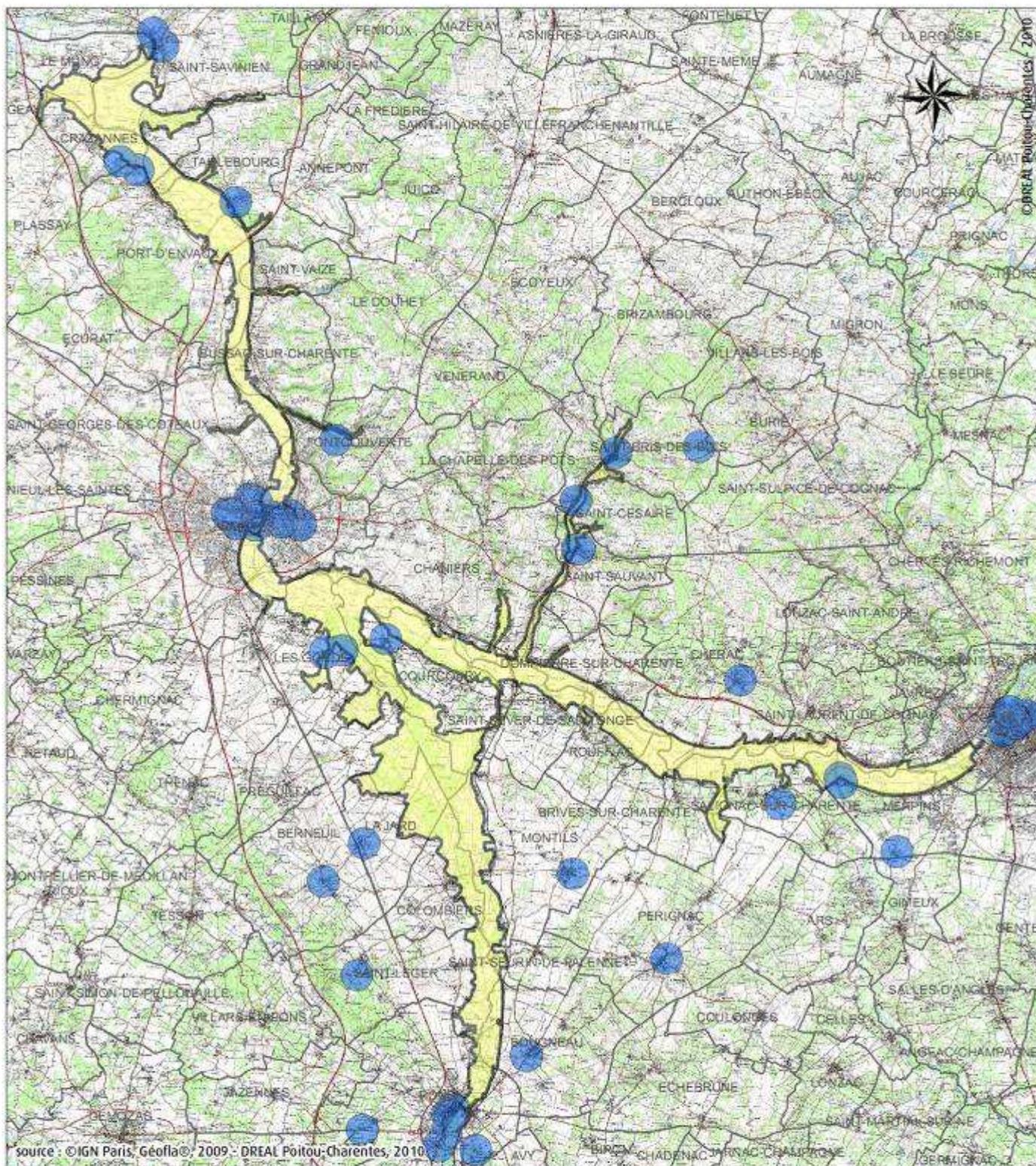
- Les ZPPAUP

Saintes, Pons, Taillebourg, Saint Savinien font l'objet de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Le 12 Juillet 2010 selon la loi du Grenelle de l'Environnement 2, l'article 14 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement prévoit la disparition des ZPPAUP au profit des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), nouvellement inscrites au code du patrimoine. La nouvelle loi prévoit que les autorisations feront l'objet d'une procédure simplifiée comprenant les délais d'instruction dont celui de l'ABF plus courts qu'aujourd'hui. Les ZPPAUP continuent à produire leurs effets de droit jusqu'à ce que s'y substituent des AVAP et, au plus tard, dans un délai de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de cette même loi.

Les monuments historiques



Légende

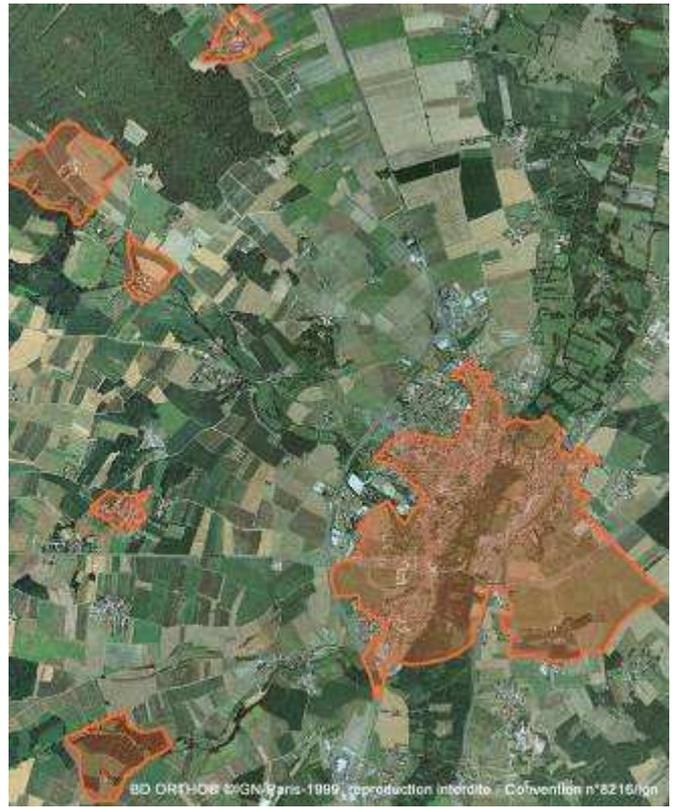
- Monuments historiques
- Site Natura 2000 PC70
- limites communales

0 0.5 1 2
km

Figure 10 : Les monuments historiques et le site Natura 2000 (Source : DREAL PC 2011)

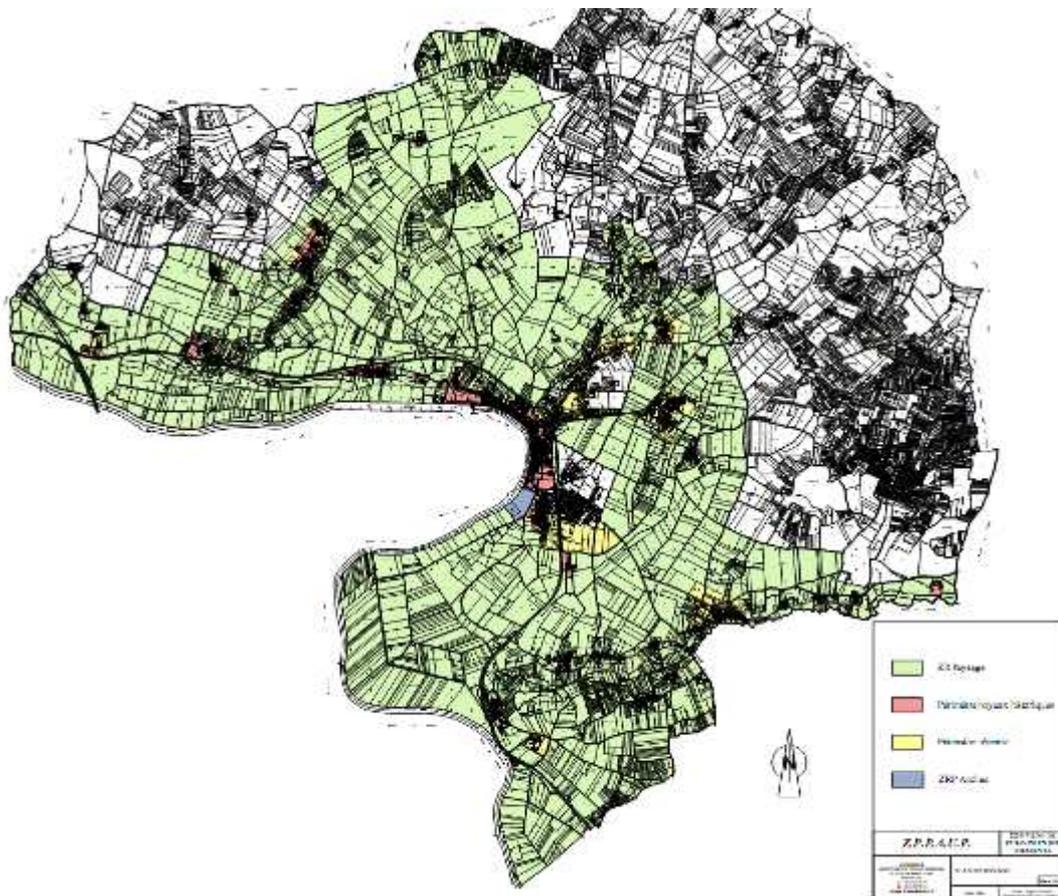


SAINTES

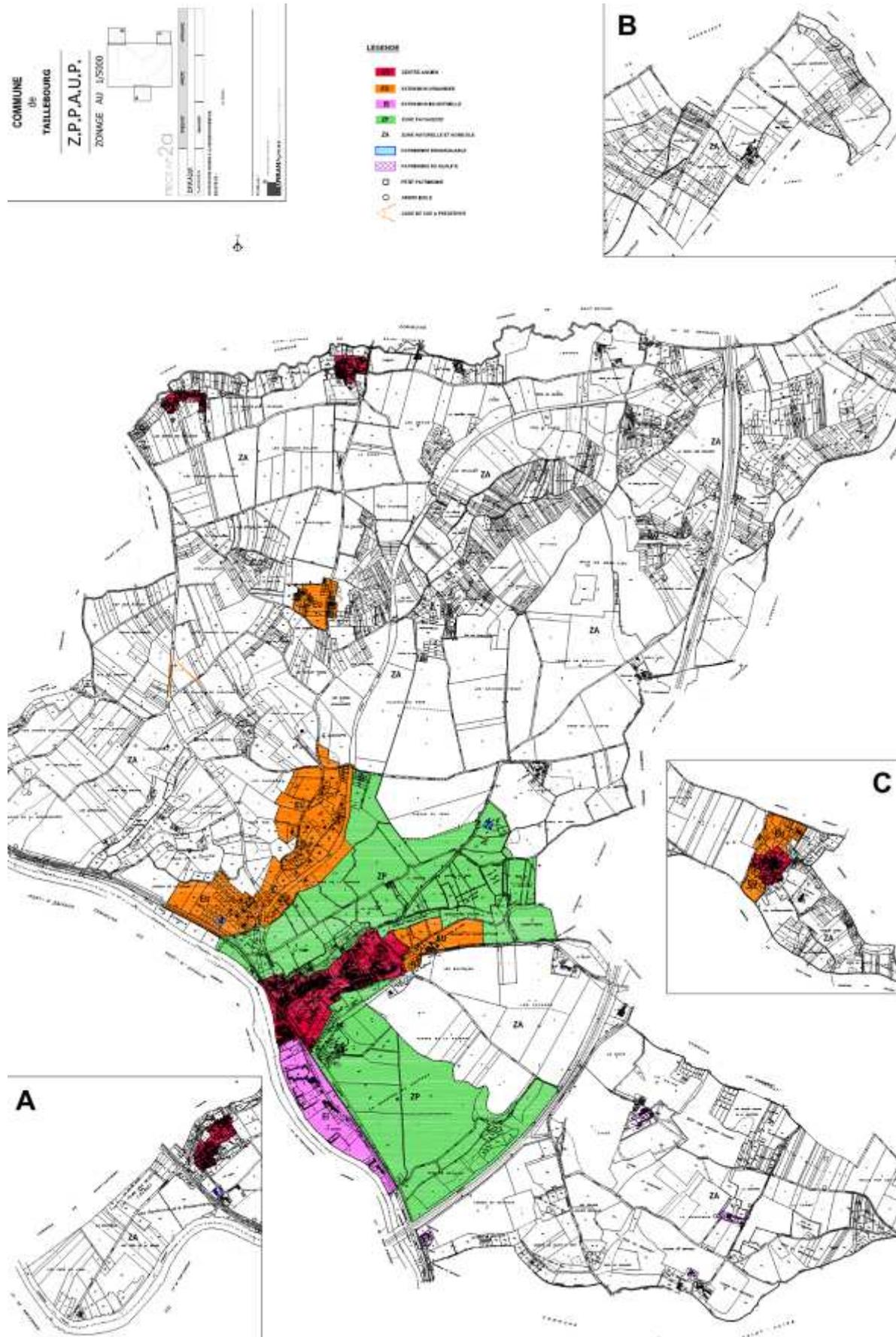


PONS

Source : DRAC



SAINT SAVINIEN



Source : DRAC

TAILLEBOURG

8 Les infrastructures du territoire

Le maillage routier

Le territoire présente un fort maillage routier. Il est caractérisé principalement par un dense réseau départemental secondaire et un réseau tertiaire. L'enjeu vis-à-vis de Natura 2000, se situe notamment du point de vue de la mortalité routière des mustélidés, Loutre d'Europe et surtout Vison d'Europe (espèce prioritaire, mondialement menacée de disparition). Celle-ci se produit lorsqu'une infrastructure routière traverse un cours d'eau et que la continuité de la berge, sous le pont, n'est pas assurée : les mustélidés quittant alors la berge pour traverser la route.



Figure 11 : Vison d'Europe victime d'une collision routière sur un point noir de collision (photo : P. Jourde, LPO)

- L'autoroute A10, qui relie Paris à Bordeaux, traverse le site Natura 2000 et la Charente à Taillebourg et Port d'Envaux. Son Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) en 2009 s'élève à proximité du site à 24603 véhicules dont 10,6% de poids lourds. L'étude de requalification environnementale de cette autoroute a été réalisée en 2010. Les solutions proposées devraient permettre d'améliorer la franchissabilité de cette infrastructure par la faune, notamment en période d'inondation.

En période de basses eaux, les 2 viaducs garantissent le passage de la faune. En période de crue, la puissance du débit empêche la circulation des animaux sous les viaducs. Ils tentent alors de franchir l'autoroute au niveau de l'interface entre lit majeur et coteau, en rive gauche.

La solution d'un fonçage a été envisagée. Cette voie de franchissement sera utilisable en période de hautes eaux par la moyenne et petite faune, notamment les espèces d'intérêt communautaire visées. Celui-ci sera accompagné de l'installation de clôtures afin de former un entonnoir canalisant la faune vers l'aménagement. (Source : LPO, Oréade Brèche - Requalification du réseau ASF en faveur de la biodiversité)

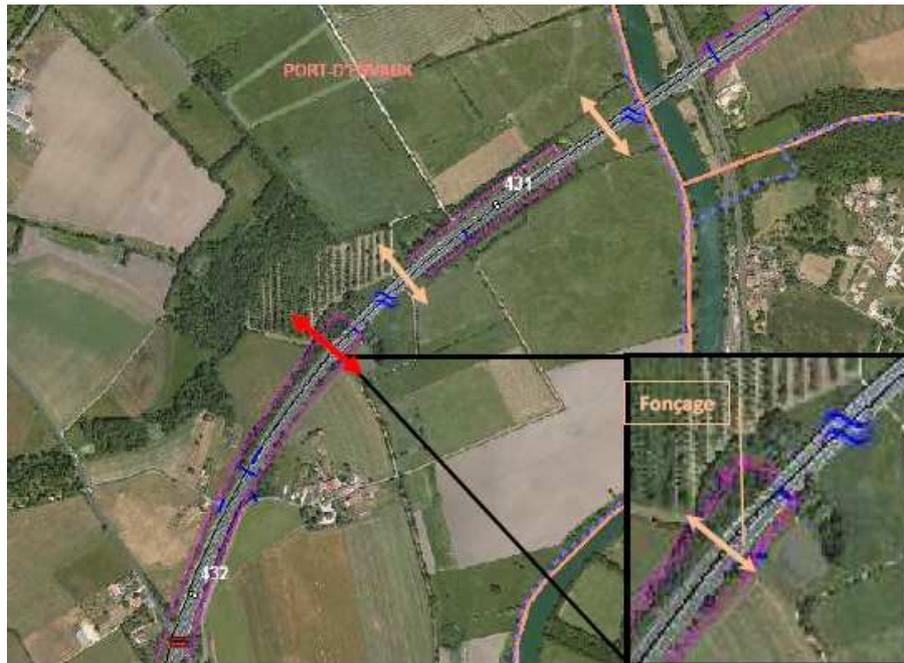


Figure 3 : Localisation du site de fonçage d'une buse sèche de 1800 mm en Vallée de la Charente.

- La rocade sud de Saintes N141 permet de desservir l'agglomération saintaise, en évitant le passage en centre-ville. Son TMJA est de 18722 véhicules jours dont 9% de poids lourds. Elle passe au nord de la Prairie de Saint Sorlin, prairies de fort intérêt biologique, en parallèle de la voie ferrée Saintes/Bordeaux.
- La D24, communément dite route basse de Saintes, longe le fleuve Charente en rive droite. Elle est comprise ponctuellement, dans le site au niveau du coteau des Arciveaux et de Chez Landart, et elle croise le Bourrut, le Coran. Son TMJA s'élève à 4791 véhicules jour dont 1,6 % de poids lourds.
- La D114 traverse le site Natura 2000 ponctuellement au niveau des affluents de rive droite : Bramerit, Rochefollet, Escambouille... Son TMJA est d'environ 2820 véhicules /jour.

Ci-après les cartes issues du Diagnostic des risques de collision routière Vison d'Europe réalisée en 2006 par Emmanuelle Champion (action 3 S1a).

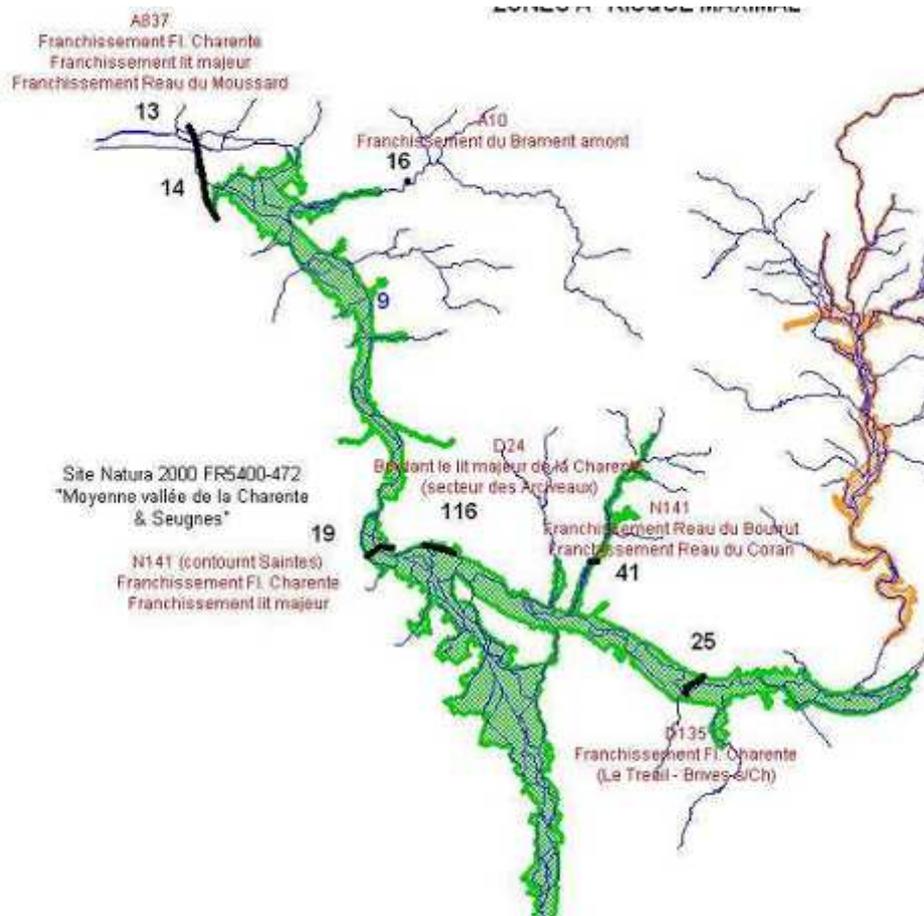


Figure 12 : Zones de collision à risque maximal

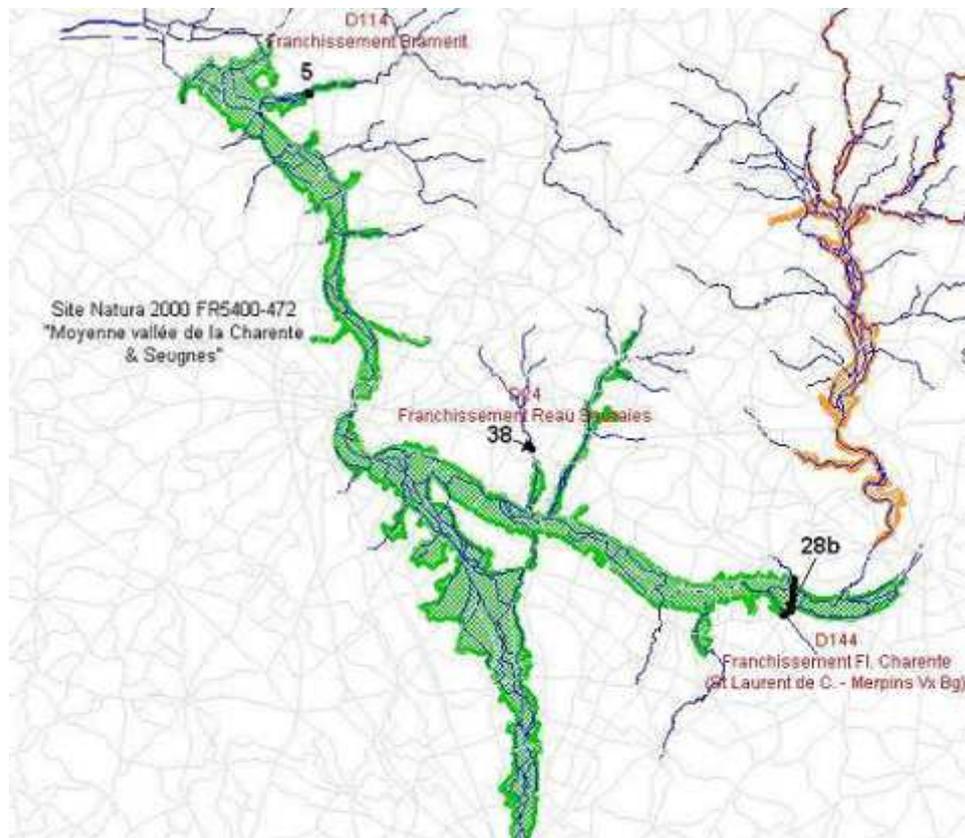


Figure 13 : Zones de collision à risque élevé



Figure 14 : TMJA en 2009 (Source : CG17)

Les transports

La voie ferrée La Rochelle/Saintes, Saintes/Bordeaux et Saintes/Cognac constitue souvent la limite physique du site Natura 2000. Elle ne traverse le site Natura 2000 que deux fois :

- A Saintes, elle passe au sud de la Prairie du Maine
- A Chaniers, au niveau du lieu-dit Chauveau

Le réseau routier

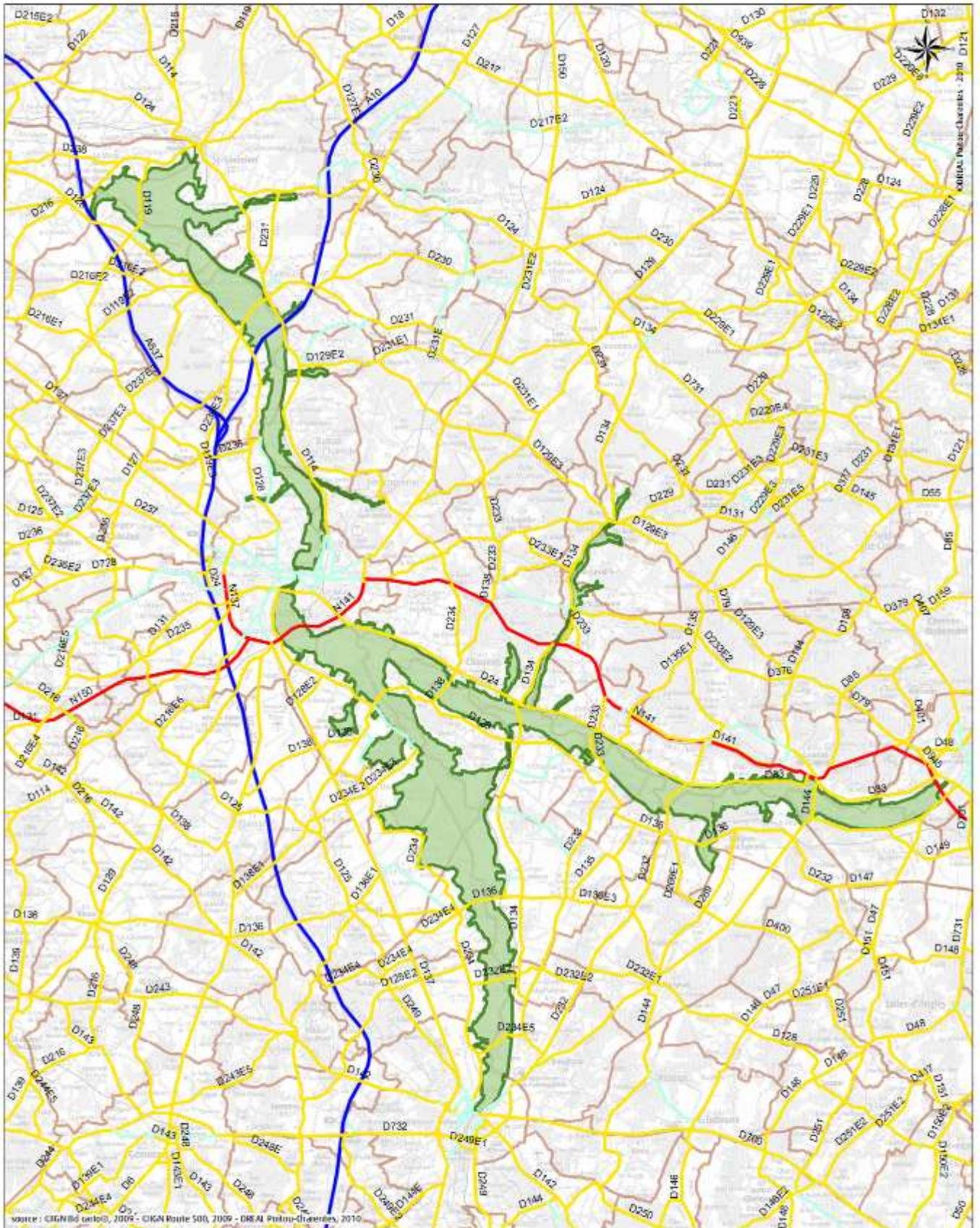


Figure 15 : Réseau routier et site Natura 2000 (source : DREAL PC 2010)

Le réseau ferré

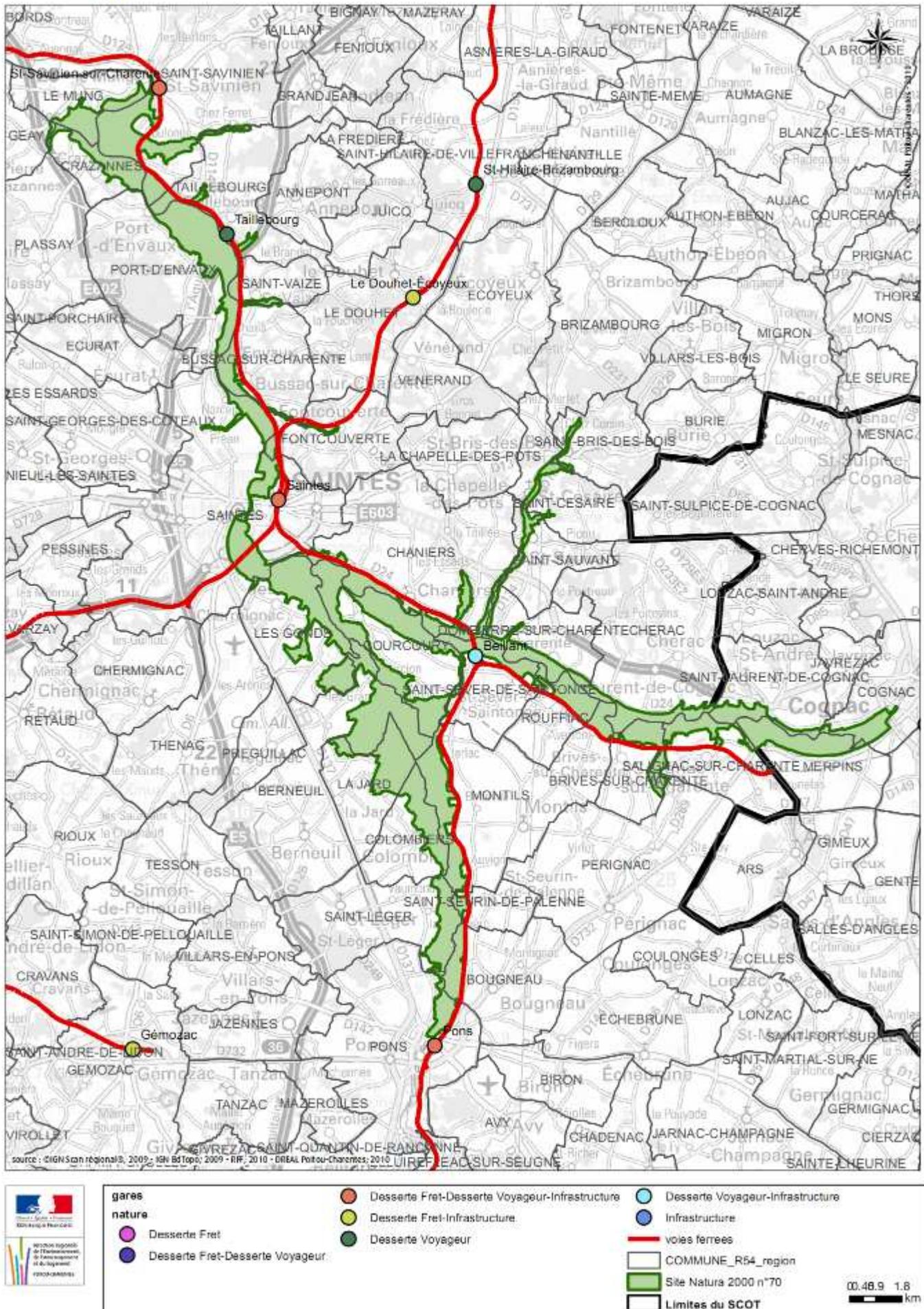


Figure 16 | Réseau ferré et Natura 2000 (source : DREAL PC 2010)

9 Les risques naturels et technologiques

Communes	Tempête	Inondations		Mouvements de terrain			Séisme	Risques littoraux		Feux de forêts		Risques industriels			TMD
		Présence	PPR	Cavités	PP R	Retrait gonflement argile		Présence	PPR	Présence	PPR	Présence	PPI	PPRI	
Berneuil	x	x	x	x		x									x
Bougneau	x	x		x		x									x
Brives sur Charente	x	x	x	x		x									x
Bussac sur Charente	x	x		x		x									x
Chaniers	x	x	x			x									x
Chérac	x	x	x			x									x
Cognac		x	x									x			x
Colombiers	x	x				x									x
Courcoury	x	x	x			x									x
Crazannes	x	x		x		x		x							x
Dompierre sur Charente	x	x	x			x									x
Fontcouverte	x	x		x		x									x
Geay	x	x				x		x							x
Les Gonds	x	x	x			x									x
Merpins		x	x									x			x
La Jard	x	x				x									x
Montils	x	x	x	x		x									x
Le Mung	x	x				x									x
Pérignac	x	x				x									x
Pons	x	x	x	x	x	x									x
Port d'Envaux	x	x		x		x		x							x
Rouffiac	x	x	x			x									x
St Bris des Bois	x	x				x				x					x
St Césaire	x	x		x		x				x					x
St Laurent de Cognac		x	x									x			x
St Léger	x	x		x		x									x
St Sauvant	x	x		x		x									x
St Savinien	x	x	x	x	x	x		x							x
St Seurin de Palenne	x	x				x									x
St Sever de Saintonge	x	x	x			x									x
St Vaize	x	x		x		x		x							x
Saintes	x	x	x	x	x	x									x
Salignac sur Charente	x	x	x												x
Taillebourg	x	x				x		x							x

Source : DDRM Charente et Charente-Maritime

Les PPRN (Plan de Prévention de Risques Naturels)

Plusieurs PPRN sont en cours sur le site Natura 2000.

Des restrictions dans la zone naturelle d'expansion des crues préconisent en général : la plantation d'arbres de haute tige, espacés de plus de 5 à 7 mètres sous réserve :

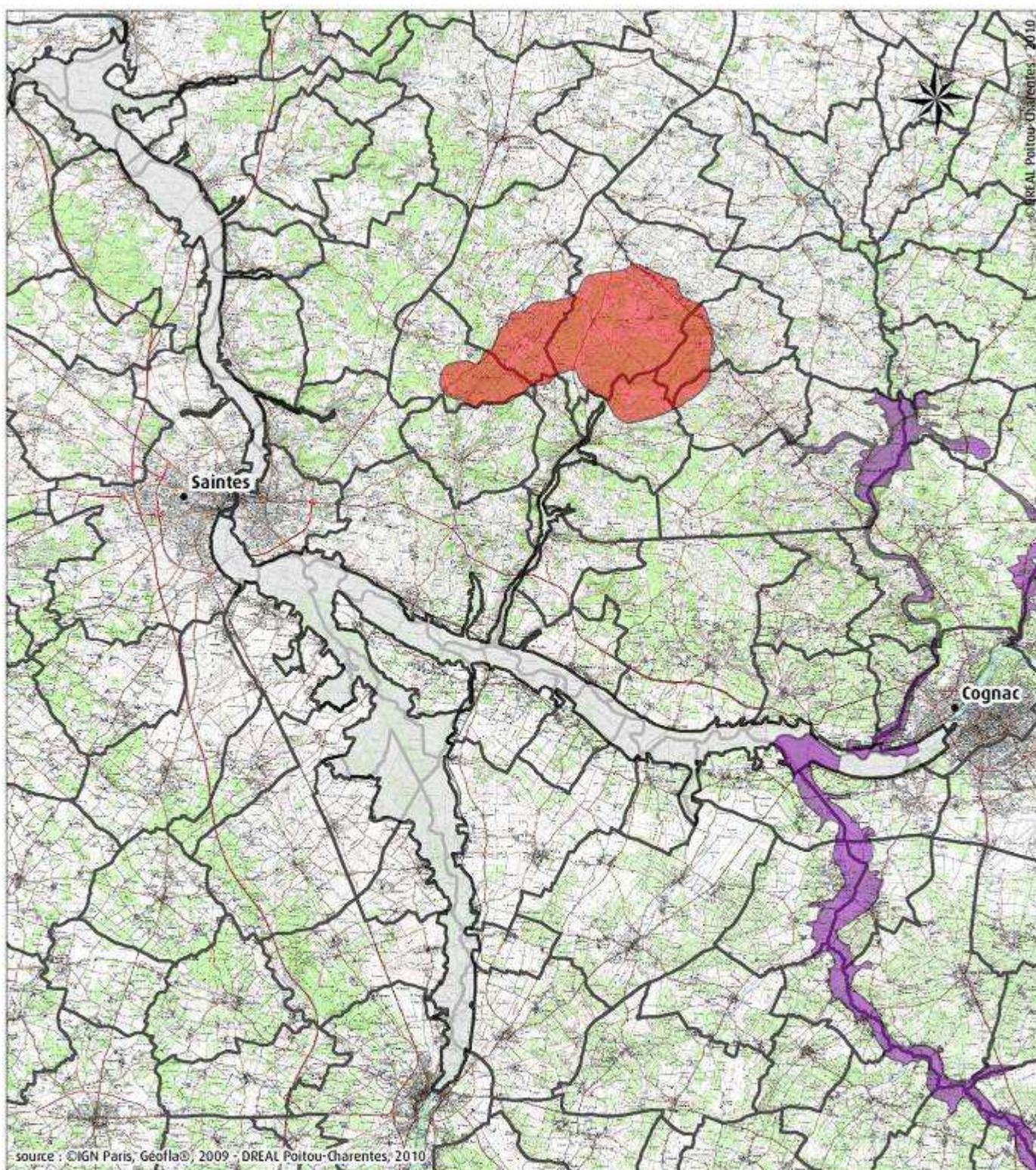
- D'un élagage régulier jusqu'à la hauteur de la crue de référence ;
- Que le sol entre les arbres reste bien dégagé (massifs bas seuls autorisés, pas de haies arbustives ou de containers).

Cela signifie donc qu'une zone de régénération naturelle par plantation d'arbres est impossible puisque ceux-ci devront obligatoirement être éloignés de 5 à 7 mètres et subir un élagage. De même la plantation ou le développement de haies est interdite. Ces prescriptions prises pour limiter les embâcles et permettre l'évacuation rapide de l'eau en cas d'inondation ne tiennent pas compte des rôles fondamentaux des zones humides et en particulier des zones humides boisées, à savoir, l'expansion naturelle des crues, l'épuration de l'eau, le soutien à l'étiage, qui, au contraire limiteront les dégâts causés par les inondations.

Communes	PPR	Procédure	Approuvé le
<i>Charente Maritime</i>			
Berneuil	PPRI Charente Amont	Révision	10/03/2010
Bussac sur Charente	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
Brives sur Charente	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Chaniers	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Chérac	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Courcoury	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Dompierre sur Charente	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Fontcouverte	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
Geay	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
Les Gonds	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Montils	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Pons	PPRI La Seugne	Elaboration	10/11/2000
Port d'Envaux	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
Rouffiac	PPRI Charente Amont	Révision	10/03/2010
St Savinien	PPRI La Charente/ PPR Mouvement de terrain	Elaboration	09/11/2001
St Sever de Saintonge	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
St Vaize	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
Saintes	PPRI Charente Amont	Révision	Prescrit le 01/08/2006
Saintes	PPR Mouvement de terrain	Révision	Prescrit le 12/04/2010
Salignac sur Charente	PPRI Charente Amont	Révision	31/12/2009
Taillebourg	PPRI Charente Aval	Elaboration	Prescrit le 04/08/2009
<i>Charente</i>			
Cognac	PPRI agglomération de Cognac	Elaboration	31/08/2000
Merpins	PPRI agglomération de Cognac	Elaboration	31/08/2000
St Laurent de Cognac	PPRI agglomération de Cognac	Elaboration	31/08/2000

Certaines zones inondables sont inscrites à l'Atlas des zones inondables (cf carte ci-contre).

Les atlas et aléas naturels



Légende

-  Atlas des zones inondables
-  ALéa feu de forêt
-  Site natura 2000 N°70
-  limites communales

0 1 2 4 km

Figure 17 : Atlas et aléas naturels sur le site Natura 2000 (Source : DREAL PC 2011)

Département de la Charente-Maritime

Environnement - risques

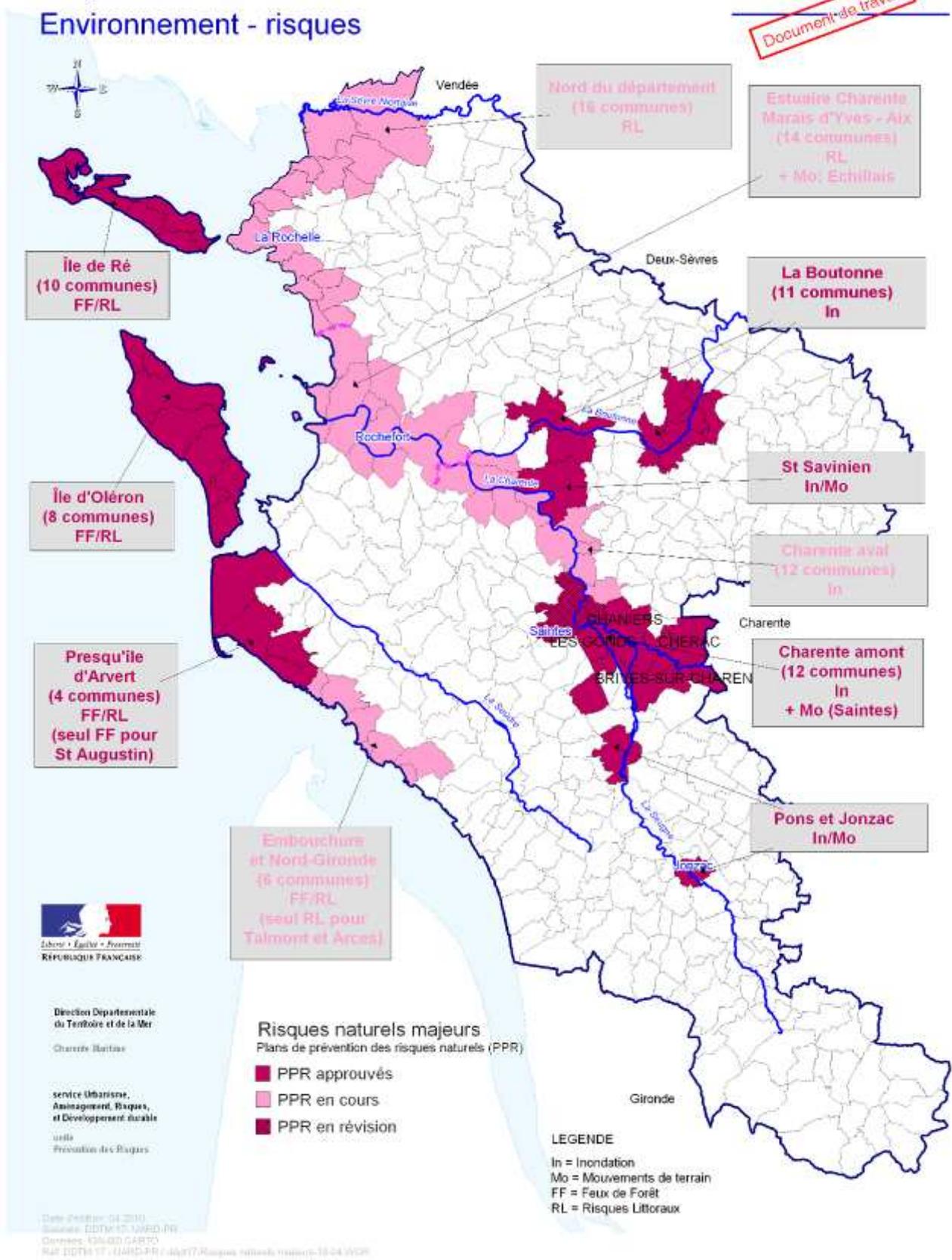


Figure 18 : Carte des plans de préventions risques naturels en Charente-Maritime (Source : DDTM 2010-document de travail)

L'aléa retrait gonflement argile (source BRGM-MEEDDM)

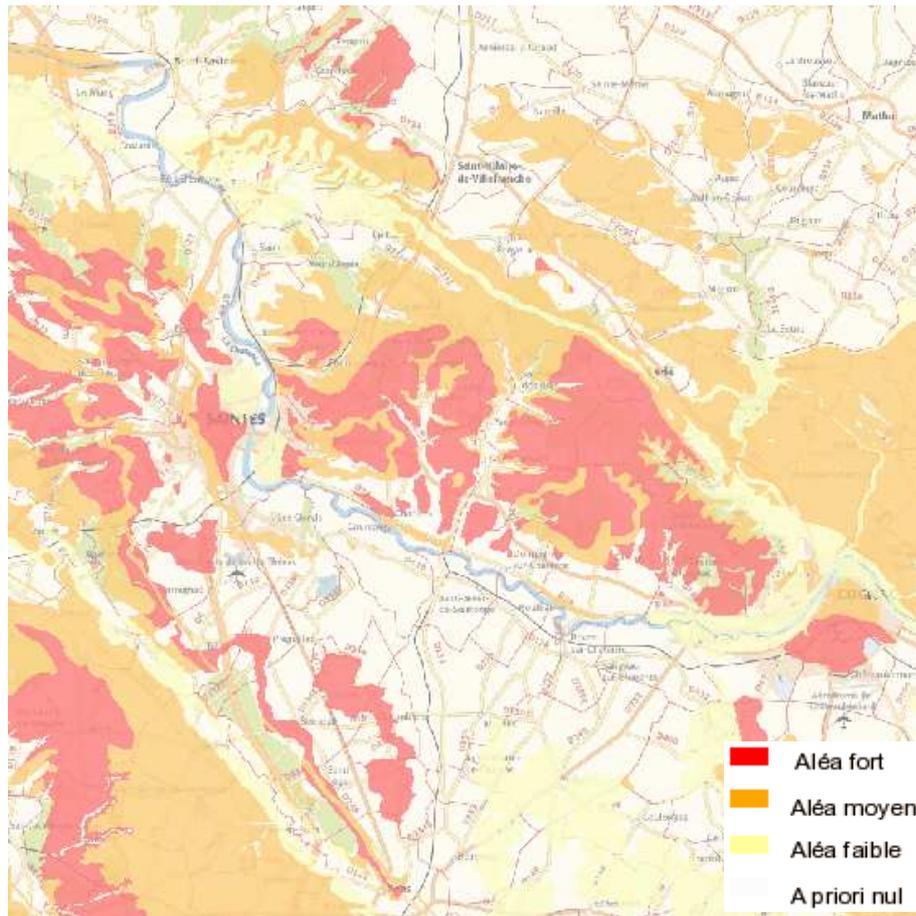


Figure 19 : L'aléa retrait-gonflement argile sur le site Natura 2000

L'aléa sismique

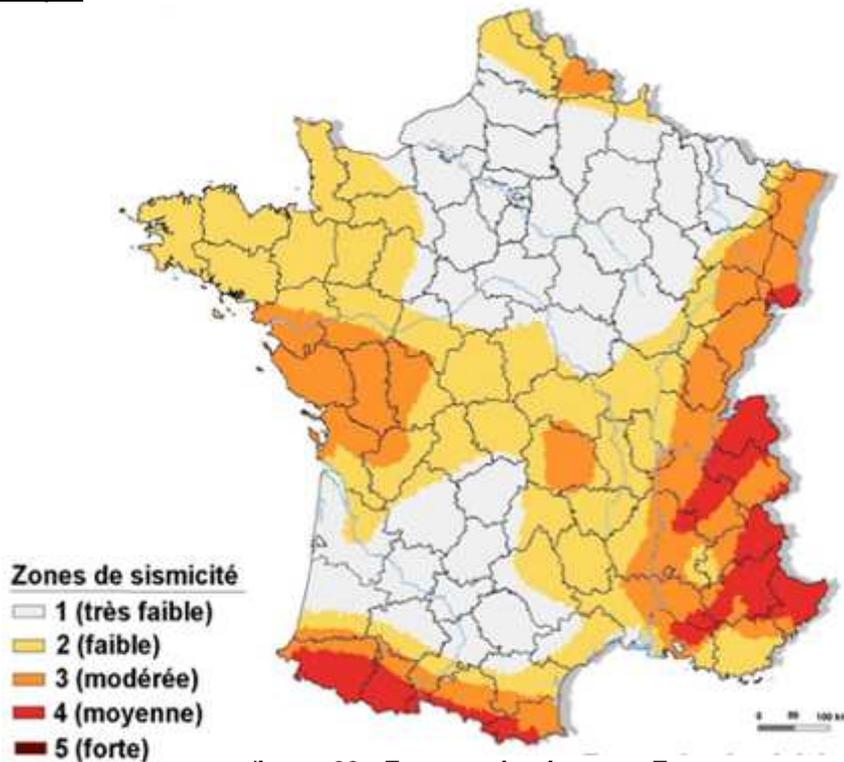


figure 20 : Zonage sismique en France

10 Les activités industrielles

ICPE

Les communes situées, tout ou partie, dans le périmètre du site Natura 2000 hébergent 276 installations classées (à l'arrêt, en fonctionnement ou en construction), dont 63 au régime dit autorisé ou avec servitudes.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée pour la protection de l'environnement**.

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

A noter que 5 d'entre elles sont classées SEVESO seuil bas

Les entreprises sont classées « Seveso » en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les entreprises en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso seuil haut ».

Communes	Nom	Activité	Régime
Berneuil	EARL GUERIN MASSIAS	Bovins (élevage, vente, transit, etc)	A (DDSV)
Chaniers	AUCHE SA	Produits en bois, ameublement (fabrication)	A et D
Chérac	DISTILLERIE MERLET ET FILS	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	LA PERRUGE SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
Cognac	A DE FUSSIGNY	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	BISQUIT DUBOUCHE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	CHATEAU DE COGNAC -Claude Boucher	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	CHATEAU DE COGNAC-Le Château	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	DISTILLERIE DE LA GROIE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	DISTILLERIE SAINT-MARTIN	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	HENNESSY Bagnolet	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, D et Seuil Haut Seveso
	HENNESSY Bas Parc	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	HENNESSY Comédie	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	HENNESSY Célérier/Faiencerie	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	HENNESSY Parc	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	MARTELL Vigerie/Gatebourse	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, DC, Seuil Bas Seveso
	ORECO St Martin	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, D et Seuil Bas Seveso
	ORECO-Luprie	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	ORECO-Mas d'Usson	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
TESSENDIER et Fils-	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, Seveso Seuil Bas	
VICARD Tonnelleres	Produits en bois, ameublement (fabrication)	A, D et DC	
Dompiere sur Charente	DOMAINE DE FONTSECHE SARL	Fabrication d'autres boissons	A, D et DC
	SEC TP SA - Dompiere sur Chte	Carrières	A
Fontcouverte	SERVE Fontcouverte	Traitement de surface	A et D
Geay	CARRIERES DU SUD OUEST	Carrières	A et D

Communes	Nom	Activité	Régime
	CARRIERES DU SUD OUEST	Carrières	A
Merpins	BERGERON EARL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	DISTILLERIE DE LA TOUR	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	ORECO	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, Seveso Seuil Bas
	REMY COINTREAU	Distillation d'alcool et d'eau de vie	D, DC et Seuil Haut Seveso
	REMY COINTREAU-Le peu de sang	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, D et DC
	SEGUIN MOREAU	Produits en bois, ameublement (fabrication)	A
	TARANSAUD S.A.	Produits en bois, ameublement (fabrication)	A et D
Pons	CDC Haute Saintonge Région de Pons	Activités administratives, bureau	A
	COLIBRI	Autres industries agro-alimentaires	A et D
	DISTILLERIE DE LA TOUR- Charentais	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	DISTILLERIE DE LA TOUR-Colonne	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A, D et DC
	DISTILLERIE DE LA TOUR Le clone	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A
	DISTILLERIES PERRIER SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	PINET Le Chail	Vente et réparation automobile	A
	PINET	Dépôts de ferraille	A
	SOPOTP SA	Carrières	A
SYNTEANE Pons	Stockage de céréales	A	
St Césaire	MEAC	Industries minérales	A, D et DC
St Laurent de Cognac	CAMUS	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	DE LA CHAUME	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	REVICO	Traitements biologiques	A et D
St Léger	SHELL St Léger	Détail de carburants	A, D et DC
St Sauvant	DISTILLERIE MERLET & FILS	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
St Savinien	SAUR	Production d'eau	A
Saintes	ATS Atelier de Tolerie Saintongeais	Travail des métaux, chaudronnerie, poudre	A et D
	CDC Pays Santon (Perches)	Traitement de déchets urbains	A, D et DC
	COUPRIE CHARPENTES	Traitement du bois	A et D
	EARL ROLLAND-BOTTON	Elevage, papiers...	A et D (DDSV)
	HOPITAL DE SAINTES	Santé	A, D et DC
	PROLIFER RECYCLING (MAUVIEUX ex ROUX	Récupération, depots de ferrailles	A
	SAINTONGE ENROBES SNC	Centrales d'enrobés	A, D et DC
	SAINTRONIC ex ALCATEL SAINTES	Mécanique, électrique, traitement de surface	A, D et DC
	SPA DE SAINTES	Chiens	A
	SYNTEANE Saintes - Les Sts-Vivien	Stockage de céréales	A
	Technicentre de Saintes (Ex EIMM)	Mécanique, électrique, traitement de surface	A, D et DC
Salignac sur Charente	DISTILLERIE THOMAS	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D
	MARTELL Port du Lys	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A

Communes	Nom	Activité	Régime
	NADAUD SCEA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	A et D

Figure 21 : Installations classées pour la protection de l'environnement

LES CARRIERES

3 communes du site Natura 2000 sont concernées en tout ou partie par des carrières en activité :

- la carrière « SEC TP SA. » localisée à Dompierre-sur-Charente ;
- les « Carrieres du sud ouest » (ex « Sauvaget ») localisées à Geay ;
- la carrière « SOPOT SA. » localisées à Pons.

LES CANALISATIONS

Certaines communes du site sont concernées par des canalisations de gaz :

- Bougneau : DN100
- Chaniers : DN 100 et DN150
- Courcoury : DN 100 et DN150
- Les Gonds : DN 100 et DN150
- Pérignac : DN60, DN65, DN80 et DN100
- Pons : DN100
- Saintes : DN60, DN65, DN80 et DN100
- Salignac sur Charente : DN60, DN65, DN80 et DN100

Ce type d'ouvrage constitue le moyen le plus sûr pour transporter de grandes quantités de produits, toutefois, il doit être considéré comme générant des zones à risques pour le voisinage, avec deux scénarios de perte de confinement envisagés, pouvant aboutir à l'inflammation du panache de gaz :

- Le scénario de rupture franche suite à une agression externe ;
- Le scénario de fuite, à travers une petite brèche, notamment lorsque la canalisation est protégée.

Actuellement, ces risques sont insuffisamment pris en compte par les documents d'urbanisme et lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisation.

Diamètre de la canalisation (mm)	Zone de dangers très graves (mètres)	Zone de dangers graves (mètres)	Zone de dangers significatifs (mètres)
DN 60-65 (PMS 67,7 bar)	5	10	15
DN 80 (PMS 67,7 bar)	5	10	15
DN 100 (PMS 67,7 bar)	10	15	25
DN 150 (PMS 67,7 bar)	20	30	45

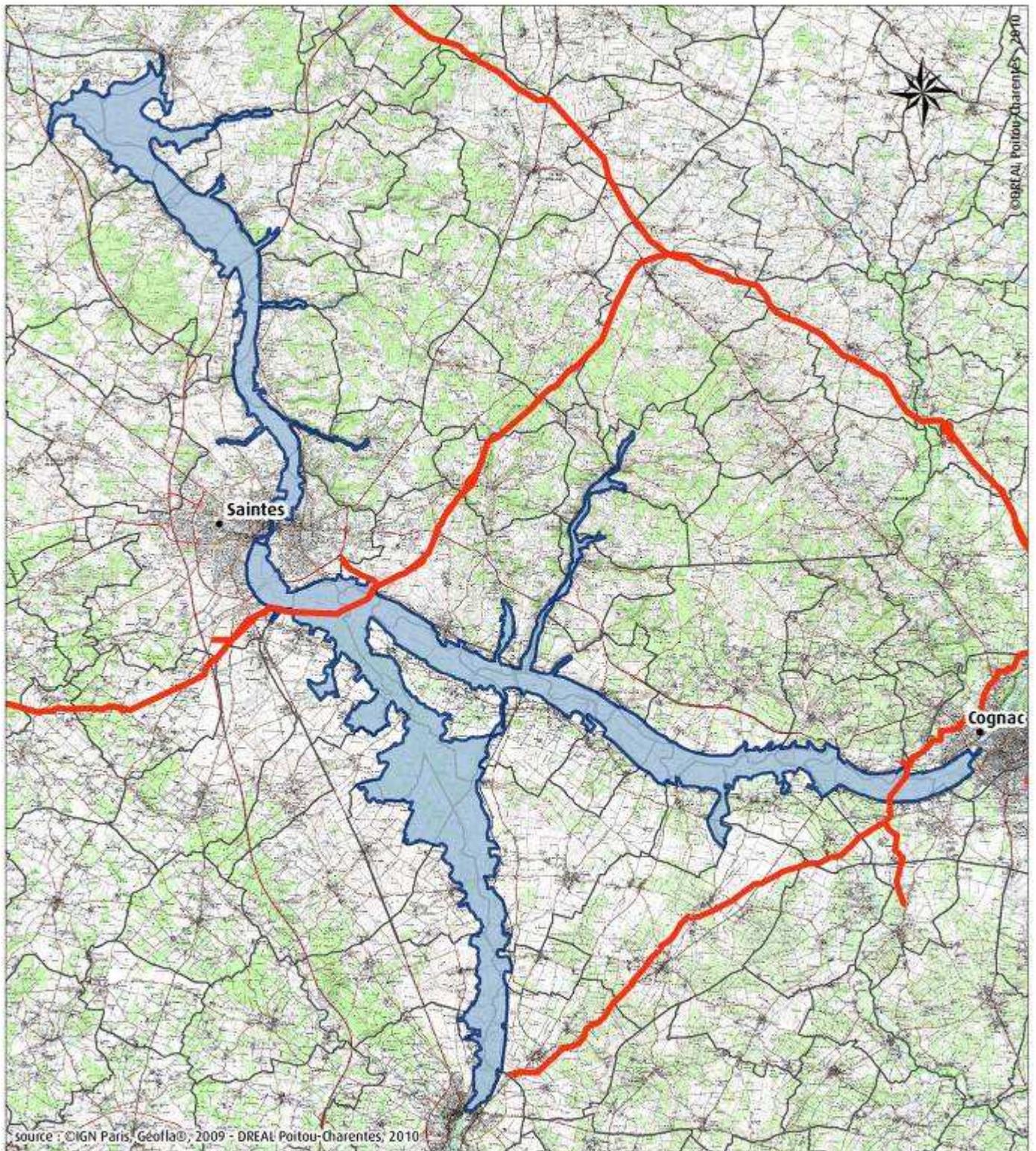
Figure 22 : Distance d'effets à prendre en compte de part et d'autre de la canalisation de gaz

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ACTUELLES ET PASSEES : sites et sols pollués

Sur le site Natura 2000 et à proximité, on recense sur la base de données BASOL, une ancienne usine à gaz située au sud de Saintes, ainsi que le technicentre de la gare ferroviaire de Saintes, situé à 500 m de la Charente, en rive droite.

De nombreux sites ayant une activité industrielle susceptibles de polluer ou d'avoir pollué les sols sont recensés dans la base de données BASIAS.

Canalisations de gaz



Légende

- tracés des canalisations de gaz
- Site natura 2000 n°70
- limites communales

0 1 2 4 km

Figure 23 : Tracé des canalisations de gaz et Natura 2000 (Source : DREAL PC 2011)

11 Santé et environnement : la démoustication

EID Atlantique est un opérateur public de démoustication des conseils généraux. Ses missions sont la lutte anti-vectorielle, la veille sanitaire, la recherche entomologique et la gestion intégrée des zones humides (conseils). En Charente-Maritime, cet organisme intervient avant tout sur les marais littoraux et arrière littoraux.

Sur le site Natura 2000, les communes de St Savinien, le Mung, Crazannes et Port d'Envaux sont concernées par des actions de l'EID.

Ici, ce sont les sous-bois inondables en milieu doux, de type aulnaie-frênaie qui sont visés. Ils constituent des gîtes parfois importants, qui réagissent en fonction des précipitations. Ces gîtes nécessitent deux interventions par an, au printemps.

L'EID travaille essentiellement sur la phase aquatique des moustiques ciblés, en travaillant sur trois paramètres :

- la gestion des niveaux d'eau
- des interventions à base de Bti en très faible concentration, substance active issue du *Bacillus thuringiensis* (commercialisé sous le nom de Vectobac®), qui est spécifique des diptères. Elle est reconnue pour son innocuité sur les organismes non cibles.
- Des actions curatives avec des produits plus impactant sur organismes adultes (utilisé uniquement dans les vides sanitaires à Royan en Charente-Maritime).

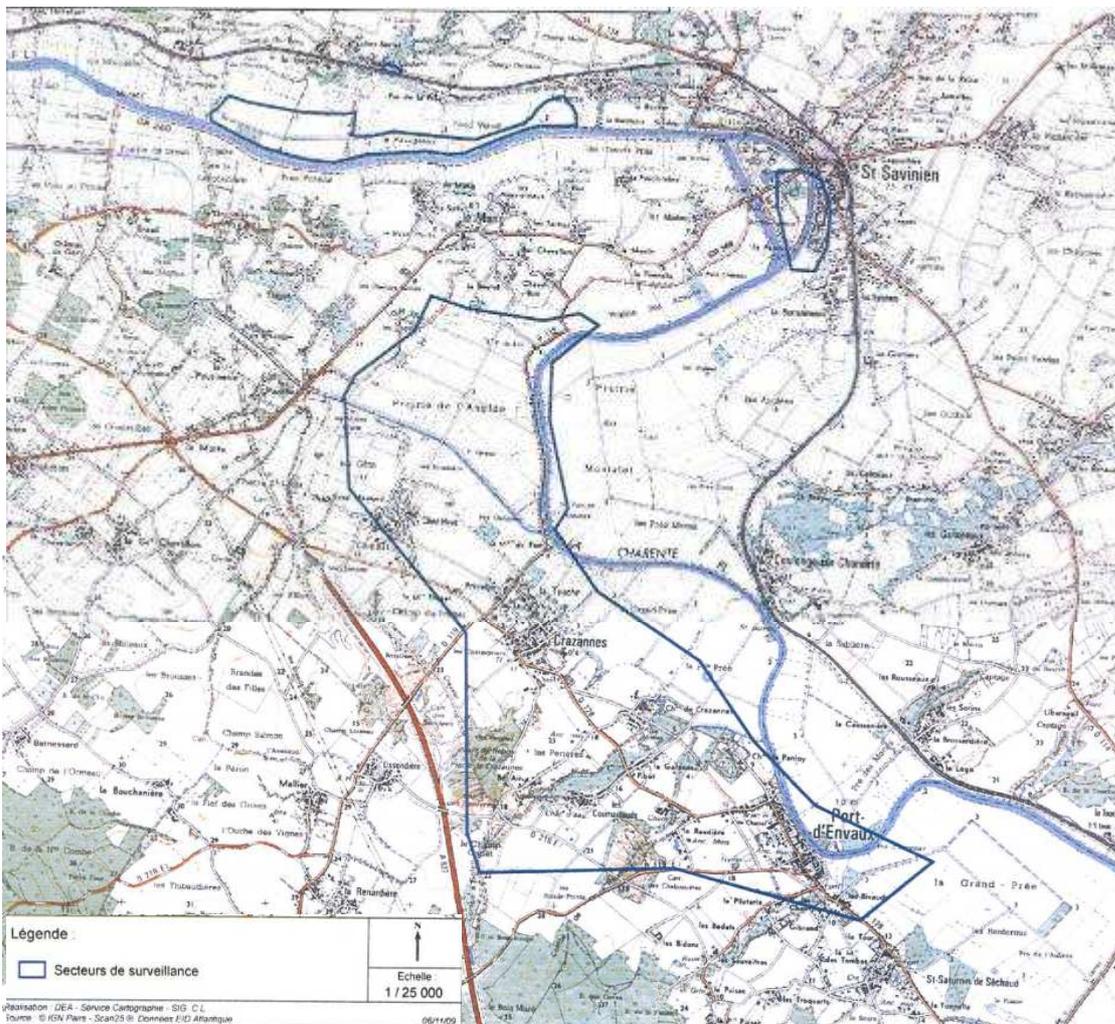


Figure 24 : Secteurs de surveillance – Unité d'Aunis- EID Atlantique

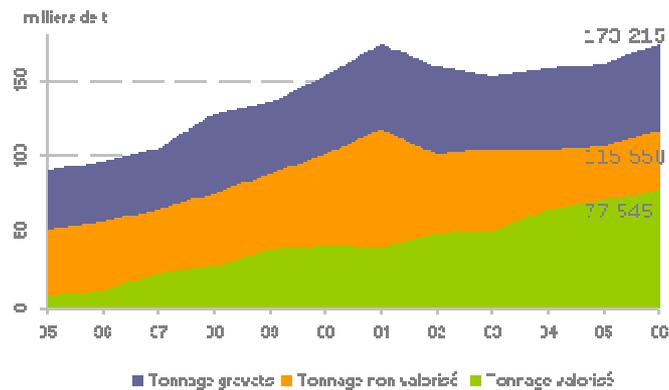
Source : EID Atlantique

12 Gestion des déchets (source : Arc PC)

Les déchetteries

En règle générale, il y a une déchetterie par communauté de communes. Les habitants de cette collectivité peuvent s'y rendre.

Déchetterie	Activité
Pons	déchets ménagers et assimilés (récupération, recyclage, valorisation)
St Savinien	
Saintes Nord	
Saintes Ouest	
Saintes Artisanale	déchets industriels (récupération, recyclage,
Burie	déchets ménagers et assimilés (récupération, recyclage, valorisation)
Cognac	
Chaniers	



Les biodéchets

La ville de Saintes et le Pays Santon organisent une collecte de biodéchets.

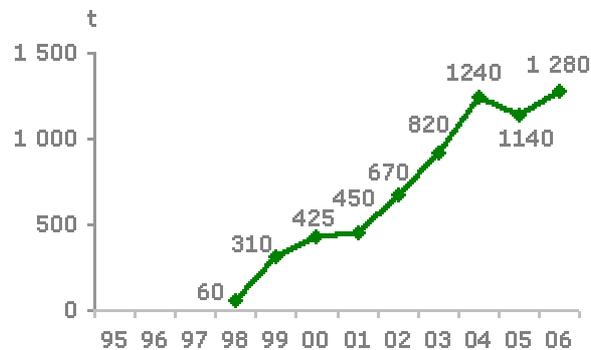


Figure 25 : Evolution des tonnages collectés

Programme de compostage à domicile

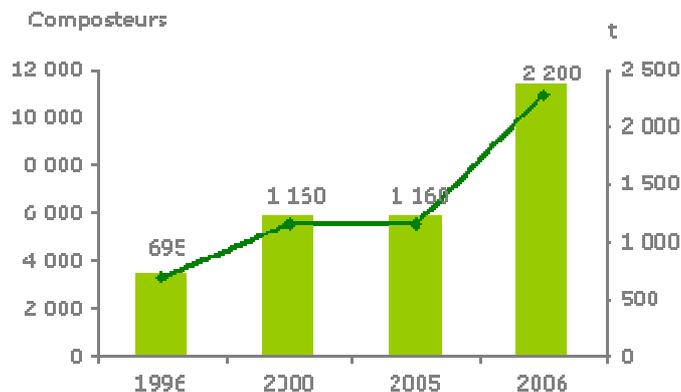


Figure 26 : Tonnage potentiellement détourné des ordures ménagères

13 La charte Terre Saine



La Charte Terre saine invite les communes et les établissements publics intercommunaux à participer à la réduction des pesticides et à la préservation d'un environnement sain en Poitou-Charentes.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes adopté en 2007 à l'occasion de l'assemblée plénière du Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides (GRAP).

La loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement du 28 février 2005 reconnaît l'influence de l'environnement sur la santé humaine. En 2006, la limitation des pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides devient une priorité dans le Plan Régional Santé Environnement Poitou-Charentes. Les pesticides éliminent tout ou partie des espèces animales ou végétales. Leur toxicité résiduelle, souvent mal connue, participe à la destruction des écosystèmes, à la perte de biodiversité et à la pollution des sols et des ressources en eau.

Au 24-05-2011, 185 communes de Poitou-Charentes sont signataires de la Charte Terre Saine "Votre commune sans pesticides" dont 47 en Charente-Maritime et 3 au sein du site Natura 2000 : Saintes, St Bris des Bois et Bougneau.

Cependant, plusieurs communes ont engagé des réflexions à ce sujet, comme Port d'Envaux, Bussac sur Charente...

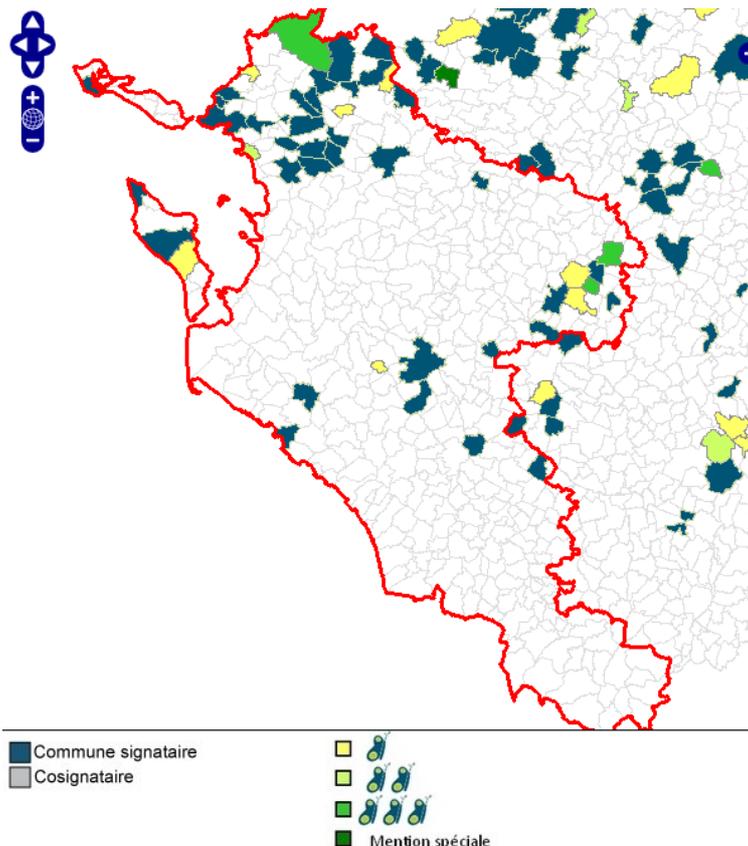


Figure 27 : Communes engagées dans la Charte Terre Saine

14 Document de planification

Les SAGE

Le site Natura 2000 est concerné par le périmètre du SAGE de la Charente, en cours d'élaboration.

Le bassin versant de la Charente fait l'objet d'un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), porté par l'Institution du Fleuve Charente (EPTB Charente), en lien avec les autres acteurs de la gestion de l'eau.

Le SAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. C'est un outil privilégié pour définir localement des actions permettant de retrouver le bon état des eaux, sur un bassin versant dégradé, en permettant la pérennité des usages économiques et patrimoniaux de l'eau. Ainsi, le SAGE pourra notamment définir des actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques sensibles, répartir la ressource en eau entre les usagers et favoriser le retour à l'équilibre quantitatif des milieux en accompagnant les usagers vers une gestion durable, préserver les secteurs d'alimentation des captages d'eau potables et les zones d'expansion des crues

Inscrit comme « nécessaire » dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, le SAGE Charente devra être approuvé d'ici 2015, être compatible avec le SDAGE et sera opposable aux documents d'urbanisme, en définissant une cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. Au travers de sa Commission Locale de l'Eau définie par le Préfet et représentant les différents niveaux d'acteurs, le SAGE permettra le lien entre biodiversité, hydrologie, aménagement du territoire et usages économiques et patrimoniaux. Depuis 2007, la portée réglementaire des SAGE a été renforcée.

Le SAGE est avant tout un projet de territoire et une opportunité pour ses acteurs. Collectivités, usagers, gestionnaires et financeurs vont définir ensemble une véritable politique de l'eau qui :

- s'appuiera sur les actions déjà menées à différentes échelles et sur différentes thématiques
- assurera la cohérence à l'échelle du bassin versant, entre l'amont et l'aval, entre le fleuve et ses affluents, entre les rivières et les nappes d'eau souterraines.

Ainsi, le SAGE Charente s'appuiera sur les nombreux sites Natura 2000 et leur réseau d'animateurs, pour apporter des éléments de connaissance et de gestion, et s'en servir d'exemple à reproduire sur d'autres zones humides. Le SAGE aura aussi comme intérêt de veiller à la connexion de ces milieux, par exemple à travers la trame verte et bleue.

La 1^{ère} réunion de la CLE du SAGE Charente, lançant la phase d'élaboration, sera organisée en 2011.

Le PGE (Source : EPTB Charente)

Pour partager une ressource en eau considérée comme limitée, dans les années 80, une gestion concertée de l'eau à l'échelle interdépartementale se met progressivement en place sur le bassin de la Charente en s'appuyant sur les réglementations et la régulation.

En 1992, après huit années de concertation, elle se traduit par la signature d'un **Protocole relatif à la gestion des eaux du bassin de la Charente** par l'Institution, l'État, l'agence de l'eau Adour-Garonne et certains usagers. Les grands principes fondateurs sont la priorité de l'alimentation en eau potable des collectivités, le maintien de débits et de niveaux minima dans les rivières, les économies d'eau, la diminution des rejets polluants et l'amélioration de la ressource en eau disponible.

Pour organiser la gestion de l'étiage **deux indicateurs** ont été définis dans le SDAGE Adour Garonne : le Débit objectif d'étiage (**DOE**) et le Débit de crise (**DCR**). L'objectif du PGE est d'organiser une gestion quantitative de la ressource en eau qui permet de satisfaire l'ensemble des usages de l'eau du bassin, en particulier socio-économiques : tourisme, conchyliculture, agriculture... tout en préservant le bon fonctionnement du milieu aquatique et terrestre du bassin.

Le Schéma Régional Eolien

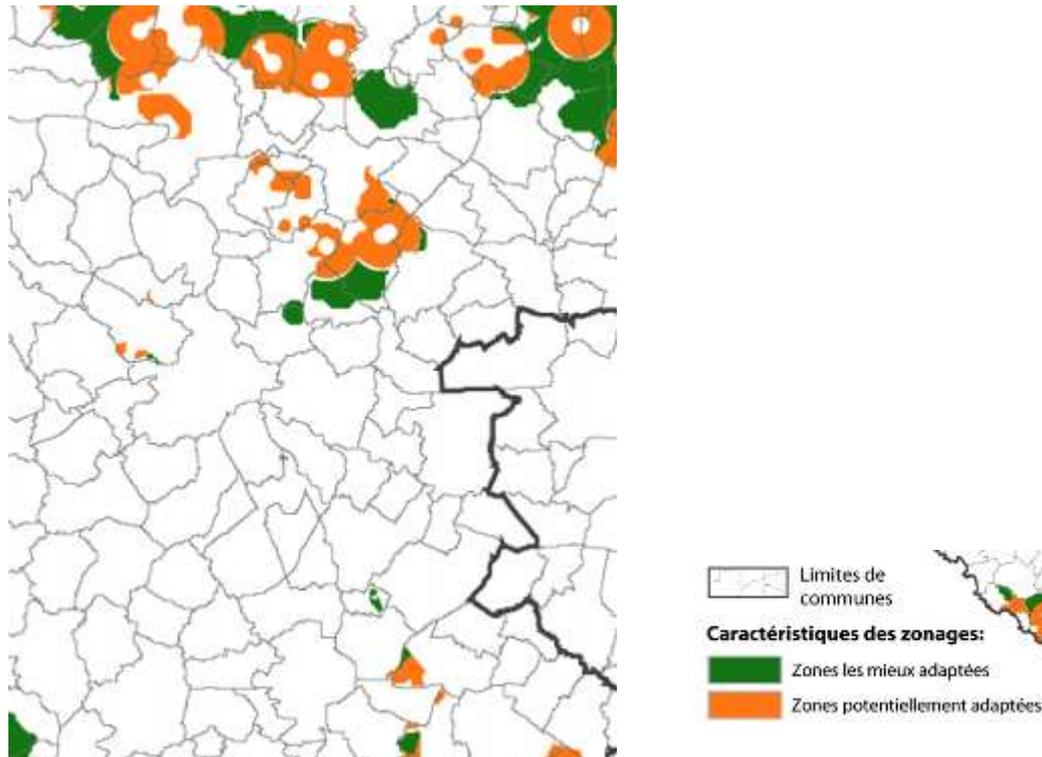


Figure 28 : Les zones les mieux adaptées et potentiellement adaptées au développement éolien sur la zone du site Natura 2000 (Source : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2006)

Le bois-énergie

Des études sont en cours en Poitou-Charentes et en particulierité sur le Pays Buriard afin de déterminer le potentiel énergétique en bois-énergie. L'énergie fournie, sous forme de chaleur pourrait permettre d'alimenter des équipements communaux.

Des mentions particulières concernant les zones d'intérêt environnemental ont été précisées.

Milieu physique

Le milieu physique

1 Climat

- Climat de type océanique.
- Pluviométrie 850 à 1000mm par an d'ouest en est.
- Période sèche centrée sur juillet et août avec des précipitations mensuelles de l'ordre de 55mm.
- Evaporation potentielle largement supérieure aux précipitations moyennes sur la période allant de juin à octobre.

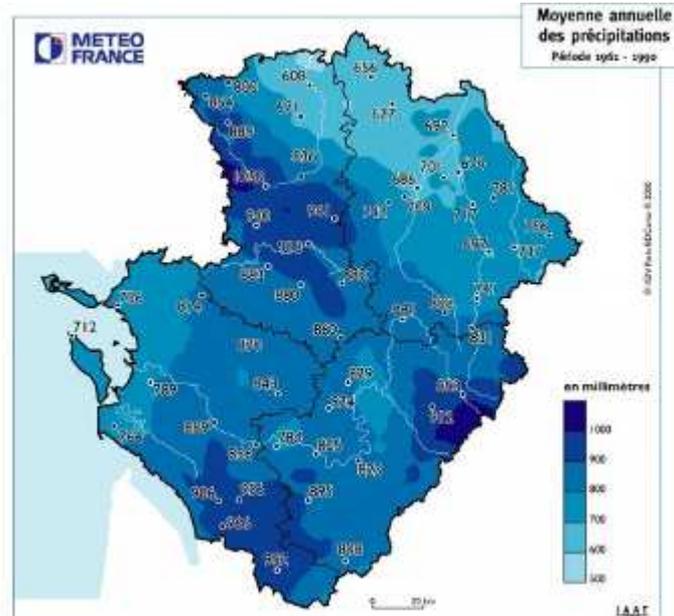


Figure 29 : Moyenne annuelle des précipitations (1961-1990) Source : Météo France

Sur 100% de pluie tombée, 50% (500mm) s'évaporent par évapotranspiration, 25% (250mm) s'infiltrent dans le sol (recharge des nappes...), 25% (250mm) vont directement alimenter le cours d'eau.



Figure 30 : Carte d'ensoleillement Source : Avatherm 2009

Le territoire du site Natura 2000 présente un ensoleillement annuel d'environ 2000h/an.

2 Le relief

Sur les communes du Natura 2000, le relief est principalement caractérisé par un encaissement du à la présence de la vallée de la Charente et de ses affluents, encadrées par un large lit majeur.

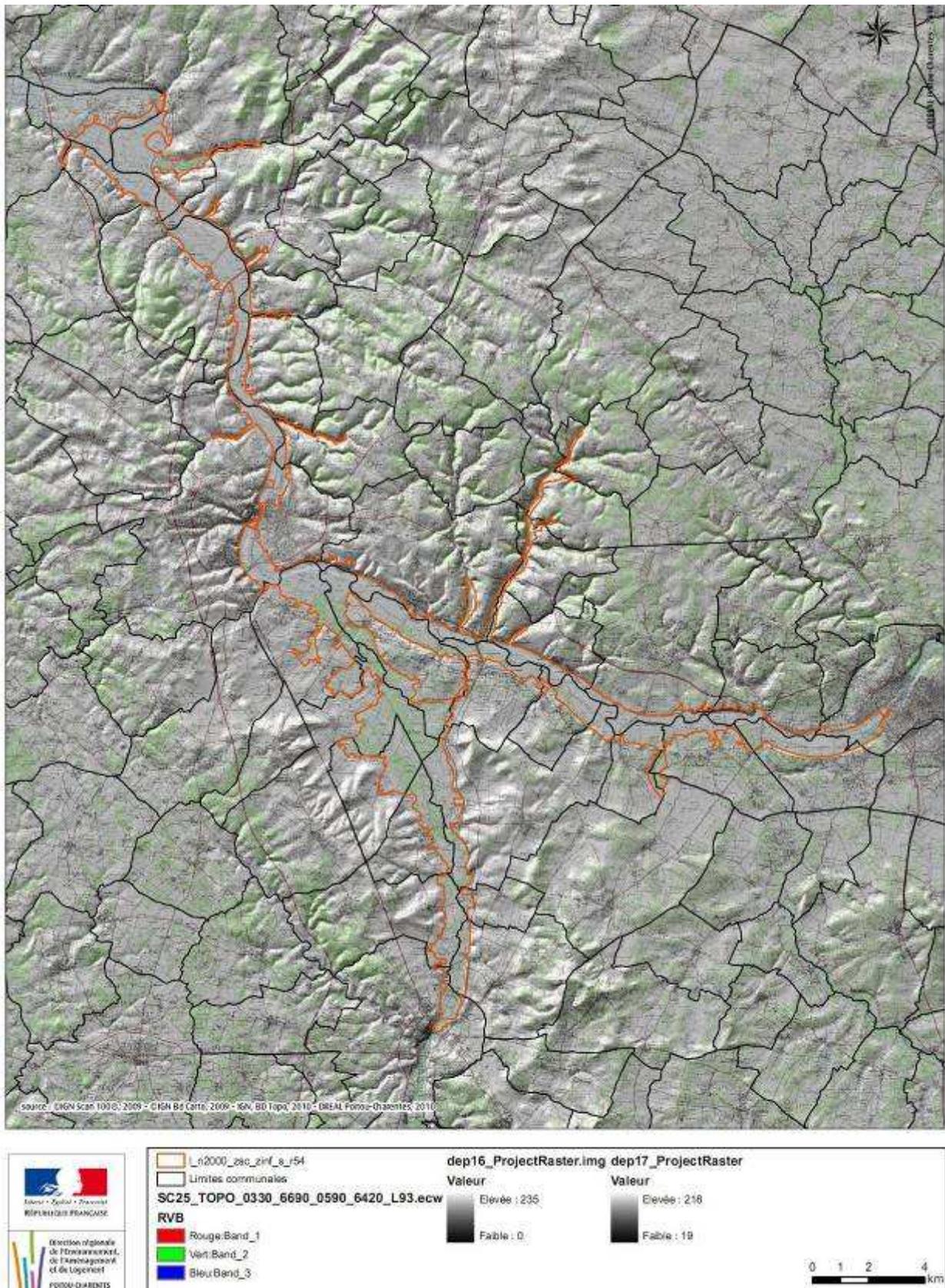


Figure 31 : Le relief sur le site Natura 2000 (source : DREAL PC 2011)

3 Géologie

Sur le plan géologique, le territoire appartient entièrement au bassin Aquitain.

Les assises géologiques du site Natura 2000 sont constituées de différents matériaux dont les principaux sont les suivants :

- Les calcaires et les marnes du Jurassique abondent au nord du fleuve Charente tandis que les calcaires et les grès du Crétacé se trouvent au sud du fleuve (Saintonge).
- Les dépôts alluviaux d'origine quaternaire sont issus des vallées plus ou moins larges des fleuves et de leurs affluents.

Le territoire est donc marqué par des vallées alluviales aux alluvions récentes, déposées régulièrement lors de chaque inondation. Ces vallées se sont creusées dans le socle du Crétacé.

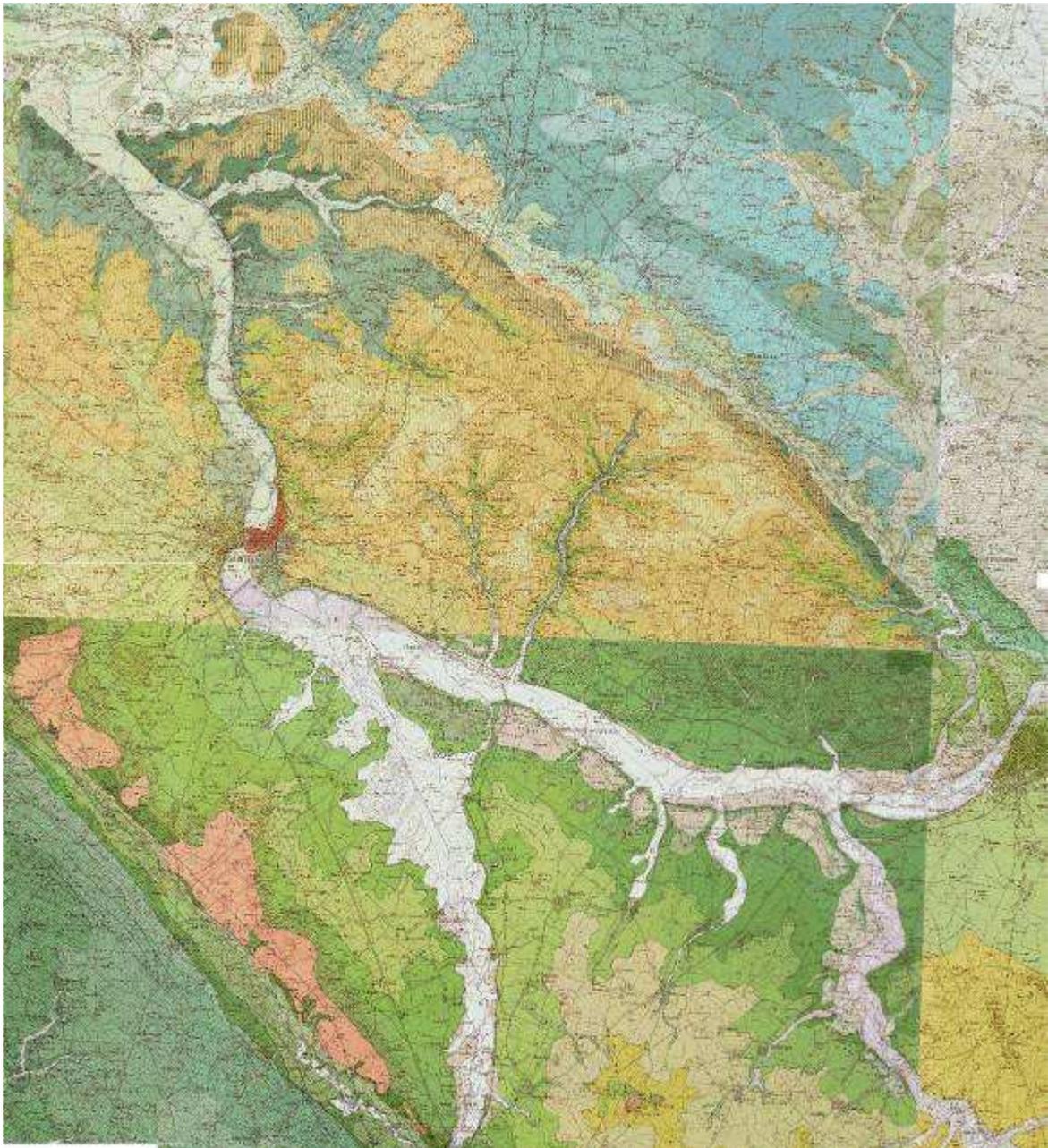


Figure 32 : Carte géologique assemblée (Infoterre -Brgm)

Fiche de Saintes

	Dépôts artificiels
	Alluvions modernes
	Alluvions anciennes
	Calcaires blanc gris grumeleux à graveleux à glauconie, Bryozoaires, Spongiaires, Rhynchonela
	Calcaire blanc à verdâtre, glauconieux, Calcaire blanc à entroques, grès calcaires et sables à la base
	Calcaires à Rudistes et à Silex
	Calcaires crayeux et marneux fossilifères, Céphalopodes
	Calcaires à rudistes, sables et grès à Ostracés, "argiles tégulines"
	Calcaires blancs à jaunâtres, niveau à Ichthyosarcolites
	Calcaires détritiques ou gréseux à Orbitolines reposant sur un ensemble argilo-sableux
	Faciès à prédominance calcaire
	Faciès à prédominance argileuse
	Zone silicifiée du Cénomaniens moyen

Fiche de Pons

	Colluvions mixtes : sables limoneux à débris de Crétacé supérieur remanié
	Alluvions fluviales récentes : limons sableux et sables
	Tumulus de Courcoury
	Basse terrasse (Riss) : sables à petits galets et débris de calcaire
	Moyenne terrasse (Mindel) : sables à galets
	Haute terrasse : épandage à gros galets
	Eocène continental : sables argileux à petits galets et graviers
	Calcaires crayo-marneux en alternances dures et tendres, puis calcaires crayeux piqués de glauconie (Campanien 2 ; Biozone CIII)
	Calcaires crayo-marneux tendres (Campanien 1 ; Biozones CI - CII)
	Calcaires marneux tendres et calcaires crayeux à silex (Santonien)
	Calcaires graveleux à Bryozoaires et Exogyra plicifera (Coniacien)
	Calcaires grés-glauconieux et sables (Coniacien)
	Calcaires graveleux à Rudistes de Jonzac (Turonien supérieur, "Angoumien" supérieur)
	Calcaires bioclastiques graveleux de Garreau, puis calcaires crayeux des Mauds (Turonien moyen, "Angoumien" inférieur)
	Calcaires marneux à Huîtres de Mosnac, puis calcaires crayeux de Pons (Turonien inférieur, "Ligérien" à "Angoumien" basal)
	Grès et sables argileux à Pycnodontes, calcaires bioclastiques à Ichthyosarcolites, calcaires lumachelliques à Exogyra columba (Cénomaniens supérieur)
	Calcaires graveleux bioclastiques à Rudistes et Préalvéolines (Cénomaniens moyen)
	Calcaires graveleux bioclastiques à Orbitolines, grès et sables (Cénomaniens inférieur)
	Réseau hydrologique

Fiche de Cognac

	Dépôts artificiels
	Alluvions modernes
	Basse terrasse, alluvions sableuses
	Moyenne terrasse, alluvions, sables, galets calcaires, silex
	Calcaires marneux, Rudistes, Ostrea vesicularis, oursins silicifiés (Santonien)
	Calcaire blanc, Exogyra plicifera, Bryozoaires (Coniacien)
	Calcaire à Rudistes en gros bancs ou massifs (Turonien supérieur)
	Calcaires crayeux, calcaires noduleux, calcaires marneux, marnes grises à Exogyra columba gigas (Turonien inférieur)
	Calcaire graveleux à Ichthyosarcolites, sables et grès à Ostrea biauriculata, marnes à Ostracés (Cénomaniens supérieur)
	Calcaire à Ichthyosarcolites et Rudistes (Cénomaniens moyen)
	Grès et sables glauconieux, calcaires détritiques (Cénomaniens inférieur)
	Marnes lignitifères bleutées ou grises (Cénomaniens inférieur)
	Calcaire marneux, sublithographique ou finement oolithique (Purbeckien)
	Marnes argileuses gypsifères (Purbeckien)
	Calcaire finement oolithique, calcaire marneux, Lamellibranches (Portlandien supérieur)

Cartes détaillées en annexe

4 Pédologie

La majeure partie du bassin versant de la Charente est constituée de terres, issues de l'altération des formations calcaires plus ou moins argileuses, et constituant une couche de faible épaisseur. La réserve utile en eau (RU2) de ces terres est faible (50 mm). Elle est un peu plus importante à l'amont du bassin (RU = 50 à 135 mm), mais c'est au sud du fleuve, au niveau des bassins du Né et de la Seugne, qu'une couche de calcaire plus épaisse conduit à une RU nettement supérieure (250 mm). (source : INRA-2004)

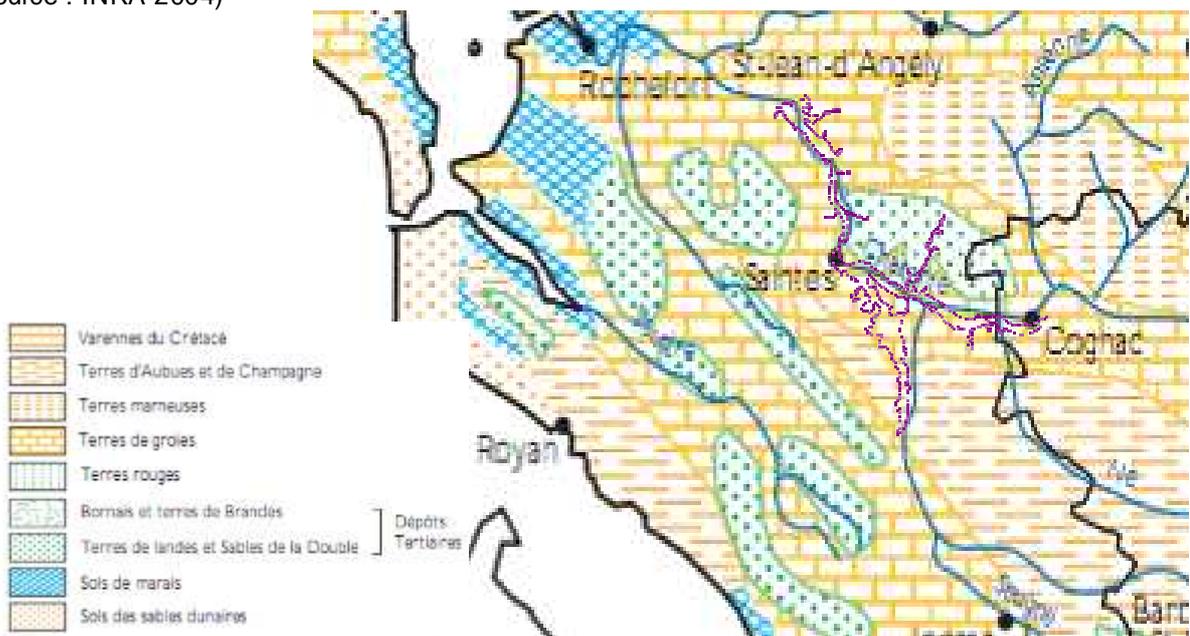
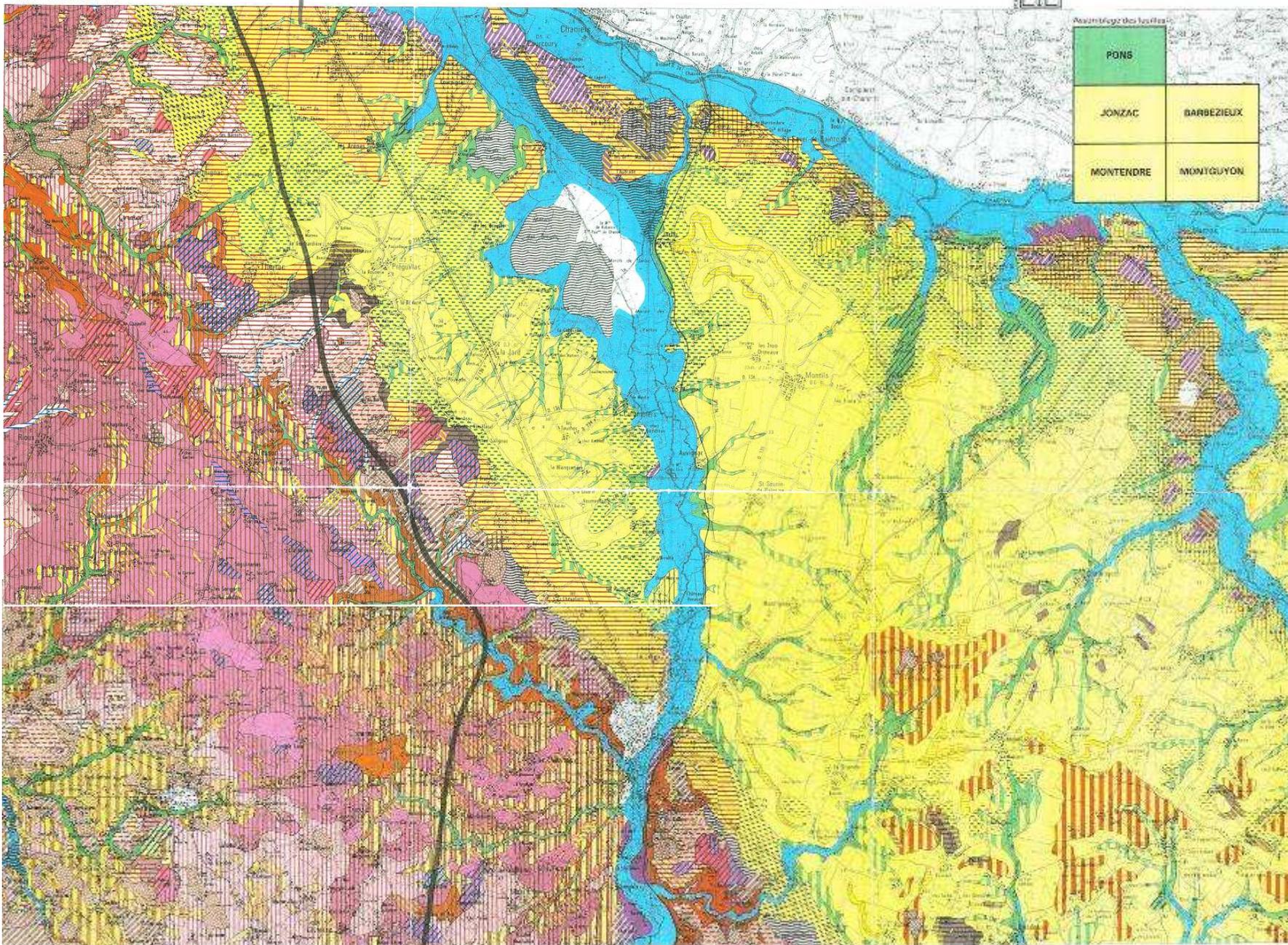


Figure 33 : Carte des sols (Source : DRAF Poitou-Charentes 1997)



LÉGENDE

LITHOSOLS

Squelettiques des rebords et talus de Cuestas

SOLS CALCIMAGNÉSIOQUES

Les rendzines de type "Champagne"

Argilo-limono-sableux (a.l.s.) sur Campanien 2 et 3, aspect caillouteux, couleur : gris à gris-brun.

A.l.s. sur calcaire crayo-mameux du Santonien, moins caillouteux, silex et silifications : gris-brun.

A.l.s. sur Campanien 1, calcaire crayeux à débit en plaquettes, non à peu caillouteux avec débris calciques fins, assez épaisse : gris-brun.

Les rendzines assimilées au type "Champagne".

Argileuse à structure polyédrique, en milieu à drainage incertain, sur Campanien et Santonien : gris très foncé.

Limono-argilo-sableuse sur Santonien à faciès crayo-argileux, gris-jaune tendre, en plaquettes, moyennement caillouteuse, silex et silifications : brun foncé à brun jaunâtre.

A.l.s. sur ex-Maestrichtien (C¹ et C²), aspect caillouteux par pierres arrondies, de C¹ vers C² elle tend vers le gris par la teinte brun gris à brun jaune.

Les rendzines de type "Groie"

A.l.s. sur calcaire tendre du Cénomarien et sur calcaire dur du Coniacien, forte pierrosité : brun-jaune à brun-rouge.

idem n° 8 mais avec charge graveleuse quartzueuse déjà importante, issue de la couverture tertiaire.

Les rendzines assimilées au type "Groie".

Sableuse à sablo-limoneuse sur roches-mères du Coniacien, Turonien et Cénomarien : texture grossière due autant au calcaire fin qu'au sable quartzueux des terrasses anciennes.

Limono-sableuse à limoneuse, sur roches-mères calcaires avec limon hérité du relief encaissant, plus épaisse que la précédente : brun-jaune à brun-rouge.

Les sols bruns calcaires.

Limono-argileux moyennement calcaire sur argile verte de décalcification, avec silex et chailles ; se rapproche de la rendzine par l'épaisseur (sols n° 25 et 39 tronqués par l'érosion)

Argileux, fortement calcaire, alluvio-colluvial.

Brun calcaire à rendzine épaisse, organique : gris très foncé à noir.

Sablo-graveleux, très calcaire ; colluvions tertiaires peu épaisses sur Campanien.

Sablo-graveleux, très calcaire ; colluvions tertiaires peu épaisses sur Maestrichtien.

Limono-argilo-sableux, moyennement calcaire sur Santonien même faciès que la rendzine n° 81 avec silex et silifications.

Argilo-limoneux, moyennement calcaire sur argile rouge-orangé à caractère vertique du Maestrichtien, avec graviers quartzueux.

Limoneux, fortement calcaire, sur Turonien, parfois graviers quartzueux ; Doucin recalcairisé.

Argileux, moyennement calcaire, caractère vertique très marqué : gris-noir à noir.

Limoneux à limono-argileux, fortement calcaire sur silt verdâtre du Cénomarien inférieur.

Les sols peu calcaires à bruns calciques.

23 Brun calcique argilo-limoneux, avec parfois charge sablo-caillouteuse sur argile lourde à caractère vertique, rouge-orangé, du Maestrichtien.

25 Brun calcique limono-argileux à argilo-limoneux, sur argile verte de décalcification du Campanien : gris verdâtre.

27 Brun peu calcaire à brun calcique sablo-limoneux, à sablo-argileux avec graviers sur argile verte de décalcification du Campanien, en replats en position de terrasse.

28 Brun peu calcaire à brun calcique, argilo-limoneux, sur argile de décalcification du Santonien, nettement plus brune que verte (sol n° 39 tronqué par l'érosion).

29 Brun calcique, limono-argileux sur argile de décalcification du Turonien ; recalcairisé 30 : apports latéraux ou de zones dominantes.

30 Brun peu calcaire, limono-argileux, recalcairisations souvent latérales ou de zones dominantes.

Les associations

9 Rendzine de type Groie ou assimilées, en situation de bas de pente (8, 10, 11, 12) et sols bruns calcaires, alluviaux, colluviaux (14).

15 Rendzines de type Champagne ou assimilées (2, 3, 7, 6, 51) et sols bruns calcaires, alluviaux-colluviaux (14).

24 Rendzine brun-jaune sur Maestrichtien (15) et sol brun calcique à caractère vertique (23)

26 Rendzines de type Champagne (2, 3) et sol brun calcique sur argile verte (25).

SOLS BRUNS ACIDES À BRUNS LESSIVÉS ACIDES

31 Limons plus ou moins épais sur argiles de décalcification : 1) limoneux épais à très épais, Doucin sommital sous forêt : beige très clair ; 2) limono-argileux, Doucin type (culture) : beige à beige foncé.

32 Limoneux peu épais (30 - 40 cm) sur argile du bief à silex, peu de silex apparents ; Doucin sur bief en position de plateau.

33 Profil identique mais silex et chailles abondants, moins de terre fine ; Doucin sur bief en position de versant.

34 Graveleux-limoneux sur amas de silex du bief, Doucin graveleux.

35-35 a Limono-sableux, peu graveleux (quartz roulé) sur roches-mères diverses : argiles de décalcification, bief à silex, fluviale Eocène. Recalcairisé 35 a.

36 Limono-sablo-graveleux, avec nombreux silex sur bief et fluviale Eocène.

37-37 a Sablo-limoneux-graveleux sur argiles sableuses fluviales. Recalcairisé 37 a.

38 Limoneux à limono-sableux sur argiles de décalcification du Campanien et du Santonien : gris foncé à gris-brun foncé. Appelé localement Doucin.

39 Limono-argileux et argilo-limoneux sur argile verte de décalcification du Campanien.

40 Sableux à sablo-graveleux des terrasses anciennes - Beige-orangé à brun-rouge.

41 Sablo-argileux à débris ferruginisés abondants, sol 40 découpé ; disparition du 1^{er} horizon.

42-43 Argileux à argilo-sableux sur versant, horizon de base du 40, recalcairisé 43 ;

44 Sablo-graveleux relativement grossier, généralement gris à noirâtre sur Tertiaire continental, ex-Sidérolithique.

45-45 a Sableux (sable moyen à fin), jaunâtre, peu graveleux, sur argile fluviale ou de décalcification, Recalcairisé 45 a.

46 Sableux fins (15 à 20) sans transition sur argile du bief à silex et argiles fluviales de l'Eocène.

47-48 Sablo-graveleux, avec silex et petits galets, sur bief à silex. Recalcairisé, presque lithique n° 48 (sur Coniacien et Turonien).

49-50 Limono-argilo-sableux, graveleux, sur fluviale Eocène. Recalcairisé (calcaire à silex) n° 50.

49 a Limono-argileux gris-beige sur silt verdâtre du Cénomarien.

49 b Limon sableux à sablo-limoneux sur silt verdâtre du Cénomarien.

51 Sablo-argileux sur bief à silex et argile fluviale.

52-52 c Argilo-sableux épais, beige-jaunâtre, fluviale. Recalcairisé >= 52 c en rupture de pente.

52 a Sablo-limoneux, noirâtre, sur bief à silex (Forêt de la Lande) remanié par Tertiaire continental.

53-54 Graveleux-sableux (sable grossier et petits graviers) sur alluvions, basses terrasses Seugne-Charente. Recalcairisé n° 54.

55-56 Sablo-argileux, beige-jaunâtre, sur alluvions de moyennes terrasses recalcairisé n° 56.

SOLS DES VALLÉES

57 Organique sur tourbe calcaire.

58 Argilo-limoneux, calcaire, gris-noir, sur tourbe proche.

59 Argilo-limoneux, calcaire, à gley peu profond.

60 Acide, à gley ou pseudo-gley.

En surcharge.

de 10 % } graviers sur n° 6 et 7, reliquat de terrasses anciennes.

de 10 à 40 % } graviers sur limons, limons sableux et sables limoneux.

Graviers sur limons, limons sableux et sables limoneux.

Hydomorphie

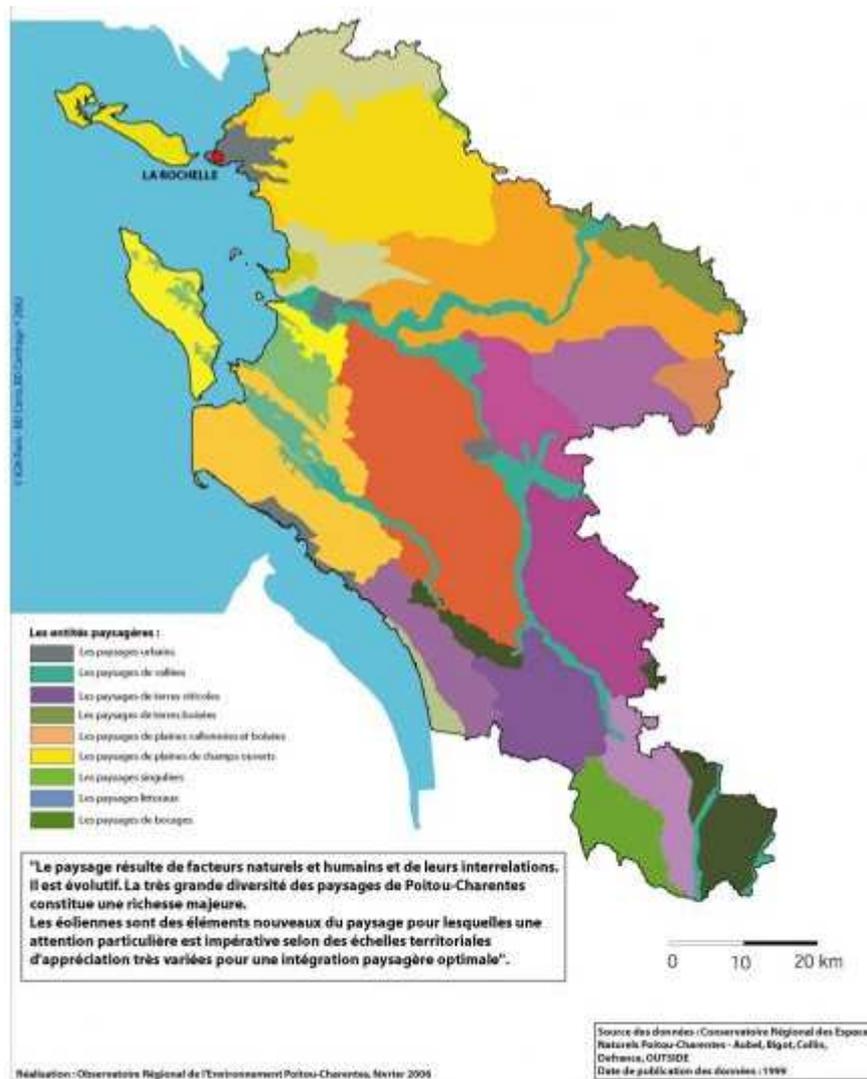
texturale,

morphologique.

Graviers argileux (lie-de-vin)

5 Les entités paysagères

L'entité paysagère majoritaire du site est celle du paysage de vallées. L'analyse paysagère est issue du CREN.



(source : Schéma régional éolien)

Figure 34 : Les entités paysagères de Charente-Maritime

Les principales entités paysagères présentes sur le site Natura 2000 sont les suivantes :

- n°711 : Vallées principales – Les vallées de la Seugne et ses affluents
- n°710 : Vallées principales – Les vallées de la Basse Charente et de ses affluents
- n°806 : Villes principales – Saintes
- n°807 : Villes principales – Cognac

Ambiance paysagère

Si les vallées peuvent être considérées dans leur ensemble comme "emblématiques" des paysages régionaux, la vallée de la Charente l'est encore à un autre titre : faisant le lien entre les confins granitiques du Massif Central et l'océan, "le plus joli ruisseau" du Royaume d'Henri IV est le fleuve éponyme de la région et de deux départements qu'il traverse : région Poitou-Charentes, départements de la Charente et de la Charente-Maritime

D'après le Guide bleu, selon le poète latin Ausone, "la Charente tirerait son nom de "Carentonus", ce qui signifierait en langue gauloise : "le fleuve aux eaux tranquilles". Au travers de la littérature, la Charente donne l'image d'un cours d'eau indolent et intemporel. "La plus que lente, la rêveuse aux

yeux ouverts s'invente des raisons d'avoir à convoier le souvenir des arbres vers la mer. Elle s'est couchée dans le drap des saisons et le ciel de son lit boit le lait des planètes." (Claude Roy).

Tout au long du fleuve, les représentations évoluent... avec le fil de l'eau.

A l'approche de l'océan, le fleuve Charente traverse des campagnes ouvertes et plates, vastes étendues de prés marécageux. La vallée s'efface, et comme l'écrit fort bien Pierre Loti, elle ne correspond plus au paysage conventionnel et attendu, avec son "site de vignette, l'eau courante entre des peupliers et la montagne surmontée du vieux château". Ces "prées, qui l'été se couvrent de hauts herbages" sont "unies, monotones comme la mer voisine" (Pierre Loti), et paraissent à certains très laides. " Dernier dénuement des terres avant l'océan" (Jacques Chardonne), ces espaces préfigurent l'ampleur des horizons marins ; c'est, malgré leur "indigence pittoresque", la sensation d'infini qu'ils procurent qui ont inspiré, notamment, les écrivains Loti et Fromentin.

Perception sensible du paysage de vallées

Il n'y a pas de perception sensible de l'ensemble des vallées : le réseau des communications, routes et chemins n'en autorise pas une lecture continue. Seule, l'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de (trop) courts tronçons en rive, en autorise une perception par petits sites.

Le franchissement de la plupart des vallées fait donc apparaître presque systématiquement ces espaces comme des " entre-deux " : elles instaurent de fait (et transversalement) un espace de transition entre les secteurs avoisinants. Ce ne sont donc que quelques rares scènes qui, par la nature des sous-sols, par la ville ou le village, par un événement particulier du relief ou de l'eau, parviennent à créer un véritable paysage où les éléments interagissent et (se) composent.

Il faut noter encore l'aspect spectaculaire des crues du fleuve, et ces paysages éphémères qu'elles font naître, donnant tout leur sens à ces grands espaces de "prées" vides d'installation humaine : elles sont le domaine du fleuve, auquel ses débordements donnent une réalité tangible, transformant le fond de vallée en une ample nappe d'eau dont seuls émergent les peupliers.

Paysage et contexte régional

La vallée de la basse Charente traverse les terroirs vallonnés du cognac, puis les plaines de Saintonge, avant de s'élargir au milieu des marais et de s'ouvrir sur l'océan. Le fleuve est soumis aux marées, dans ce territoire de frange que la terre et la mer ont façonné conjointement au cours des siècles.

Principaux points de vue

Malgré la végétation, l'ampleur de la vallée - notamment dans la section basse Charente- offre le recul suffisant pour permettre des points de vue élevés. Ces points de vues se trouvent entre autres sur les routes de crêtes, et aux lignes de rupture du relief. La terrasse du château de Taillebourg offre un remarquable panorama sur le paysage de la vallée, de même que certains sites urbains.

Les panoramas coïncident souvent avec des sites construits remarquables, que les dégagements de coteaux favorisent fortement.

L'eau et ses manifestations

Les débits de la Charente offrent de grandes variations saisonnières. En hiver il n'est pas rare que la Charente envahisse le fond plat de sa vallée. Ces inondations modifient profondément le paysage : du grand voile d'eau qui efface alors routes et prairies n'émerge que la structure haute des arbres. A l'inverse, les dessèchements estivaux peuvent faire chuter considérablement son débit d'étiage.

Terre et eau se mêlent alors étroitement : cette "prée" que l'eau morcelle en chapelets d'îles est le domaine du fleuve : territoire inondable qui participe de sa fluidité et de ses variations et dont bien des installations humaines s'écartent.

Avec la navigabilité de la Charente, les bourgs s'installent de façon plus systématique à proximité de l'eau et une ambiance particulière liée aux quais, aux ports et à la présence des embarcations au fil du fleuve se développe. La Charente a aussi induit l'installation d'industries traditionnellement liées à l'eau dont les bâtiments spécifiques sont les témoignages d'activités aujourd'hui révolues : moulins à papier, tanneries...

Quant au tourisme autour du fleuve Charente, il est principalement orienté sur la découverte du patrimoine architectural et s'appuie sur le potentiel naturel du pays (tourisme vert) : pêche, canoë, randonnées pédestres, VTT. Il s'accompagne du développement de l'accueil chez les habitants (camping à la ferme, chambres d'hôtes et gîtes ruraux).

Les enjeux

Les modifications paysagères des vallées ont trait en premier lieu à la gestion de l'eau elle-même : multiplication des retenues collinaires, rectification et recalibrage des cours d'eau, abandon d'entretien des berges par les riverains qui n'en ont plus le temps (ou les moyens), drainage des terres... Mais c'est aussi l'urbanisation sans composition spatiale, (mitage, dissémination linéaire d'éléments bâtis auprès des infrastructures...) qui constitue l'une des évolutions les plus marquantes de la plupart des paysages de vallées.

L'évolution des spéculations agricoles vers l'élevage intensif ou la céréaliculture (culture du maïs fourrager ou grain) se substituant aux prairies, ou des plantations de peupliers, sont autant de caractères évolutifs communs à ces paysages. De même que l'abandon ou la destruction des réseaux de chemins en continu, et la mono spécificité d'usages : privatisation des berges pour la pêche ou le loisir ou autres pratiques récréatives (pêche, escalade, canoë). A ces éléments, s'ajoutent des dynamiques d'enrichissement dues à l'abandon des terres de coteaux, des prairies des flancs et des fonds de vallées.

Les menaces

Elles sont liées à différents facteurs d'évolution :

L'agriculture :

- abandon de l'élevage extensif avec toutes les conséquences d'ores et déjà évoquées ci-dessus,
- des plantations de peupliers qui opacifient les fonds de vallées,
- abandon d'entretien des berges faute de temps avec densification de la végétation ou à l'inverse, élimination trop sévère de la végétation,
- abandon d'entretien des haies, voire destruction du maillage sur le site ou le bassin versant, développement de la friche,
- abandon ou destruction des réseaux de chemins en continu,
- irrigation des cultures ayant une incidence sur le niveau des cours d'eau, effet des traitements et surtout des lessivages sur la qualité des eaux de surface,
- mise en culture des fonds de vallée, ayant une incidence :
 - sur la rugosité de la vallée (réduite, donc participe de l'accroissement de la rapidité des inondations en période de crue)
 - sur la capacité de stockage de l'eau par les sols (absence de végétation et de système racinaire permanent, réduisant la capacité de recharge des nappes phréatiques ; déstructuration des sols et en particulier du complexe argilo-humique, réduisant gravement leur capacité à stocker l'eau dans les horizons superficiels humifères
 - sur l'envasement des cours d'eau (sols nus en hiver, les limons libres étant mobilisés par les inondations et emportés vers les cours d'eau qu'ils contribuent à envaser)

Les loisirs :

- privatisation des berges et du lit mineur pour la pêche ou les loisirs,
- développement anarchique et souvent illégal d'activités de loisirs motorisés en domaine terrestre (motos verts, quads), ayant une incidence sur le dérangement de la faune sauvage dans des milieux jusque là quasi- exempts de toute fréquentation humaine
- développement d'activités de loisirs motorisés en domaine aquatique (hors-bords, scooter des mers, ski nautique...), ici encore souvent sans respect des réglementations afférentes (zones de vitesse), ayant de graves incidences sur les berges (sapées par le batillage et s'effondrant) et la faune et la flore qui s'y développe (poissons, libellules en phases d'émergence, nids et poussins de martins-pêcheurs inondés...

L'urbanisation :

- développement des bourgs sans composition de l'espace,
- mitage des fonds de vallée, des coteaux, de la ligne d'horizon,
- privatisation des berges.

Atlas régional des paysages

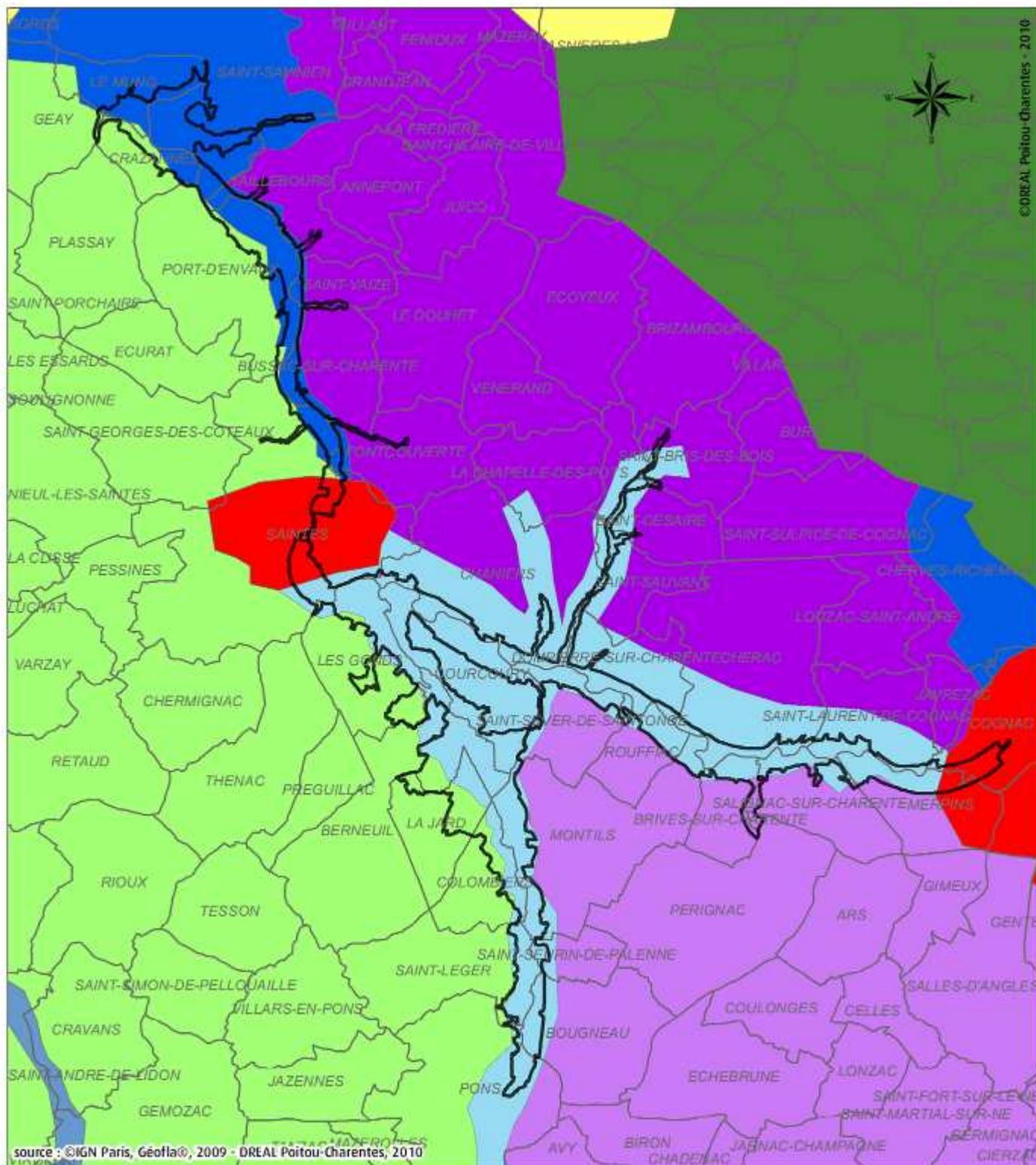


Figure 35 : Carte des paysage (source : DREAL 2010)

Les besoins en eau

Un inventaire des usages et des pratiques liées à la ressource en eau a été conduit sur le bassin versant de la Seugne dans le cadre du programme "LIFE-Rivière Partage de l'Eau" (janvier à mars 1997), dont l'objectif consistait à organiser 3 journées de rencontre (communication, formation, concertation) pour les acteurs issus de l'ensemble de catégories concernées par la gestion de l'eau (élus, pêcheurs, agriculteurs, industriels, administrations, etc...)

1 Agriculture

Il est nécessaire de réfléchir à l'échelle du bassin versant.

Céréaliculture et maïsiculture : Forts besoins en eau (quantité). Pas de cultures irriguées dans le périmètre du site, mais pompages/forages dans le périmètre pour irriguer des cultures situées en dehors du périmètre.

Pompages et forages (source DDTM, en l'état des fichiers de déclaration au 15.7.97) dans le périmètre:

- Charente

- 8 prélèvements eaux souterraines (sources ou forages) ; débit cumulé : 275 m³/h ; débit moyen/ouvrage : 34,5m³/h
- 18 prélèvements directs ; débit cumulé : 1 295m³/h.
- 6 prélèvements directs dans des canaux liés à la Charente, pour un débit cumulé supplémentaire de 300m³/h

- Seugnes :

- 40 prélèvements eaux souterraines ; débit cumulé : 1 840 m³/h ; débit moyen/ouvrage : 46m³/h ;
- 9 prélèvements directs ; débit cumulé : 472m³/h.

- Bassin versant total de la Seugne

Les cultures irriguées utilisent 588 000m³ d'eau au mois de mai et 8 870 000m³ en juillet (source : Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime).

Consommation d'eau du Maïs : besoins physiologiques supérieurs à 3000m³/ha/an, mais irrigation sur les Seugnes environ 2000m³/ha/an (moyenne sur 10 ans), max. 2400m³/ha/an. (Source : Chambre d'Agriculture).

Elevage

Problème de mise aux normes des bâtiments d'élevage (manque de moyens : financement Etat).

2 Distilleries

Rejets d'eau chaude (pompages pour eau de refroidissement) => besoin d'un bon débit pour assurer la dilution.

Cependant, la campagne de distillation s'arrête au 31 mars (distillerie de Lucérat : fonctionnait toute l'année mais n'existe plus).

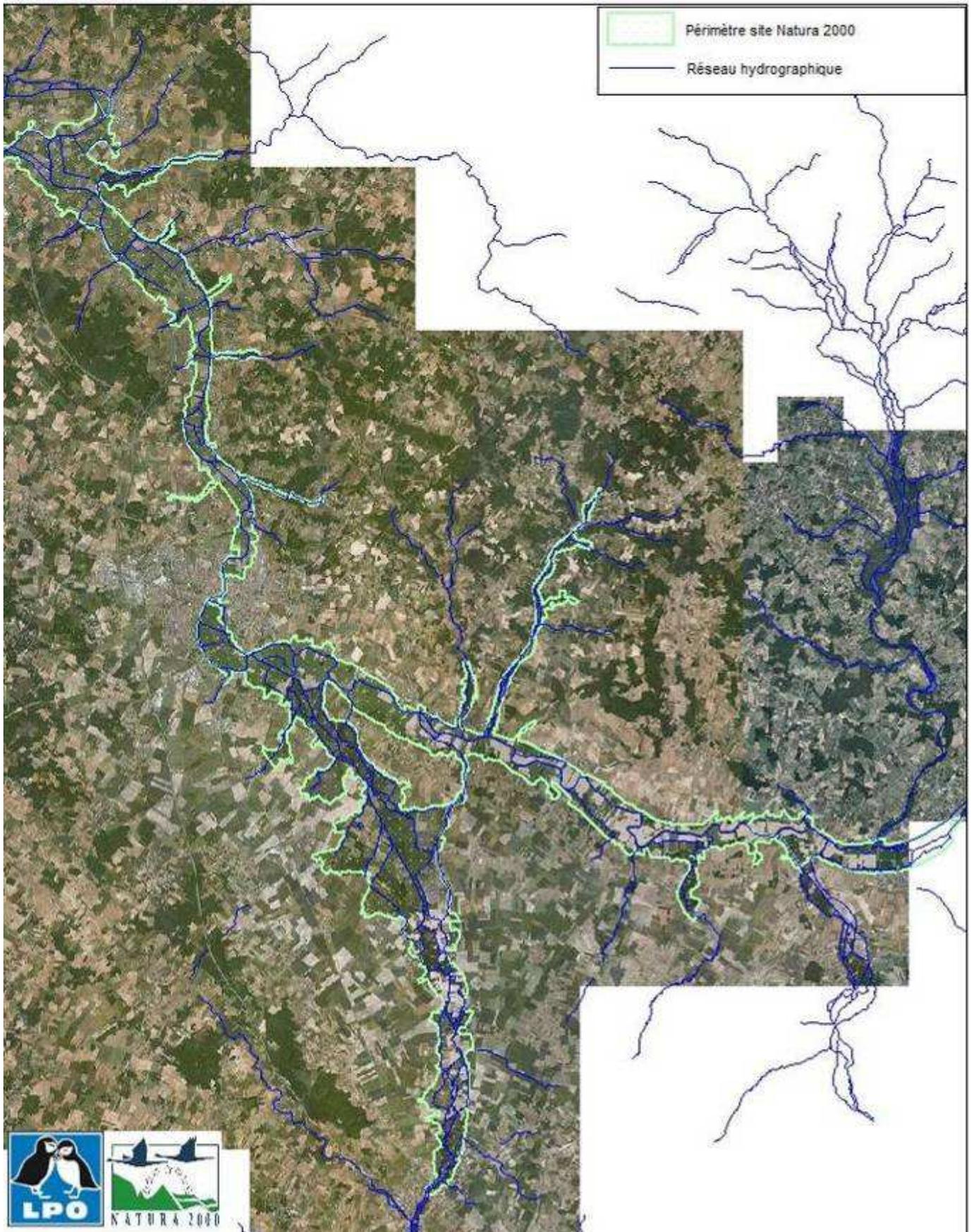


Figure 36 : Réseau hydrographique et Natura 2000 (source : BdCarthage)

3 Eau de consommation domestique

(source : DDASS, 2010)

Les périmètres de protection des captages, prévus par le code de la santé et mis en place par les DDASS, correspondent à un zonage établi autour des points de captage d'eau potable afin de prévenir et diminuer toute cause de pollution locale, ponctuelle et accidentelle qui peut altérer la qualité des eaux prélevées, et dont la mise en œuvre est désormais rendue obligatoire. Cette protection comporte trois niveaux concentriques établis à partir d'études hydrogéologiques :

- Le périmètre de protection immédiat correspond au site de captage : clôturé pour éviter toute intrusion, son rôle est d'empêcher la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Hormis les opérations d'entretien, aucune activité n'est permise.
- le périmètre de protection rapproché : de surface généralement plus vaste, toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution y sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières (construction, activité, dépôts, ...).
- le périmètre de protection éloigné : il n'est pas obligatoire, mais est rendu nécessaire lorsque certaines activités présentant des risques sanitaires et doivent être encadrées pour réduire leurs impacts.

Captage	Périmètre protection immédiate	Périmètre protection rapprochée	Périmètre protection éloignée	Autorisation
Coulange-sur-Charente / Prise d'eau Charente	Trapèze limité à l'est par la berge de la Charente et à l'ouest par un chemin d'exploitation longeant la voie SNCF	Bassin hydrologique dans son ensemble en amont du barrage de St Savinien	Bassin hydrologique dans son ensemble en amont du barrage de St Savinien	AP n°GAC/O2 7716
St Savinien-Taillebourg Captage « F1 Coulange - F2 Liberneuil - F3 Plantis du Père - F4 Sorins »	Procédure de protection en cours		-	AP
Saint-Hippolyte/ Prise d'eau Charente – canal de l'UNIMA	Commune : Romegoux Superficie : 748m ² Parcelle : section ZD	Commune : Echillais, Crazannes, Le Mung, St Hippolyte, Geay, Romegoux, La Vallée Superficie : env. 23ha	-	AP n°07-2823
La salle F1- F2	Commune : St Vaize F1 : Parcelle A 1269, 1270, 1271 (1667m ²) F2 : parcelle A 637, (400 m ²)	Commune : St Vaize, Taillebourg Superficie : 410ha	Commune : St Vaize, Taillebourg, Annepont, Juicq, Le Douhet, Bussac-sur-Charente Superficie : nc	AP n°03/2236 Débit instant. max : 560m ³ /h
Vallée de l'Escambouille	Fontcouverte Superficie : 1435 m ² Parcelle AM n°501	idem	-	AP n°07-2068 Débit instant. max : 400m ³ /h
Lucérat	Commune : Saintes Superficie : 1026m ² Parcelle CZ n°270 271	Commune : Saintes Superficie : 204ha	Commune : Saintes, Pessines, Chemignac et Thénac Superficie : 2082ha	AP n°08-22 Débit instant. max : 1500m ³ /h
Font Roman	Commune : La Jard Superficie : 4500 m ² Parcelle AC n°31	Commune : La Jard-Berneuil Superficie : 1,2km ²	Commune : Préguiillac Berneuil, Tesson, St Léger, Villars en Pons,	AP n°07-2071 Débit instant. max : 250m ³ /h
Les Renfemis	Procédure de protection en cours			
Merpins	Commune de Merpins	Commune de Merpins	Commune de Merpins	AP 24/02/81 Débit instant. max : 450m ³ /h
Parc François 1er	Procédure de protection en cours	Commune de Cognac		
Zone St Martin				

Tableau 7 : Captage d'alimentation en eau potable (Source : DDASS)

Illustrations en annexe

Problèmes rencontrés :

(source : Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, session LIFE Rivière-Partage de l'Eau) :

- Problème de qualité :
 - captages dans les nappes libres rendus impossibles car désormais trop polluées (nitrates...) => donc captages dans les nappes profondes, captives car eau plus "propre" (normes santé, qualité) ;
 - beaucoup de forages agricoles profonds sont "mal tubés", et provoquent des échanges d'eau entre les nappes de surface et les nappes profondes => pollution des nappes profondes.
- Problème de quantité (chiffres à l'échelle du bassin versant total de la Seugne) :
 - 10-12 forages eau potable, soit 3,3 millions m³/an, dont 1 million m³ à l'étiage ;
 - env. 500 forages agricoles privés, soit 18 000 m³/heure, soit 4m³/seconde ;
 - or, le débit d'étiage à Lijardière = inférieur à 500 litres par secondes, soit 1 800 m³/h !

4 Pompage industriel

Insignifiant sur le site. 2% sur l'ensemble du bassin versant de la Seugne.

5 Assainissement des eaux

(source : Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime 2010)

Commune	Présence de réseau d'assainissement	STEP	Epannage
Geay	Non		
Le Mung			
St Savinien		Boues activées	A l'étude
Berneuil	Non		
Bougneau	Non		
Brives sur Charente	Non		
Bussac sur Charente	Oui		
Chaniers	Oui	Boues activées	Déclaration (Buire/Chaniers) du 05/05/2000, actualisé 05/07/2007
Chérac	Oui	Lagunage naturel	
Colombiers	Réseau en attente	Prochainement	
Courcoury	Oui		Déclaration (Les Gonds, Courcoury) en cours
Crazannes	Oui		
Dompierre sur Charente	Oui	Boues activées	Autorisation 24/05/2006
Fontcouverte	Oui	Filtre à sable, cf Saintes	
Les Gonds	Oui	Boues activées	Déclaration (Les Gonds, Courcoury) en cours
La Jard	Non		
Montils	Oui	Filtre planté de roseaux	
Pérignac	Oui	Lagunage naturel	
Pons	Oui	Boues activées	Autorisation du 01/03/2007
Port d'Envaux	Oui	Boues activées	Déclaration du 23/07/2007
Rouffiac	Oui	Filtre planté de roseaux	
St Bris des Bois	Oui		
St Césaire	Oui	Boues activées	A l'étude
St Léger	Non		
St Sauvant	Oui	Lit bactérien	Autorisation en cours
St Seurin de Palenne	Oui	Disques Biologiques	

Commune	Présence de réseau d'assainissement	STEP	Epan dage
St Sever de Saintonge	Non		
St Vaize	Non		
Saintes	Oui	Boues activées, chloration	
Salignac sur Charente	Oui	Filtre planté de roseaux	
Taillebourg	Oui	Boues activées	Autorisation du 28/10/2005
Cognac	Oui	STEP de St Martin	
St Laurent de Cognac	-	Filtres plantés de roseaux- travaux 2010	
Merpins	-	Non communiqué	

Figure 37 : Assainissement de l'eau sur les communes du site Natura 2000

http://www.sde17.fr/pdf/rapport_ass_complet.pdf

Toutes les communes disposent d'assainissement individuel.

Systemes d'épuration : Pour les grandes agglomérations, le problème des eaux usées peut être réglé par une Station d'Épuration. Pour les petites agglomérations (villages, individuels...), la politique s'oriente vers un système d'assainissement local par fosses septiques, lagunage, filtres plantés...

La station d'épuration de Cognac est en saturation quasi permanente sur le traitement de l'azote, puisqu'elle rejette des eaux non conformes sur le taux d'azote (près de 40 mg/l alors que la limite est de 15 mg/l).

Risques de pollution supplémentaire lors des crues dans le cas où des Stations d'épuration seraient situées en zone inondable.

6 Navigation

Pollution directe :

- Rejets sanitaires directs
- Rejets d'eaux domestiques (vaisselle, lessive...)
- Erosion des berges par batillage.
- Aggravation de la turbidité des eaux.

Nécessité de réfléchir à l'échelle du bassin versant.



Figure 38 : Pratique du ski nautique : noter la hauteur et la vitesse de propagation des vagues de batillage

Photo prise dans une zone de vitesse limitée à 10 km/heure (photo : E. Champion 2009)



Figure 39 : Navigation et vague de batillage sur la Charente (octobre 2010 – J. Coulombier)



Figure 40 : Berges érodées par le batillage (photo : E. Champion)

7 Pêche

Pêche de loisirs confrontée à plusieurs types de problèmes (source : réunions OLAE et LIFE Natura 2000, Tourisme et Pêche en Saintonge, sessions LIFE Rivière-Partage de l'Eau, etc.) :

1) Qualité de l'eau :

- Pollutions chroniques ou accidentelles liées aux agglomérations urbaines et rejets domestiques ou industriels (Cognac, Saintes, Pons) :
=> Mortalité ou fuite du poisson.
- Eutrophisation des cours d'eau (développement algal, lentilles...) :
=> Diminution de l'oxygène dans l'eau, variation du pH et augmentation de l'ammoniac toxique ;
=> Colmatage des fonds (=> dégradation ou suppression de frayères, ...).
- Réchauffement de l'eau (accélère l'eutrophisation et la diminution de la teneur en oxygène :
=> Troubles physiologiques et vulnérabilité accrue du poisson vis à vis des toxiques, en augmentation.

2) Quantité d'eau :

- à l'étiage :
 - => Mortalité ou fuite des poissons (lors d'assecs) ;
 - => Accélération de la dégradation de la qualité de l'eau (cf. paragraphe précédent) ;
 - => Perte d'habitats (diminution surface en eau) ;
 - => Érosion plus forte sur les berges de la Charente (effet accru du batillage).
- lors de crues moyennes :
 - => Reproduction du Brochet entièrement liée à ce phénomène : pas de crues moyennes = pas d'accès aux frayères (lit majeur) = pas de reproduction ;
 - => Variation très rapide des niveaux d'eau = emprisonnement des poissons dans le lit majeur car baisse trop rapide des niveaux
 - => mort des géniteurs et des pontes ;
 - => Pas d'inondation = faible recharge des nappes phréatiques et des sources => peu ou pas de réalimentation des cours d'eau, notamment en étiage.

Attention :

- la généralisation des retenues sur les cours d'eau à faible gabarit s'effectue aux dépens du libre écoulement et du renouvellement de l'eau. Or ces deux facteurs dynamiques conditionnent la prévention des risques d'eutrophisation et la richesse piscicole. Aussi, il est préférable de favoriser sur les petits cours d'eau des retenues de faibles hauteur (50cm max) qui, associées à une bonne gestion de la ripisylve et au respect du débit minimum, peuvent être compatibles avec la qualité biologique du réseau.
- il est rappelé que la mise en oeuvre de barrage doit comporter des dispositifs permettant, tant qu'un débit arrive dans la retenue, la restitution à l'aval de la quantité minimum d'eau prévue (Art L232-5 du Code Rural).

3) Réduction de la diversité des habitats ou de leurs accès :

- réduction des habitats par assec ou reprofilage des cours d'eau :
 - => Conditions anormales de surpopulations : épidémies, réduction des effectifs ;
 - => Disparition des espèces les plus exigeantes (fuite ou mortalité), au profit d'autres espèces (conséquences indirectes sur la promotion / valorisation du tourisme-pêche) ;
- accès réduits aux différents habitats :
 - => remontées de migrateurs (y compris Brochet) limitées par les obstacles. Les zones de frayères sont indispensables à leur survie ;
- Rappel :
 - => Les crues moyennes, non dommageables pour les habitants et les habitations, permettent un enrichissement des sols, l'infiltration de l'eau dans les nappes favorise l'assainissement de l'eau, le nettoyage du cours d'eau, la migration et la reproduction du poisson. Aussi, il est nécessaire de conserver ce phénomène naturel qui permet, entre autres, l'accès du poisson aux nombreuses frayères situées dans le lit majeur, et démultiplie sa reproduction.

Nécessité de réfléchir à l'échelle du bassin versant.

8 Pisciculture

- Pas de pisciculture sur la Charente ;
- 1 pisciculture à Colombiers, sur la Seugne (esturgeon)
- 1 pisciculture à St Césaire, sur le Coran (truite)

Problème de pollution

La dégradation de la qualité chimique et physique (température de l'eau) a désormais interdit la production de Truites sur la Seugne, d'où le choix de l'Esturgeon, plus résistant et demandeur d'une moindre qualité.

Les rejets d'eau de la pisciculture peuvent également causer des pollutions.

En revanche, la qualité des eaux du Coran permet la production de truites. La pisciculture de St Césaire est précurseur en matière de qualité de ses rejets notamment.

Problème de débit

Pisciculture impossible si débit étiage insuffisant. D'autre part, un débit insuffisant accroît le problème de qualité insatisfaisante des eaux (à l'entrée et à la sortie).

9 Urbanisation, routes, moulins

L'urbanisation et les routes ont un impact non négligeable sur la vitesse de ruissellement du bassin versant. Les moulins avaient pour rôle de réguler le débit, mais ils sont en mauvais état. Aucun moulin ne fonctionne plus actuellement (le dernier était le moulin de Coutant, arrêté depuis 3 ans). La succession des biefs favorise également le réchauffement et l'eutrophisation. Les moulins permettaient de conserver de l'eau : ils ouvraient les portes quand la retenue était pleine pour alimenter le cours en aval, ou fermaient pour laisser remonter le niveau à l'amont dès que la baisse était trop importante ; l'eau était ainsi collectée sur 2-3 kilomètres à l'amont.

La Seugne entre en crue environ 10 jours avant la Charente.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE en vigueur qui définissent un cadre de gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle de bassins versants, notamment concernant les risques d'inondation, l'assainissement et la préservation des zones humides.

La ressource en eau

1 Hydrogéologie

- Aquifère Sénonien -Turonien

Localisé au centre du département de la Charente-Maritime, il s'agit du principal système aquifère d'âge Crétacé supérieur. C'est un système multicouche, libre ou captif, suivant la position qu'il occupe par rapport à la structuration locale : anticlinal de Jonzac, synclinal de Saintes. La nappe se développe à la faveur de fissures et chenaux karstiques plus ou moins interconnectés, favorisant localement des débits de sources importants.

La nappe contenue dans ce système est exploitée pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et l'irrigation.

- Aquifère Cénomaniens

Entièrement localisé dans le département de la Charente-Maritime, au nord-ouest de Jonzac et jusqu'à l'océan Atlantique, ce système aquifère libre à captif, à structure multicouche, présente une grande variété de faciès. Il est affecté par ailleurs par une structure géologique en anticlinal et synclinal.

Cet aquifère est exploité pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et l'irrigation.

Sur 90% du territoire, les paramètres nitrates et pesticides ont des valeurs supérieures aux seuils.

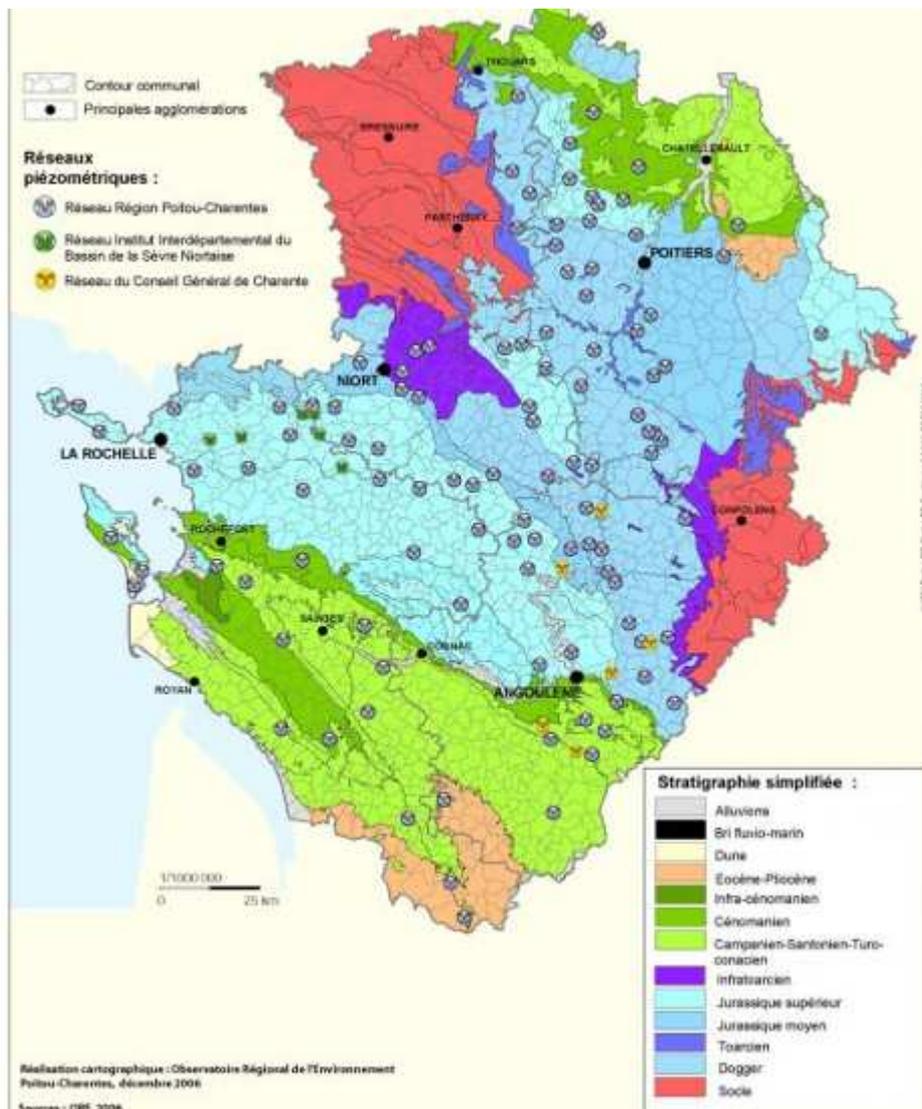


Figure 41 : Suivi des nappes aquifères en Poitou-Charentes –ORE 2006

2 Qualité de l'eau

Une zone est désignée comme vulnérable compte-tenu de la teneur en nitrates de ses eaux. C'est le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, qui arrête la délimitation des zones vulnérables. Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans.

La réglementation s'imposant vis-à-vis de ces zones est inscrite dans le SDAGE et SAGE correspondant à votre commune.

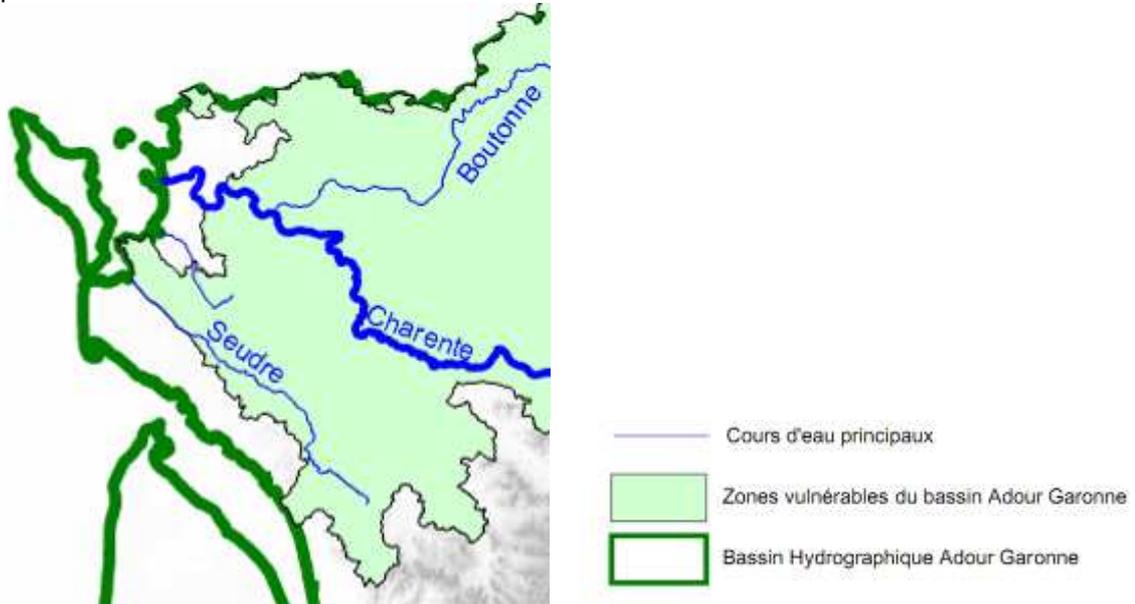


Figure 42 : Zone vulnérable aux nitrates (au 1^{er} janvier 2008 - AEAG)

Une zone est désignée sensible compte-tenu de la sensibilité à l'eutrophisation de ses eaux superficielles. Ce phénomène correspond à un enrichissement de l'eau en éléments nutritifs (azote et/ou phosphore) qui provoque un développement accéléré des algues et des végétaux aquatiques. Il est ainsi à l'origine d'un déséquilibre des organismes présents dans l'écosystème aquatique ainsi que d'une dégradation de la qualité des eaux.

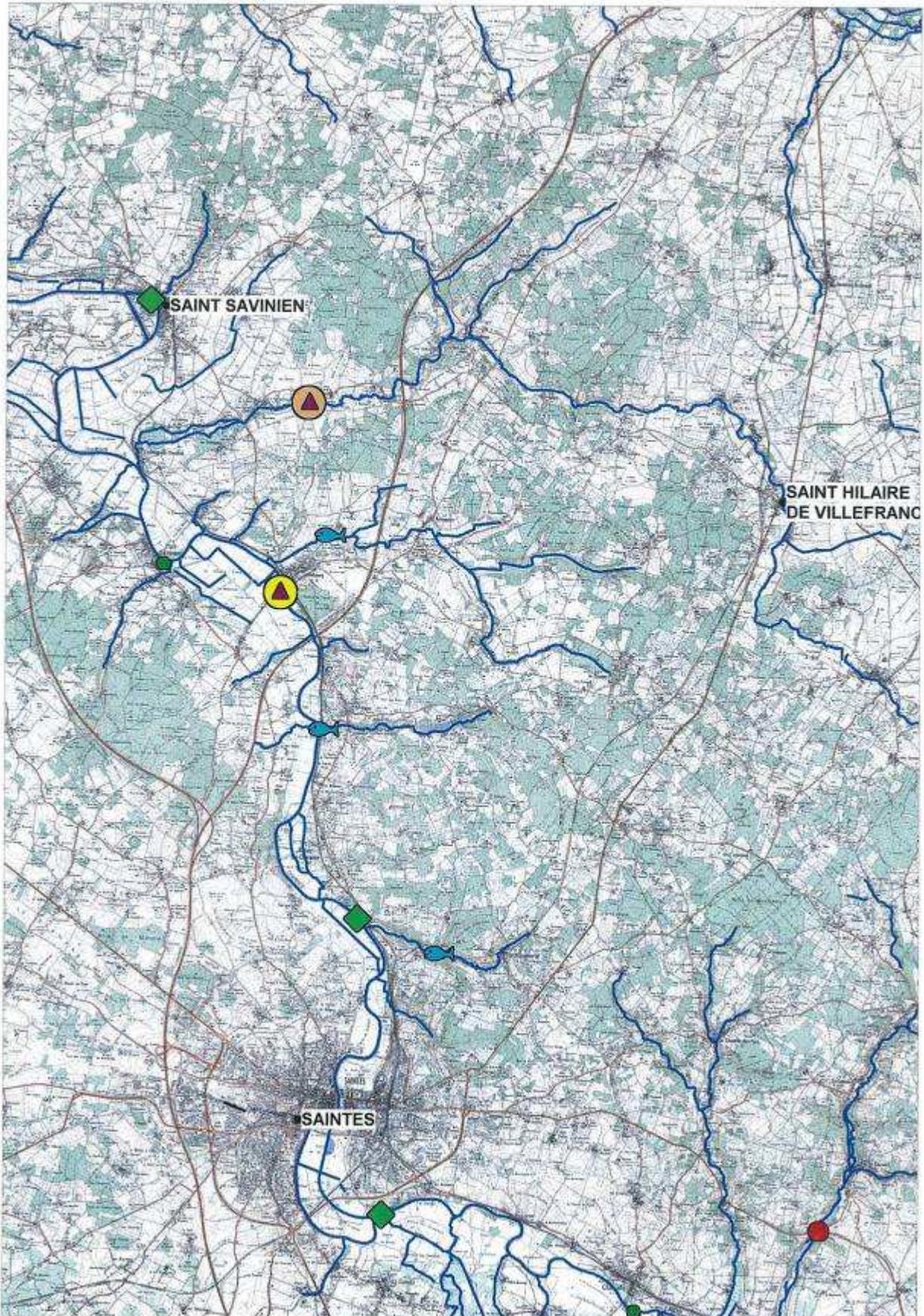
C'est le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, qui arrête la délimitation des zones sensibles. Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans.



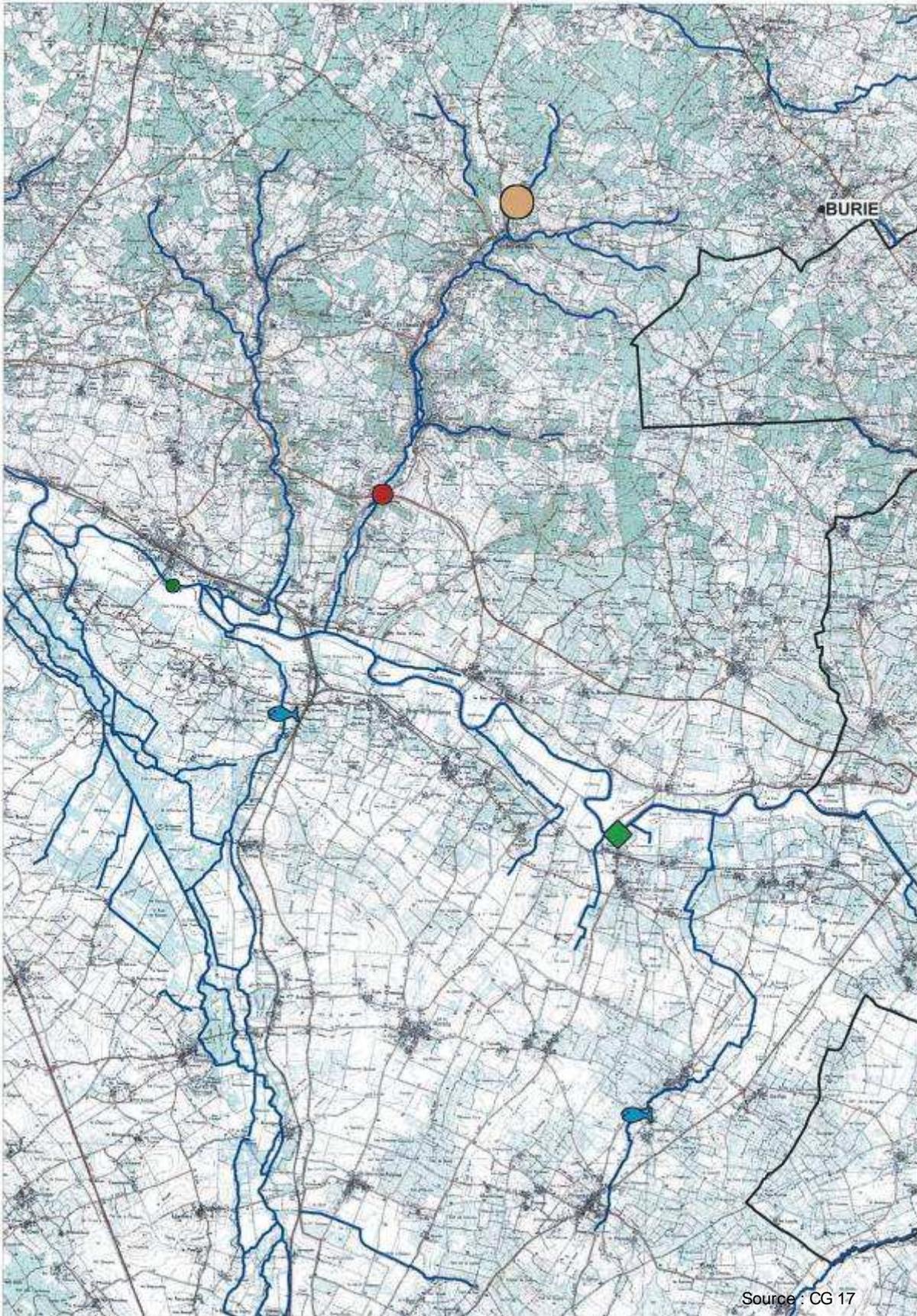
Figure 43 : Zones sensibles à l'eutrophisation (AEAG 2007)

Plusieurs points de mesures sont suivis par la DDTM, le CG, l'Agence de l'eau. Ils sont figurés sur les cartes suivantes :

LA CHARENTE MOYENNE

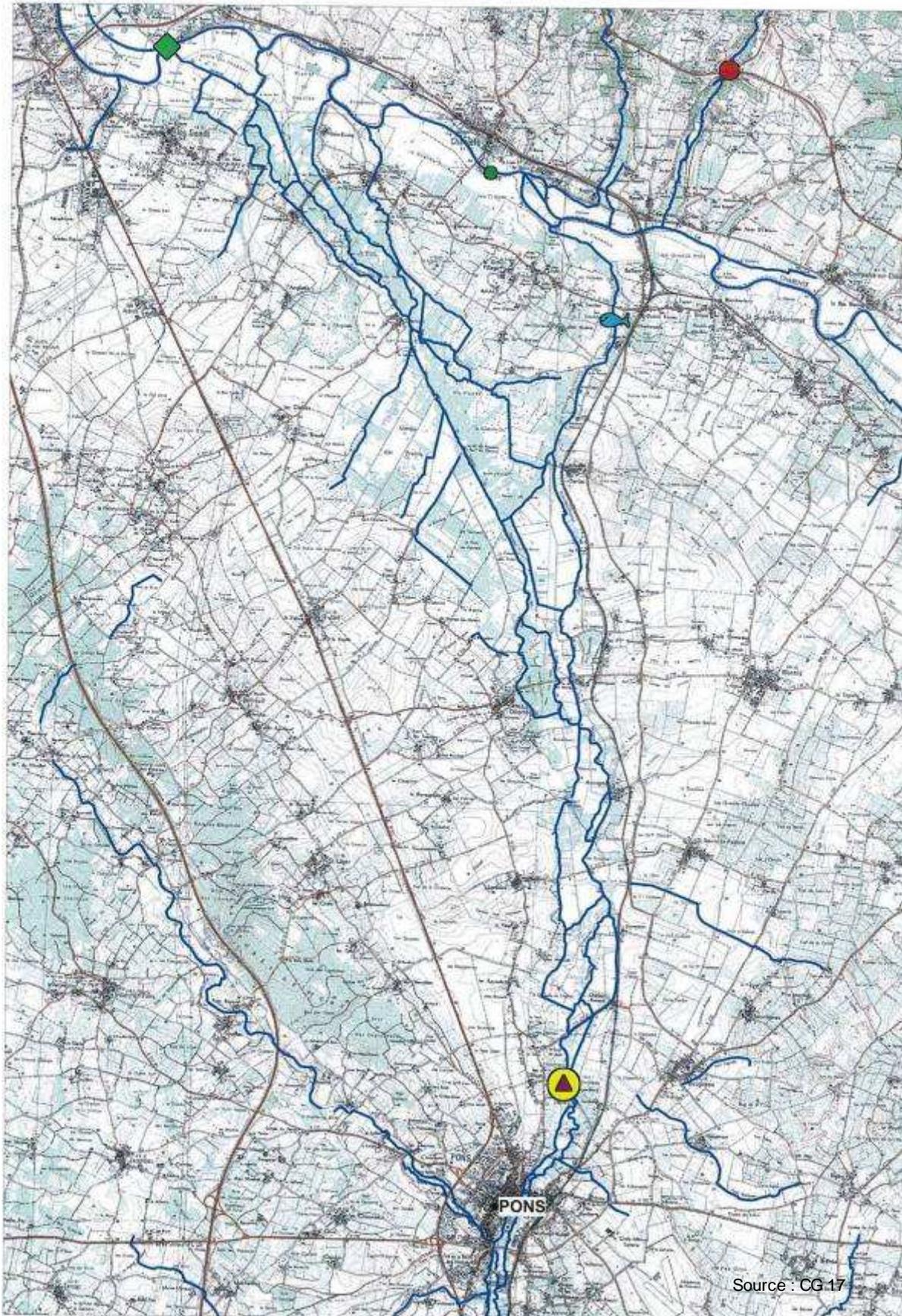


LA CHARENTE AMONT



Source : CG 17

LA SEUGNE AVAL



3 La Charente (Source : SDAGE et Cahiers géographiques - Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Bassin versant :

- 10 000km² sur 6 départements dont très majoritairement la Charente et la Charente-Maritime. Il s'agit d'un bassin constitué de paysages d'une grande originalité, présentant une topographie très peu heurtée, exposé à un climat océanique et d'une altitude faible.
- 376 km de long dont 55,7 km au sein du site Natura 2000

Qualité des eaux superficielles

- qualité "passable" (classe 2)
- objectif de qualité "bonne" (1B) ; non atteint en 1996.
- Paramètres déclassants : nitrates.

La quantité

Charente classée "rivière très déficitaire" à l'étiage.

- Débit moyen annuel : 53m³/s
- Débit moyen étiage : 15m³/s

Prélèvements en 1992 à l'étiage : 4,73m³/s

Prélèvement annuel en 1992 : 70,1 millions de m³

- irrigation : 37,3 Mm³
- Eau potable : 26,2 Mm³
- Industrie : 6,6 Mm³



Figure 44 : La Charente en amont de St-Savinien

La Charente, du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit (<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>)

● Stations de mesure pour qualifier l'état

- La Charente à Taillebourg (05006900) - Données élaborées
- La Charente à Merpins (05013000) - Données élaborées
- La Charente à St-Brice (05013200) - Données élaborées
- La Charente à St-Simeux (05013900) - Données élaborées

● Pressions de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Pression	Evolution
Agricole :	Faible	→
Domestique :	Forte	↘
Industrielle :	Forte	→
Ressource :	Inconnue	→
Morphologie :	Forte	→
Agricole Nitrates :	Forte	→
Agricole Pesticides :	Forte	→
Autres micropolluants :	Forte	→

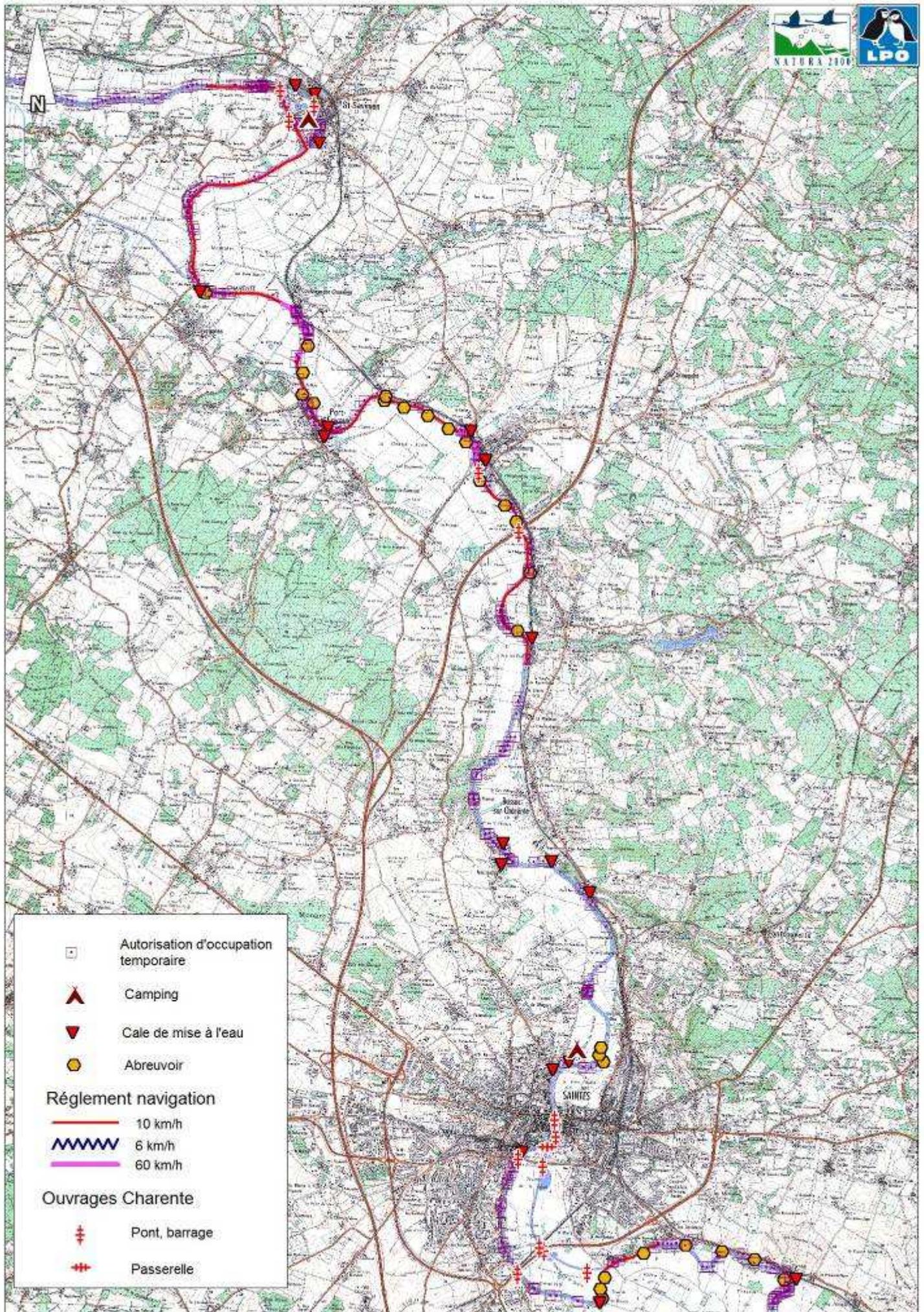
● Objectif d'état de la masse d'eau

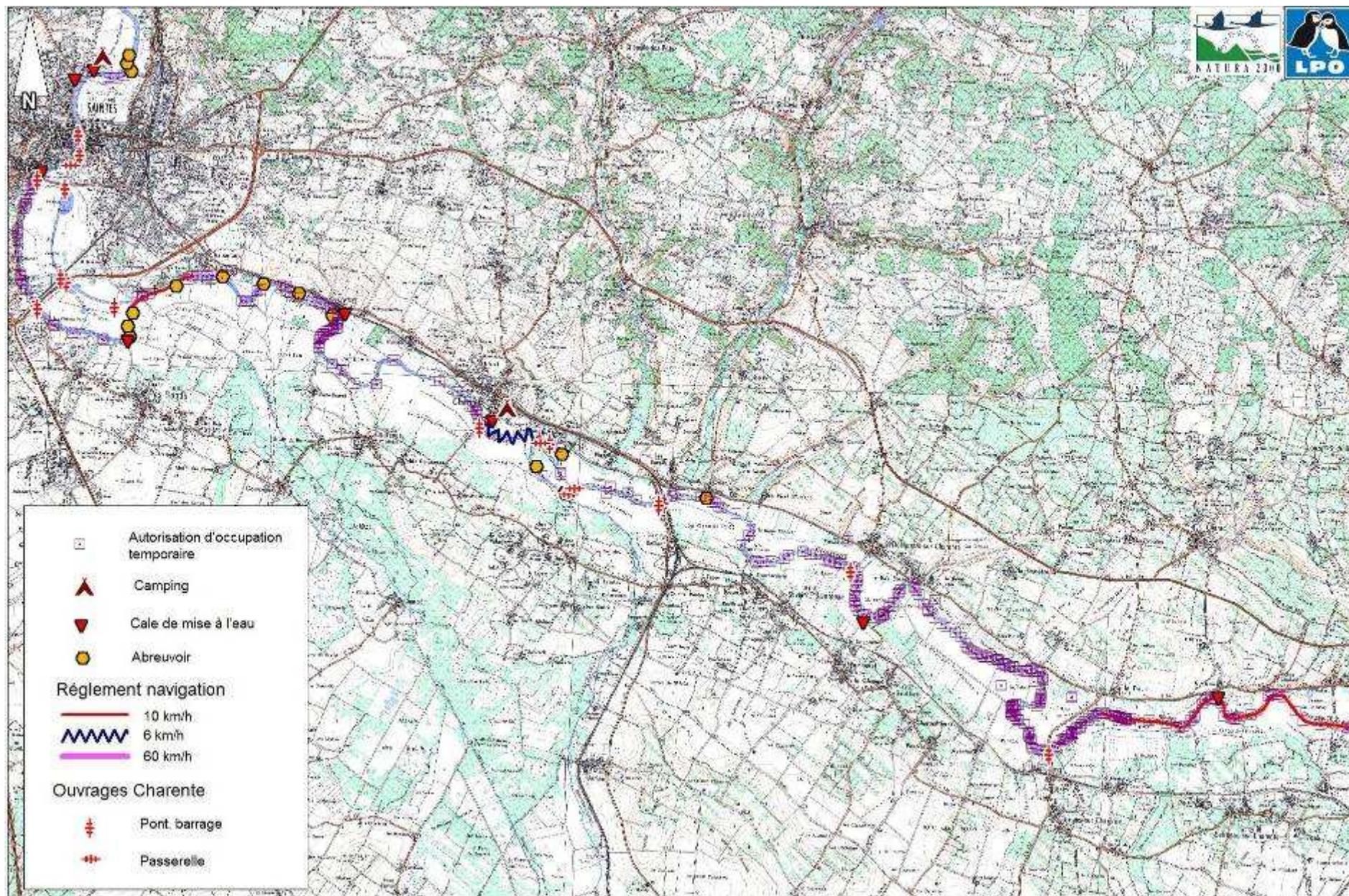
Objectif état global :	Bon état 2021
Objectif état écologique :	Bon potentiel 2021
Type de dérogation :	Conditions naturelles, Raisons techniques
Justification dérogation :	Hydromorphologie : Morphologie, Lutte contre les pollutions diffuses agricoles
Objectif état chimique :	Bon état 2021
Type de dérogation :	Raisons techniques
Justification dérogation :	Lutte contre les pollutions diffuses agricoles

● Etat de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Indice de confiance	Indice de confiance
Potentiel écologique (Mesuré) :	Médiocre ●●●	Etat chimique : Mauvais ●○○
Etat biologique :	Moyen	
IBGN :	Très bon	
IBD :	Moyen	
IPR :	Bon	
Etat physico-chimique :	Bon	
Oxygène :	Bon	
Température :	Très bon	
Nutriments :	Bon	
Acidification :	Bon	

Les aménagements et règlements sur la Charente (source CG 17)





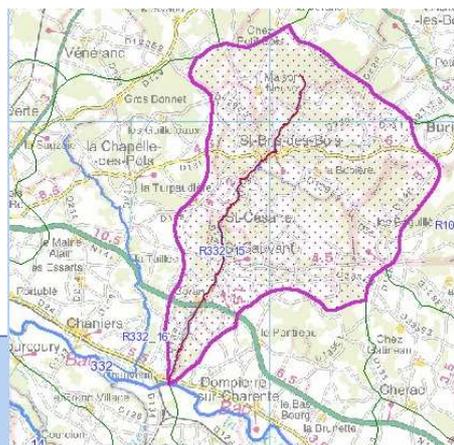
4 Le Coran

(source : Adour Garonne 2010)

Description :

10 km de long

Affluent de la Charente en rive droite



Objectif d'état de la masse d'eau

Objectif état global : Bon état 2027
Objectif état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Conditions naturelles
Justification dérogation : -

Objectif état chimique : Bon état 2021
Type de dérogation : Raisons techniques
Justification dérogation : Lutte contre les pollutions diffuses agricoles

Etat de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Etat	Indice de confiance		Etat	Indice de confiance
Etat écologique (Mesuré) :	Bon	●●○	Etat chimique :	Mauvais	●○○
Etat biologique :	Non classé				
IBGN :	Non classé				
IBD :	Non classé				
IPR :	Non classé				
Etat physico-chimique :	Bon				
Oxygène :	Bon				
Température :	Très bon				
Nutriments :	Bon				
Acidification :	Très bon				

Stations de mesure pour qualifier l'état

- Le Coran en amont immédiat de St Bris des Bois (05007400) - Données élaborées

Pressions de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Pression
Agricole :	Faible
Domestique :	Moyenne
Industrielle :	Inconnue
Ressource :	Faible
Morphologie :	Moyenne

5 Les Seignes

(Source : LAPOUGE, 1997 "Le bassin versant de la Seugne" - Agence de l'Eau Adour-Garonne)

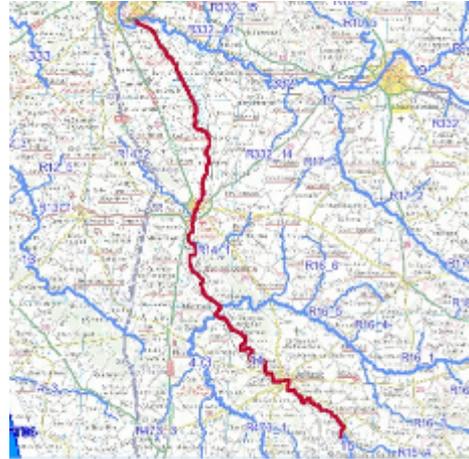
Bassin versant

- Bassin versant : 1 000 km² (10 000 ha)
- Dominance sols peu épais, développés sur calcaires, à faible capacité de rétention d'eau.

Qualité des eaux souterraines

Qualité altérée en général par la présence de nitrates (origine principalement agricole), de fer (terrain et équipements des ouvrages) et de coliformes (eaux usées domestiques). Basse Seugne classée "Zone Vulnérable" car eaux souterraines à trop forte teneur en nitrates :

- nappe captive du Cénomaniens sableux (Pons) : eaux turbides et ferriques ;
- nappe libre du Cénomaniens calcaires : nitrates (dépassement ponctuel de la norme française de potabilité) ; présence de coliformes ;
- nappe principale (forage de La Jard) : teneur en nitrates environ 35 mg/l, ce qui reste inférieur à la norme de potabilité française (50 mg/l), mais supérieur à la norme européenne (25 mg/l).



Qualité des eaux superficielles

Malgré des points noirs de pollution à Jonzac et Pons, on constate une amélioration de la qualité des eaux depuis quelques années. Les paramètres déclassants restent les nitrates (origine principalement agricole), les phosphates (origine principalement domestique), les phytosanitaires (origine principalement agricole : 99,7% du poids), le Cadmium (industries), la bactériologie (domestique) :

- Qualité "médiocre" (classe 3) de Pons à Lijardière
- Qualité "passable" (classe 2) de Lijardière à la confluence
- Qualité en amont : "passable" de Jonzac à Pons (amélioration notable depuis la création de la station d'épuration de Jonzac) ; "bonne" (1B) en amont et sur les affluents.
- Objectif de qualité "bonne" (1B) ; non atteint en 1996.
- Paramètres déclassants de Jonzac à Pons : nitrates, phosphates, conductivité.
- Paramètres déclassants de Pons à Lijardière : nitrates, ammoniac, bactéries, Cadmium.
- Température en augmentation depuis plusieurs années (juillet 1980 : 20°C ; juillet 1997 : 23°C)
- Oxygène dissous : teneur en diminution ; aggravation de l'amont à l'aval.
- Qualité aggravée en période d'étiage : la baisse du débit réduit dangereusement la dilution des rejets dans la rivière ;
- Impact à l'étiage + impact "à retardement" (lessivage massif lors des premières pluies d'automne)

La quantité

Débits moyens en diminution, notamment depuis 1994 :

- annuel : 7,15 m³/s
- étiage : 4 m³/s
- hiver : 11,5 m³/s

Les conséquences

Sur le milieu naturel et la capacité d'auto-épuration :

- Eutrophisation croissante de l'amont vers l'aval, avec développement excessif de végétation (augmentation en Phosphates) => diminution teneur en oxygène => diminution capacité d'auto-épuration ;



Figure 45 : La Seugne au moulin de Courpignac

- Problème capacité d'auto-épuration insuffisante ;

Sur les activités :

- Pêche : diminution en quantité et variété des poissons. Disparition de la truite et de sa pisciculture.
- Loisirs nautiques : pollution (baignade), manque d'eau (niveaux d'étiage insuffisants) rendant impossible la pratique de certaines activités à certaines périodes de l'été.

La Seugne, du confluent du Pharaon à la confluence avec la Charente (source : Adour Garonne 2010)

● Objectif d'état de la masse d'eau

Objectif état global :	Bon état 2021
Objectif état écologique :	Bon état 2021
Type de dérogation :	Conditions naturelles, Raisons techniques
Justification dérogation :	Hydromorphologie : Continuité biologique
Objectif état chimique :	Bon état 2021
Type de dérogation :	Conditions naturelles, Raisons techniques
Justification dérogation :	Lutte contre les pollutions diffuses agricoles

● Etat de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Indice de confiance	Indice de confiance
Etat écologique (Mesuré) :	Médiocre ●●○	Etat chimique : Bon ●○○
Etat biologique :	Moyen	
IBGN :	Bon	
IBD :	Moyen	
IPR :	Moyen	
Etat physico-chimique :	Médiocre	
Oxygène :	Médiocre	
Température :	Très bon	
Nutriments :	Médiocre	
Acidification :	Très bon	

● Stations de mesure pour qualifier l'état

- ◆ La Seugne au chateau Renaud (05007600) - Données élaborées
- ◆ La Seugne à St-Germain de Lusignan (05008000) - Données élaborées

● Pressions de la masse d'eau (Evaluation 2006-2007)

	Pression	Evolution
Agricole :	Faible	→
Domestique :	Moyenne	↘
Industrielle :	Moyenne	→
Ressource :	Inconnue	→
Morphologie :	Forte	→
Agricole Nitrates :	Moyenne	→
Agricole Pesticides :	Forte	→
Autres micropolluants :	Moyenne	→

6 Les autres cours d'eau

La Charente draine un bassin versant important. La topographie du milieu fait qu'il existe de nombreux cours d'eau qui confluent avec la Charente. Sur le site Natura 2000, on peut citer d'amont en aval :

Cours d'eau	Commune de confluence	Confluence
L'Antenne	St Laurent de Cognac	Charente
Canal Jean Simon	Cognac	Charente
Le Ruisseau le Charenton	Merpins	Charente
Le Canal du Né	Merpins	Charente
Le Gua	Brives sur Charente	Charente
Le ruisseau de Pérat	Brives sur Charente/Montils	Charente
Le Fossé courant	Rouffiac	Charente
Les Sauzées	Dompierre sur Charente	Charente
Le Coran	Chaniers/Dompierre sur Charente	Charente
Le Bourrut	Chaniers	Charente
Ruisseau le Millet	St Césaire	Coran
Ruisseau Fontdouce	St Bris des Bois	Coran
Ruisseau la Verrerie	St Bris des Bois	Coran
Ruisseau Fontmorte	St Bris des Bois	Coran
Ruisseau le Pidou	St Sauviant	Coran
Etier du Gua	Courcoury	Charente
La Seugne	Les Gonds	Charente
Etier de Rousson	Les Gonds/Courcoury	Charente
Fossé de la Drogue	Les Gonds	Seugne
Etier de Coupignac	Les Gonds	Seugne
Etier du Moulin Neuf	Courcion/La Jard	Seugne
Fossé du Traud	Courpignac/Les Gonds	Etier de Coupignac
Etier des Arènes	Les Gonds	Seugne
Etier du Moulin de Courcion	Courcion/La Jard	Seugne
Longe de Colombiers	Colombiers	Seugne
Etier Mort	Colombiers	Seugne
Fossé des Terres	Montils	Seugne
Le Traud	Colombiers	Seugne
Etier de Paban	Les Gonds	Charente
L'Escambouille	Bussac sur Charente	Charente
Le Rochefollet	St Vaize/Bussac	Charente
Le Troquant	Port d'Envaux	Charente
Le Brandet	St Vaize	Charente
La Rutelière	Taillebourg	Charente
Le Bramerit	St Savinien	Charente
L'Hommetail	Crazannes	Charente
Le Grand Voine	Crazannes	Charente
Ruisseau le Bel Air	Port d'Envaux/Crazannes	Charente
Fontmorte	Port d'Envaux	Charente
Le Péré	Port d'Envaux	Charente

Source : CG 17

Agriculture

L'activité agricole dans le site

(source : Docob 1996 ; ADASEA 17, 2009)

1 Description succincte de l'activité sur le site

Domaines d'activités représentés sur le périmètre :

- élevage (pâturage, fauche, ensilage) ;
- céréaliculture (maïs, tournesol, blé) ;
- viticulture (marginal : bords de la vallée).

Domaines d'activités concernés par les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Elevage (prairies naturelles)



NB : l'eau et les milieux aquatiques sont liés à toutes les activités qui s'exercent sur l'ensemble du bassin versant. La réflexion agriculture/eau ne peut donc pas porter sur une portion restreinte de la rivière. Elle ne relève donc pas de l'application de la directive Habitats, mais relève de l'application de la loi sur l'eau (SDAGE/SAGE).

Surfaces consacrées à l'élevage (prairies naturelles) : 2742,5 ha, soit 38,7% de la surface du site

Surfaces consacrées aux autres types de cultures : 1644,9 ha, soit 23,2% de la surface du site

Surfaces où l'activité agricole a disparu (cladiaie, pelouses calcaires) : 59,66 ha

2 Usages et pratiques historiques

L'ensemble du secteur était consacré à l'élevage (prairies naturelles). Les cultures étaient absentes des vallées inondables, ou très ponctuelles.

Pratiques sur les prairies :

- Pâturage bovin sur la vallée de la Seugne (exploitation mécanique impossible sur les prairies tourbeuses) ;
- Exploitation par fauche et pâturage du regain sur les prairies alluviales de la vallée de la Charente ;

Pratiques sur les pelouses calcaires :

- Pâturage ovin (notamment "Chez Landard"). La surface originelle de pelouses calcaires a considérablement régressé (conversion des parcelles du plateau en cultures). Ne subsistent que les secteurs les plus inaccessibles (pentes);

Pratiques sur la cladiaie :

- Récolte ponctuelle des "rouches" (litière des bovins, construction de loges, toitures d'ateliers...) et brûlages d'entretien tous les 4-5 ans par des feux d'automne ; abandon depuis 50-60 ans ou plus ; les sols très hydromorphes de la cladiaie n'ont jamais permis son exploitation agricole directe (sols gorgés d'eau, autrefois submergés toute l'année).

3 Usages et pratiques actuelles

A l'intérieur du périmètre expérimental de 1996, plus de la moitié des surfaces agricoles de la vallée inondable furent peu à peu converties en cultures (céréaliculture) entre environ 1985 et 1996. D'après les propriétaires et exploitants, la mise en culture avait trois origines :

- la situation économique défavorable de l'élevage ;
- le contexte agricole national et européen (PAC, loi d'orientation agricole...) ;
- l'accroissement de la taille des exploitations par les remembrements (dès 87) .

Les surfaces en prairies du site expérimental restaient cependant conséquentes et représentatives, contrairement par exemple à l'amont du site le long de la vallée de la Charente.

Pratiques actuelles sur les prairies :

- vallée de la Charente : dominance de l'exploitation par fauche, qui concerne 50% des prairies ;
- vallée de la Seugne : dominance du pâturage avec seulement 10% des prairies fauchées ;

Pratiques actuelles sur la cladiaie et les pelouses calcaires:

- aucune activité agricole sur les pelouses calcaires et la cladiaie ;
- cladiaie : entretiens ponctuels réalisés par les chasseurs "à la tonne" : fauche ou broyage de la végétation sur la surface de l'installation fixe de chasse (plan d'eau pour la chasse de nuit).

4 Les surfaces agricoles (source : ADASEA17, 2009)

Les chiffres ci-dessous proviennent des données PAC 2007 (S2 jaunes et déclaration graphique – convention AUP). La requête graphique prend toutes les parcelles incluses dans le périmètre du site 70, en totalité ou partiellement. On a donc sans doute une légère surestimation des surfaces.

Les données ne sont pas utilisables graphiquement (carte d'occupation des sols) car un même ilot PAC peut comprendre plusieurs cultures non localisées.

A l'intérieur du périmètre du site FR5400-472, la SAU totale représente 6526 ha, soit 92% de la surface totale du site (7087,28 ha), ce qui en fait la première activité du site en surface. 371 exploitations agricoles sont concernées, avec une surface moyenne de 85 ha par exploitation.

- **exploitations structurées en polyculture/élevage** ; peu d'éleveurs stricts ; grandes parcelles mises en culture, petites parcelles plantées en peupliers, quelques vignobles (coteaux).

- **productions élevage : surtout Bovin-viande.** Très peu de Bovins-lait restant (quotas trop contraignants).

Attention : en raison du mode de calcul de ces données en 1996, les données du tableau ci-dessous sont fournies à titre indicatif. Elles ne sont pas comparables entre elles.

	1996	2009
Nb moyen exploitants / commune	22 (Brives : 1 ; Pons : 67)*	10***
SAU moyenne par commune	1167ha (St Sever de S. : 392ha ; Pons : 2538ha)**	186 ha***
Age moyen des exploitants	46,5 ans	?
SAU	18 000ha (périmètre OLAE)	6526 ha***

*Calculs effectués sur la surface totale des communes du périmètre LIFE Natura 2000 à partir des données PAC (DDAF-1996) ; source : ADASEA

** Calculs effectués sur les communes du périmètre OLAE à partir des données PAC (DDAF-1996), pour les agriculteurs ayant fait une déclaration PAC et ceux ayant le siège de l'exploitation sur la commune du périmètre (type données RGA) ; source : ADASEA

*** calculs effectués sur les données réelles dans le périmètre du site

Assolement

Après un déclin dans les années 80 et 90 (constaté jusqu'en 97), la régression de l'élevage semble avoir pris fin : en 13 ans (1996-2009), on constate un maintien de la surface en prairie : 2500 ha en 96 dont 1800 ha en prairie permanente. L'augmentation de la surface en prairies permanentes est liée à l'évolution des déclarations (prairies temporaires anciennes déclarées en prairie permanente pour les contrats MAE) ainsi qu'aux remises en prairie (102 ha de RTA depuis 2002).

Les cultures représentent toujours plus de 50 % de la SAU, avec de fortes disparités entre communes. Le maïs occupe ¼ de la SAU et les surfaces irriguées 14 %*

* estimation à minima à partir des données PAC : le caractère irrigué est renseigné à l'îlot – le tri a été fait en fonction de la culture du sous îlot (maïs, orge en particulier).

L'assolement en 2009 se répartit comme suit :

Céréales à paille :	763 ha	}	3431 ha
Maïs :	1686 ha		
Oléo-protéagineux :	417 ha		
Gel sans production :	514 ha		
Gel industriel :	51 ha		
Prairie permanente :	2354 ha	}	2656 ha
Prairie temporaire :	302 ha		
Vigne :	178 ha		
Autre :	261 ha		
Surfaces irriguées :	903 ha *		

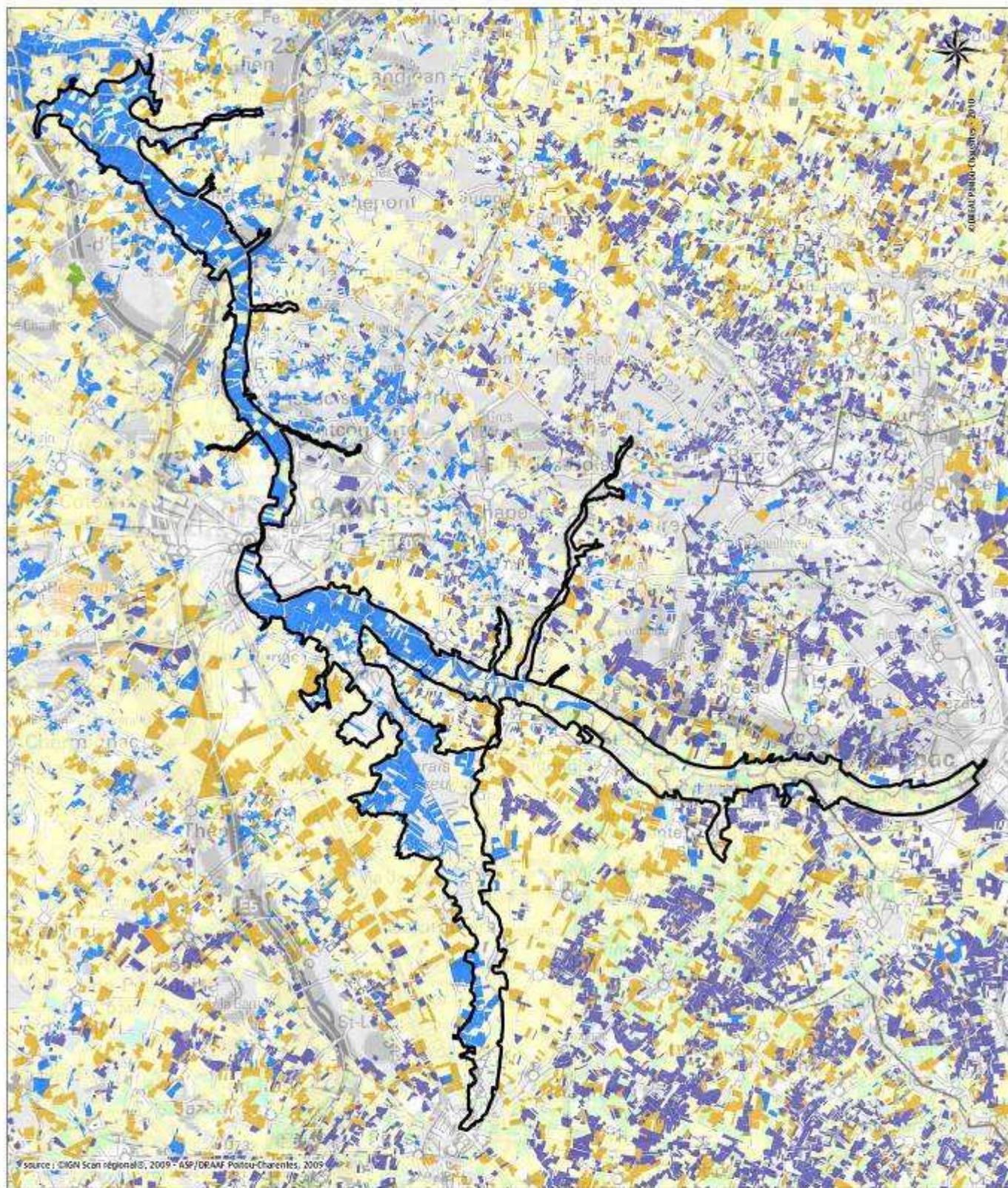
Les prairies permanentes :

Les prairies permanentes sont présentes sur 159 exploitations (soit environ 45% d'entre elles). La part de prairies permanentes sous contrat est variable mais en général, sur les communes ayant le plus de prairies permanentes, au moins les 2/3 sont sous contrat.

Commune	surface en pp (ha)	nombre d'exploitants concernés	surface sous contrat OLAE	%
Berneuil	177	16	118	67%
Brives/Charente	10	3	0	0%
Bussac	76	9	20	26%
Chaniers	96	17	81	84%
Chérac	21	7	0	0%
Colombiers	30	7	14	47%
Courcoury	293	21	194	66%
Crazannes	143	12	94	66%
Dompierre s/ Charente	29	4	15	52%
Fontcouverte	4	3	1	25%
Les Gonds	184	13	154	84%
La Jard	136	17	73	54%
Montils	26	5	24	92%
Le Mung	104	15	121*	
Pons	16	5	0	0%
Port d'Envaux	287	22	214	75%
Rouffiac	25	6	11	44%
Saint Césaire	0,28	1		
Saint Léger	97	7		0%
Saint Sauvant	2	3		
Saint Savinien	222	25	183*	
Saint Sever	40	7	14	35%
Saint Vaize	15	3	8	53%
Saintes	213	22	139	65%
Salignac s/ Charente	37	6	0	0%
Taillebourg	71	6	20	28%
* y compris site 28	données PAC 2007			

Figure 46 : Répartition des surfaces en prairies permanentes sur les communes du site

Les assolements agricoles



Légende

Site Natura 2000 "Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Corsin"

Cultures principales

ERA

- Autres cultures
- Autres utilisations
- Bois et forêts des exploitations
- Cultures industrielles
- Cultures permanentes ensemencées
- Céréales

- Fleurs et plantes ornementales
- Fourrages
- Jachères
- Lande non productive, fîche, territoire non agricole
- Légumes frais
- Légumes secs et protégieux
- Pommes de terre
- Superficie toujours en herbe (STH)
- Vignes

0 1,25 2,5 5 km



Figure 47 : Les assolements agricoles sur le site Natura 2000 (source : DREAL 2010)

5 Elevage (source : ADASEA17, 2009)

L'élevage s'est maintenu sur la Vallée de la Charente : dans la majorité des cas, les éleveurs partant à la retraite ont eu une succession.

Les éleveurs laitiers sont encore assez présents (19 % des souscripteurs à l'OLAE Charente-Seignes). Les prairies naturelles sont essentiellement utilisées pour la fauche, avec des pratiques moyennement intensives, ce qui rend difficile la souscription de mesures « rôle ». En général, seules les génisses pâturent.

Le système allaitant est majoritaire ; il y a assez peu d'engraissement, l'essentiel de la production est du brouillard vendu à 9-10 mois. Toutefois depuis 10 ans on observe le développement de la vente directe (engraissement de génisses) avec parfois une production associée de mouton.

A l'inverse des laitiers, la prairie est surtout pâturée, les foins se faisant plutôt sur les terres hautes.

Commune 17	Nb élevages *	dont éleveurs bovins	Nb Vaches laitières	Nb Vaches allaitantes
Berneuil	17	12	170	304
Bougneau	2	0	0	0
Brives sur Charente	1	0	0	0
Bussac sur Charente	7	3	96	39
Chaniers	31	15	162	253
Chérac	11	5	3	85
Colombiers	1	1	1	0
Courcoury	9	6	20	160
Crazannes	5	4	128	156
Dompierre sur Charente	2	2	81	25
Fontcouverte	7	1	1	1
Geay	13	10	69	347
La Jard	5	3	3	58
Le Mung	10	7	151	111
Les Gonds	4	2	1	21
Montils	6	2	0	31
Pérignac	2	1	0	23
Pons	12	8	70	84
Port d'Envaux	14	6	84	124
Rouffiac	5	3	0	34
Saint Bris des Bois	5	2	15	61
Saint Césaire	0	0	0	0
Saint Léger	7	3	86	18
Saint Sauvant	1	0	0	0
Saint Savinien	27	15	264	139
Saint Seurin de Palenne	0	0	0	0
Saint Sever de Saintonge	9	5	14	1
Saint Vaize	2	0	0	0
Saintes	25	11	271	219
Salignac sur Charente	7	5	0	96
Taillebourg	7	6	153	38
	254	138	1843	2428
Commune 16				
Cognac	3	0	0	0
Merpins	0	0	0	0
Saint Laurent de Cognac	8	3	0	38
	11	3	0	38

Source : EDEi 16-17-86 ; octobre 2009 - * total des différents types d'élevage donc > nombre d'éleveurs

Figure 48 : Nombre et type d'élevages sur les communes du site

Le Râle des genêts construit son nid au sol, entre les herbes. Nicheur tardif (juin à août), il choisit exclusivement les prairies fauchées des plaines alluviales inondables.

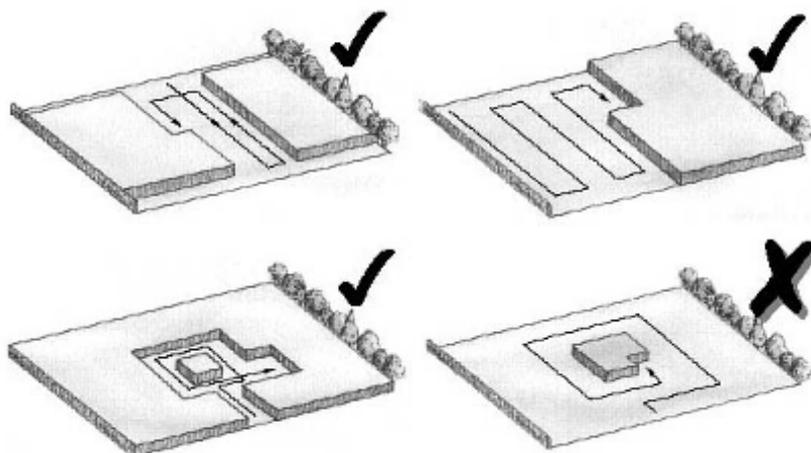
L'évolution des pratiques agricoles tend à d'une part à la mise en culture des prairies (labourage puis céréaliculture), et d'autre part sur les prairies restantes à l'abandon des pratiques de fauche, réduisant d'autant les habitats qui lui sont favorables.

Dans les prairies de fauche restantes, l'évolution des matériels agricoles et de la conduite des exploitations entraîne une fenaison plus précoce en saison qui est fatale au râle : même si les adultes - qui s'enfuient "à pattes" sans s'envoler - sont le plus souvent épargnés, les oeufs et les poussins sont broyés. Les populations mondiales s'effondrent, laissant craindre la disparition de l'espèce à moyen terme.



Figure 49 : Le Râle des genêts niche au sol, dans les prairies naturelles alluviales de fauche
Photo : LM Préau, LPO

Le maintien du caractère naturel de ces prairies (sans amendements ni phytosanitaires), des pratiques de fauche (le pâturage généralisé est défavorable à l'espèce), et de modalités de fauche spécifiques (fauches tardives, fauches « sympa ») est indispensable à la survie de cette espèce mondialement menacée de disparition.



6 Succession des mesures (source : ADASEA17, 2009)

En 11 ans, les outils agri-environnementaux ont subi 6 transformations, chaque outil survivant donc en moyenne 1,8 ans seulement: Life Rôle des genêts (juste avant l'élaboration du 1^{er} Docob), OGAF, OLAE, CTE, EAE, CAD, MAEt.

Chaque outil étant assorti d'un ensemble de règles de construction différent, il a fallu à chaque fois refaire les cahiers des charges de chaque niveau de contractualisation.

Jusqu'au CTE, les opérations se sont mises en place selon un découpage cantonal, au fur et à mesure des demandes locales et des disponibilités budgétaires. Il n'y a donc pas toujours adéquation entre le périmètre du site PC70 et les périmètres d'application des mesures agri-environnementales.

✓ **Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF – Environnement) :**

La dernière OGAF – Environnement, mise en place en 1993 sur le canton de Tonnay-Charente, concerne partiellement le site : communes en aval de Saintes, à partir de Port d'Envaux sur la rive gauche et de Taillebourg sur la rive droite.

Cette opération a pour objectif : stopper le drainage des marais littoraux et restaurer la biodiversité liée aux prairies naturelles.

✓ **Opération Locale Agri Environnementale (OLAE ou OPL) :**

La nouvelle désignation de l'opération ne change en rien les enjeux de protection des biotopes rares et sensibles. Mais les objectifs évoluent vers le maintien d'une gestion extensive des prairies naturelles et vers une incitation à des pratiques améliorant l'intérêt biologique de la prairie.

L'OGAF de Tonnay-Charente est renouvelée en 1998. (lors contrats en septembre 98).

En 1998 également, un nouveau secteur bénéficie de ces contrats : le secteur Charente – Seignes où l'OLAE se met en place en même temps que la rédaction du DOCOB sur le site expérimental.

✓ **Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) :**

Les premières contractualisations s'effectuent en 2000. Le CTE porte sur l'ensemble d'une exploitation et il comporte deux volets d'engagement : une partie économique et relative à l'emploi ; une autre partie environnementale et territoriale. Cette procédure fut arrêtée en août 2002 pour des raisons budgétaires.

Très vite le département a adopté une procédure « simplifiée » pour permettre le renouvellement des contrats dans le marais : dossiers avec uniquement un volet environnemental.

✓ **Engagements Agri Environnementaux (EAE) :**

A la suite de la suspension définitive de la procédure CTE un dispositif transitoire simplifié, basé sur la contractualisation d'un seul type d'action (1806F), est obtenu pour les marais de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de Loire-Atlantique et de Vendée bénéficiant d'une OLAE arrivée à échéance entre le 1^{er} février 2002 et le 31 décembre 2003.

Sont concernés les contrats souscrits en 98 sur le périmètre de l'OLAE de Tonnay-Charente et 34 ha sur le périmètre de l'OLAE Charente-Seignes.

✓ **Contrat d'Agriculture Durable (CAD) :**

Dispositif qui se substitue aux CTE. Le CAD peut ne comporter qu'un volet environnemental. Les principales modifications sont d'ordre territorial, budgétaire et administratif.

Les premiers CAD en Charente-Maritime ont pris effet le 01-05-04, avec une priorité aux zones de marais. L'encadrement budgétaire a conduit pour la première fois à ne pas mettre sous contrat l'ensemble des surfaces proposées (plafond de 27000 € par exploitation).

Le décret est sorti fin 2003, les premiers contrats ont pris effet au 1^{er} mai 2004. La procédure a pris fin le 31/12/2006, les derniers contrats signés ayant un effet au 1^{er} mai 2007 (budget 2006).

✓ **Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAE t) :**

Dans le cadre du Plan de développement rural hexagonal (PDRH), traduction de la mise en œuvre française du Règlement de développement rural pour la période 2007-2013, il a été prévu un dispositif de mesures agro-environnementales territorialisées. Celui-ci se décline en trois modalités selon l'enjeu environnemental visé :

- La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE),
- La conservation de la biodiversité remarquable dans les zones Natura 2000

- Les autres enjeux environnementaux (érosion, paysage, etc.)
 Pour chacun de ces enjeux, les MAE proposées aux agriculteurs sont conçues, sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet d'action global, par des « opérateurs » agroenvironnementaux en combinant des Engagements Unitaires (EU) préalablement établis au niveau national.
 Les territoires et projets d'action y afférant sont sélectionnés chaque année, sur la base d'un appel à projets, par une Commission régionale agroenvironnementale. Toutefois, les opérateurs habilités à s'inscrire dans le cadre de cet appel à projets seront préalablement validés par les préfets de département.

Localement : les MAE ont une seule date d'effet possible, le 15 mai de chaque année et une enveloppe gérée annuellement (pas de plafond absolu pour les campagnes 2007 et 2008).
 Les premiers contrats ont pris effet au 15 mai 2007. L'instruction est entièrement faite par la DDAF, il n'y a pas pour l'instant de suivi statistique (la saisie se fait avec le logiciel PAC).

MAE site 70 – tableau comparatif de l'évolution des cahiers des charges : périodes de souscription et niveaux de contrat par périmètre OLAE

Périmètre	TONNAY CHARENTE	CHARENTE-SEUGNES
Dispositif		
OGAF Francs (euros)	Souscription du 01/10/93 au 01/10/96 N1 : 900 F / an / an (137,2 €) N2 : 1 100 F / ha / an (167,69 €) Remise en prairie : 600 F / ha / an (91,47 €)	
OLAE Francs (euros)	Souscription 01/10/98 au 01/10/2000 N1 : 700 F / ha / an (106,71 ; 152,45) (1 000)* N2 : 1 000 F / ha / an (152,45 ; 198,18) (1 300)* N3 : P. alluviales : 1 600 F / ha / an (1 900)* (243,92 ; 289,65) Hors p. alluviales : Niveau 1 : 1 400 (1 700)* (259,16) Niveau 2 : 1 600 (1 900)* (289,65) * modulation fonction du % de marais dans la SAU < 40 %, (> 40 %) RTA : dispositif national (mesures zonales)	Souscription du 01/10/98 au 01/10/2000 N1 : 500F / ha / an (+ options refuge et frayère) (76,22) N2 : P. alluviales 1 000 F (152,45) P. tombeuse 1 100 F (+ option frayère) (167,69) N3 : Niveau 1 : 1 500 F / ha / an (228,67) Niveau 2 : 1 900 F / ha / an (289,65) N4 : mégaphorbiaies 500 F / ha / an (76,22)
CTE Euros	Souscription : 1ers contrats 01/07/2000, derniers contrats 01/09/2003 N1 : 152.42 € / ha / an N2 : 228.67 € / ha / an N3 : 304.90 € / ha / an (7 modules) RTA (0101A) : 375 €/ha/an	
EAE	Souscription : du 01/09/2003 et 01/01/2004 1806F03 : 152.45 € / ha / an 1806F13 : 228.67 € / ha / an	
CAD	Souscription : 1ers contrats 01/05/2004, derniers contrats 01/05/2007 1806 F10 (20) : 153 € (183,60 €)* / ha / an * avec bonus Natura 2000 1806 F11 (21) : 228.80 € (274.56 €) / ha / an 1806 F12 (22) : 305 € (366 €) / ha / an RTA (0101A) : 375 €/ha/an (450€)	
MAEt marais charentais	Souscription : 1ers contrats 15/05/2007 PC MACH HE1 : 150 €/ha/an PC MACH HE2 : 226 €/ha/an PC MACH HE3 : 302 €/ha/an PC MACH HE4 (RTA) : 340 €/ha/an PC MACH RA1 : 335 €/ha/an (2007) PC MACH RA2 : 364 €/ha/an PC MACH RA3 : 400 €/ha/an	

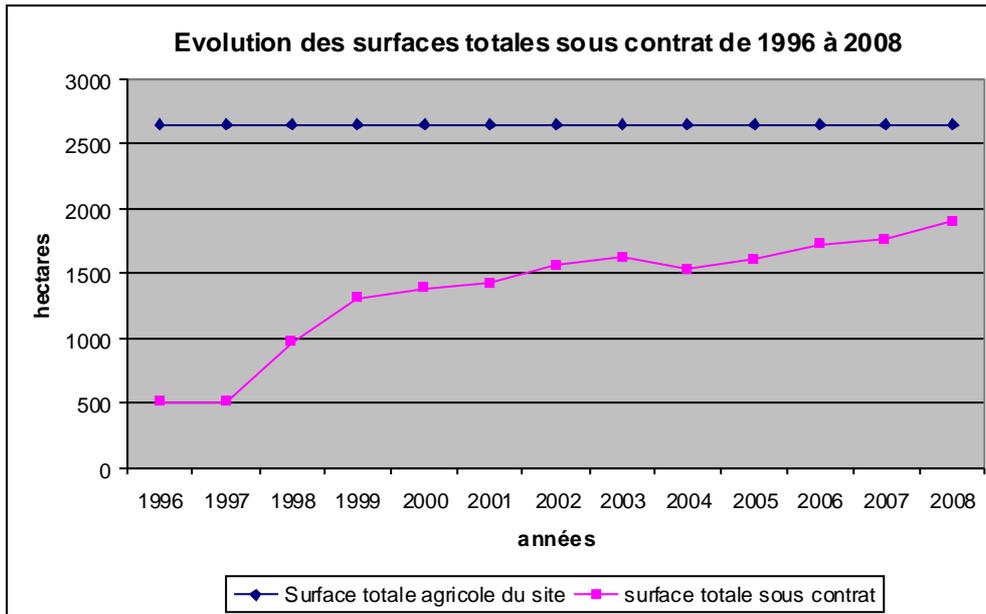


Figure 50 : Evolution des surfaces totales sous contrat de 1996 à 2008
(source : ADASEA 17)

- La présence du site Natura 2000 a permis de **créer** les mesures et les aides financières agri-environnementales sur le site, de les **maintenir**, et de les **étendre** à l'ensemble du périmètre (non entièrement couvert initialement). **Sans le site Natura 2000, ce périmètre n'aurait pas été éligible aux aides agri-environnementales**, et aucun exploitant agricole n'en aurait bénéficié bien que des MAEt auraient pu voir le jour au titre de la DCE ou des autres enjeux environnementaux.
- Les efforts d'animation des mesures d'une part, en constante progression à la demande de la structure animatrice, et l'effet « boule de neige » d'autre part, ont amené les surfaces souscrites en contrat de 516 ha en 1996, à 1.900 ha en 2008, soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site (naturelles ou temporaires).
- Ce succès apparent doit être mitigé par l'analyse des niveaux de contrat (voir critère suivant) car l'essentiel des surfaces sont contractualisées à de très faibles niveaux d'engagement.
- Dans le même temps, 120,74 ha de cultures ont fait l'objet d'une reconversion en prairie (souscrites en RTA) ce qui, sans avoir d'impact sur l'habitat prairie ou les espèces associées, est très favorable à l'amélioration de l'état de conservation des habitats aquatiques (réduction des ruissellements de particules fines, des intrants...)

Le tableau comparatif de l'évolution des cahiers des charges selon les périodes de souscription et niveaux de contrat par périmètre OLAE (source : ADASEA 17) est donné ci-avant.

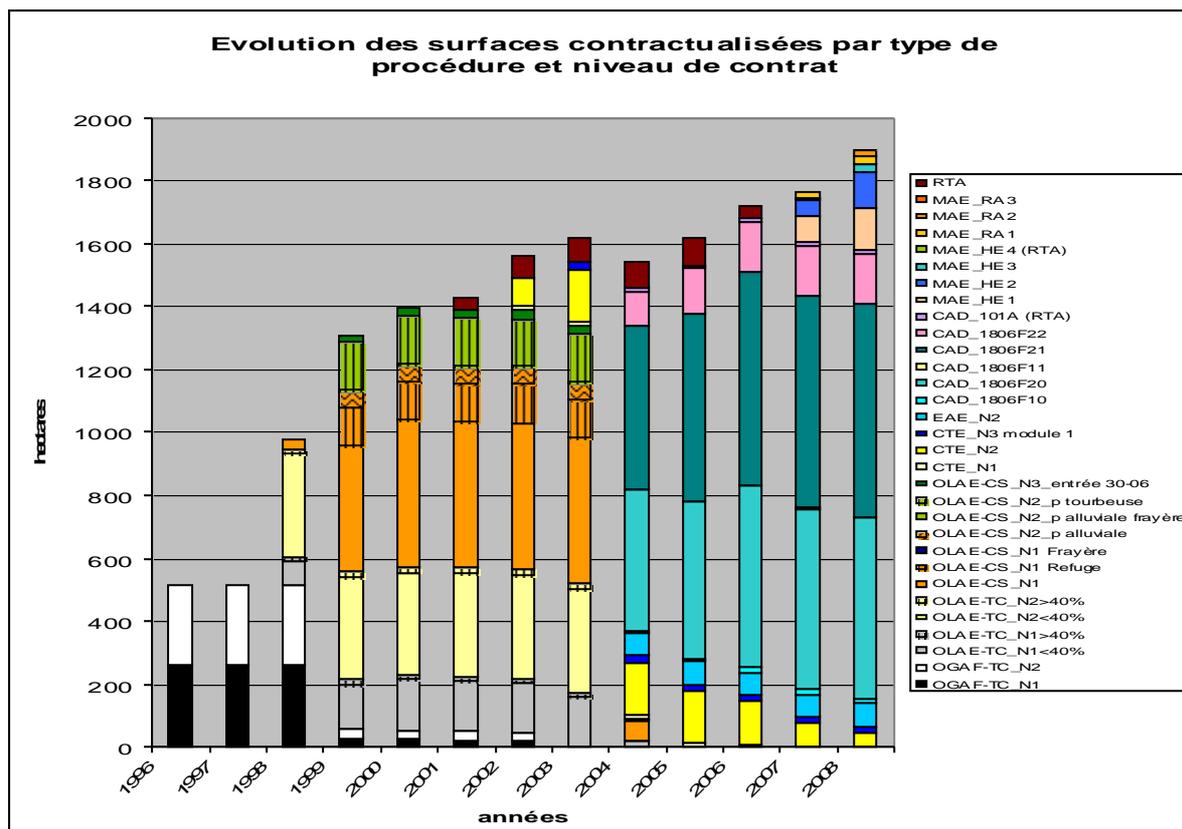


Figure 51 : Evolution des surfaces contractualisées par procédure et par niveau de contrat

L'analyse globale (Figure 51) de l'évolution des surfaces contractualisées par procédure et par niveau de contrat montre qu'en moyenne, sur la période 1996-2008 :

- les contrats de niveau 1 représentent 50% des surfaces sous contrat (605 ha)
- les contrats de niveau 1 et 2 représentent 95% des surfaces (1.233 ha)
- ce qui laisse à peine 2,5% des surfaces en niveau 3, soit en moyenne 22,27 ha
- et autant en mesure RTA (35,36 ha/an en moyenne, et un total de 115,38 ha reconvertis en prairies entre 1996 et 2008).

Les niveaux d'engagements ont beaucoup varié entre les procédures et les niveaux de contrats. Il est donc nécessaire d'analyser l'adéquation de chaque cahier des charges avec les enjeux écologiques visés (écosystème, espèces, groupes d'espèces) pour connaître l'impact écologique potentiel de l'outil agri-environnemental sur la période 96-2008.

8 Evolution des surfaces contractualisées versus l'adéquation de leurs cahiers des charges avec les objectifs du Docob

Chaque cahier des charges a donc été analysé en regard de 4 objectifs biologiques principaux :

- adéquation avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (contribution générale à la santé du fluviosystème « val de Charente »)
 - adéquation avec la préservation des prairies (contribution générale à l'abondance/diversité des ressources alimentaires pour les insectes, chauves-souris, rongeurs et mustélidés...)
 - adéquation avec la préservation de la flore patrimoniale menacée ou caractéristique
 - adéquation avec la biologie du Rôle des genêts
- A. L'adéquation des cahiers des charges avec la préservation de la ressource en eau et, d'une manière générale, la contribution des mesures agri-environnementales à la santé globale du fluviosystème de la vallée de la Charente, a été définie principalement à partir des engagements de : maintien des surfaces en prairies (pouvant aller jusqu'à une obligation de maintien des surfaces en prairies de toute l'exploitation), modalités d'entretien des fossés, conservation des haies/bosquets/arbres isolés, maintien des dépressions inondables et des frayères.

- B.** L'adéquation des cahiers des charges avec la préservation d'un couvert herbacé de qualité acceptable, apte à permettre le développement d'une diversité floristique faible à moyenne et de la chaîne alimentaire associée (sans tenir compte des exigences biologiques spécifiques de la flore menacée), a été définie à partir des engagements concernant essentiellement : la charge de pâturage, le niveau de limitation des intrants et des phytosanitaires, le niveau de maintien des surfaces en prairies (qui influe sur la connectivité des milieux / l'effet corridor).
- C.** L'adéquation des cahiers des charges avec les exigences spécifiques nécessaires au maintien de la flore patrimoniale, menacée ou caractéristique/constitutive du bon état de conservation de l'habitat prairial, a été définie à partir des engagements : niveau de chargement, zéro engrais/phytosanitaires, date de fauche compatible avec la reproduction des plantes.
- D.** L'adéquation des cahiers des charges avec les exigences biologiques du Rôle des genêts, a été définie à partir des engagements concernant essentiellement : la prairie de fauche (plutôt que pâture), la fauche sympa/à vitesse limitée, les dates de fauches compatibles avec la reproduction du Rôle des genêts, les zones refuge.

Pour mémoire, concernant le Rôle des genêts, seules peuvent être considérées comme favorables avec la chronologie de reproduction du Rôle des genêts, les fauches intervenant après le 14-07 : en effet, ainsi que le montre la figure 19, les éclosions ont lieu majoritairement autour du 24 juin, les poussins n'étant aptes à se déplacer avant 2 à 3 semaines. Les fauches fin juillet (idéalement au 15 août !) permettent de sauver les 2^{ndes} nichées, ou les nichées de remplacement.

L'annexe présente la grille synthétique des critères d'analyse pour chacun des 4 objectifs biologiques ci-avant. En annexe se trouve le tableau d'analyse détaillée des cahiers des charges et la Figure 52 en montre la synthèse.

Les Figure 52 à 34 présentent, sous forme de graphe, les résultats obtenus.

Engagements favorables à ..	€/ha/an	Nb ha	ressource en eau	milieux prairiaux	Flore patrimoniale	Rôle des genêts
OGAF-TC_N1	137	263,46	😊	😊	😐	😞😞😞
OGAF-TC_N2	198	252,4	😊	😊😊	😊😊	😐
OLAE-TC_N1	107€ si <40% 152€ si >40%	173,76	😊😊	😊😊	😐	😐
OLAE-TC_N2	152€ si <40% 198€ si >40%	346,50*	😊😊	😊😊	😊😊	😐😊😊😊😊
OLAE-CS_N1	76	464,57	😊	😊	😐	😐
OLAE-CS_N1 Option Refuge	153€ si <40% 198€ si >40%	122,24*	😊	😊	😊😊	😐😊😊😊😊
OLAE-CS_N1 Option Frayère	+ 76 surf frayère	1,57	😊😊	😊	😐	😐
OLAE-CS_N2_p alluviale	152	47,25	😊	😊😊	😊	😞😞😞
OLAE-CS_N2_p all. ou tourb. Option frayère	+ 76 surf frayère	7,39	😊😊	😊😊	😊	😞😞😞
OLAE-CS_N2_p tourbeuse	168	149,82	😊	😊😊	😊😊	😞😞😞
OLAE-CS_N3_entrée 30-06 niveau1	229	26,51*	😊😊	😊😊	😊😊😊	😐😊😊😊😊
OLAE-CS_N3_entrée 14-07 niveau2	290	0	😊😊	😊😊	😊😊😊	😊😊
OLAE-CS_N4_ (mégaphtobie)	76	0	😊😊	😊😊	😊😊	😊😊
CTE_N1_1806F03	152	12,97	😊	😊	😐	😞😞😞
CTE_N2_1806F13	229	166,90	😊	😊	😐	😞😞
CTE_N3 module 1_1806F23	305	21,07	😊	😊😊😊	😊😊😊	😐

Engagements favorables à...	€/ha/an	Nb ha	ressource en eau	milieux prairiaux	Flore patrimoniale	Rôle des genêts
CTE_N3 module 6 1806F73	305	0	😊😊😊	😊😊😊😊	😊😊😊	😊
EAE_N2	229	71,07	😊	😊	😊😊	😞
CAD_1806F20 (F10 hors N2000)	N2000 : 183 (sinon 153)	591,39	😊😊😊	😊😊	😞	😞😞
CAD_1806F21 (F11 hors N2000)	N2000 : 274 (sinon 229)	679,82	😊😊😊	😊😊😊	😊😊	😞
CAD_1806F22 (F12 hors N2000)	N2000 : 366 (sinon 305)	157,08**	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊	😞😊
CAD_101A («RTA»)	N2000 : 450 (sinon 375)	12,94	😊😊😊	😊😊	😞	😞😞
MAE_HE1	150	155,81	😊	😞	😞	😞😞
MAE_HE2	226	797,87	😊	😞	😞	😞
MAE_HE3	302	187,23	😊	😞	😞	😞
MAE_HE4 (RTA)	315	29,66	😊	😞	😞	😞😞😞
MAE_RA1	335	21,28	😊😊	😊😊	😊😊	😊
MAE_RA2	364	124,29	😊	😊😊	😊😊	😊😊
MAE_RA3	400	2,77	😊	😊😊	😊😊	😊😊😊

Légende : surfaces en bleu = chiffres au 31-12-2008, non définitifs (source DDADP17, 01-01-2010, comm. pers.). Surfaces : * 5% en refuge au 30-07 ; ** 20% en refuge au 14-07 sur demande expert. Niveau d'adéquation :



Figure 52 : Tableau de synthèse de l'analyse de l'adéquation des cahiers des charges des différentes procédures et de leurs niveaux de contrat, avec les enjeux biologiques du site

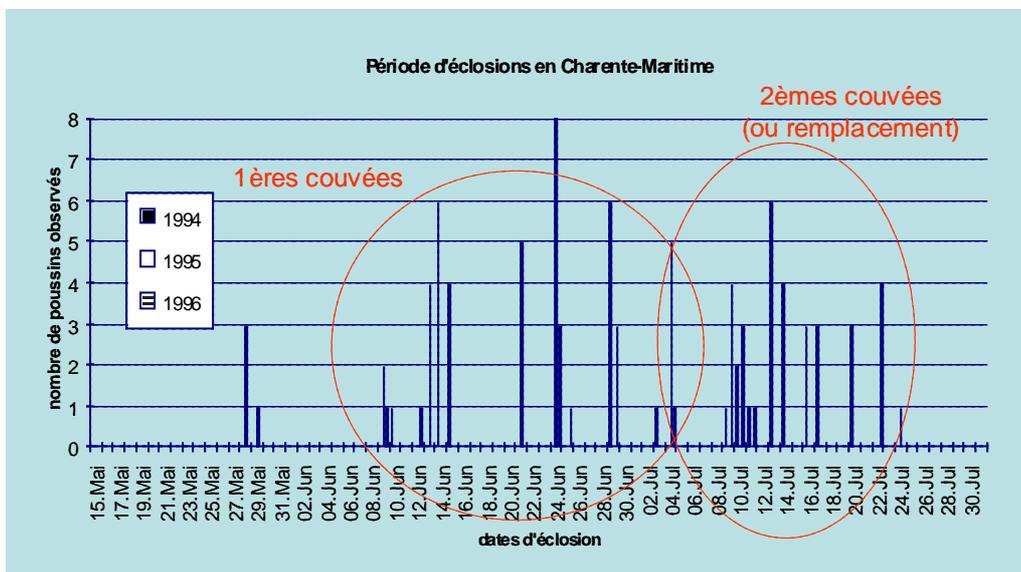


Figure 53 : Périodes d'éclosions de Râles des genêts sur le site (source : Deceuninck et al., 1996)

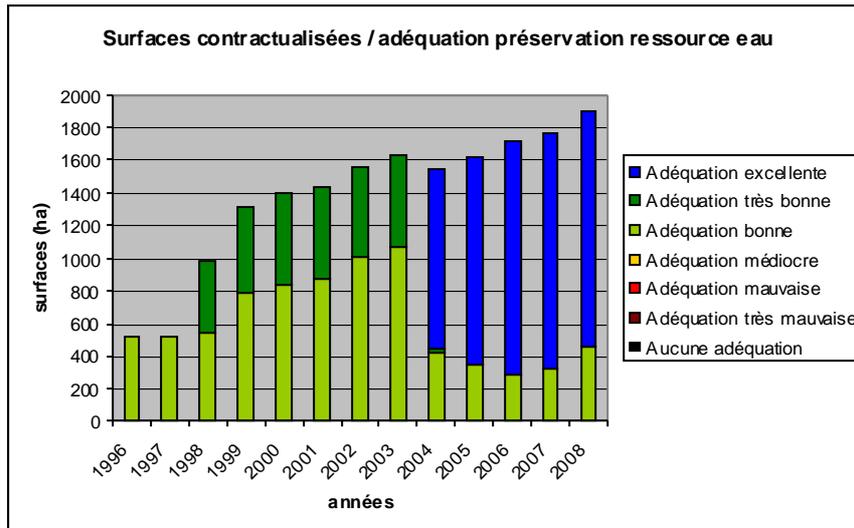


Figure 54 : Evolution des surfaces contractualisées et de l'adéquation de leurs cahiers des charges avec la préservation de la ressource en eau

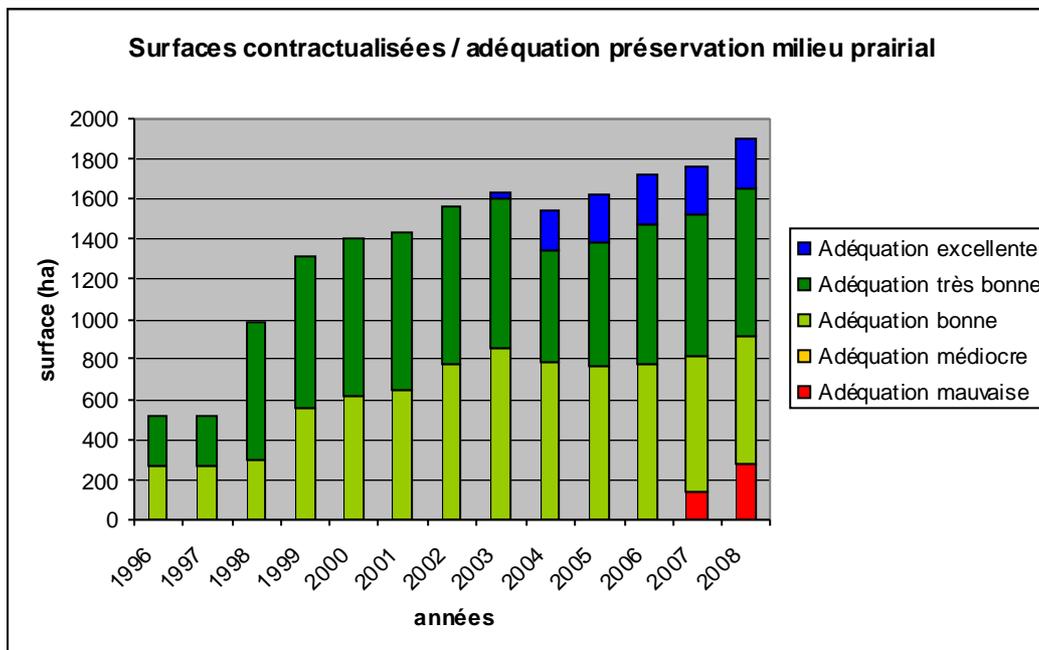


Figure 55 : Evolution des surfaces contractualisées et de l'adéquation de leurs cahiers des charges avec la préservation des milieux prairiaux

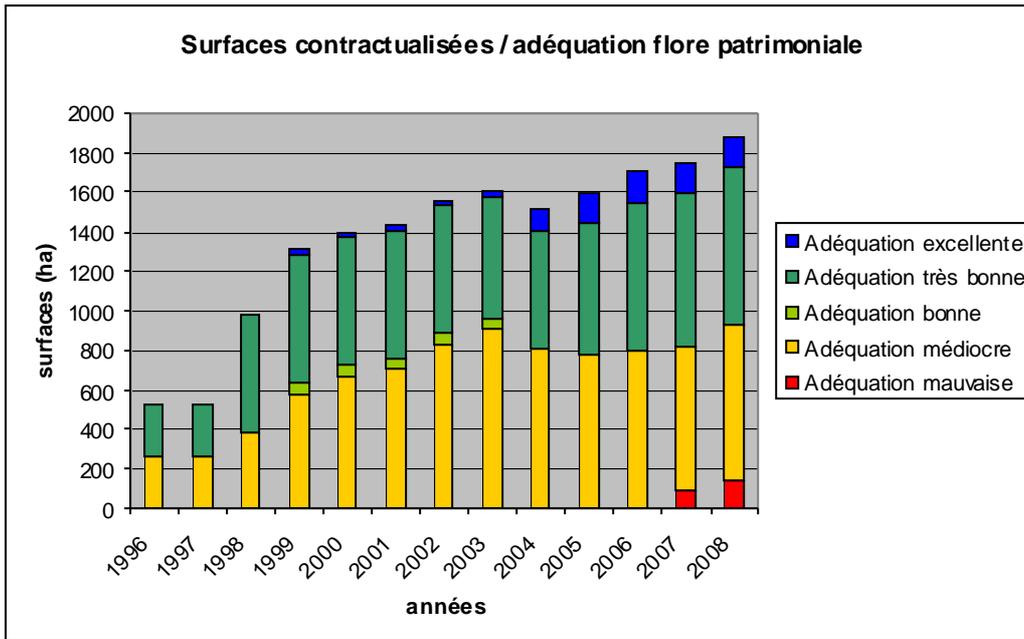


Figure 56 : Evolution des surfaces contractualisées et de l'adéquation de leurs cahiers des charges avec les exigences écologiques de la flore patrimoniale

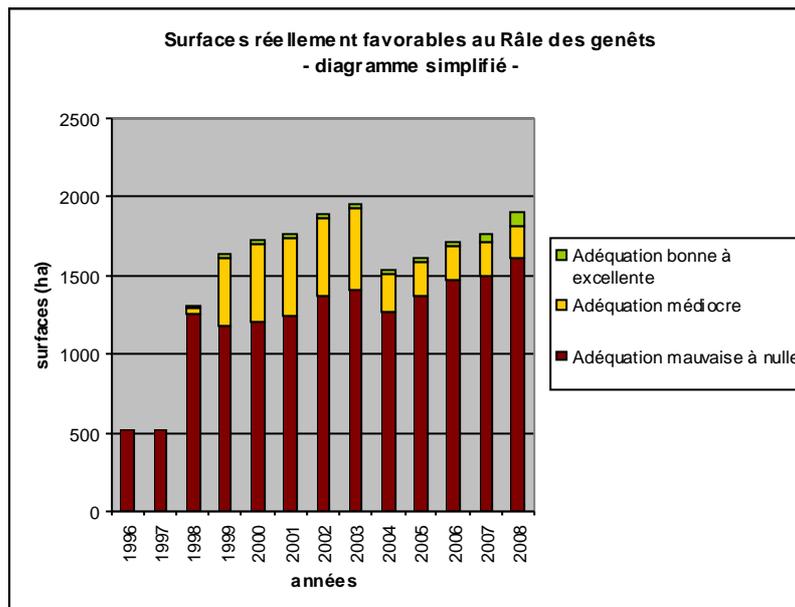


Figure 57 : Evolution des surfaces contractualisées et de l'adéquation de leurs cahiers des charges avec les exigences écologiques du Rôle des genêts, période 96-08

9 Les appellations (source : INAO, 2010)

APPELLATION	LIBELLES	COMMUNES
IGP	Agneau du Poitou-Charentes	Berneuil, Bougneau, Brives sur Charente, Bussac sur Charente, Chaniers, Chérac, Cognac, Colombiers, La Jard, St Sever de Saintonge, St Vaize, Saintes, Salignac sur Charente, Taillebourg, Courcoury, Crazannes, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, Geay, Le Mung, Les Gonds, Merpins, Montils, Pérignac, Pons, Port d'Envaux, Rouffiac, St Bris des Bois, St Seurin de Palenne, St Césaire, St Sauvant, St Léger, St Savinien, St Laurent de Cognac
AOC-AOP	Beurre Charentes-Poitou	
AOC-AOP	Beurre des Charentes	
AOC-AOP	Beurre des Deux Sèvres	
IGP	Jambon de Bayonne	
AOC	Cognac ou Eau-de-vie de Cognac ou Eau-de-vie des Charentes	Berneuil, Bougneau, Brives sur Charente, Bussac sur Charente, Chaniers, Chérac, Cognac, Colombiers, La Jard, St Sever de Saintonge, St Vaize, Saintes, Salignac sur Charente, Taillebourg, Courcoury, Crazannes, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, Geay, Le Mung, Les Gonds, Merpins, Montils, Pons, Port d'Envaux, Rouffiac, St Bris des Bois, St Seurin de Palenne, St Césaire, St Sauvant, Saint Léger, St Savinien, St Laurent de Cognac
AOC	Esprit de Cognac	
AOC-AOP	Pineau des Charentes blanc	Berneuil, Bougneau, Brives sur Charente, Bussac sur Charente, Chaniers, Chérac, Cognac, Colombiers, La Jard, St Sever de Saintonge, St Vaize, Salignac sur Charente, Taillebourg, Courcoury, Crazannes, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, Geay, Le Mung, Les Gonds, Merpins, Montils, Pons, Port d'Envaux, Rouffiac, St Bris des Bois, St Seurin de Palenne, St Césaire, St Sauvant, St Léger, St Savinien, St Laurent de Cognac
AOC-AOP	Pineau des Charentes rosé ou rouge	
AOC	Cognac Petite Champagne ou Petite Fine Champagne	Bougneau, Brives sur Charente, St Sever de Saintonge, Salignac sur Charente, Montils, Pérignac, Rouffiac, St Seurin de Palenne
AOC-AOP	Pineau des Charentes ou Pineau Charentais	Bussac sur Charente, Chaniers, Chérac, Cognac, Colombiers
IGP	Veau du Limousin	Cognac, Merpins, St Laurent de Cognac
AOC	Cognac Borderies	Cognac, St Laurent de Cognac
AOC	Cognac Grande Champagne ou Grande Fine Champagne	Cognac, Merpins
AOC	Cognac Bois à terroirs	
AOC	Cognac Bois ordinaires	Crazannes, Le Mung, Port d'Envaux, St Savinien
AOC	Cognac Bons Bois	
AOC	Cognac Fins Bois	Berneuil, La Jard, St Vaize, Saintes, Taillebourg, Courcoury, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, Les Gonds, Pons, St Bris des Bois, St Césaire, St Sauvant, St Léger, St Savinien

Tableau 9 : Les appellations des communes du site Natura 2000

Boisements et sylviculture

L'activité sylvicole dans le site

(source : CRPF, 2009)

1 Description succincte de l'activité sur le site

Domaines d'activités représentés sur le périmètre :

- bois de chauffage (frênaie en taillis) ;
- populiculture.

Domaines d'activités concernés par les habitats naturels d'intérêt communautaire : tous

Surfaces consacrées à la populiculture : 738 ha

Une part importante de cette surface se présente, du fait des pratiques traditionnelles d'exploitation, comme un TSF de frênes à réserve de peupliers (peupleraies extensives où le frêne a recolonisé le sous-étage).

Surfaces consacrées à l'exploitation de bois de chauffage (frênaie) : 940 ha.

Seule une partie de ces 940 ha de frênaies alluviales sont réellement exploités pour le bois de chauffage (coupes rases, sur des rotations de 40 / 45 ans), mais la proportion réelle est inconnue (50% ?).

Le reste n'est plus exploité, ou très irrégulièrement.

Actuellement, un Plan de développement de massif est en cours en Charente-Maritime.

C'est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.

Cette approche par massif permet de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers jusqu'ici trop souvent délaissés afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité, ...). Cette action vise aussi à développer la multifonctionnalité de la forêt, elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire.

2 Usages et pratiques historiques

En Frênaie

Répartition : frênaie cantonnée aux secteurs très hydromorphes (partie basse des Seignes) ; pas d'arbres en bordure de la Charente (chemin de halage).

Usages : bois de chauffage (taillis, têtards au bord des parcelles pâturées) et récolte de feuillage pour la litière.

Peuplements divers à base « chênes/frênes/aulnes » sur les bords du lit majeur de la vallée de la Charente ou sur les « côtes » des petits affluents (Coran principalement).

Usages : bois de chauffage et production de bois d'œuvre.



Figure 58 : Frênaie

Dans les clairières internes aux boisements

Récolte des « rouches » (*Cladium mariscus*) pour la litière par fauche.

En peupleraie

Historiquement (40-50 ans), très peu de populiculture en « plain » : surtout des alignements.

Développement peu à peu avec le recul de l'activité agricole, le morcellement parcellaire et les remembrements.

Récolte moyennement tardive (peupliers de 20-30 ans) : beaucoup de parcelles âgées ou déperissantes.

Peupleraies jeunes reconstituées après l'ouragan de fin 1999. Quelques zones n'ont pas été reconstituées en peupleraies et présentent un accès très difficile.

3 Usages et pratiques actuelles

En Frênaie

Exploitation partielle, souvent irrégulière, pour le bois de chauffage (taillis simples, frênes têtards en parcelles pâturées) ; beaucoup de parcelles abandonnées (successions).

Même chose pour les taillis ou peuplements irréguliers des bords du lit majeur de la Charente et des « côtes » des petits affluents.

Dans les clairières internes aux boisements

Aucun

En peupleraie

Nombreux cas de parcelles de surface inférieure à 1ha converties en peupleraies sans aides FFN ni encadrement CRPF. Des parcelles sinistrées en 1999 n'ont été ni nettoyées, ni reconstituées (estimation de surface difficile).

Modalités d'exploitation pratiquées sur le secteur et recommandées par les organismes forestiers :

- broyage de végétation préalable à la plantation ;
- travail du sol avant plantation : rare, localisé aux sols argileux du val de Charente. En vallée de Seugne (aussi Charente), quelquefois travail partiel du sol sur la ligne de plantation ;
- traitement préventif contre les insectes xylophages (non systématique) : badigeonnage du tronc sur 2m de haut, 1 fois/an les 2-3 premières années. Produit insecticide dilué ;
- entretien : broyage de la végétation, herbicide (round-up) localisé au pied des arbres (2-4 m² par arbre en mai-juin) ; tailles de formation + élagage. Recours aux engrais à l'installation des peupliers très peu pratiqué sur le secteur : 200/250g par pied (phosphate d'ammoniaque) ou 500g par pied (engrais complet).



Figure 59 : Peupleraie

4 Caractéristiques locales de l'exploitation forestière et populicole

source : CRPF 1996, révisé 2009

Exploitation de la frênaie et des peuplements divers feuillus

- Surface et représentativité : 671 ha de frênaie, dont seulement une partie est exploitée et 52 ha de peuplements divers (taillis et peuplements irréguliers de coteaux). Cela représente un appoint pour les propriétaires-exploitants agricoles ;
- Bois de chauffage : pour la majorité de la frênaie traitée en taillis (car pas de bois d'œuvre avec le Frêne oxyphylle) ;
- Bois d'œuvre pour certains peuplements : chêne pédonculé, frêne commun ou hybridé, voire gros aulnes ;
- Rendement : 100-150 stères / ha pour les taillis ; quelques m³ /ha pour les bois d'œuvre ;
- Régime : taillis simple (coupe à 20-40 ans) ; quelques têtards (coupes à 9/10 ans) ;
- Quelques peuplements irréguliers concentrés surtout dans les petites vallées affluentes et / ou sur els bords extrêmes du lit majeur de la Charente : coupes rases sporadiques, surtout éclaircies
- Extrême morcellement parcellaire (successions) : taille moyenne env. 18 ares ;
- Reprise spontanée (repousses sur souches et/ou semis naturels) dans les parcelles abandonnées ou dans les vieilles peupleraies (où la frênaie est considérée comme "habitat d'espèces" par rapport à la Rosalie des Alpes). Attention, pour le frêne commun (essence pionnière comme le Frêne oxyphylle), une régénération spontanée par graines réussie sur un sol ne signifie pas forcément que ce dernier soit propice à la production d'un bois de frêne de qualité ;
- Taux d'imposition cadastral très faible (frênaie classée "bois/taillis"), inférieur aux prairies (taxe prairies <15 €/ha), et parcelles souvent en dessous du seuil d'imposition (extrême morcellement parcellaire) ; en revanche, dans le cas de frênaias converties en futaies, le revenu cadastral communal pourrait être plus important.

Populiculture

Surface et représentativité :

- 597 ha d'après le cadastre, 705ha (600 ha en 1996) d'après l'étude d'usage du sol (terrain et sources SIG), ceci sans compter les 100 ha qui sont en Taillis Sous Futaie (TSF) « Frêne/peuplier » ;
- Presque 1/5 de la production départementale (3700ha en Charente-Maritime).

Modalités techniques :

- Rotation : coupe entre 15-25 ans en moyenne (selon variété et conditions locales) ;
- Plantations : 7 à 9m au carré en moyenne.

Rentabilité économique :

- Rendement : 8-12m³/ha/an toutes classes d'âge confondues en val de Charente, 8-10 m³/ha/an en vallée de Seugne (source : Inventaire Forestier National) ;
- Prix au m³ en baisse depuis quelques mois (35/40€ le m³ en septembre 2009) ;
- Coût d'installation sur le secteur, environ 1 700 € à 2 300 € /ha ;
- Les aides financières directes de l'Etat et des collectivités se sont terminées en 2009 pour els opérations de nettoyage et/ou reconstitution des parcelles sinistrées (peupliers ou autres essences) ; aucune aide pour les plantations nouvelles (sur terrain « neuf »), et ce depuis 2000 sauf pour les parcelles situées en zone de protection d'un périmètre de captage d'eau potable ;
- une exonération de 10 ans de la taxe foncière peut être applicable suite à une plantation de peuplier, de 30 et 50 ans respectivement pour le frêne et le chêne (l'Etat assure partiellement, sur demande de la commune, une compensation de la perte de revenu cadastral occasionné).

Consommation d'eau : (référence mais = 3000m³ /ha/ an, source : Bois et forêt n°53)

- Peupleraie mûre : aux environs de 3500 m³ /ha / an ;
- Peupleraie composée d'arbres de 20 cm de diamètre : 1800 m³ /ha / an ;
- Peupleraie composée d'arbres de 10 cm de diamètre : moins de 1000 m³ /ha / an ;
- Bien sûr, unitairement, un peuplier consomme environ 2,5 fois plus qu'un Chêne pédonculé. Mais il y a peu d'écart entre les deux peuplements car la densité tiges/ha est faible pour le peuplier ;
- Selon le critère ETP, une peupleraie ne consomme pas plus d'eau qu'une prairie naturelle.

Risques techniques :

- Fragilité des peupliers aux coups de vent, accrue sur sols tourbeux et hydromorphes ;
- Stations défavorables si niveau de la nappe en étiage à moins de 40/50cm de la surface du sol et si fort battement de nappe été/hiver ; Seignes : plusieurs secteurs de stations défavorables ou à aptitude moyenne (nature du sol, niveau nappe).

L'étude de vallée du CRPF (2001) a appréhendé le foncier du secteur. Concernant la couverture « peuplier » (étude sur 18 communes) et les « bois taillis » (étude sur 5 communes), les résultats sont les suivants :

Critères	Peupliers	Bois-taillis
Surface moyenne par commune – ha	26	48
Surface moyenne par propriétaire – ha	0,48	0,4
Surface moyenne de la parcelle – ha	0,25	0,14
Nombre moyen de parcelles par propriétaire	1,92	2,85
% de surf. De la propriété de moins de 1 ha	48,5	55,3
% de propriétaires possédant moins de 1 ha	87,8	91,6
% de surface du mono parcellaire	30,7	22,4
% de propriétaires du mono parcellaire	61,4	53,7
% de surface appartenant à des 60 ans et +	62	62,5
% de propriétaires de 60 ans et +	57	60

Tableau 10 : Etude foncière des boisements

5 Evolutions et tendances

source : CRPF 1996, révisé 2009

- Historiquement, peupleraies plantées sur des prairies "abandonnées" (îlots non remembrés ou secteurs hydromorphes) ;
- Plus récemment : elles remplacent des essais infructueux de mise en culture d'anciennes prairies (inondations), ou sont plantées lorsque l'exploitant part à la retraite ;
- Augmentation des surfaces plantées sans aides de l'Etat : inconnue, mais certainement faible (coût élevé)
- Plantations avec aide de l'Etat : faible augmentation : aucune plantation entre 1973 et 1979 - 57ha 70a entre 1980 et 1995 (soit 3,6 ha/an) avec un maximum de 18ha en 1994 ;
- Aucune aide actuelle possible pour la plantation de terrains « neufs », sauf dans les périmètres de protection de captage d'eau potable.
- Aide financière possibles jusqu'à fin 2009 pour le nettoyage et la reconstitution des peupleraies sinistrées par l'ouragan Martin du 27-12-1999.

Communes	Nb de propriétaires	Observation	Surface (ha)
Salignac	2		3,4535
Brives / Chérac	69	ASL Charente Cognaçaise	40,8924
Port d'Envaux	1		3,53
Brives / Salignac	1		0,9053
Saint Sever	1		1,002
Montils	6	Regroupement infomel	4,9812
Chérac	1		3,4051
Courcoury	6	Regroupement infomel	8,015
Dompierre sur Charente	32	ASL Basse Rivière	16,5301
Colombiers	1		2,95
Bussac sur Charente	1		3,6077
Bougneau	1		1,0455
Saint Savinien	1		1,378

Totaux	123		91,6958
---------------	------------	--	----------------

Tableau 11 : Surfaces nettoyées et reconstituées sur le site Natura 2000 de 2000 à 2008

Plus de 91 ha de peupleraies ont été reconstituées sur cette période de 9 ans avec une aide financière de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales, soit un peu plus de 10 ha/an.

123 propriétaires forestiers sont concernés, mais il est vrai que trois types de regroupement sont impliqués pour 113 propriétaires : le résultat est surtout dû aux opérations de regroupement d'après tempête. Une part non négligeable de replantations a pu être réalisée hors aide financière, mais il paraît difficile de l'estimer. Il n'a pas été financé de plantations de peupliers sur terrain « neuf » sur le site.

En ce qui concerne l'exploitation (pour production de bois de chauffage), des taillis de frênes ou autres essences, il est impossible d'obtenir des données chiffrées : une comparaison entre deux couvertures aériennes pourrait peut-être parler, mais il faut constater que l'après-tempête a été caractérisée par un regain des exploitations.

6 Vers du « sylvo-environnement » ?

- 1999-2006 : Elaboration avec les partenaires forestiers d'une carte conseil "Schéma concerté des boisements" ;
- 2003-2007 : PEFC (Ecocertification forestière) ;
- A partir de 2007 : Contrats Natura 2000 en milieux forestiers et Chartes Natura 2000 en milieux forestiers.

Commune	Département	Nb propriétaires	Surface
Chérac	17	2	50,7 ha
Pérignac	16	1	40 ha
Port-d'Envaux	17	1	3ha
Rouffiac	16	1	5ha
Cognac	16	1	10,38 ha

Tableau 12 : Surfaces certifiées PEFC ZICO vallée de la Charente (source CRPF 2008)

7 Conditionnalité des aides :

Les résultats dans ce domaine sont le fruit des décisions nationales, auxquelles l'échelon local (structures animatrices des Docobs) n'a pas été associé.

L'article L8 du code forestier a été modifié en 2001. Il prévoit que les parties de bois et de forêts situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative sont considérées comme présentant des garanties ou présomptions de gestion durable lorsqu'elles sont gérées conformément à un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé et que leur propriétaire a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000 ou que ce document a été établi conformément aux dispositions de l'article L.11.

Or, seule la reconnaissance de la **garantie de gestion durable permet aux propriétaires l'accès aux aides publiques** destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, et à différents **dispositifs d'aides ou régimes fiscaux propres à la forêt** :

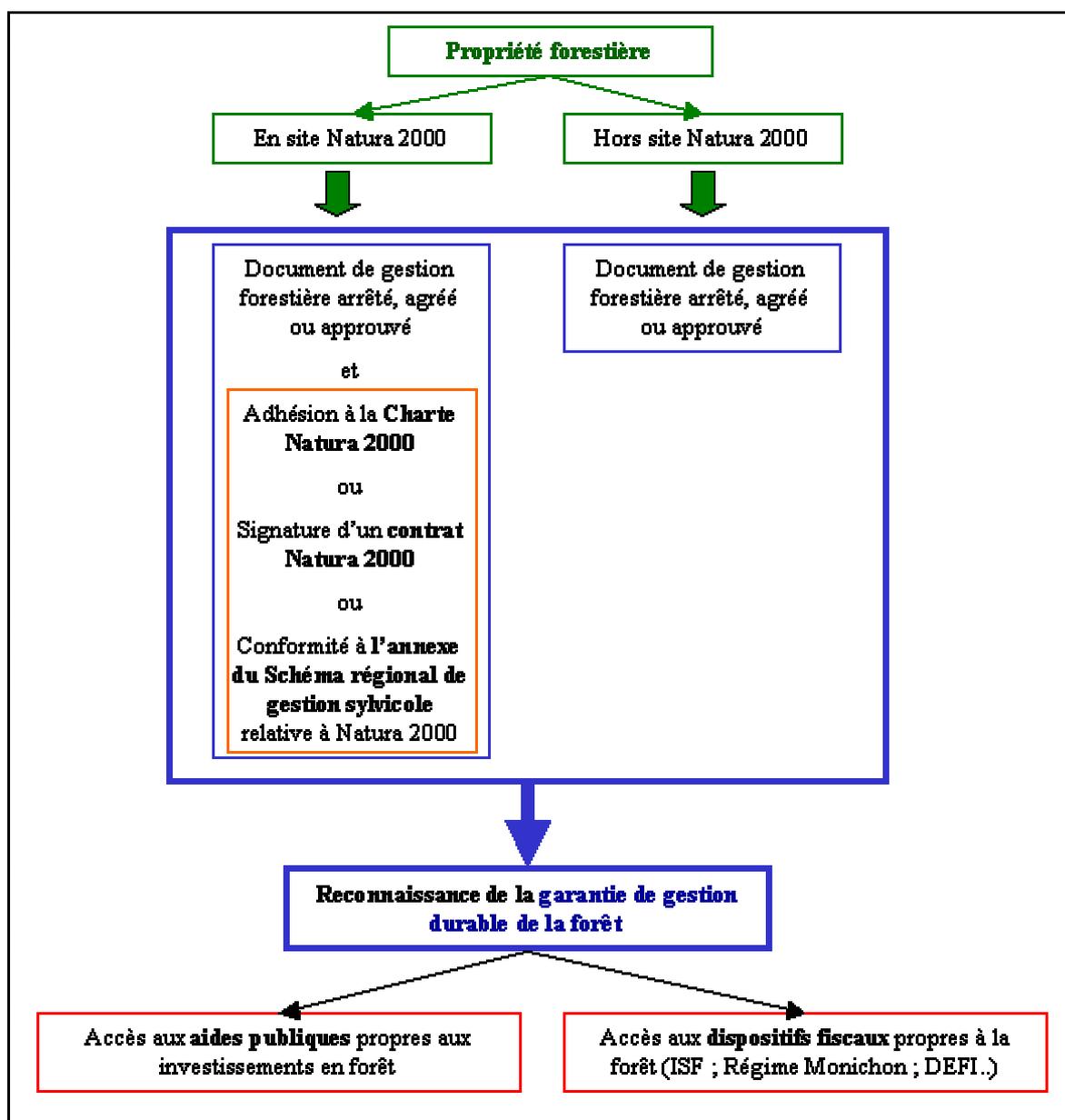
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : Modalités précisées dans le bulletin officiel des impôts 6 B-1-07 n°113 du 15 octobre 2007. L'exonération des parts communales et inter communales prévue par la Loi DTR est compensée par l'Etat pour les communes et collectivités qui la percevaient.
- Aides publiques propres aux investissements en forêt
- Dispositifs fiscaux propres à la forêt : Régime Monichon pour les droits de mutation, ISF, Impôt sur les grandes fortunes, DEFI...

Création d'outils contractuels dans le domaine forestier

- 2005 : élaboration et validation de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats forestiers au titre du plan de développement rural national (PDRN) ;
- 2008 : élaboration et validation de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats forestiers au titre du plan de développement rural hexagonal (PDRH),

Le nouveau catalogue régional des mesures forestières a été rédigé en 2008 (participation de l'animateur, ainsi que des partenaires régionaux de la forêt : DDAF, CRPF) et a donné lieu à un nouvelle APR n°242/SGAR du 16 sept. 2008. Il ouvre plusieurs possibilités de contractualisation pour le site FR5400-472 et les cahiers des charges correspondants seront intégrés au Docob lors de sa refonte en 2009.

Par ailleurs, une partie des recommandations négociées et validées dans les actions du Docob (celles correspondant à ce que doit être une charte), ont été transposées au sein de cahier des charges de CHARTE NATURA 2000.



Mise en place d'un schéma concerté des boisements

Les actions B2, B3 et B4 du premier Docob, mises en œuvre en collaboration complète entre le CRPF, l'ADEP et la structure animatrice, ont donné lieu à plusieurs études de référence :

- JARNY & al. – Rapport d'Etude des potentialités des principales stations (hors terres de culture) du secteur Natura 2000 "Val de Charente-Seignes" : peuplier, Frêne oxyphyllé & commun, aulne... Action B3 volet 1 – CRPF, octobre 2001.
- TERRISSE – Etude de la typologie des boisements et schéma concerté des boisements - Site Natura 2000 n°70 "Val de Charente-Seignes". Action B3 volet 2 – LPO, septembre 2003.
- CHAMPION & al. – Mise en œuvre des actions [1]B2-[1]B3 - Document d'objectifs Natura 2000 du site 70 - année 2004. – LPO, novembre 2004

Elles ont débouché sur la mise en place d'un **Schéma Concerté des Boisements**. Ce Schéma Concerté des Boisements (carte ci-après) a été validé (carte et orientations) par le Comité de pilotage du 13-11-2006, assortie d'une réserve : il s'agit d'un guide et outil de conseil qui ne devra pas s'appliquer de manière réglementaire.

ZONES A PRIORITES DE CONSERVATION FORESTIERES

(docs biblio : TERRISSE, 2003)

Secteur	Priorité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm° biol initiales	Recommandations retenues
1- Ile de la Rabaine & Courpignac (429,81ha)	F1	Foyer majeur de biodiversité végétale et animale Pot pop = surtout nulles à moyennes	- Pas de peupleraies nouvelles - Peupleraies existantes : gestion douce jusqu'à exploitation puis reconversion en bois spontanés - Gestion douce des boisements spontanés	- Pas de boisements de production nouveaux - Peupleraies existantes : - gestion douce jusqu'à exploitation - puis reconversion en bois spontanés - possibilité de sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir
2- Marais de l'Anglade (104,57)	F1	Id + Cladiaie turficole = hab * Pot pop = nulles	Id	- Boisements spontanés: gestion environnemt (cdc à préciser + lien ac Ecosphère): - évolution libre - îlots de vieillissements - arbres sénescents... - Exclure de tout projet de réorganisation foncière
3- Breuils (75,87 ha)	F2	Biol = id Pot pop = moyennes	Id	- Pas de boisements de production nouveaux
4- Rivière sauvage (89,75 ha)	F2	Biol = id Pot pop = bonnes	Id	- Peupleraies existantes : - maintien + gestion douce (dont F ss P)
5- Colombiers 6- Lijardière (44,23 + 64,38)	F2	Biol = moyen Pot pop = moy à bonnes	Id	- encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir
7- Moulin de Coutant (28,23)	F2	Biol = moyen Pot pop = moy à nulles	Id	- Boisements spontanés: encourager gestion environnemt (cdc à préciser + lien ac Ecosphère)

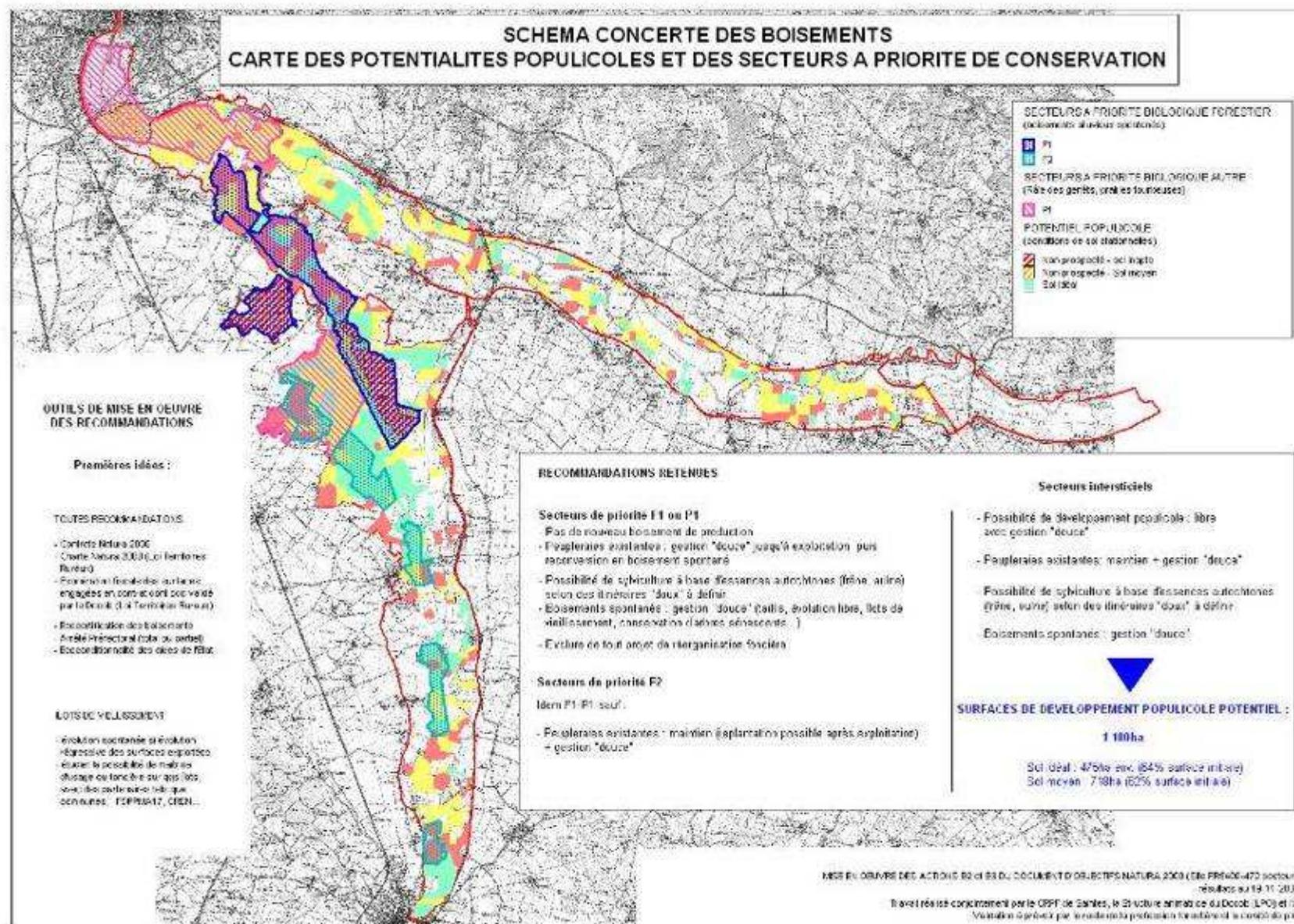
ZONES A PRIORITES DE CONSERVATION AUTRES (NOTAMMENT : PRAIRIES A RALE DES GENETS, PRAIRIES TOURBEUSES, AUTRE FAUNE)
(docs biblio : JOURDE, 1996, DECEUNINCK & al., 2000...)

Secteur	Priorité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm° biol initiales	Recommandations retenues
3- Breuils (autres secteurs que secteur en priorité F1 au titre des critères forestiers) (292,74 ha)	P1	Biol = id Pot pop = moyennes	Id	- Pas de boisements de production nouveaux - Peupleraies existantes : - maintien + gestion douce (dont F ss P) - encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir
8- Prairies de St Sorlin à Gazillan (388,91 ha)	P1	Biol = dernier secteur à Rôle des genêts du site 70 Pot Pop = moy.	cf. rapport JT + PJ	- Boisements spontanés: encourager gestion environnement (cdc à préciser + lien ac Ecosphère)

ZONES INTERSTICIELLES

(docs biblio : TERRISSE, 2003, JOURDE, 1996, DECEUNINCK & al., 2000...)

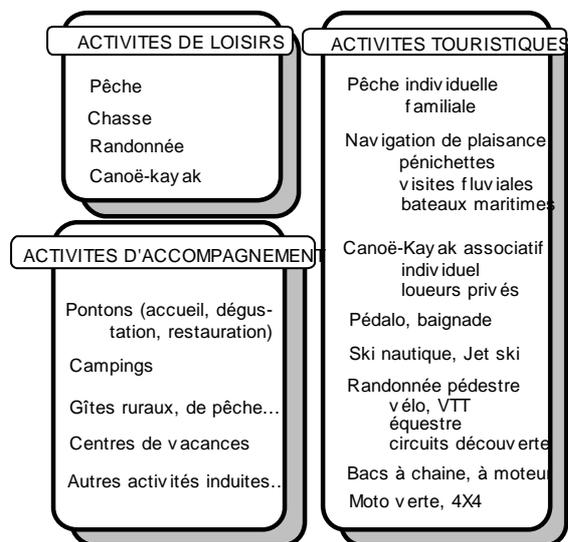
Secteur	Priorité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm° biol initiales	Recommandations retenues
8- Zones interstitielles	1 ou 3	Biol = diverses Pot Pop = diverses Hormis : « Rivière sauvage » = Biol = fortes (mammif + Cuivré des marais +...) Pot Pop = idéales	cf. rapport JT + PJ	- Peupleraies existantes : - maintien + gestion douce (dont F ss P) - encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir - encourager mesures ripisylves + corridors - Peupl nouvelles : libre partout



Tourisme & Loisirs

Les activités de tourisme et loisirs

1 Description succincte des activités sur le site



Structure des activités :

- Individuels
- clubs, centres de vacances
- loueurs privés
- aires de loisir communales
- activités d'accompagnement (accueil, restauration, dégustation, hébergement...).

Répartition des activités :

Linéaire : suit les cours d'eau ;

- Seugne : dominance CK et canotage, puis pêche ;
- Charente : dominance navigation fluviale, puis pêche ;
- Autres milieux : dominance randonnée, ballade, puis chasse.

Aspects recherchés :

Aspect encore "sauvage" des Seignes, et de la Charente pour partie ; tranquillité ; qualité d'usages et de paysages

La région Poitou-Charentes s'est dotée d'un Schéma Régional du tourisme en juin 2005. Celui-ci est organisé autour de 4 objectifs fondamentaux :

- Un tourisme solidaire, ouvert à tous,
- Un tourisme respectueux de l'environnement et des paysages,
- Un tourisme respectueux des hommes,
- Un tourisme toute l'année.

Le tourisme autour de l'eau douce (et notamment fluvial) représente un potentiel important pour le fleuve Charente. Il réunit les activités de navigation (bateaux à passagers, bateaux de location, bateaux privés, patrimoine flottant, petites embarcations pour le canotage et la pêche), la pêche et les sports nautiques (aviron, canoë-kayak, ski nautique ...) les visites et découvertes de sites et d'ouvrages liés au fleuve (ports, écluses, ponts, quais, moulins ... mais aussi les bourgs et villes, les patrimoines divers situés à proximité de la voie d'eau, les promenades et randonnées à pied, en vélo, à cheval aux abords du fleuve). (Source EPTB)

2 L'hébergement touristique

L'hébergement touristique sur le site est limité du fait de l'inondabilité de la vallée alluviale. Cependant, sur certaines communes du site, hors zone inondable, il existe des potentialités d'accueil importante, en particulier sur Saint Savinien, Le Mung, Taillebourg, Crazannes, Saintes, Chaniers, Saint Césaire, Dompierre sur Charente, Pons, Merpins et Cognac. Les possibilités d'hébergement sont variées : hôtels, chambre d'hôte, gîte, campings, locations vacances.

COMMUNE	Nombre de lit pour mille habitants
Le Mung	1590
Crazannes	1240
Dompierre-sur-Charente	1130
Taillebourg	570
Port d'Envaux	460
Geay	430
St Savinien	430
St Sauvant	420
St Seurin-de-Palenne	380
Brives-sur-Charente	350
Montils	310
Rouffiac	300
St Bris des Bois	260
Chaniers	220
St Césaire	220
Colombiers	210
Courcoury	190
St Sever-de-Saintonge	190
Pons	170
St Léger	160
St Vaize	160
Salignac-sur-Charente	160
Berneuil	130
Chérac	130
Bougneau	120
Saintes	110
Cognac	90
Fontcouverte	90
Pérignac	90
Bussac	70
La Jard	70
Les Gonds	70
Merpins	40
St Laurent-de-Cognac	20
TOTAL	10580

Figure 60 : Capacité d'accueil des communes du site Natura 2000 (source : DREAL PC 2011)

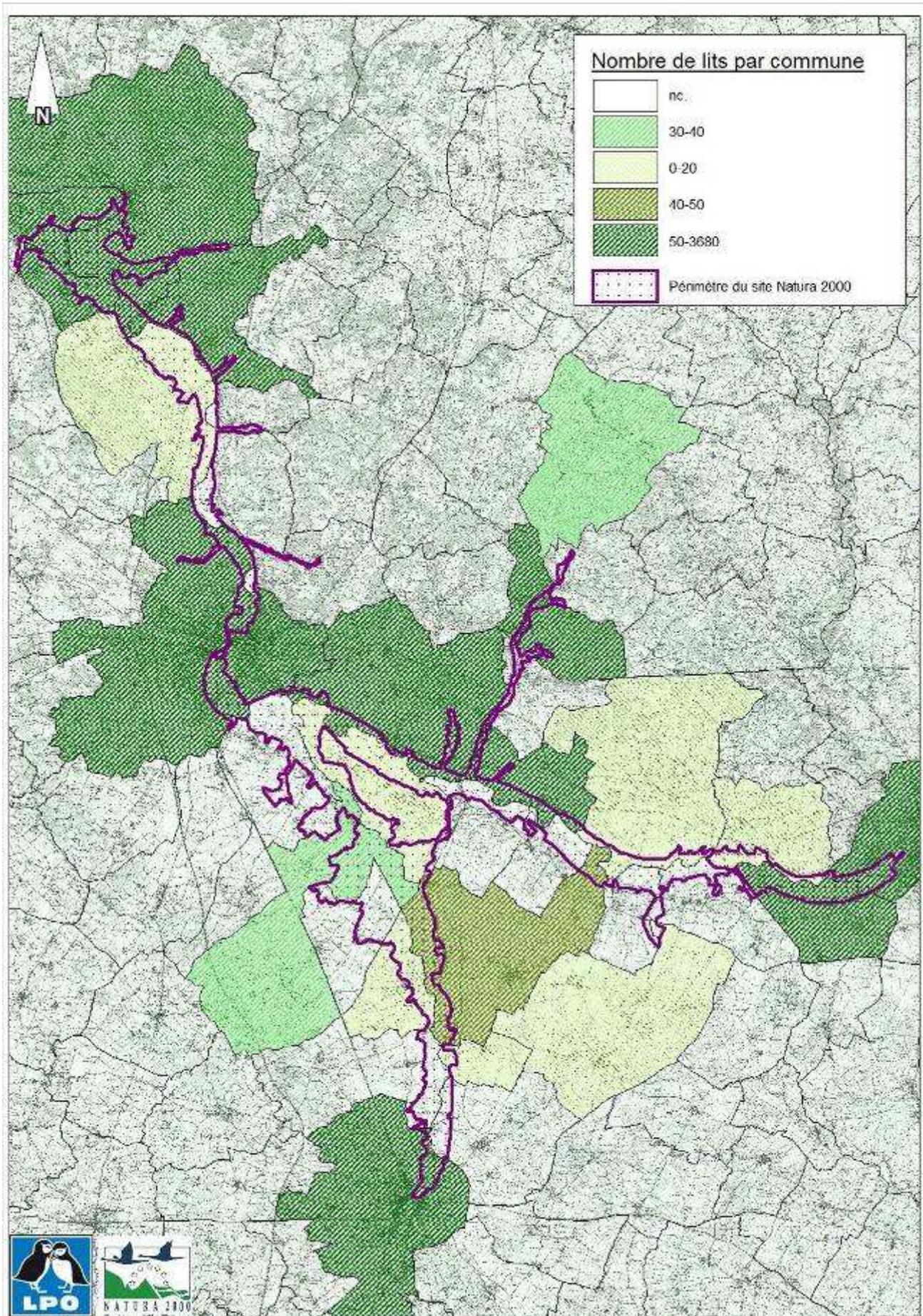
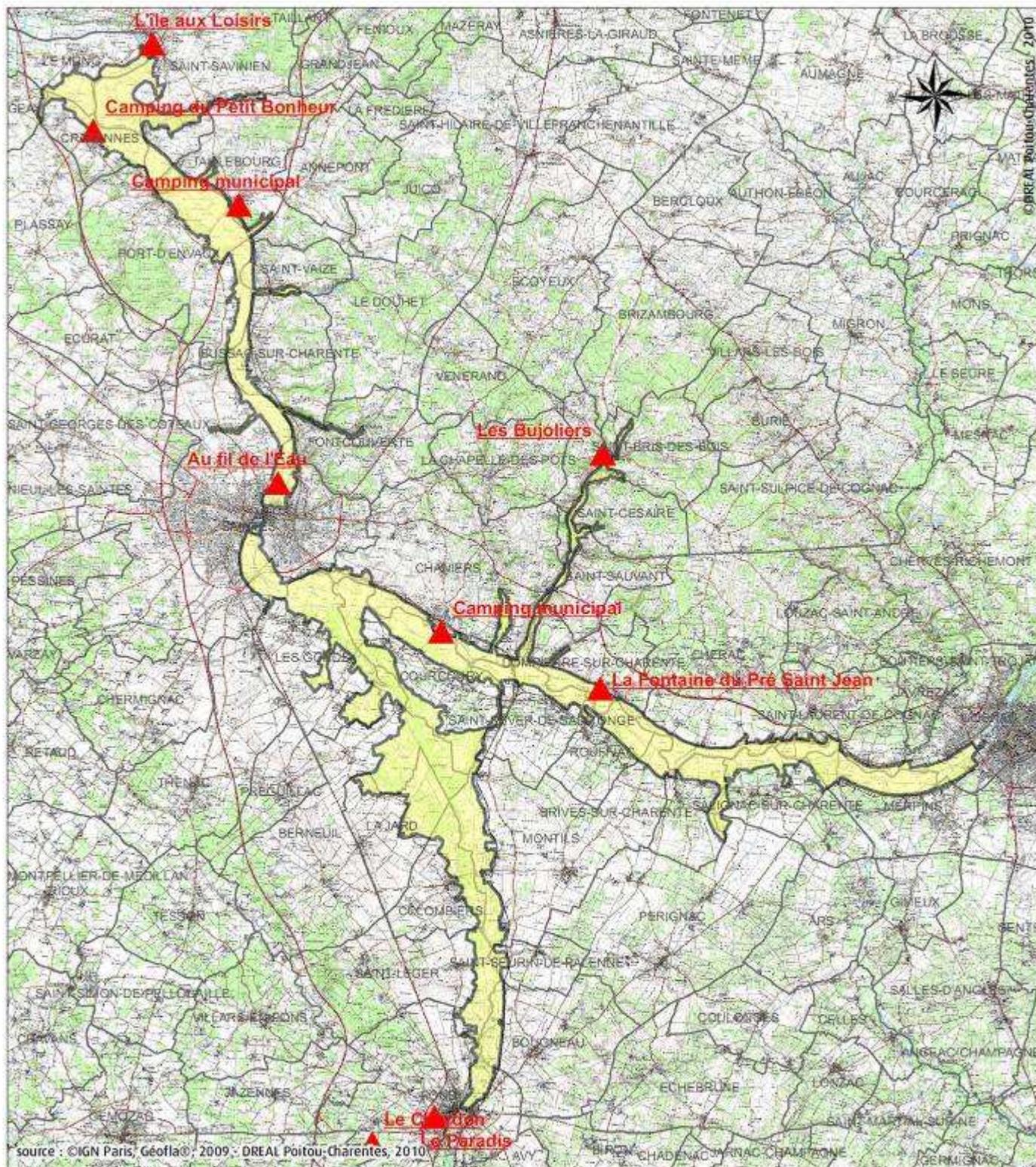


Figure 61 : Nombre de lits par commune (source : EPTB 2006)

Les campings (côté Charente Maritime seulement)



Légende

-  Campings
-  Site Natura 20000 PC70
-  limites communales

0,5 1 2 km

Figure 62 : Campings recensés sur le site Natura 2000 (source : DREAL PC 2011)

3 Le patrimoine touristique

Le patrimoine touristique peut se définir sous plusieurs formes :

- Patrimoine bâti : églises, architecture, châteaux, monuments
- Patrimoine historique : musées, ...
- Patrimoine naturel : le fleuve, les rivières, les espaces naturels, les forêts...
- Autres : loisirs, activités...

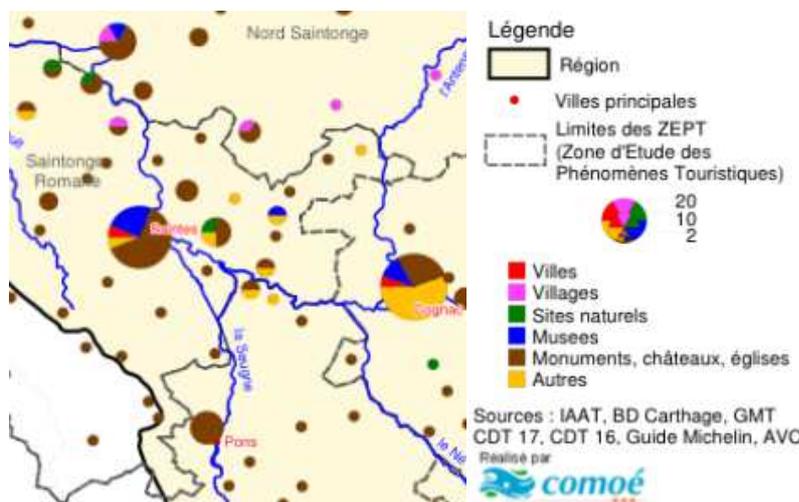


Figure 63 : Patrimoine touristique (source : Comoé)

Sites en scène

Tout au long de l'été, le Festival Sites en Scène, proposé par le Conseil Général de Charente-Maritime propose de découvrir des sites patrimoniaux ou naturels de la Charente-Maritime, mis en lumière par plus de 50 spectacles de danse, théâtre, arts de la rue, son et lumière, musique du monde, classique ou jazz.

Festival des Nuits Romanes

Lancées à l'été 2005 par Ségolène Royal, la Présidente de la Région Poitou-Charentes, les Nuits Romanes connaissent, années après années un enthousiasme populaire éclatant. Lors de l'édition 2009, 25.000 personnes ont participé à 70 événements dans toute la région.

Les églises et les abbayes romanes de la Région auraient pu rester à jamais de belles endormies, des lieux splendides que l'on regarde de loin ou dans lesquels on rentre, un peu intimidé, un peu écrasé par la beauté sans avoir pu réellement s'emparer de leur force, de leur incroyable technique architecturale et de leur histoire.

Les Nuits Romanes permettent aux habitants de Poitou-Charentes de découvrir ces lieux magiques en alliant à la beauté romane la beauté du répertoire musical.

4 Tourisme fluvial



Figure 64 : Visites fluviales au départ de saintes (photo : E. Champion)

Usages

- Navigation de plaisance (pénichettes privées ou location locale ou amont) ;
- Visites fluviales au départ de Saintes (le Palissy II, la Gabare) ;
- Remontée de bateaux maritimes ;
- Bateaux électriques : « les Santons » à Saintes - 7 bateaux
- Canoë, barques, pédalos.
- Planche à voile – plan d'eau de Saint Savinien
- Motonautisme : au niveau des zones de vitesse bien définies : Taillebourg, Port d'Envaux, St Savinien



Figure 65 : Les Santons (Ville de Saintes) et Canoë sur les Seignes (Seignes Aventures)

Structure

- Loueurs privés sur ou amont du site : St Savinien, Fléac, Chaniers, Salignac, Cognac, Jarnac...
- Visites fluviales au départ de Saintes.
- Clubs nautiques :
 - club du Moulin de la Baine (Chaniers) : 10 canoës, barques, pédalos
 - club de CK de Saintes (Lucérat) : 12 canoës, 2 barques, 12 pédalos
 - club d'aviron de Saintes : 30 bateaux d'avirons, 3 bateaux moteur (180 membres)

- « Les Quais de Taillebourg » : Pédalos, bateaux électriques, bateaux moteurs 10cv
- Nautic club Taillebourg : école de ski nautique, sur la zone de vitesse
- Club de CK de Dompierre sur Charente
- « les Canotiers » à Port d'Envaux : Kayaks, canoës, pédalos, avirons, moteur thermique ou électrique Camping boats
- « Seignes aventures » basé à Belluieres proposant des descentes de la Seugne en canoë-kayak.

Evaluation de l'activité

L'activité nautique fluviale est en augmentation avec plusieurs projets de nouvelles bases nautiques ou de renforcement de celles existantes. Basé sur la fréquentation touristique (Poitou-Charentes essentiellement), cette activité présente un intérêt économique majeur. Il reste difficile d'évaluer la fréquentation réelle, notamment par les bateaux loués (location en amont ou en aval du site) ou privés. L'estimation est la suivante :

- Visites fluviales (Palissy II) : 11 à 13 000 passagers en 2009 (avril à sept)
- Les croisières à bord de la gabare « Ville de Saintes »: ce bateau de rivière à fond plat propose des balades découvertes en juillet et en août ;
- Location de bateaux : en 1996, 64 bateaux sans permis (5 loueurs confondus), 20 semaines de remplissage, soit 6000 passagers.
- Bateaux privés, dont plaisance rétro-littorale : non estimé. semble important et en augmentation.
- Bateaux-logements : très ponctuel (mal perçu localement ; pas d'équipements)
- Sports nautiques (tous clubs confondus) : env. 40 canoës, 20 barques, 30 pédalos, 40 bateaux d'avirons, 15 bateaux moteur.



Si le développement d'activités « douces », avec un niveau de fréquentation raisonnable, est compatible avec la préservation des habitats et des espèces sauvages, celui d'activités telles que le jet ski, ou la navigation de vitesse, ne l'est pas si elle ne respecte pas le cadre réglementaire fixé : les constats de pratique de ces activités en dehors de toute zone de vitesse autorisée, est de plus en plus fréquent, et le contrôle inefficace ou insuffisant quand il existe.



Milieus fréquentés

- Fleuve Charente et Seugne.
- Appontements : Chaniers, Dompierre, Chez Landart, Chez Michel, Les Gonds, Taillebourg, Saint Savinien, Port d'Envaux, Saintes... ;

Promotion et valorisation

Des études par le Centre Départemental du Tourisme dans le cadre du contrat de plan Etat-Région ont montré l'importance et le succès du tourisme fluvial, et soutiennent son développement à travers des équipements "légers". En effet, les clients recherchent ici la tranquillité et le côté "sauvage" du site, comme le montre cet extrait du rapport d'étude du contrat de plan Etat/Région : *"L'ensemble des usagers de la voie d'eau a des attentes identiques. Ils viennent sur un fleuve qu'ils veulent conserver sauvage et romantique, principalement naturel où la végétation joue un rôle prépondérant dans le paysage. Ils aiment aussi les beaux villages et le patrimoine qu'ils souhaitent visitable et facilement accessible. Ils redoutent les routes et les parkings sur les berges, les équipements et constructions diverses n'ayant rien à voir avec les activités de la voie d'eau, les aménagements minéraux et urbains dans les sites villageois et campagnards (...) (...) Les pratiquants du Canoë-Kayak se plaignent de l'insuffisance d'eau à l'étiage et sur certains tronçons...". En résumé, on apprécie la discrétion, les services simples et pratiques, la convivialité des rencontres, le calme et la nature, la qualité du patrimoine".*

Difficultés rencontrées

- Problème du non respect des limitations de vitesse : batillage, nuisances aux autres activités, nuisances aux habitats naturels rivulaires (végétation aquatique/des berges), effondrement berges...
- Problème de vitesse inchangée quelle que soit la hauteur de l'eau : impact considérable sur les berges par le batillage en niveaux bas (effondrement : recul de 3 à 5m par endroits) ;
- Problème de développement de "bateaux maritimes" : en groupes, autorisé (il suffit d'avoir un permis), bateaux inadaptés et vitesse excessive occasionnant un problème de batillage et de danger pour les petites embarcations.
- Les problèmes d'étiage touchent, indirectement, via l'envasement notamment, la circulation des bateaux;

5 Randonnées

Usages

- Ballades familiales
- Randonnée pédestre
- Randonnée équestre
- VTT

Structure

- Clubs de randonnée et sportifs.
- Syndicat de Pays Saintonge Romane ; autres collectivités territoriales.
- Développement de sentiers de petite randonnée ou de découverte du patrimoine.



Les collectivités locales (communautés de communes et communes) ont réalisé et réalisent actuellement sur ces chemins et sentiers au bord de l'eau de nombreux itinéraires balisés à destination des pédestres (balisage GR, GRP, PR), des VTTistes et de manière plus diffuse pour les équestres. C'est le cas par exemple de la Communauté de commune de Saintes, qui propose tout un panel de sentier de randonnées et organise une rando-découverte tous les ans en juin.

Evaluation de l'activité

- Activité "ballade familiale" importante : le site est un des cadres de loisirs et de détente des habitants de l'agglomération de Saintes.
- Chemin de St Jacques de Compostelle au niveau de la ville de Saintes : pèlerinage.
- Voies vertes multi-usages : les quais de Saintes en rive droite, un projet entre Cognac et Saintes qui semble avorté.
- Véloroute : itinéraire cyclable touristique en projet
- Parcours santé à Saint Bris des Bois
- Sentier pédagogique « les Passerelles » aux Gonds, sentier à St Césaire...
- Autres activités : non estimées.

Milieux fréquentés

Tous milieux naturels ou d'aspect "sauvage", selon accessibilité.

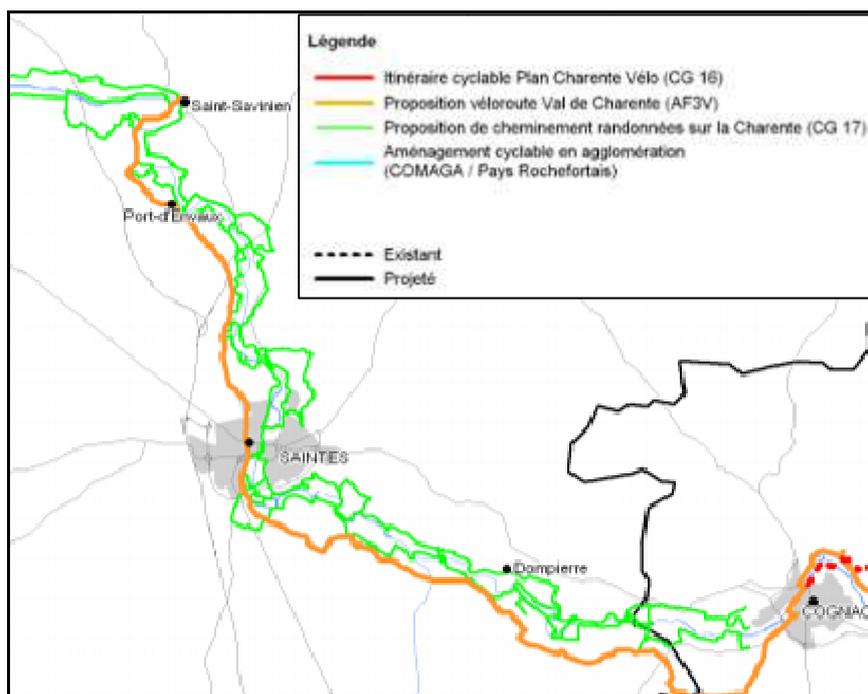


Figure 66 : Projet de randonnée et véloroute le long de la Charente (source : EPTB 2006)

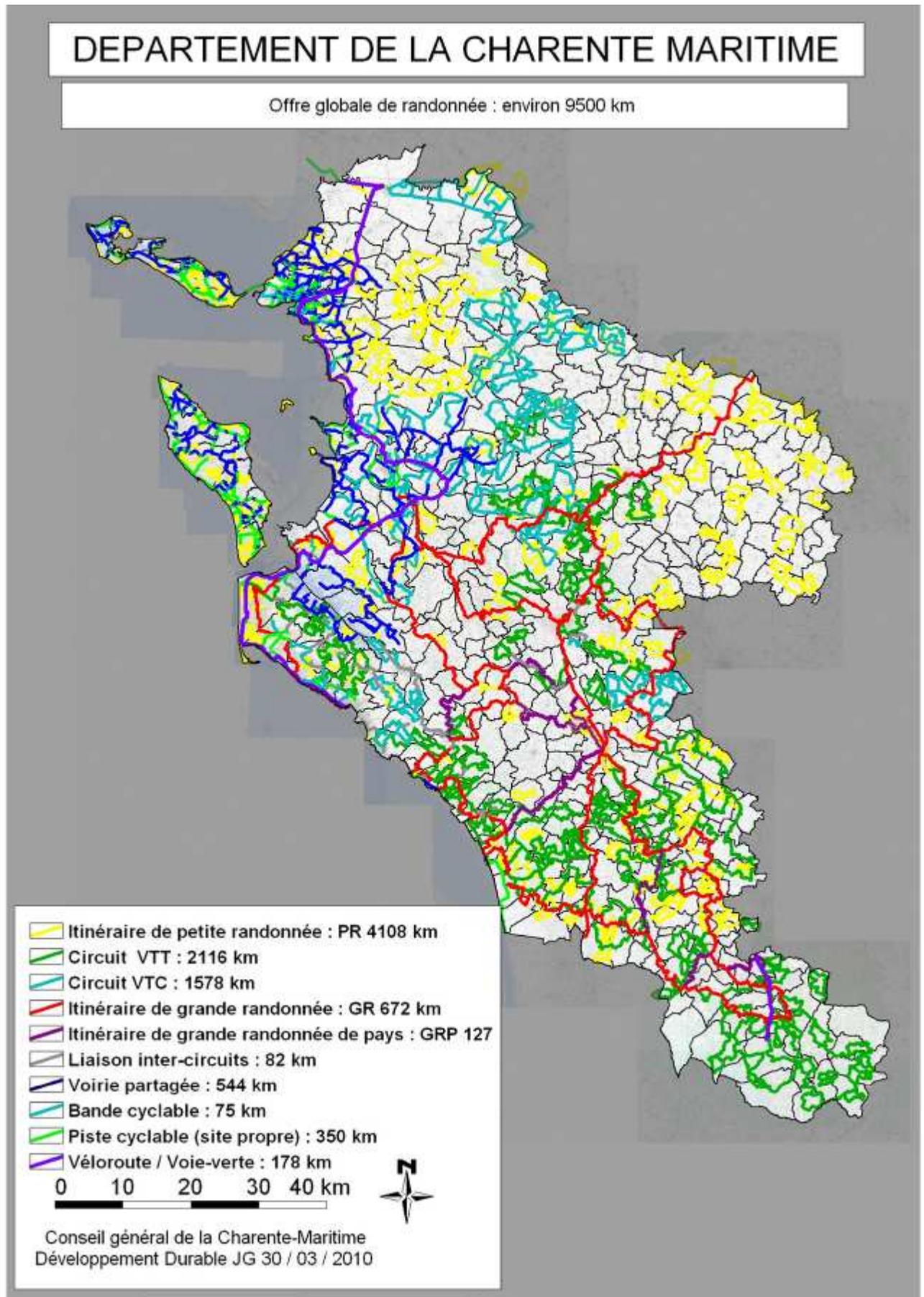


Figure 67 : Offre globale de randonnées en Charente-Maritime (source : CG17 2010)

6 Activités cynégétiques

Usages

- Chasse "à la botte"
- Chasse "à la tonne"



Figure 68 : Une tonne de chasse en marais des Breuils (photo : J. Terrisse)

Une tonne est une dépression fermée, creusée ou naturelle, entretenue par l'homme et située à proximité immédiate d'une installation de chasse de nuit

Elle correspond, totalement ou en partie, à la surface en eau sur laquelle le gibier est incité à se poser en période de chasse. Il peut y avoir une gestion de l'eau (vidange, remplissage) et le niveau d'eau est potentiellement maîtrisable

Structure

- Fédération Départementale des Chasseurs : 17 et 16
- Associations de Chasse Communales Agréées (une par commune)

Evaluation de l'activité

Adhérents des ACCA surtout habitants des communes. Peu d'extérieurs.

Milieux fréquentés

Chasse "à la tonne" : surtout marais de l'Anglade et marais des Breuils, un peu en vallée de la Charente (cultures surtout, prairies).



Sur le site Natura 2000, on dénombre approximativement 80 tonnes de chasse : la majorité se trouve sur le delta des Seignes avec les communes de Berneuil (20 tonnes), la commune des Gonds (15 tonnes) et la commune de Courcoury (13 tonnes). On dénombre 9 tonnes à St Savinien.

Réserve de chasse et de faune sauvage

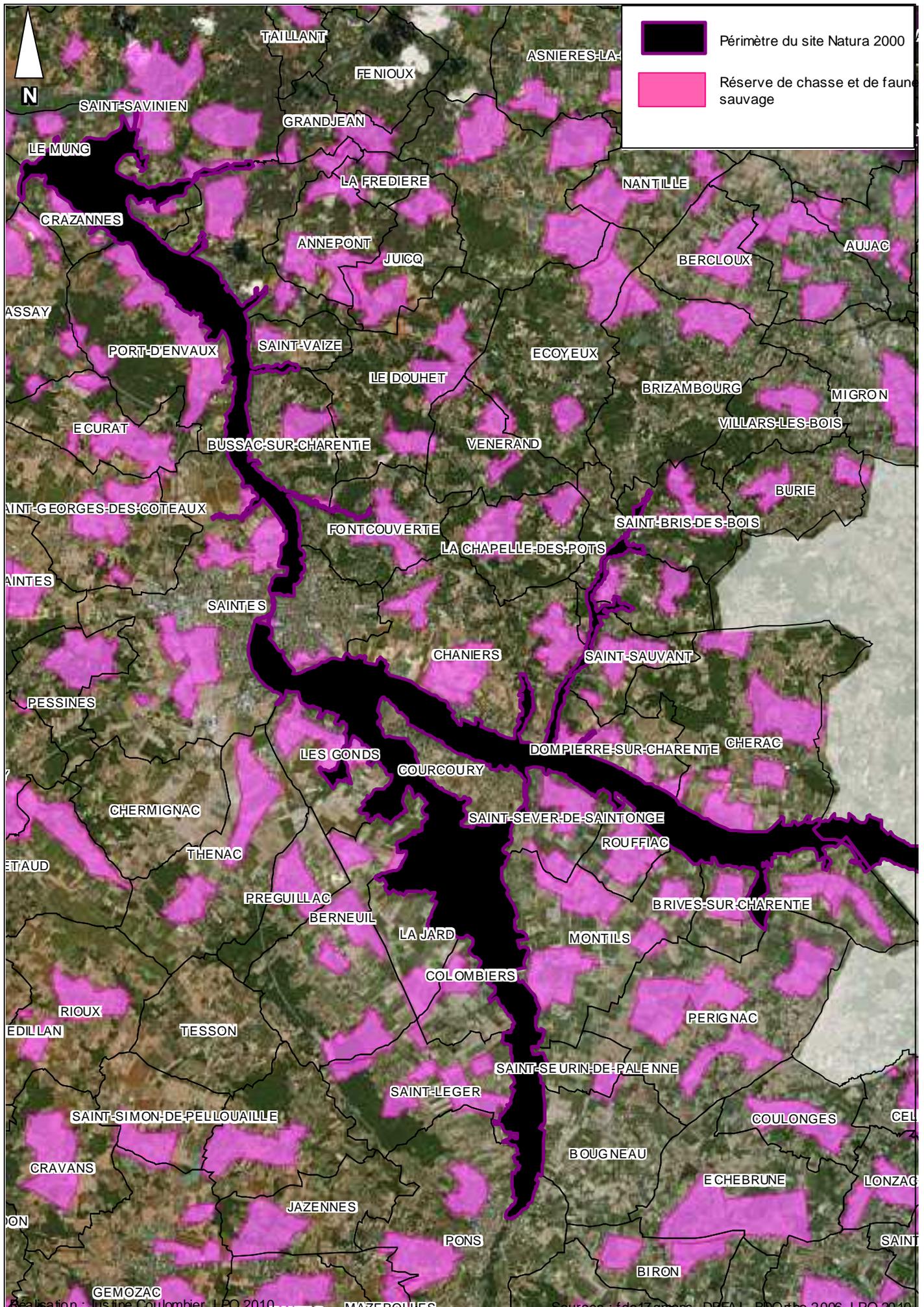
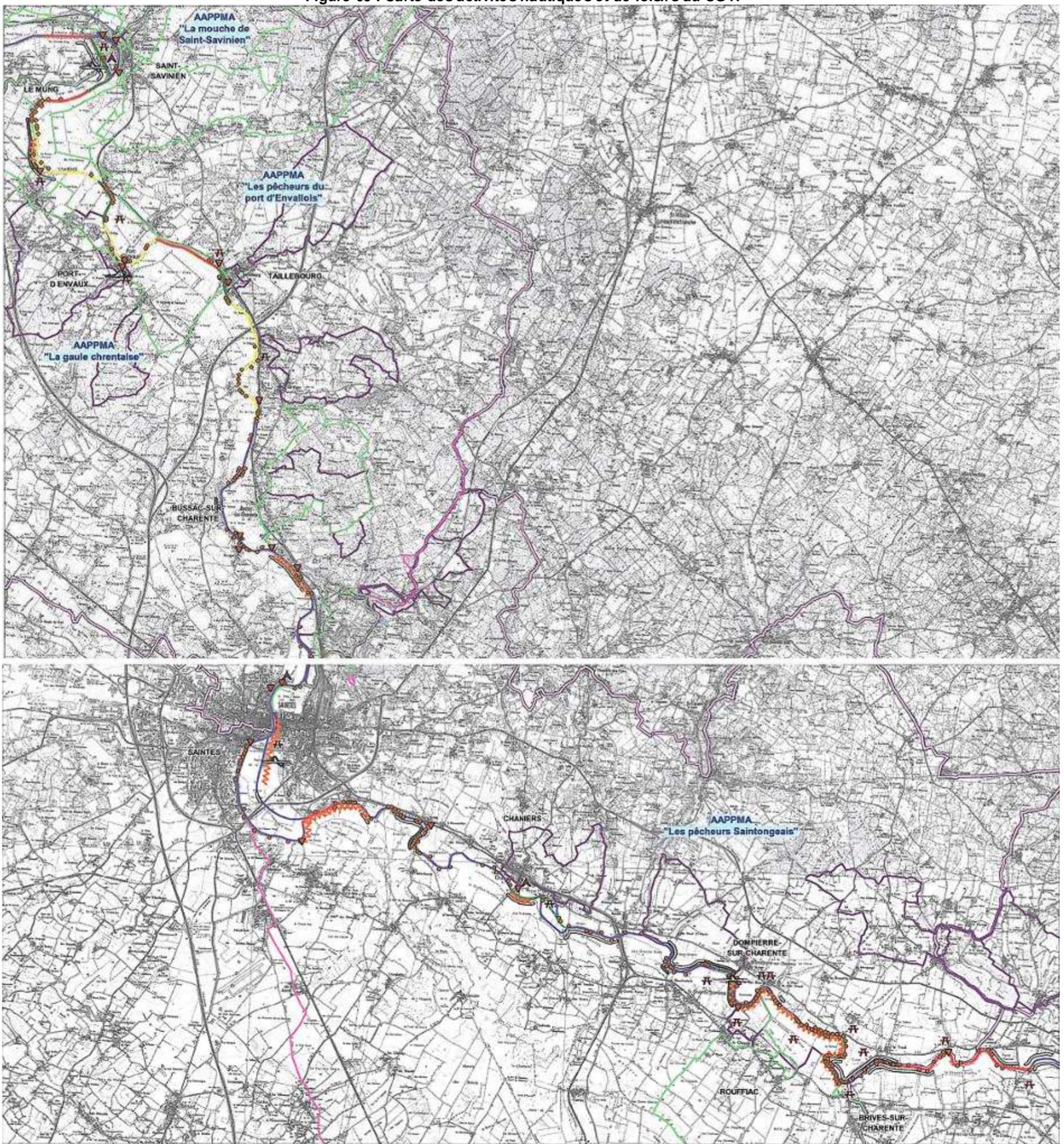


Figure 69 : Carte des activités nautiques et de loisirs du CG17



Randonnée

- Circuit VTT
- Chemin de St-Jacques-de-Compostelle
- Chemin de Petite Randonnée
- Chemin de Grande Randonnée

Activités nautiques

- Baignade
- Clubs nautiques (canoë, voile, aviron)
- Cale de mise à l'eau

Règlements de navigation

- Vitesse maximale de 6 km/h
- Vitesse maximale de 10 km/h
- Vitesse maximale de 12 km/h
- Vitesse maximale de 60 km/h

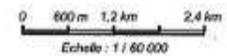
Secteurs fréquentés et/ou aménagés

- Chemin
- Route
- Aire aménagée
- Camping

Pêche

- Parcours de pêche à la carpe de nuit
- Ponton
- Carrelet

La Charente



7 La Pêche (source : FDPPMA17, 2009)



Figure 70 : Pontons de pêche le long du fleuve (photo E. Champion)

Usages

- Activité de loisir et activité touristique (importance du "Tourisme pêche").
- Pêche familiale (activité de proximité, pique-nique...) ou individuelle (répartition le long des cours d'eau selon gradient de motivation).

Structure

Organisée et réglementée à l'échelle nationale ; 5 sociétés de pêche sur le site (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) :

- AAPPMA "Les Pêcheurs Saintongeais" ; siège à Saintes ; 3.319 membres en 2009 ;
- AAPPMA "Les Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne" ; siège à Pons ; 1151 membres en 2009 ;
- AAPPMA « La Gaule Charentaise » siège Taillebourg ; 121 membres en 2009
- AAPPMA "La Mouche de Saint Savinien" ; siège à Saint Savinien ; 612 membres en 2009.
- AAPPMA "Les Pêcheurs Port d'Envallois" ; siège à Port d'Envaux ; 101 membres en 2009

Evaluation de l'activité

Seugne et Charente étant comparativement les 2 rares cours d'eau du département à ne pas encore trop souffrir d'étiages sévères, ils concentrent une grande partie de l'activité pêche du département : 24.979 pêcheurs en Charente-Maritime en 2009 ; 5 304 pêcheurs membres des 4 sociétés de pêche sur le site ; le "Tourisme pêche" estimé à 10 000 personnes sur le département en 2006 (provenance : région Poitou-Charentes, région Parisienne, Angleterre, Belgique).

La Seugne est considérée comme "pouponnière de la Charente", et une des dernières "rivières sauvages" de Charente-Maritime. Le Bramerit et le Coran sont des milieux abritant la truite fario.

Promotion et valorisation

L'activité pêche et sa valorisation dépendent étroitement de la qualité générale du milieu (qualité eau, paysage, débit d'étiage garant d'une bonne population piscicole, poisson "trophée", diversité, etc.) ;

d'un cadre agréable pour sa pratique ; de l'accessibilité aux berges. Les projets doivent être orientés vers le respect du site et du paysage.

Par le passé, L'Association Tourisme et Pêche en Charente-Maritime, aujourd'hui intégrée à la Fédération Départementale de pêche de Charente-Maritime, a œuvré avec la Fédération pour que l'activité pêche soit un des éléments de communication du département en matière touristique. Sur le site, plusieurs actions ont déjà été menées :

- Aménagement de parcours de pêche : création ou réfection de passerelles sur les berges de la Charente (Les Gonds), nettoyage des berges de la Seugne et de la Charente (chantiers d'insertion), plate-forme pour handicapés (Saintes)...
- Communication : 2 Topo-guides (Charente, Seugne) décrivant 34 parcours de pêche, Carte hydrographique départementale, document d'appel « la Pêche en Charente-Maritime, Salon de la Pêche, points "info-pêche" dans les offices du Tourisme,.. ;
- développement de l'hébergement : Gîtes de pêche, etc.
- développement d'activités pédagogiques et promotionnelles : Maison de la Pêche (Saintes), classes de découverte du milieu aquatique, baptêmes pêche, sentier d'interprétation du Coran et de la Seugne, concours de pêche...

Dans le cadre de la mise à jour (1997-1998) du Schéma Départemental à Vocation Piscicole, et de sa mise en œuvre a Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime mène également de nombreuses actions, et notamment :

- Réhabilitation de 15 frayères à brochet (marais des Seugnes ou bords de Charente) ;
- mise en œuvre des plans de gestion piscicole et soutien technique aux AAPPMA...
- Restauration des habitats sur le Bramerit en partenariat avec l'AAPPMA La Mouche de St Savinien et les communes riveraines

Difficultés rencontrées

- dégradation régulière de la qualité des milieux : reproduction délicate, niveau d'étiage insuffisant, obstacle à la migration (aloses, lamproies, salmonidés), eutrophisation, dégradation des herbiers aquatiques...
- pêche intensive de la civelle dans l'estuaire, hypothéquant la survie de l'espèce Anguille ;
- conflits d'usage (navigation, niveau d'eau) concentrés essentiellement pendant la période estivale

En savoir plus sur la pêche en Charente-Maritime...



8 Le Canoë-Kayak (source : M. Larivière, 2009)



Figure 71 : La Basse Seugne : terrain d'aventure et d'entraînement du club CK de Dompierre
(source : E. Champion).

Introduction :

Depuis sa création en 1984, la Section canoë-Kayak de Dompierre sur Charente utilise régulièrement la Charente et son affluent la Seugne pour l'ensemble de ses activités sportives et/ou de loisirs, ainsi que pour ses animations estivales. C'est donc avec un grand intérêt que j'ai toujours cherché à intégrer l'activité CK dans son milieu environnemental. Comme toutes les autres activités humaines, le club de Canoë-Kayak aura progressivement participé au modelage et à l'évolution de son milieu naturel de pratique.

Le bassin de la Seugne :

La Seugne est située au cœur de la Saintonge. Elle prend sa source dans les collines de Montlieu la Garde et se jette dans la Charente, en amont de Saintes, après un parcours Sud-est / Nord-ouest de 78 km.

Dans le terrain crétacé, après avoir traversé le « dépôt de marjolence » (débris de littoral de mer), s'est creusé à la hauteur de Pons un couloir dans un banc de grès supérieur et de calcaire glauconieux ; au niveau de Colombiers-Mérignac, elle coupe un banc de campanien moyen, et ensuite se jette dans un immense bassin qui aux diverses époques géologiques a du servir d'estuaire commun avec la Charente.

Actuellement, la Seugne se jette dans la Charente par Cinq bras (ou étiers) répartis d'Est en Ouest sur une distance de 8 km.

Description générale. situation :

Depuis l'aval des faubourgs de Pons, jusqu'à la Charente, la Basse Seugne s'étale dans un bassin tourbeux parcouru par de multiples bras propices à la pratique du Canoë-Kayak en toutes saisons : école de pagaie et de sport, pratique familiale et touristique, raid nature, etc...

La déclivité est faible mais on y trouve quelques petits sites de Cl II en bonnes eaux occasionnés par les déversoirs ou les chaussées des moulins.

Dompierre sur Charente se situe à des distances variant de 5 à 20 km selon les sites de pratique choisis.

Aspect juridique et réglementaire :

La Seugne est une rivière non-domaniale subordonnée à la privatisation des berges et du fond. Les accès routiers sont peu nombreux et très peu de terrains sont sous emprise communale (13 communes se partagent le territoire de la Basse Seugne).

La circulation des canoës et des kayaks se fait dans le respect de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le code civil et le code rural font jurisprudence et le Préfet en assure la police de l'eau.

On dénombre un Syndicat Inter-communal d'Equipements et d'Aménagements Hydrauliques (SIEAH Basse Seugne), et un syndicat de riverains.

Régime hydrologique :

Comme toutes les rivières de la Charente maritime, la Seugne est sous influence océanique avec un régime de type pluvial : bonnes eaux de novembre à mai avec un maximum en janvier/février, basses eaux en été avec un minimum naturel en septembre qui tend à déraiper sur août sous la pression des prélèvements agricoles pour l'irrigation de la culture du maïs.

La Basse Seugne s'étale dans un vaste bassin tourbeux alimenté par de nombreuses sources qui lui donnent son caractère de marais (inondations hivernales) opérant comme une éponge, restituant les réserves d'eau progressivement au cours de l'été.

Aspect halieutique et piscicole :

La Seugne est classée en 2^{ème} catégorie ; la pêche y est autorisée toute l'année. Une société de pêche (les Pêcheurs de la Seugne) gère et utilise le réseau pour la pêche à la ligne et aux engins. Elle publie un plan-guide de pêche et entretient une Aire de pêche en aval de Pons. On y pêche des cyprinidés et des salmonidés sur lâchers ; les frayères à brochets y sont importantes ; on y trouve des espèces migratrices comme l'anguille, l'alose, la lamproie. L'écrevisse grise n'y est pas rare ; elle est hélas supplantée par l'espèce américaine très envahissante.

Une pisciculture (Sturgeon SA) élève des esturgeons dans la commune de Colombiers.

La chasse :

Les marais de la Seugne sont réputés pour le gibier d'eau : chasse à la tonne pour le canard et l'oie sauvages durant les inondations hivernales.

Le patrimoine bâti et historique :

La Seugne abrite quelques villages de caractère comme Avignac, Colombiers, Courcion, Courcoury. Une douzaine de moulins désaffectés et résidentiels jalonnent les parcours.

On dénombre plus d'une centaine d'anciennes pêcheries, dont certaines fonctionnaient encore au début du 19^{ème} siècle. Celles-ci donnent à la Seugne un aspect particulier avec des successions de radiers et de fosses profondes propices à la vie aquatique et piscicole.

Patrimoine naturel :

La Basse Seugne associée au val de Charente est classée site « Natura 2000 » et a fait l'objet d'un document d'objectifs validé en mai 1998.

« Paysage remarquable, cadre de vie unique, le val de Charente et Seugnes recèle un grand nombre de richesses naturelles : milieux naturels variés, flore et faune riches, présences d'espèces rares, ou menacées (vison d'Europe, râle des genêts). L'originalité de ce patrimoine naturel qui mérite toute notre attention, a valu au secteur d'être retenu au pré-inventaire des sites d'intérêt européen au titre de la Directive « habitats » CEE 93/43. »

Intérêt biologique général :

- Richesse et diversité des habitats et des espèces (474 espèces animales recensées).
- Des habitats et des espèces rares ou disparues ailleurs.
- Des fonctions fondamentales et relativement bien préservées : écologiques, fonctionnelles, économiques.
- Un intérêt reconnu à l'échelle nationale et internationale (ZNIEFF, ZICO)

Tourisme et loisirs : stratégie et actions préconisées par le « docob » Natura 2000

- La mise en cohérence des politiques départementales et locales : charte de qualité de l'accueil du tourisme en val de Charente et Seugnes, schéma intercommunal concerté de valorisation et de développement des activités.
- La labellisation des activités et leur valorisation : labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable, intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée concertés et leurs plaquettes de valorisation.
- L'information et la valorisation : élaboration d'un document de promotion général du site, des activités et des actions entreprises pour le préserver.

La Basse Seugne et le PDRN 17 :

Bien avant le projet de Plan Départemental de la Randonnée Nautique réalisé en 1997-98 par le CDCK 17, j'ai pu travailler et faire éditer le plan-guide de la Seugne en 1989, puis réaliser une étude du bassin de la Seugne en 1995 préfigurant le futur PDRN 17.

Cette démarche constructive a permis de positionner l'activité CK fédérale en Basse Seugne et lancer un programme d'équipement en collaboration avec le SIEAH Basse Seugne et l'UNIMA (organisme d'étude).

A partir de 1997, la construction de passes à canoë additionnées d'une signalétique fédérale a pu être réalisée sur les sites de barrages à clapets projetés. A ce jour 5 sites sont équipés.

Principes directeurs de la pratique CK :

- Garantie de la pratique CK sur l'ensemble du réseau.
- Garantie de la continuité de l'eau en toute saison : étude et installation de passes à canoë sur tous les sites de pelles à clapet.
- Notion de parcours privilégié de la randonnée nautique : utilisation préférentielle des bras principaux et inférieurs.
- Signalisation des ouvrages dangereux et des parcours CK par un panneau homogène et réglementaire.
- Concertation en amont des projets d'aménagement de tous les utilisateurs de l'eau.

Pollutions et lutte contre les nuisibles :

Bien que la Basse Seugne conserve des eaux et un milieu aquatique de bonne qualité, l'influence de la culture du maïs en zone de marais reste préoccupante (nitrates et désherbants).

Les rejets de la ville de Pons mal maîtrisés sont responsables de la présence de phosphates à l'aval de l'agglomération. On constate également quelques rejets domestiques dus à un défaut d'assainissement des eaux usées à l'approche de villages.

La pisciculture de Colombiers est responsable de rejets ammoniacs.

L'irrigation intensive entraîne des étiages anormalement sévères qui participent au réchauffement de l'eau et à son appauvrissement en oxygène.

Une plante préoccupante et envahissante : la Jussie (traitements phytosanitaires systématiques nécessaires)

Un animal dévastateur et perceur de berges : le ragondin ou myocastor (l'empoisonnement chimique contestable est remplacé progressivement par le piégeage et le tir)

Conclusion :

La Basse Seugne reste néanmoins un milieu privilégié pour la pratique de l'activité CK. Son utilisation pour la découverte et la connaissance des milieux aquatiques est évidente, mais nécessite une approche en douceur afin d'en sauvegarder les aspects sauvages et intimistes.

Bibliographie :

- Plan-guide de la Seugne (édition CDCK 17 1989)
- La Seugne : étude et propositions (CK Dompierre s/Ch 1995)
- PDRN 17 (1997-1998)
- Glissières et passes à canoë (doc. FFCK 1997)
- Signalétique et canoë (doc. FFCK 1998)
- Document d'objectifs (Natura 2000 ;1998)

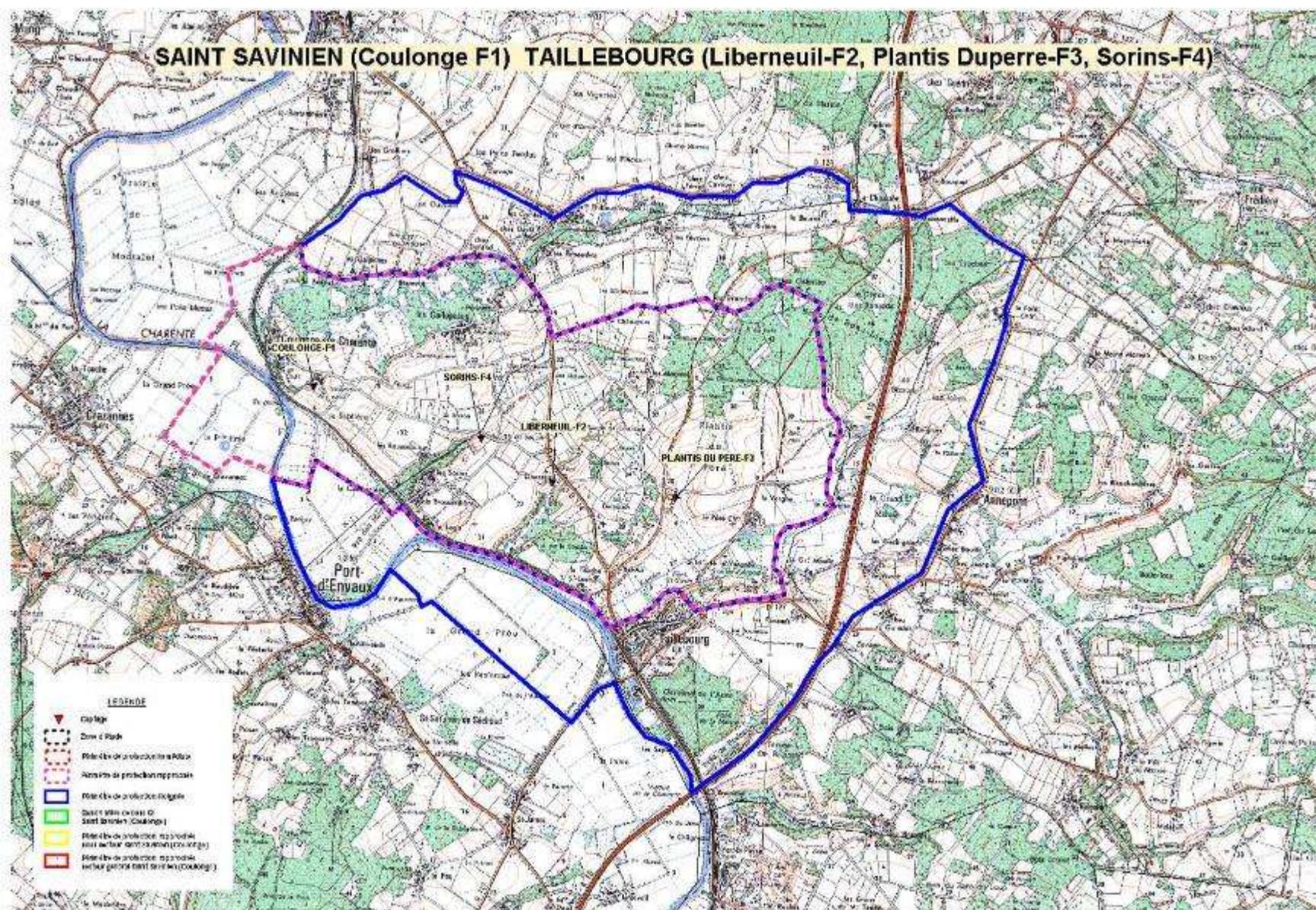
M. Larrivière, 2005

9 Les acteurs de l'eau sur le site Natura 2000

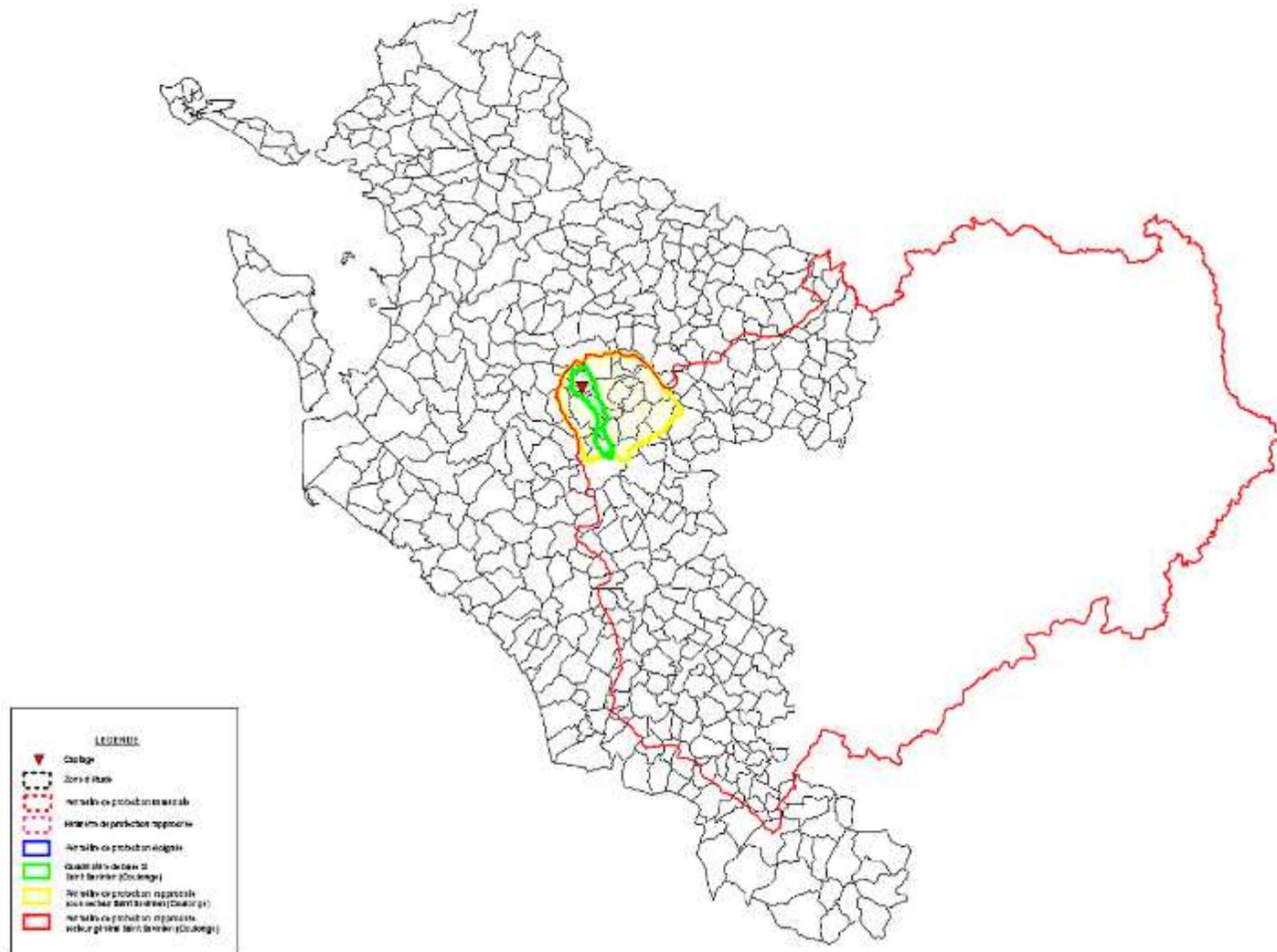
Structure	Description -compétences
EPTB Charente	Suivis du PGE : plan de gestion des étiages SAGE : mise en œuvre du SAGE Cellule migrants Programme PAPI Charente
FDAAPPMA 17	
Fédération départementale de Canoe Kayak	
Groupement de pêche	
Conseil Général 17	Entretien des bords de berge du domaine public fluvial Lutte contre les espèces invasives Qualité de l'eau
Conseil Général 16	Entretien des bords de berge du domaine public fluvial Lutte contre les espèces invasives
Agence de l'eau Adour Garonne	Programme de gestion des milieux aquatiques
UNIMA	Aménagement, entretien et restauration de marais, zones humides, et aménagement de plans d'eau et cours d'eau. Diagnostic des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel
Mouche de St Savinien -AAPPMA	Pêche : le Bramerit, la Charente, le Bruant, le Canal de L'UNIMA (du Moussard), Marais de la Pairie de Montalet
Pêcheurs Port d'Envallois - AAPPMA	
La Gaule Charentaise – AAPPMA	
Pêcheurs saintongeais - AAPPMA	la Charente : de Chérac à Chaniers et de Saintes à Bussac sur Charente, l'Arnoult, la Seugne (de la Chaussée de Courcoury à la Charente), le Coran (1ère catégorie), le Bourru, les plans d'eau de Préguiillac et de Gémozac
Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne - AAPPMA	La Seugne (de l'aval de Mosnac sur Seugne à la Chaussée de Courcoury)
Groupement des Fédérations de pêche –Poitou-Charentes	Cellule Migrants
SYMBA	Le SYndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du Bassin de l'Antenne a pris la compétence de gestion du cours d'eau du Coran depuis 2010,
CDC du Pays Santon	Projet Charente et Seugne avec entretien de ripisylves, cours d'eau, lutte contre les espèces invasives
SIAH du Bramerit	Mairie de St Savinien
SIEAH de la vallée du Coran	Mairie de St Césaire
SIAH de la Rutelière	Mairie d'Annepont
SIAH de la vallée du Gua	Mairie de Brives sur Charente
SIEAH de la Basse Seugne	Mairie de Berneuil (<i>Secrétariat : Mairie de St-Léger</i>)

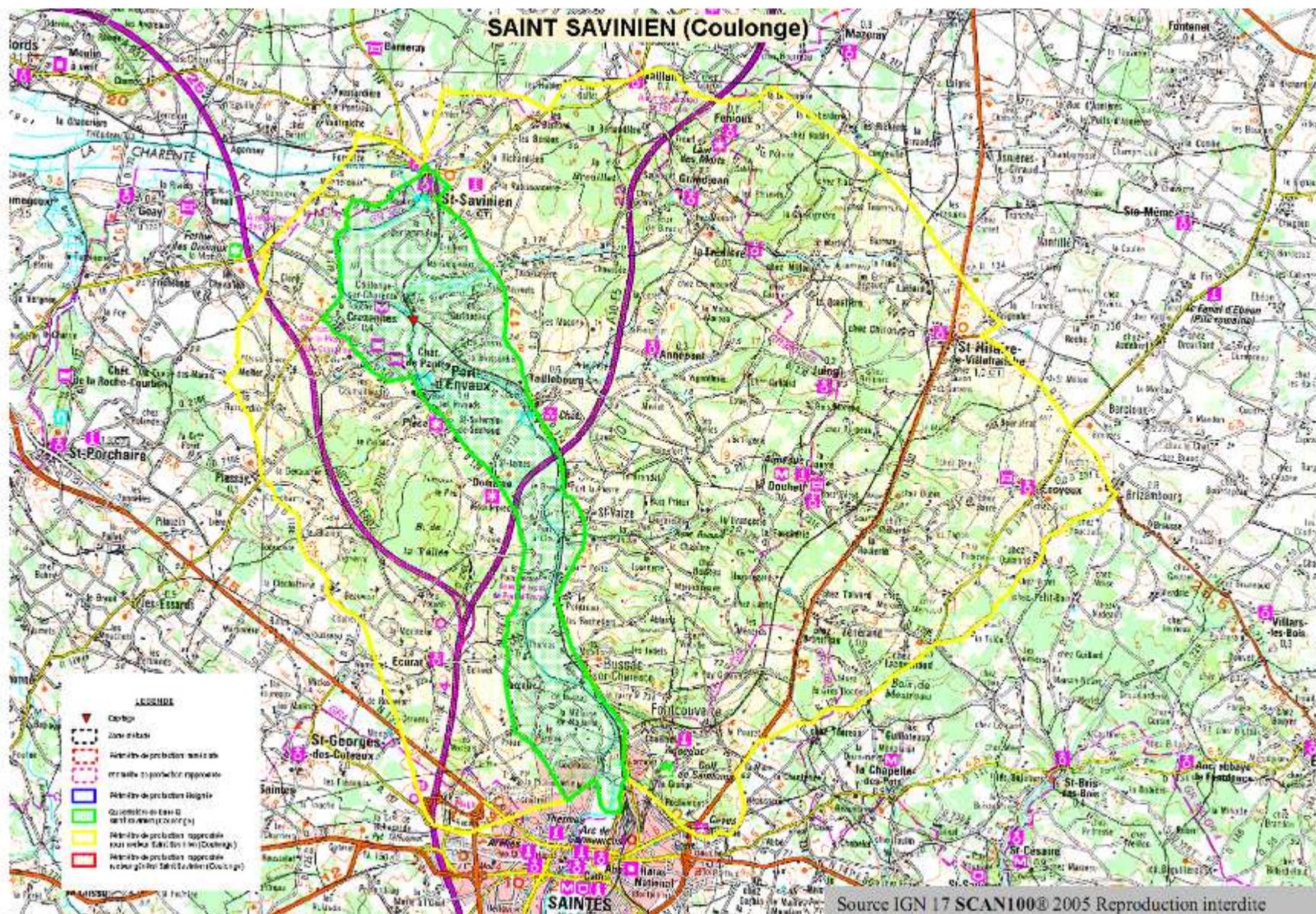
ANNEXES

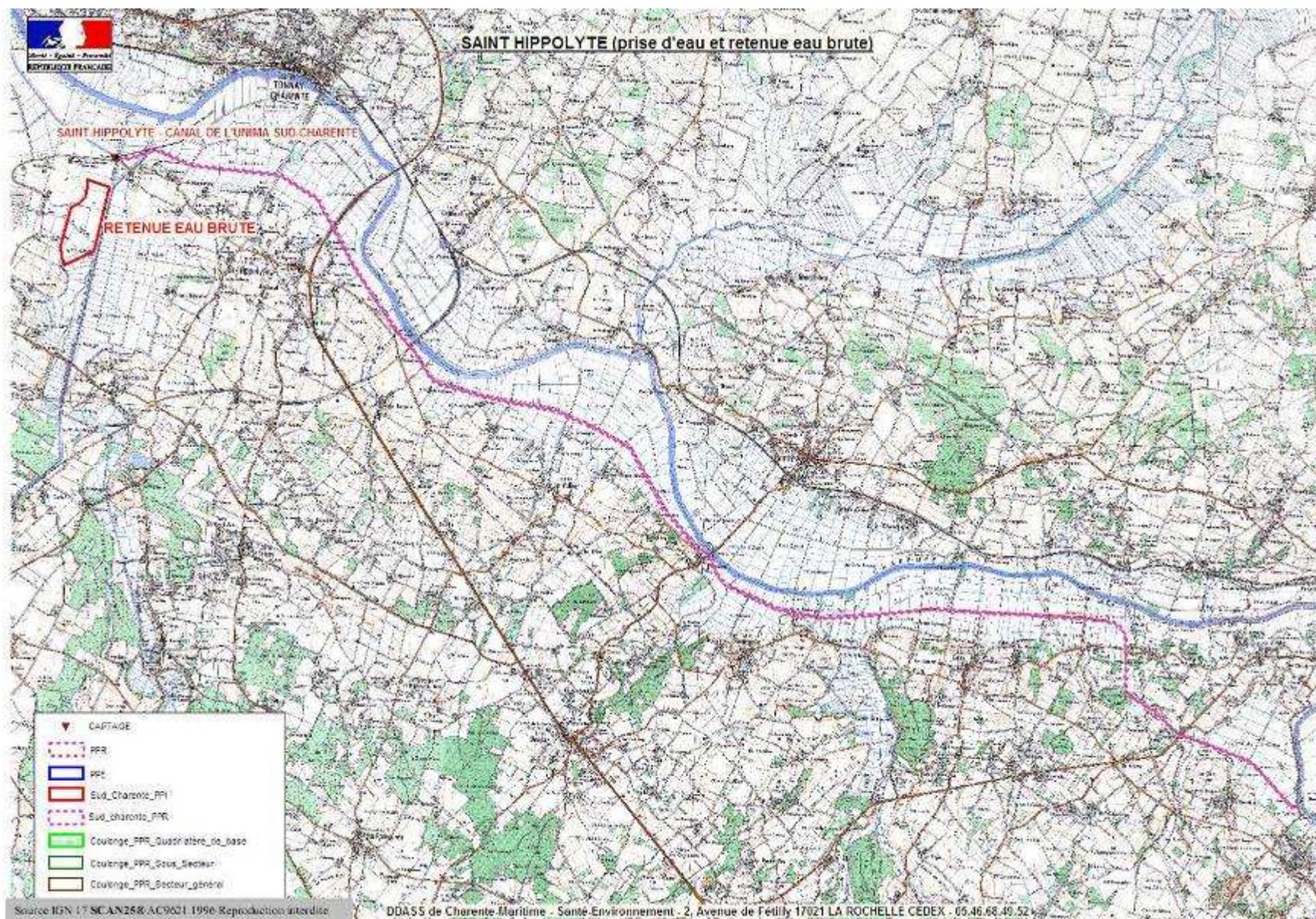
Périmètre de protection de captage
Cartes géologiques

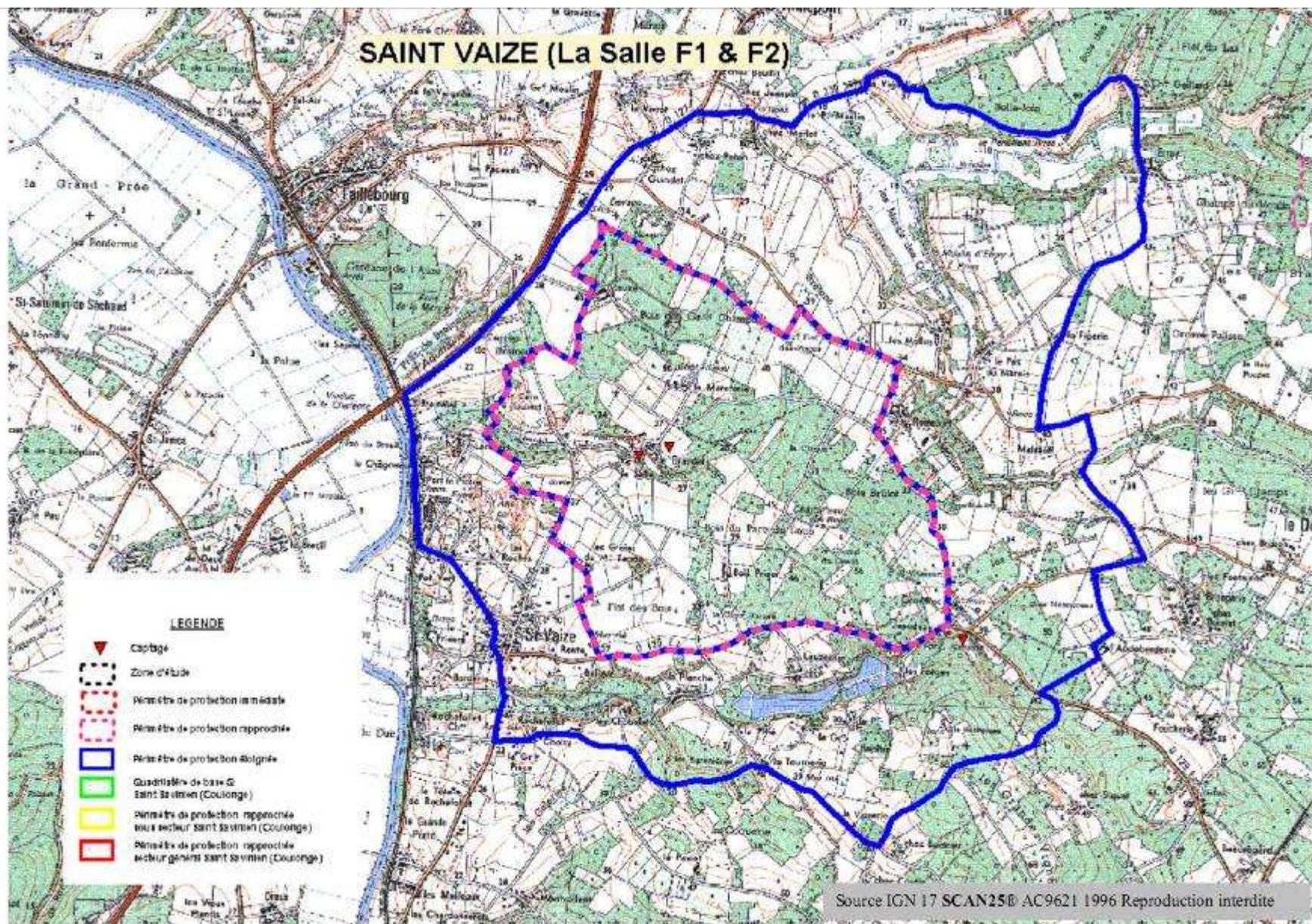


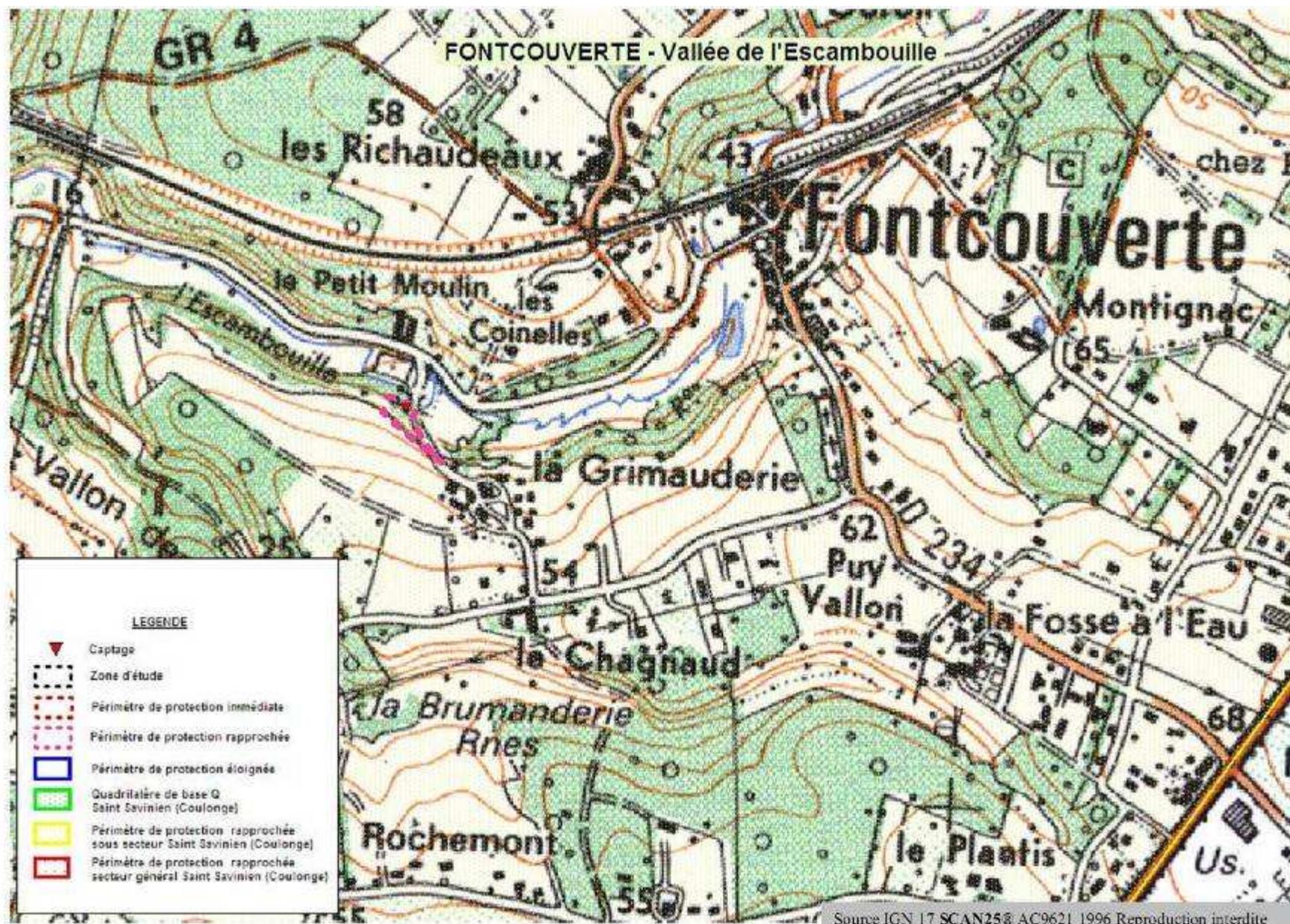
SAINT SAVINIEN (Coulouge)

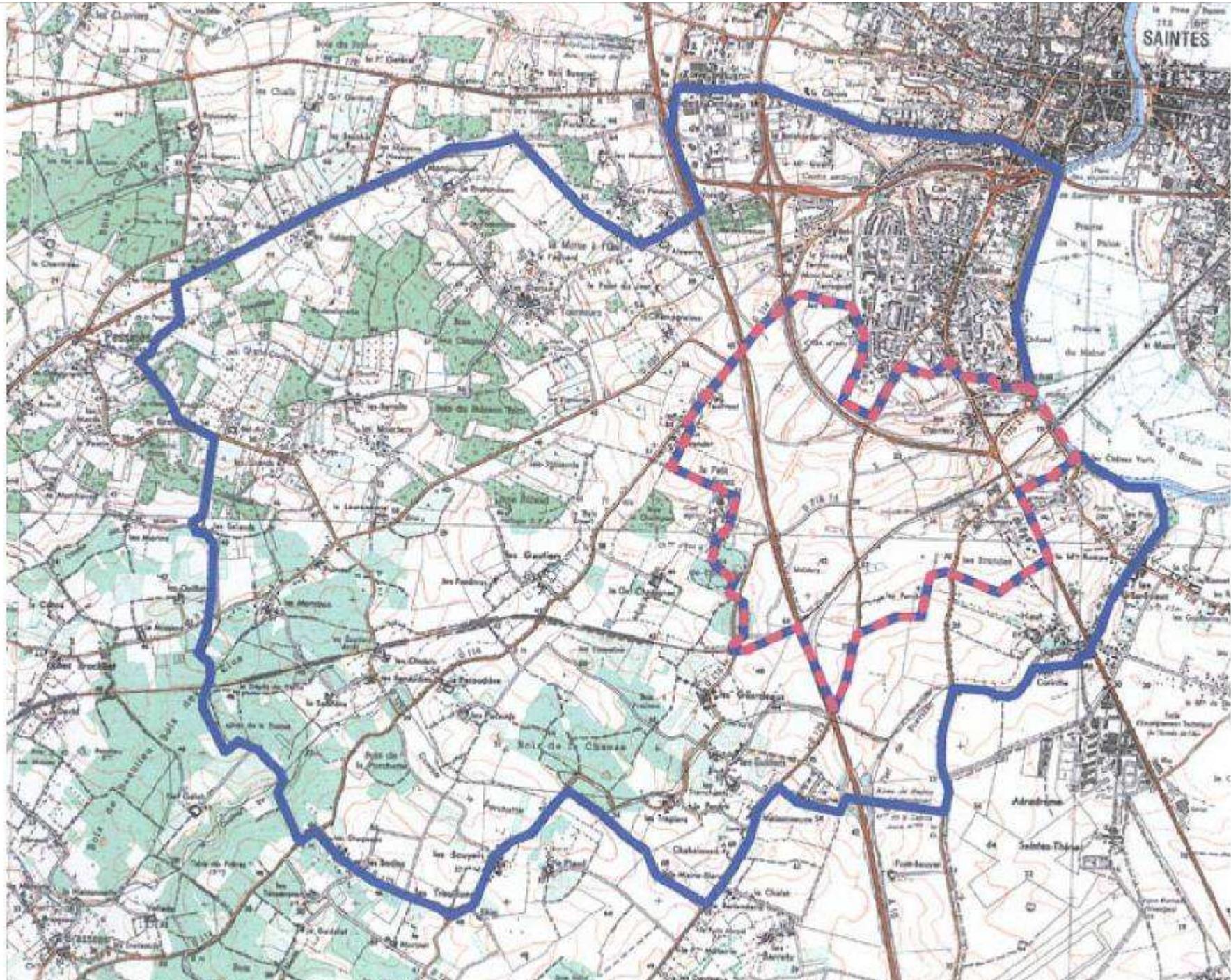


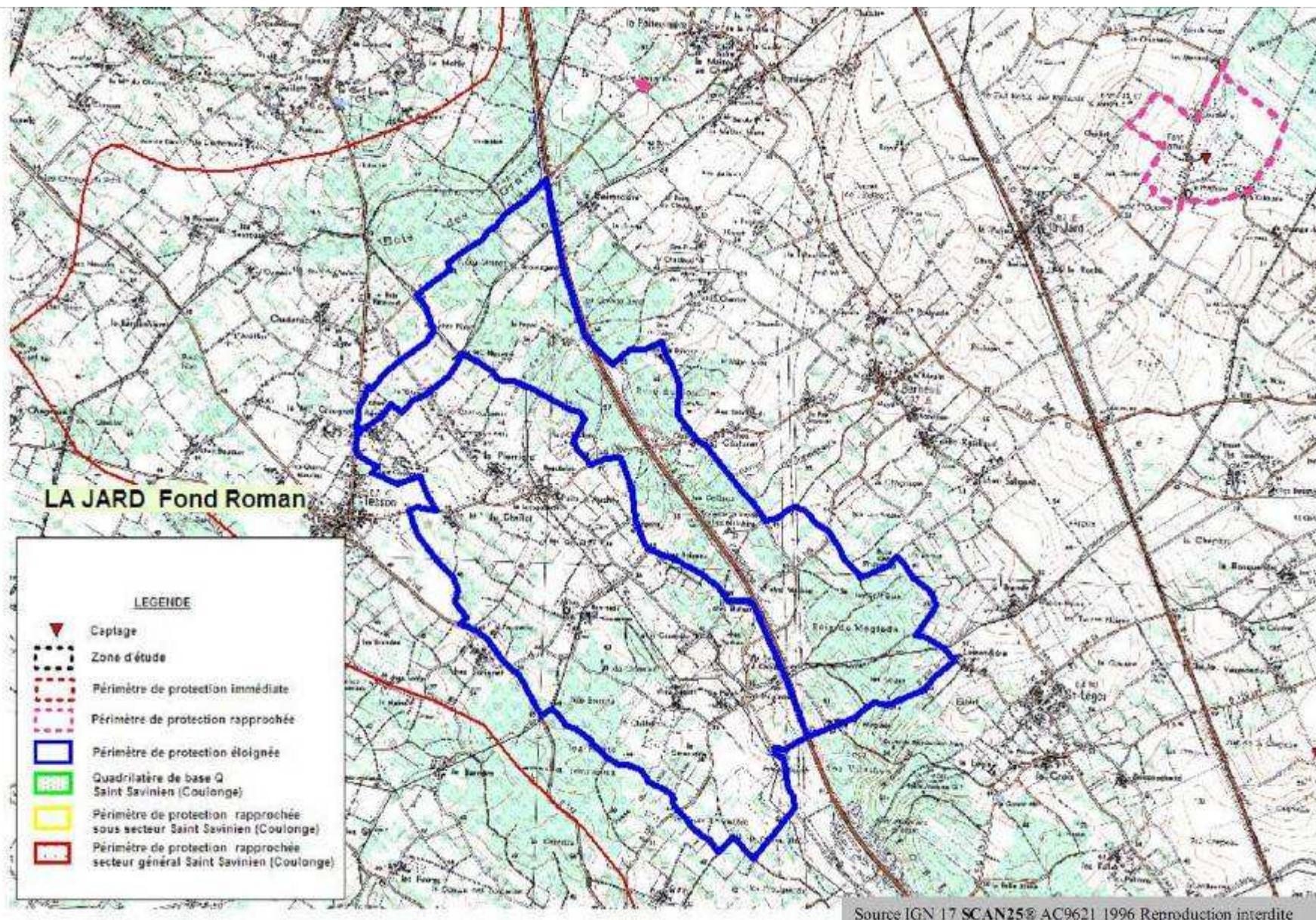


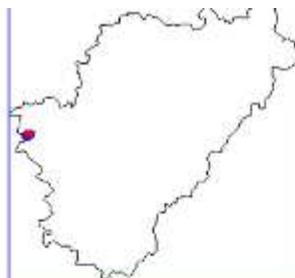












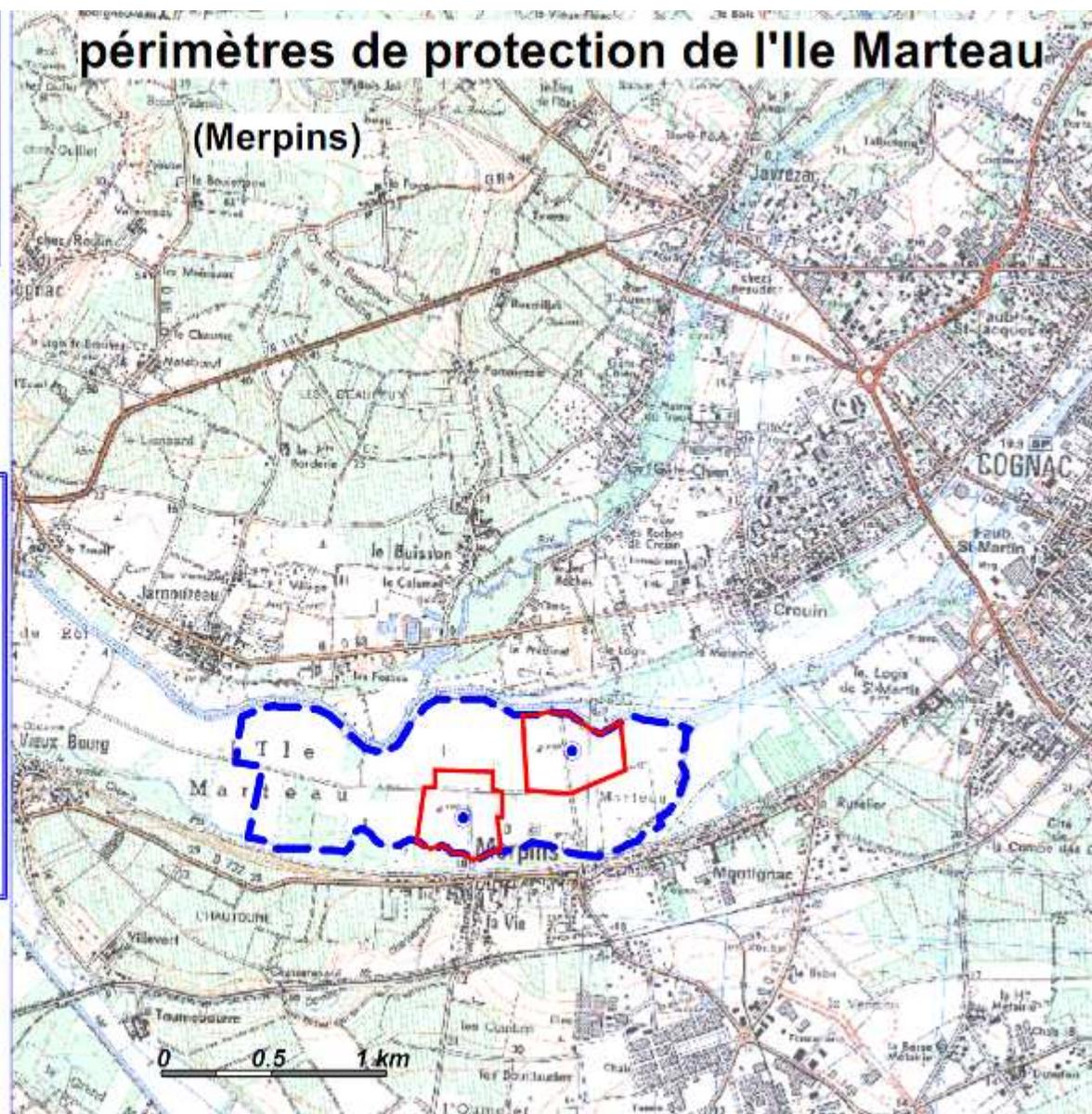
MAITRE D'OUVRAGE :

SIVM COGNACAIS

ETAT DE LA PROCEDURE :

phase 2 - procédure terminée

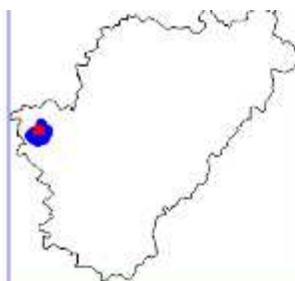
-  captage d'eau potable
-  périmètre de protection rapprochée
-  périmètre de protection éloignée



document réalisé par la DDASS de la Charente
mise à jour : mars 2000

sources : DDASS Charente
IGN scan25

28



MAÎTRE D'OUVRAGE :

SI EAU ET ASSAINT DE COGNAC

ÉTAT DE LA PROCÉDURE :

phase 2 - dossier d'enquête publique



captage d'eau potable

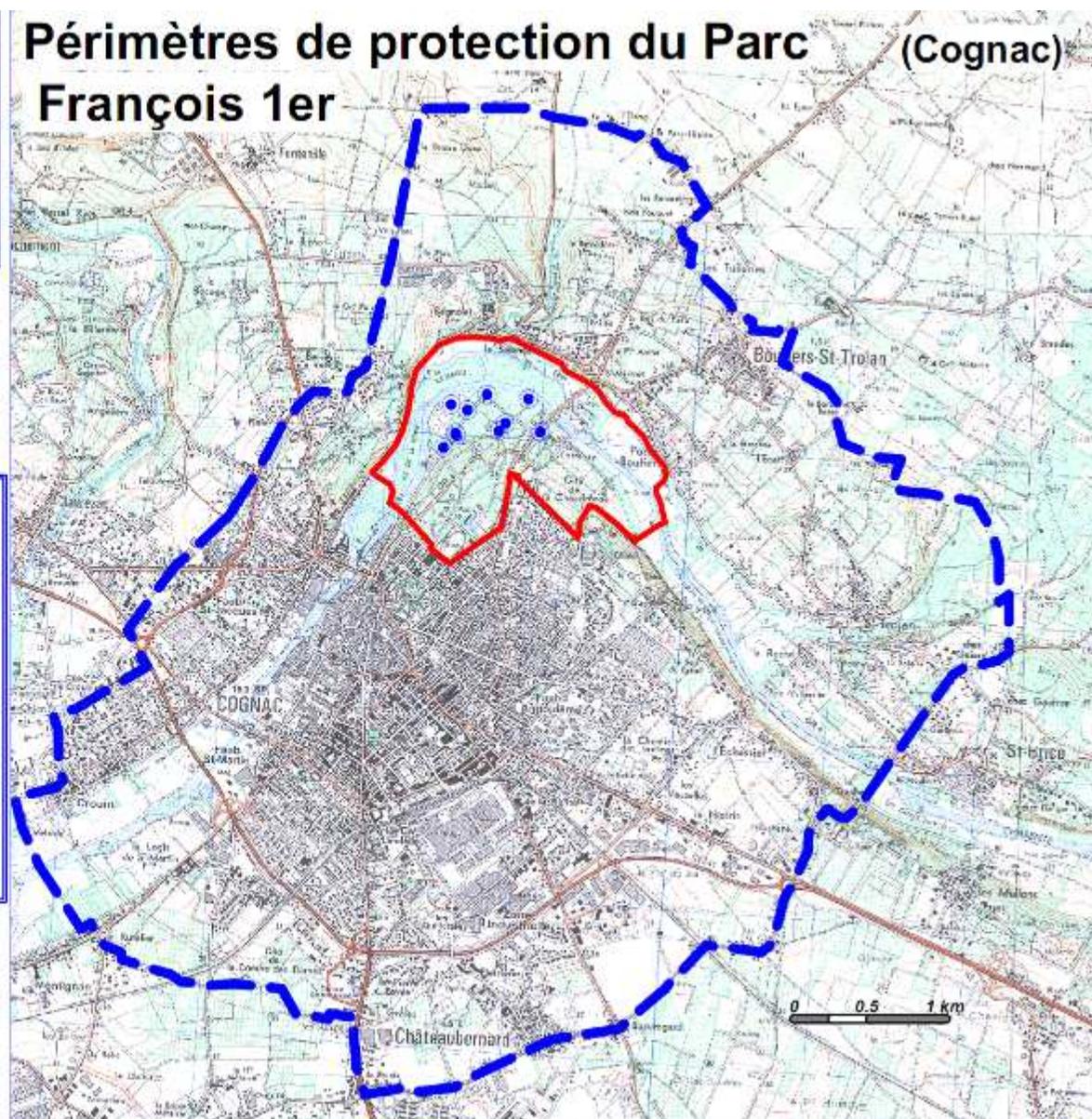


périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée

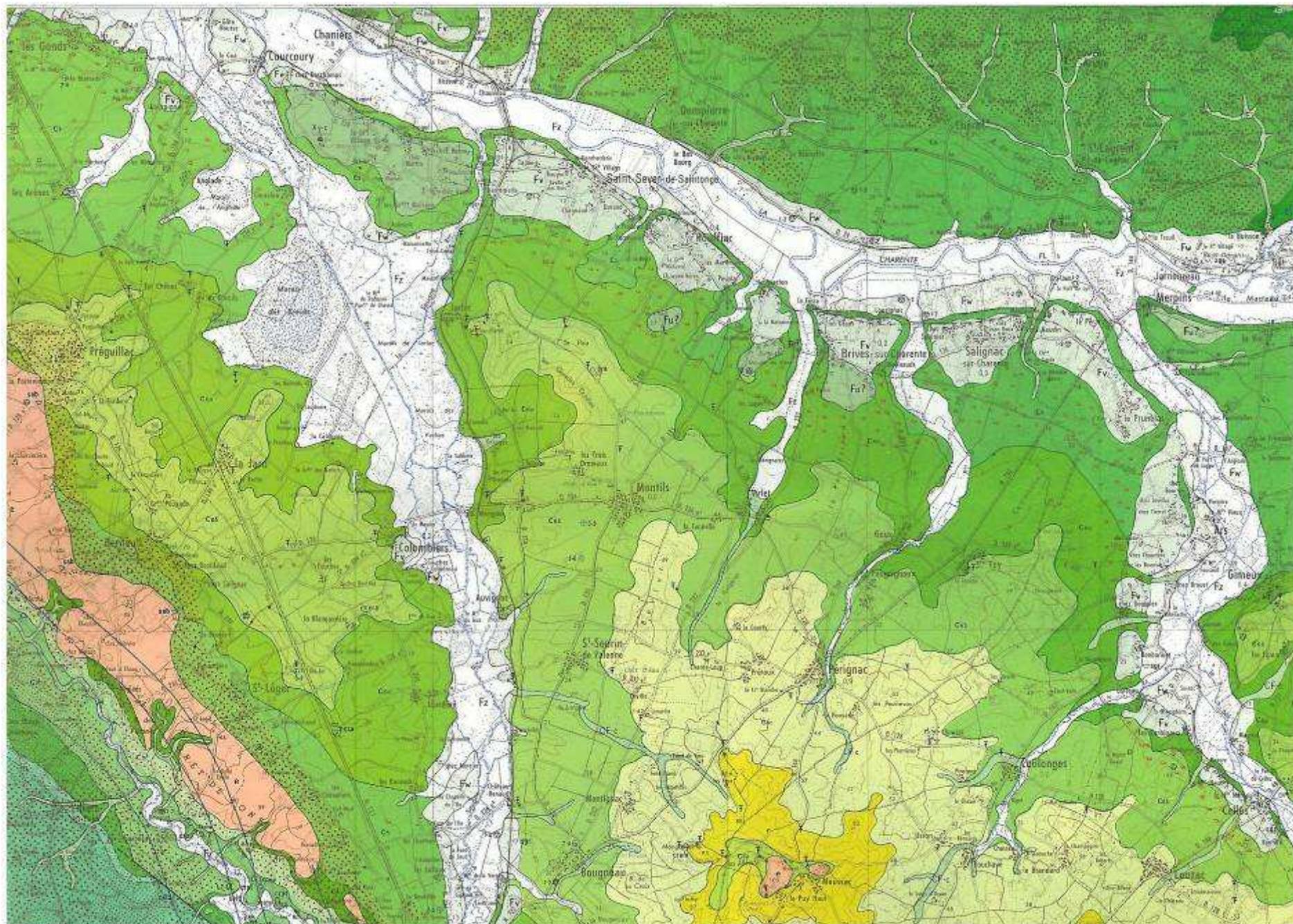
Périmètres de protection du Parc François 1er (Cognac)

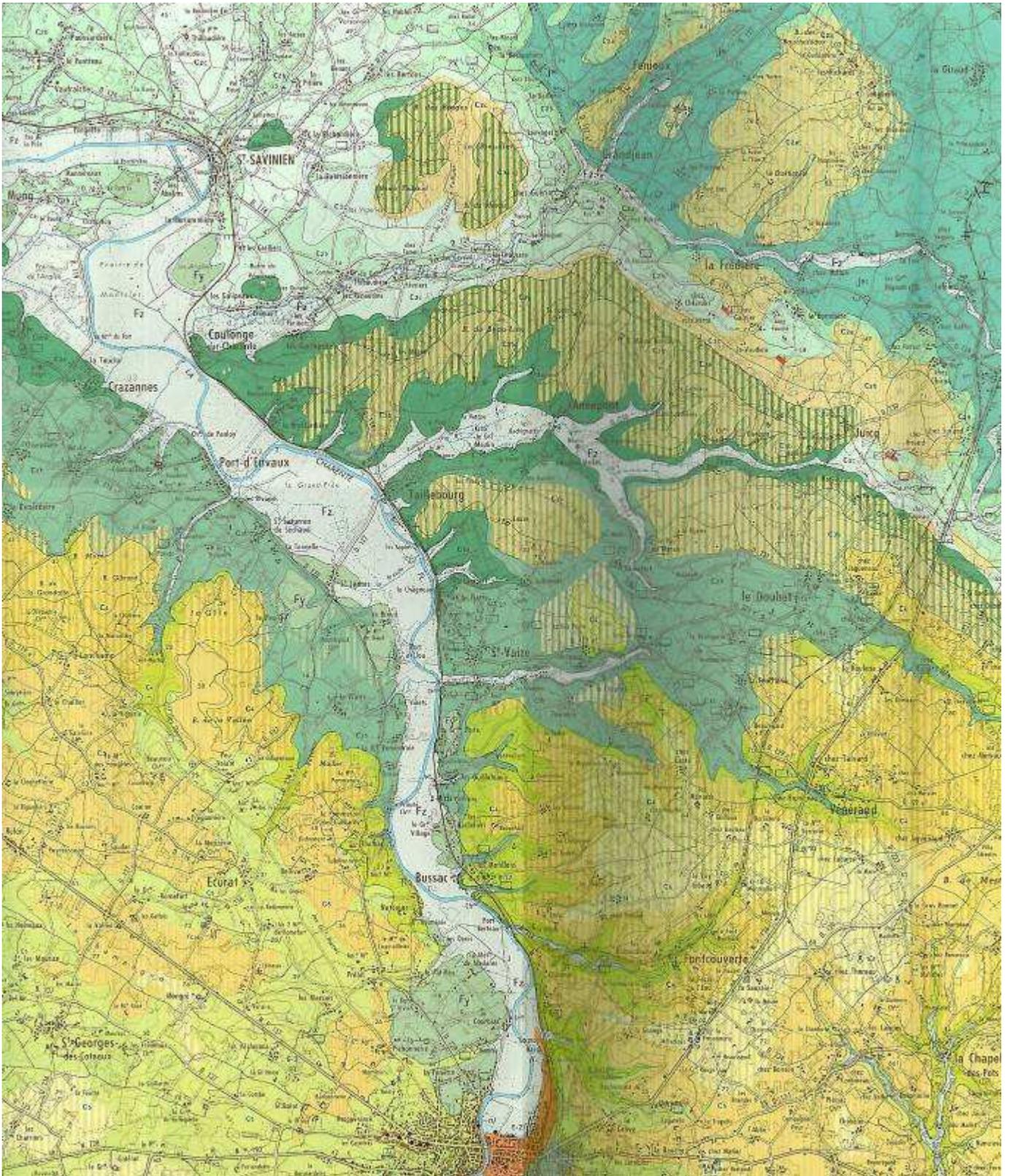


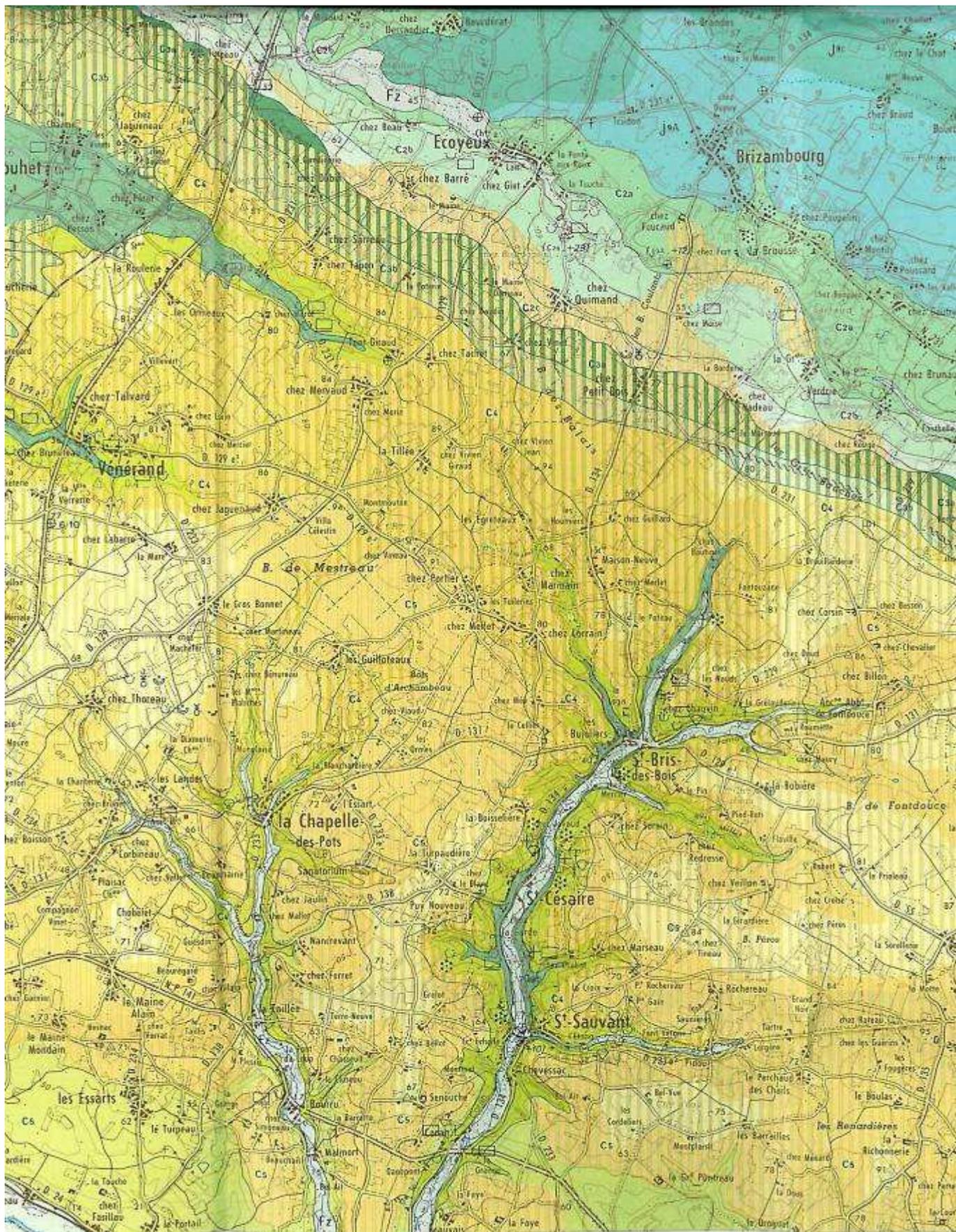
document réalisé par la DDASS de la Charente
mise à jour : janvier 2009

sources : DDASS Charente
IGN scan25

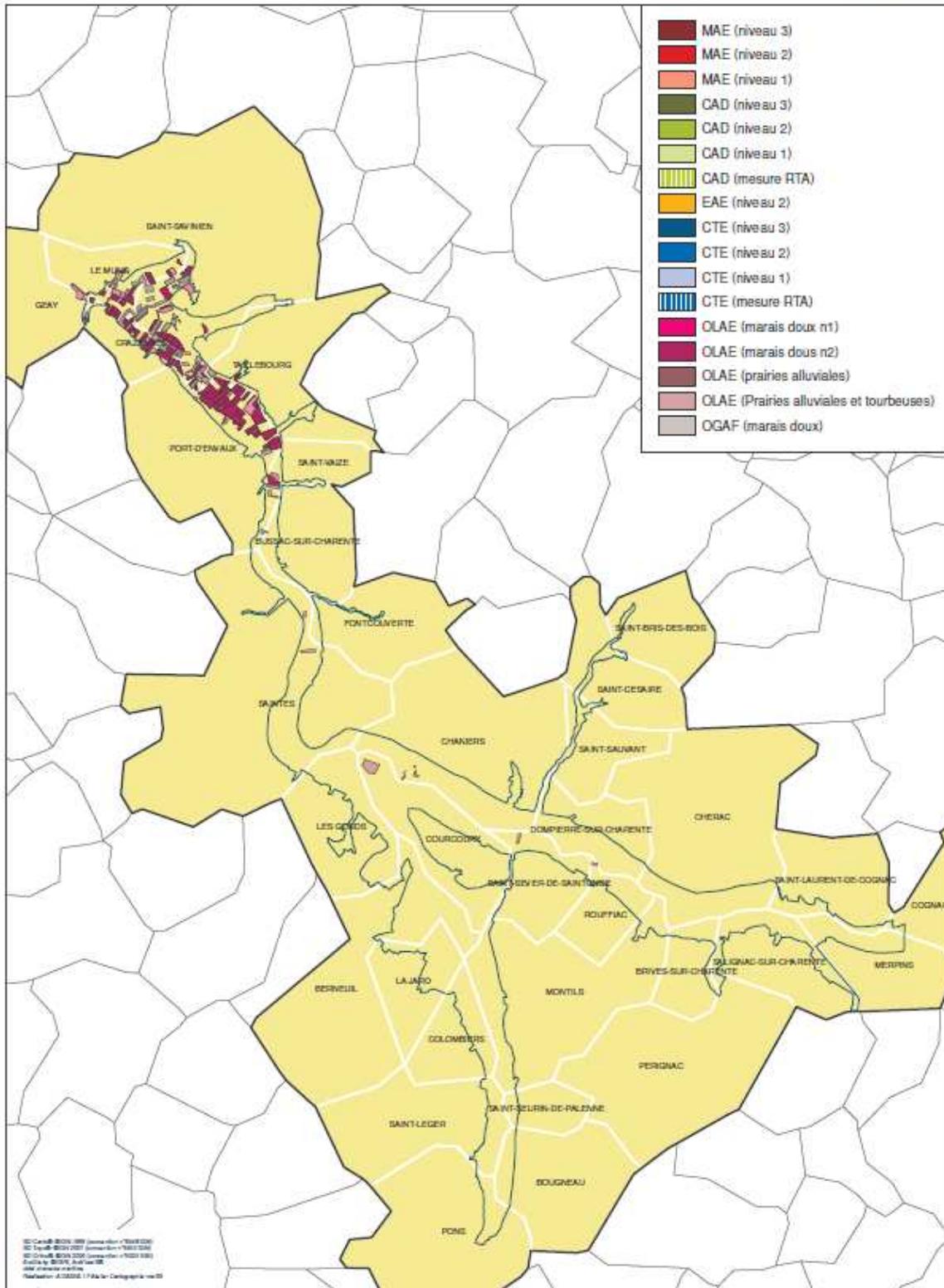
26



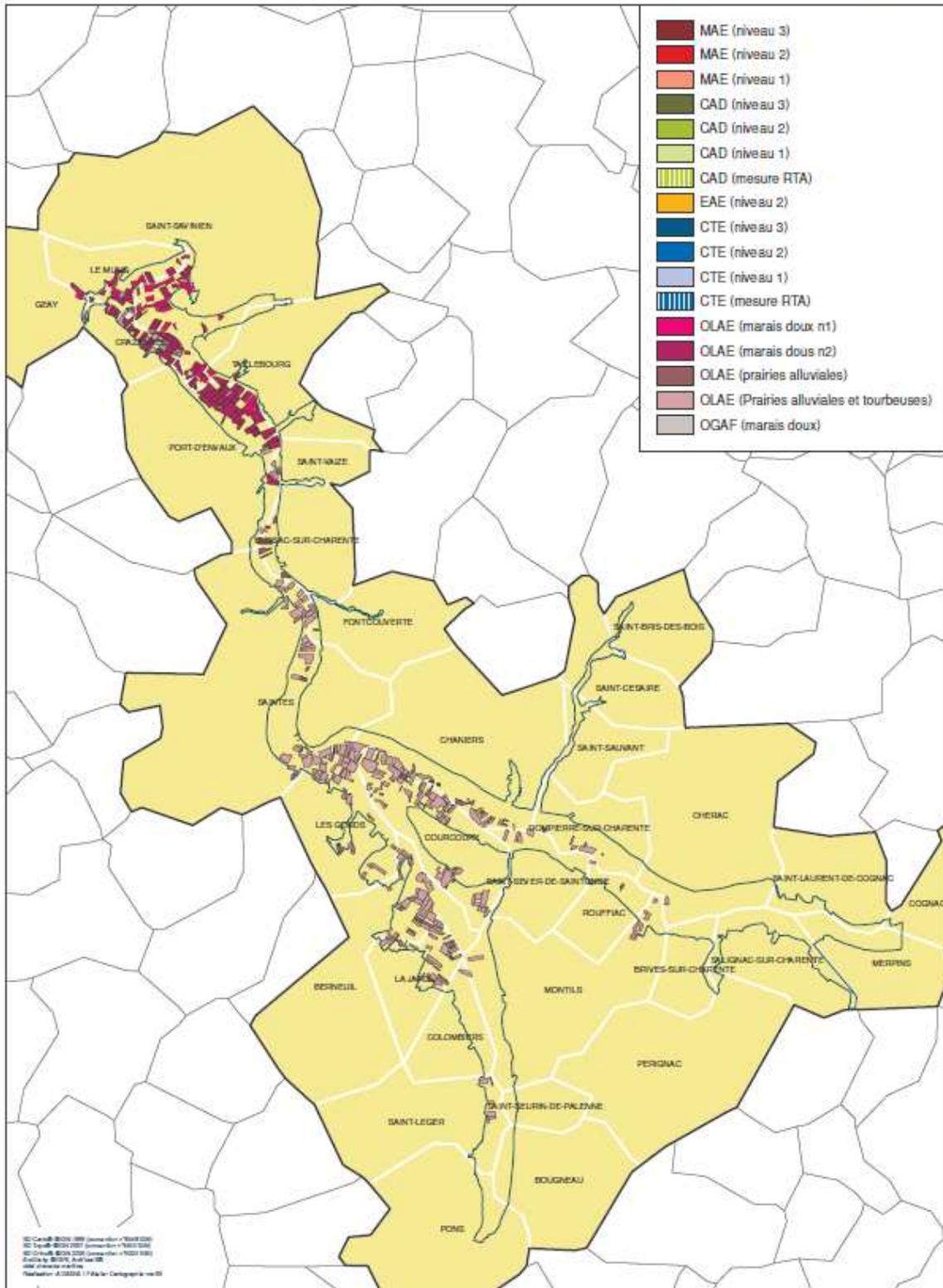




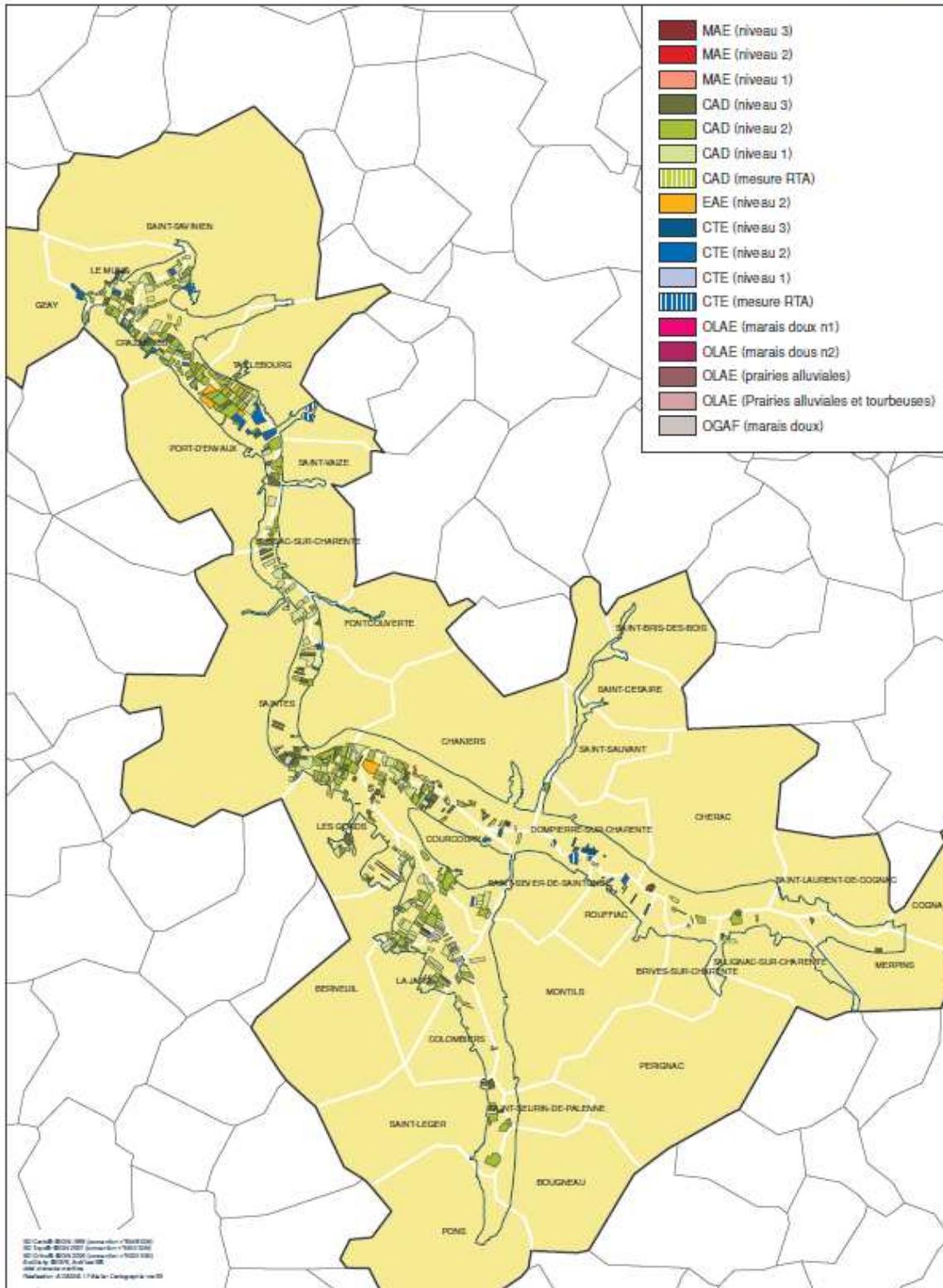
MAE site 70 :
Parcelles engagées en 1998



MAE site 70 :
Parcelles engagées en 2000



MAE site 70 :
Parcelles engagées en 2006



Engagements favorables à... Niveaux d'engagement...	maintien/restauration de la qualité des milieux aquatiques / ressource en eau	maintien milieux herbacés	maintien de la flore patrimoniale	Rôle des genêts
	<p>prairie éligible = prairie naturelle ou prairie artificielle</p> <p> - conserver les prairies, ne pas labourer, ne pas niveler - entretien rigoles/fossés - conserver haies/bosquets</p> <p> Idem + - conserver frayères - entretien fossés « Vieux Fonds – vieux bords, - entretien effectué entre 01-07 et 01-12 (hors repro. & hivernage Cistude) -zéro engrais - zéro pesticides</p> <p> - conserver en prairie permanente ttes les prairies p. de l'exploitation</p>	<p>prairie éligible = prairie permanente</p> <p> - limitation partielle des phytosanitaires (herbicides interdits, le reste autorisé)</p> <p> - chgt moyen supérieur à 0,4-1,4UGB/ha - engrais supérieur à 60U/ha/an</p> <p> - pâturage limité chgt moyen 0,4-1,4UGB/ha - Pas de modif système assainissement - zéro phytosanitaires - engrais limités 60 U/ha/an</p> <p> - maintien SAU prairie>40% - zéro engrais</p> <p> - conserver en prairie permanente toutes les prairies p. de l'exploitation</p>	<p>prairies permanentes anciennes (> 10 ans)</p> <p> - chgt moyen supérieur à 0,4-1,4UGB/ha - fauche avant 1^{er} juin</p> <p> - engrais limités 60U ou 30U - zéro phytosanitaires - fauche 1^{er} juin</p> <p> - zéro engrais - zéro phytosanitaires</p> <p> - zéro engrais - zéro phytosanitaires - fauche 10 juin</p> <p> - zéro engrais - zéro phytosanitaires - fauche 20 juin</p>	<p>Engagements liés au maintien de la flore patrimoniale +</p> <p> - prairie pâturée - fauche avant le 01-06</p> <p> - fauche avant le 10-06</p> <p> - fauche « sympa » - fauche < 8km/h - fauche entre 10-06 et 30-06</p> <p> - fauche « sympa » - fauche < 8km/h - fauche entre le 01-07 et le 14-07</p> <p> - fauche « sympa » + fauche < 8km/h - fauche entre 15-07 et 30-07 - refuge 5% fauché au 30-07</p> <p> - fauche « sympa » + fauche < 8km/h - fauche à partir du 31-07</p> <p> - fauche « sympa » + fauche < 8km/h - fauche à partir du 15-08</p>

Tableau 13 : Grille synthétique des critères d'analyse de l'adéquation des cahiers des charges avec les enjeux biologiques du site:

Engagements favorables à... Procédure/ niveau de contrat...	€/ha/an	maintien/restauration de la qualité des milieux aquatiques / ressource en eau	maintien milieux herbacés	maintien de la flore patrimoniale	Rôle des genêts	Nb ha contractualisés
OGAF-TC_N1	137	1,3,5,6 1) conserver les prairies, ne pas labourer, ne pas niveler 5) entretien rigoles/fossés 6) conserver haies/bosquets	1, 2,3,4 2) pâturage limité chgt moyen 0,4-1,4UGB/ha 7A) Pas de modif système assainissement 8A) engrais limités 60 U/ha/an	3) zéro phytosanitaires 4) conserver dépressions, abreuvoirs, roselières	néant	263,46
OGAF-TC_N2	198	idem	1,2,3,4,11B	idem + 7B) conserver champs d'inondation temporaire 8B) zéro engrais minéraux 11B) fauche 15 juin	- fauche 15 juin -ras fauche sympa ou vitesse réduite	252,4
OLAE-TC_N1	107€ si <40% 152€ si >40%	2) conserver les prairies, ne pas labourer, ne pas niveler 7) entretien fossés Vx fds, vx bords + dates entretien + cistude 8) conserver haies/bosquets/arbres isolés 9) lutte ragondins 10) maintien ratio mini de prairies dans la SAU	1,2,3,4,6,10 1) pâturage ou fauche 3) pâturage limité chgt moyen 0,4-1,4UGB/ha 4) engrais limités 60 U/ha/an 6) Pas de modif système assainissement 10) maintien ratio mini de prairies dans la SAU	5) zéro phytosanitaires	néant	173,76
OLAE-TC_N2	152€ si <40% 198€ si >40%	idem	idem	5) zéro phytosanitaires 4A) zéro engrais minéraux 11) fauche 15 juin 11) zone refuge 5% au 30 jt	11) fauche sympa + <8km/h 11) refuge 5% au 30 jt	346,50*
OLAE-CS_N1	76	1) conserver les prairies, ne pas labourer, ne pas niveler 6) entretien fossés Vx fds, vx bords, entre 01-07 et 30-11 8) conserver haies/bosquets/arbres isolés ; non remplact par arbres de rapport	2) pâturage limité chgt moyen 0,6-1,4UGB/ha 3) engrais limités N 60 U/ha/an (50 en p. tourbeuse), PK 300U/ha en 5 ans (300/350 en p. tourbeuse) 5) Pas de modif système assainissement	4) zéro phytosanitaires 3) engrais limités N 60 U/ha/an (50 en p. tourbeuse), PK 300U/ha en 5 ans (300/350 en p. tourbeuse)	2) fauche « sympa » 2) fauche < 8km/h	464,57

OLAE-CS_N1 Option Refuge	+ 46	Idem N1 	Idem N1 	Idem N1 + 8) zone refuge 5% au 30 jt  	Idem N1 +     8) zone refuge 5% au 30 jt	122,24*
OLAE-CS_N1 Option Frayère	+ 76 surf frayère	Idem N1 + 9) maintien frayère brochet  	Idem N1 	Idem N1 	Idem N1 	1,57
OLAE-CS_N2_p alluviale	152	 1) conserver les prairies, ne pas labourer, ne pas niveler 6) entretien fossés Vx fds, vx bords, entre 01-07 et 30-11 7) conserver haies/bosquets/arbres isolés ; non replact par arbres de rapport	2) pâturage limité chgt moyen 0,6- 1,4UGB/ha 5) Pas de modif système assainissement  	3) zéro engrais 4) zéro phytosanitaires 	   prairies pâturées	47,25
OLAE-CS_N2_p alluviale ou tourbeuse Option frayère	+ 76 surf frayère	Idem N2 + 9) maintien frayère brochet  	Idem N2  	Idem N2 	   prairies pâturées	7,39
OLAE-CS_N2_p tourbeuse	168	Idem N2 	Idem N2  	Idem N2 + 8) Chgt instantané < 4UGB/ha jusqu'au 30-06 9) exclos nicheurs  	   prairies pâturées	149,82
OLAE-CS_N3_entrée 30-06 niveau1	229	Idem N2 option frayère  	1,2,3,4 5) Pas de modif système assainissement aucun engt sur le chgt, mais = contrat prairie de fauche  	   3) zéro engrais 4) zéro phytosanitaires 10) fauche 30-06	 2) fauche sympa + < 8km/h 10) fauche 30-06    8) zone refuge 5% au 30 jt	26,51*
OLAE-CS_N3_entrée 14-07 niveau2	290	Idem N3 niveau 1  	1,2,3,4 5) Pas de modif système assainissement aucun engt sur le chgt, mais = contrat prairie de fauche  	Idem N3 niveau 1   	Idem N3 niveau 1 + 10) fauche 14-07 8) zone refuge 5% au 30 jt  	0
OLAE-	76	 	 	 	 	0

CS_N4_prairie sous-exploitée (mégaphotbiaie)		1) entretien mini 2x en 5 ans ou pâturage 0,1 à 0,4 UGB/ha 5) maintien arbres... 6) maintien frayères	4) Pas de modif système assainissement	2) zéro engrais 3) zéro phytosanitaires 1) chgt limité 0,1 à 0,4UGB/ha	fauche 2x en 5 ans	
CTE_N1_1806F03	152	1) maintien prairie, ni labour, ni drainage 4) fauche : interdite avant 20 mai sauf 20% max au 1 ^{er} mai 5) Zéro déjections hors sol / boues Ep. 7) entretien paysage 8) entretien fossés Vx fds Vx bords dates entretien disparues 9) lutte ragondin oblig	1, 2) pas modif assainisst 3) pâturage : 0,6-1,4 UGB/ha – zéro pâturage du 01-01 au 28-02 – fauche refus 5) engrais limités 60 U/ha/an	6) zéro phytosanitaires	 Fauche 20 mai ! pas de fauche sympa ni vitesse réduite	12,97
CTE_N2_1806F13	229	Idem sauf 4 	Idem sauf 5 : 5) engrais limités 30 U/ha/an 	6) zéro phytosanitaires engrais autorisés à 30U/ha/an en N2 « prairie naturelle ancienne » !!! 	 Fauche 01 juin ! pas de fauche sympa ni vitesse réduite	166,90
CTE_N3 module 1_1806F23	305	Idem N2 sauf 8 : 8) idem + entretien hors 01-04 à 30-06 date entretien OK sp. aquatiques, mais incompatible Cistude 	Idem N2 sauf 5 5) zéro engrais minx & organiques M1) zéro pâturage hivernal (25-12 / 01-03)  	5) zéro engrais    6) zéro phytosanitaires M1) maintien baisses en eau selon climat M1) fauche 20-06	9) Exclos 33 ares du 15-04 au 15-07 si oisx nicheurs M1) pâturage ou fauche 20-06 pas de fauche sympa ni vitesse réduite 	21,07
CTE_N3 module 6_1806F73	305	Idem N3 	Idem N3  	Idem N3 M1) fauche 20-06   	Idem N3 M6) fauche 30-06 + zone refuge 5% au 30-07 	0
EAE_N2	229	Idem CTE_N2 	Idem CTE_N2 	5) zéro engrais   6) zéro phytosanitaires 4) fauche 10-06	4) fauche 10-06 fauche centrifuge 	71,07
CAD_1806F20 (F10 hors N2000)	N2000 : 183 (sinon 153)	1) conserver en prairie permanente ttes les prairies p. de l'exploitation 7) entretien paysage 8) entretien fossés Vx fds, vx bords hors 01-04 à 30-06, et hors 01-12 à 01-03   	1 2) pas modif assainisst 3) pâturage : 0,6-1,4 UGB/ha – zéro pâturage du 01-01 au 28-02 – fauche refus 4) fauche 1 ^{er} juin  	4) fauche 1 ^{er} juin  6) zéro phytosanitaires	4) fauche 1 ^{er} juin ni fauche sympa ni vitesse réduite  	591,39

		9) oblig lutte ragondins		5) engrais limités 60 U/ha/an				
CAD_1806F21 (F11 hors N2000)	N2000 : 274 (sinon 229)	Idem		Idem + 5) zéro engrais 6) zéro phytosanitaires		4) fauche 10 juin 5) zéro engrais 6) zéro phytosanitaires	 4) fauche 10 juin 4) fauche sympa pas vitesse réduite	679,82
CAD_1806F22 (F12 hors N2000)	N2000 : 366 (sinon 305)	Idem		idem F21		M6) fauche 01-07 5) zéro engrais 6) zéro phytosanitaires	 M6) fauche 01-07 fauche sympa vitesse réduite + refuge 20% au 14-07 si demande expert	157,08**
CAD_101A («RTA»)	N2000 : 450 (sinon 375)	Idem		Idem F20		4) fauche 1 ^{er} juin 6) zéro phytosanitaires	 4) fauche 01-06 4) fauche sympa pas vitesse réduite	12,94
MAE_HE1	150			- engrais limités NPK 60/90/160 - zéro phytosanitaires - chgt < 1,4 UBG/ha		- N limités 60 U/ha/an - P limité 90H ; K à 160U - fauche 01-06 - zéro phytosanitaires	 - fauche 01-06 ni fauche sympa ni vitesse réduite - obligation 15% surfaces engagées en RA2 (15/07) ou RA3 (31-07)	155,81
MAE_HE2	226	Idem		- zéro engrais MAIS : - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !! - chgt < 1,4 UBG/ha		- zéro engrais - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !! - fauche 10 juin	 - fauche 10 juin ni fauche sympa ni vitesse réduite - obligation 15% surfaces engagées en RA2 (15/07) ou RA3 (31-07)	797,87
MAE_HE3	302	Idem		- zéro engrais MAIS : - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !! - chgt < 1,4 UBG/ha		- zéro engrais - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !! - fauche 15 juin	 - fauche 15 juin ni fauche sympa ni vitesse réduite - obligation 15% surfaces engagées en RA2 (15/07) ou RA3 (31-07)	187,23

MAE_HE4 (RTA)	315	- couverts autorisés 	- engrais limités NPK 60/90/160  - zéro phytosanitaires - chgt < 1,4 UBG/ha	- engrais limités NPK 60/90/160  - zéro phytosanitaires - fauche 20 mai	- fauche 20 mai  - ni fauche sympa  - ni vitesse réduite  - obligation 15% surfaces engagées en RA2 (15/07) ou RA3 (31-07)	29,66
MAE_RA1	335	Idem HE1 	- zéro engrais MAIS  - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !  - chgt < 1,4 UBG/ha	- zéro engrais  - zéro herbicides : les autres phytosanitaires sont donc autorisés !!  - fauche 01-07	- fauche 01-07  <i>recommandation : fauche sympa, vitesse réduite</i>	21,28
MAE_RA2	364	Idem RA1 	Idem RA1  	Idem RA1+  - fauche 15-07 	Idem RA1+  - fauche 15-07  <i>recommandation : fauche sympa, vitesse réduite</i>	124,29
MAE_RA3	400	Idem RA1 	Idem RA1  	Idem RA1+  - fauche 31-07 	Idem RA1+  - fauche 31-07  <i>recommandation : fauche sympa, vitesse réduite</i>	2,77

Tableau 14 : Analyse de l'adéquation des cahiers des charges de différentes procédures et de leurs niveaux de contrat, avec les enjeux biologiques du site